CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 10 juillet 2020 pour le vendredi 17 juillet 2020 à 17 heures.

<u>L'ORDRE DU JOUR PORTE</u>:

M. le Maire	n° 1	Désignation du Secrétaire. (page 406).		
M. le Maire	n° 2	Pouvoirs. (page 406).		
M. le Maire	n° 3	Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2020. (page 406).		
M. le Maire	n° 4	Communications diverses. (page 407).		
M. le Maire	n° 5	Vie institutionnelle. Commissions municipales. Dénomination et désignation des membres. (page 408).		
M. le Maire	n° 6	Vie institutionnelle. Centre Communal d'Action Sociale. Conseil d'Administration. Fixation du nombre des membres. (page 411).		
M. le Maire	n° 7	Vie institutionnelle. Centre Communal d'Action Sociale. Conseil d'Administration. Election des membres. (page 411).		
M. le Maire	n° 8	Vie institutionnelle. Commission d'Appel d'Offres. Modalités de dépôt des listes. (page 414).		
M. le Maire	n° 9	Vie institutionnelle. Commission de délégation de service public. Modalités de dépôt des listes. (page 414).		
M. le Maire	n° 10	Vie institutionnelle. Concessions d'aménagement. Commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues. Modalités de dépôt des listes. (page 415).		
M. le Maire	n° 11	Vie institutionnelle. Commission d'Appel d'Offres. Election des membres. (page 416).		
M. le Maire	n° 12	Vie institutionnelle. Commission de délégation de service public. Election des membres. (page 418).		
M. le Maire	n° 13	Vie institutionnelle. Concessions d'aménagement. Commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues. Election des membres. (page 420).		

M. le Maire	n° 14	Vie institutionnelle. Conseil Municipal. Création de postes de collaborateurs de groupe. Approbation. (page 422).
<u>FINANCES</u>		
M. MARTIN	n° 15	Finances. Compte de gestion 2019 établi par le Trésorier d'Orléans. Approbation. (page 424).
M. MARTIN	n° 16	Finances. Compte administratif 2019 d'Orléans. Budget principal et budgets annexes. Approbation. (page 427).
M. MARTIN	n° 17	Finances. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 à la section d'investissement. Approbation. (page 491.
M. MARTIN	n° 18	Finances. Exercice 2020. Budget supplémentaire. Budget principal et budgets annexes. Approbation. (page 492).
M. MARTIN	n° 19	Finances. Exercice 2020. Admission en non-valeur et créances éteintes. Approbation. (page 497).
M. MARTIN	n° 20	Finances. Recouvrement des produits locaux. Autorisation permanente d'envoi des commandements et fixation des seuils. (page 499).
M. MARTIN	n° 21	Finances. Indemnité de conseil au trésorier. Approbation. (page 500).
M. MARTIN	n° 22	Finances. O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Acquisition - amélioration de 4 logements collectifs situés 6 bis rue Emile Davoust à Orléans. Garantie d'un emprunt de 480 150 € à hauteur de 50 %. Approbation. (page 501).
M. MARTIN	n° 23	Finances. CDC HABITAT. Mainlevée conventionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer 24 logements situés résidence "Le Molière" 43 rue de la Bourie Rouge à Orléans. Approbation. (page 503).
M. MARTIN	n° 24	Finances. CDC HABITAT. Transfert de garanties initialement accordées à CDC HABITAT vers la S.A. CENTRE LOIRE HABITAT. Approbation. (page 504).
<u>AMENAGEM</u>	ENT ET	DEVELOPPEMENT DURABLE
Mme BARRUEL	n° 25	Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Ville et de ses aménageurs. Examen du bilan de l'année 2019. (page 508).
Mme BARRUEL	n° 26	Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 541).

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

M. MONTILLOT	n° 27	A.S.E.L.Q.O. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2017-2020. Attribution d'une subvention complémentaire. (page 543).
Mme BREANT	n° 28	Espace Famille. Quotient familial. Actualisation du barème. (page 544).
Mme DE FILIPPI	n° 29	Education. Actualisation des tarifs accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.), périscolaire et restauration. (page 546).
Mme DE FILIPPI	n° 30	Education. Ateliers ludo-éducatifs (A.L.E.). Mise en œuvre des actions. Approbation des conventions-types 2020-2021. (page 556).
Mme DE FILIPPI	n° 31	Education. Approbation d'une convention-type relative à la continuité et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire. (page 556).
M. DEFOSSEZ	n° 32	Jeunesse. Auberge de jeunesse d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien. Attribution d'une subvention complémentaire. (page 557).
M. DEFOSSEZ	n° 33	Jeunesse. Concours et soirée Jeunes Talents 2020. Approbation de conventions de soutien à passer avec M'Flava Prod, le Théâtre Charbon, OP45, et Polysonik. Attribution de subventions. (page 558).
M. RENAULT	n° 34	Sport. Dispositifs sportifs municipaux. Règlements intérieurs des dispositifs sportifs de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.) et Orléans Vous Coach. Approbation. (page 559).
M. RENAULT	n° 35	Sport. Installations sportives, droits d'entrées et prestations sportives. Approbation des tarifs pour la saison sportive 2020 - 2021. (page 571).
Mme RASTOUL	n° 36	Salles municipales. Approbation du protocole sanitaire annexé au règlement général des salles municipales. Actualisation des tarifs pour la période d'avril à juin 2020. (page 578).
Mme LABADIE	n° 37	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 590).
ECONOMIE I	ET ATTE	RACTIVITE
M. NANTIER	n° 38	Soutien aux commerçants. Participation au fonds de solidarité. Approbation. (page 592).
M. NANTIER	n° 39	Soutien aux commerçants. Approbation du principe de l'exonération de loyers et de charges des commerces locataires de la ville d'Orléans. (page 596).

M. GABELLE	n° 40	Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE. (page 598).
M. GABELLE	n° 41	Événementiel. Report des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020. Approbation de la modification des redevances et de la convention type d'occupation du domaine public pour les exposants du marché médiéval. (page 600).
M. CHANCERELLE	n° 42	Événementiel. Manifestations d'été 2020. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod. Approbation d'une convention-type d'occupation du domaine public. Attribution d'une subvention. (page 602).
M. CHANCERELLE	n° 43	Événementiel. Marché de Noël 2020. Fixation des redevances, cautions et pénalités. Approbation d'une convention type d'occupation temporaire du domaine public. (page 603).
M. CHANCERELLE	n° 44	Réseau des médiathèques. Dépôt légal imprimeur. Approbation d'une convention à passer avec la Bibliothèque Nationale de France pour les années 2020-2024. (page 607).
M. CHANCERELLE	n° 45	Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association l'Antirouille au titre de l'année 2020. Attribution d'une subvention. (page 608).
M. CHANCERELLE	n° 46	Art et économie créative. Conservatoire. Théâtre Gérard Philipe. Frais de dossier et de scolarité, de location d'instruments de musique, et de locations de salles. Entrées aux spectacles organisés par la Mairie. Actualisation des tarifs pour 2020-2021. (page 610).
M. CHANCERELLE	n° 47	Musées municipaux. Maison de Jeanne d'Arc. Modification des droits d'entrée. Approbation. (page 619).
<u>TE</u>	RRITOIRES ET PR	<u>ROXIMITE</u>
Mme LABADIE	n° 48	Vie des quartiers. Quartier Madeleine. Embellissement du Parc Peteau. Acceptation d'un don du collectif des commerçants et artisans du quartier Madeleine. (page 623).
M. LEMAIGNEN	n° 49	Espace public. Droits de voirie applicables aux taxis. Suspension des droits pour le 2 ^{ème} semestre 2020.

(page 624).

RESSOURCES

Mme RASTOUL n° 50 Relations humaines. Actualisation du tableau des emplois.

(page 624).

Mme RASTOUL n° 51 Relations humaines. Création des emplois de

collaborateurs de Cabinet. Approbation. (page 633).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 24 juillet 2020.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire: M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi dix-sept juillet deux mille vingt, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président;

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, Mme BREANT, 2ème Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint;

Mme BARRUEL, M. RENAULT, Mmes CORNAIRE, de FILIPPI, M. ROY, Mme RASTOUL, M. CHANCERELLE, Mme LABADIE, M. IMBAULT, Mme CARRE, M. NANTIER, Mme AMOA, M. DEFOSSEZ, Mme PARAYRE, M. LEMAIGNEN, Mme MARCHAND, M. BLANLUET, Adjoints;

Mme HOSRI, M. GABELLE, Mme LAPERTOT, MM. LABLEE, TEBIBEL Mme GEINCHELEAU (à partir de 18 h 15), M. CLOSSET, Mme MENIVARD, M. LONLAS, Mmes FEDRIGO, POULS, PICARD, MM. DABOUT, de ROSNY (Secrétaire), Mme TRIPET, M. CLOZIER, Mmes CORRE, BENAYAD, MM. CHAPUIS, BORNET, DUPLESSY, GAUTIER, Mme ROYER, M. GEFFROY, Mmes SAUVEGRAIN, RIST, M. BOURREAU.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. KHOUTOUL	à	M. MONTILLOT
Mme GEINCHELEAU	à	Mme BREANT (jusqu'à 18 h 15)
M. ROSE	à	Mme RASTOUL
Mme DIDIER	à	Mme BARRUEL
Mme MIGNONNEAUD	à	Mme PARAYRE
M. GRAND	à	Mme CORRE
Mme KOUNOWSKI	à	M. CHAPUIS
Mme CHELLY	à	Mme RIST

La séance est ouverte à 17 h 10.

M. le Maire – Dans la longue période de confinement, nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de plusieurs personnalités orléanaises et notamment qui ont siégé dans ce Conseil Municipal.

André DABAUVALLE, Conseiller Général, élu de nombreuses années à Orléans, Adjoint au Maire et dont on sait qu'il était particulièrement impliqué dans le domaine social.

Michel RICOUD, Conseiller Général, élu également de nombreuses années à Orléans, et particulièrement impliqué dans la défense et la promotion du quartier de La Source.

Et puis Jean-Louis BERNARD, Député de plusieurs mandats, Vice-Président du Conseil Général et qui a été Maire d'Orléans.

Comme un certain nombre d'entre vous, je les ai bien connus tous les trois, et avec les différences qui les caractérisaient, tous avaient une certaine idée, une certaine conception de la personne humaine, de sa dignité, du respect qui lui est dû. Alors à la rentrée prochaine, je vous proposerai que nous puissions leur rendre un hommage public, de la manière qui conviendra et bien sûr en lien étroit avec leurs proches. Et je vous propose en cet instant de leur rendre un hommage par une minute de silence.

Une minute de silence est observée par l'ensemble du Conseil Municipal et du public.

N° 1 – <u>Désignation du secrétaire.</u>

M. de ROSNY est désigné en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 - Pouvoirs

M. KHOUTOUL	à	M. MONTILLOT
Mme GEINCHELEAU	à	Mme BREANT (jusqu'à 18 h 15)
M. ROSE	à	Mme RASTOUL
Mme DIDIER	à	Mme BARRUEL
Mme MIGNONNEAUD	à	Mme PARAYRE
M. GRAND	à	Mme CORRE
Mme KOUNOWSKI	à	M. CHAPUIS
Mme CHELLY	à	Mme RIST

N° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 - Communications diverses.

M. le Maire - J'ai reçu les remerciements suivants :

- de l'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION DELEGATION TERRITORIALE DU LOIRET, à l'occasion de la Journée nationale du souvenir de la déportation ;
- de LOGES PRODUCTION, pour le soutien de la Mairie à l'occasion du Festival Premières Loges 2020 ;
 - du SECOURS POPULAIRE, pour l'attribution d'une subvention ;
 - de l'association L'ESPOIR, pour l'attribution d'une subvention.

M. le Maire – Je voudrais vous faire part également de l'intention de la Ville d'Orléans de saisir Mme la Procureure de la République à propos des incidents qui semblent avoir émaillé le vote lors du deuxième tour des élections municipales dans le bureau n° 58 – Pauline Kergomard.

Un certain nombre de faits ont été rapportés dont il est question d'ailleurs par écrit dans le procès-verbal du bureau de vote. Un certain nombre de témoignages ont été apportés et si les faits sont avérés, ils me paraissent graves. Pourquoi ? Parce que ce sont les principes républicains qui sont entachés et si tel est le cas, ce ne serait pas acceptable.

Il semblerait que des incidents se soient produits notamment en fin de journée et que des personnes dans le bureau de vote, alors que le bureau de vote j'allais dire est sacralisé, se soient autorisées à solliciter d'autres à l'extérieur notamment pour venir voter. Et d'autres faits ont été également rapportés. C'est la raison pour laquelle, au nom de la Ville d'Orléans, je saisirai Mme la Procureure de la République pour qu'une enquête puisse être diligentée et établir la réalité ou non des faits tels qu'ils sont pour le moment rapportés parce que ce peut être grave, parce que je n'ai pas à titre personnel le souvenir d'avoir eu des incidents rapportés de cette manière-là depuis des années. Parce que je n'ai pas le sentiment d'ailleurs qu'au-delà, il ait pu se produire des événements de la sorte dans l'histoire même d'Orléans. Je pense qu'il est de notre devoir et du mien en particulier, de pouvoir en saisir la justice. Donc, je voulais vous en informer et c'est ce que je compte faire au nom de la Ville d'Orléans dès la semaine prochaine et nous pourrons ensuite évidemment apprécier les résultats de ce que la justice pourra dire sur ce bureau n° 58. Si vous souhaitez intervenir, n'hésitez pas, donc je vous laisse bien évidemment le soin de pouvoir faire part de vos remarques. Mme TRIPET, je vous en prie.

Mme TRIPET – Oui, M. le Maire, mes chers collègues. Puisque vous revenez sur cette période, sachez que nous avons nous aussi été victimes de comportements que je n'ai jamais connus en période électorale. Cela a été des appels anonymes, des insultes racistes vis-à-vis de l'un de nos collaborateurs. Cela a été « C'est faux » sur affiche et puis en tout dernier lieu, le saccage de ma boîte aux lettres à plusieurs reprises dont du courrier ouvert. Celui que je regrette le plus, c'est celui qui m'était adressé par la famille de Michel RICOUD suite à ses obsèques. Je dois avouer que trouver de la terre dans sa boîte aux lettres, voir cette lettre détruite avec l'enveloppe à côté, je trouve cela particulièrement odieux. Donc sachez que de mon côté, j'ai également porté plainte.

M. le Maire – Et je vous ai assurée de tout mon soutien, Mme TRIPET, sur les éléments que vous avez rapportés qui sont également tout à fait inacceptables.

Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons en venir aux nominations et désignations de membres dans un certain nombre de commissions.

N° 5 - <u>Vie institutionnelle. Commissions municipales. Dénomination et désignation des membres.</u>

M. le Maire – Vous avez, et je vous prie de nous en excuser, une modification qui vous est proposée. En effet, la délibération initiale fixait le nombre de commissions à 8. Quelle est la raison de porter ce nombre à 9 commissions ? Il nous a semblé que de réunir les finances et les ressources humaines dans la même commission n'était pas forcément l'optimum. Et donc il est proposé de diviser en deux cette commission. C'est la raison du passage de 8 à 9, si vous en êtes d'accord. Et vous avez également les propositions qui sont faites de désignations des membres de ces commissions.

Y a-t-il des remarques là-dessus ? Non.

Il y a ce soir à la fois des votes à mains levées et des votes avec le petit boîtier électronique que nous avons d'ailleurs inauguré il y a quelques jours au Palais des sports. Cela fonctionne bien et donc je vous ferais part des modalités de vote à chaque fois.

Je passe au vote de cette délibération n° 5.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Aussi, il est proposé de fixer le nombre et la composition des commissions communales selon le détail figurant ci-après et d'en désigner les membres.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) dénommer et fixer le nombre et la composition des commissions communales selon le détail figurant en annexe pour la durée du mandat ;
- 2°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de ces commissions municipales ;
 - 3°) désigner les membres des commissions communales pour la durée du mandat. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Intitulé des Commissions	Nombre de membres	Composition
Sécurité et Prévention	11	Florent MONTILLOT Frédéric ROSE Martine HOSRI Laurent BLANLUET Florence CARRE Anne-Frédéric AMOA Corine PARAYRE Hamid KHOUTOUL Jean-Philippe GRAND Jérôme BORNET Olivier GEFFROY
Santé et Université	11	Florent MONTILLOT Fanny PICARD Béatrice BARRUEL Régine BREANT Pascal TEBIBEL Romain ROY Hugues de ROSNY Thibaut CLOSSET Sarah BENAYAD Baptiste CHAPUIS Stéphanie RIST
Proximité	11	Nadia LABADIE Anne-Frédéric AMOA Virginie MARCHAND Béatrice BARRUEL Corine PARAYRE Florence CARRE Charles-Éric LEMAIGNEN Evrard LABLEE Jérôme BORNET Valérie CORRE Gérard GAUTIER
Ressources et Moyens Généraux	11	Michel MARTIN Isabelle RASTOUL Thibaut CLOSSET Sandrine MENIVARD Capucine FEDRIGO Lalie DIDIER Natalie LAPERTOT Laurent BLANLUET Emmanuel DUPLESSY Sarah BENAYAD Muriel SAUVEGRAIN

Intitulé des Commissions	Nombre de membres	Composition
Budget	11	Michel MARTIN Thibaut CLOSSET Isabelle RASTOUL Charles-Éric LEMAIGNEN Romain ROY Luc NANTIER Laurence CORNAIRE Quentin DEFOSSEZ Emmanuel DUPLESSY Sarah BENAYAD Muriel SAUVEGRAIN
Solidarités, Familles et Politique de la Ville	11	Régine BREANT Tiphaine MIGNONNEAUX Corinne GEINCHELEAU Gauthier DABOUT Lalie DIDIER Hamid KHOUTOUL Quentin DEFOSSEZ Natalie LAPERTOT Dominique TRIPET Jean-Philippe GRAND Christel ROYER
Education et Sports	11	Chrystel de FILIPPI Martine HOSRI Thomas RENAULT Romain LONLAS William CHANCERELLE Corinne GEINCHELEAU Nadia LABADIE Aurore POULS Baptiste CHAPUIS Jean-Christophe CLOZIER Christel ROYER
Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire	11	William CHANCERELLE Aurore POULS Fanny PICARD Capucine FEDRIGO Chrystel de FILIPPI Jean-Paul IMBAULT Jean-Pierre GABELLE Romain LONLAS Valérie CORRE Ghislaine KOUNOWSKI Ludovic BOURREAU
Urbanisme, Logement et Développement Durable	11	Béatrice BARRUEL Laurence CORNAIRE Romain ROY Jean-Paul IMBAULT Pascal TEBIBEL Quentin DEFOSSEZ Hugues de ROSNY Frédéric ROSE Emmanuel DUPLESSY Dominique TRIPET Jihan CHELLY

N° 6 - <u>Vie institutionnelle. Centre Communal d'Action Sociale. Conseil d'Administration.</u> Fixation du nombre des membres.

M. le Maire – Il s'agit là d'un vote à mains levées.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles, il est prévu que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le Maire, comprend, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer à 17 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 7 – <u>Vie institutionnelle. Centre Communal d'Action Sociale. Conseil d'Administration.</u> <u>Election des membres.</u>

M. le Maire – Nous allons désigner deux assesseurs pour cette élection et je propose MM. IMBAULT et DABOUT. De plus, je vous propose le vote électronique sauf si une majorité d'entre vous s'y oppose. S'il n'y a pas d'opposition, c'est parfait.

Vous avez donc les listes proposées et dont je dois faire la lecture.

1^{ère} liste : Mme BREANT

Mme GEINCHELEAU

M. DABOUT Mme HOSRI Mme CORNAIRE M. KHOUTOUL Mme MIGNONNEAUD

M. DEFOSSEZ

2^{ème} liste : Mme TRIPET

M. BORNET Mme BENAYAD

3^{ème} liste: Mme SAUVEGRAIN

Pour le vote électronique, vous avez le boîtier. Je pense que vous savez à peu près vous en servir. Quand je vais ouvrir le vote, le boîtier va également se mettre en ordre de marche et vous allez pouvoir voter pour le numéro correspondant aux différentes listes. Il suffira ensuite de valider le vote en appuyant sur « OK », ce terme s'affichant aussi sur le boîtier.

Donc j'ouvre le scrutin pour que vous ayez à l'écran les numéros des listes, ainsi que la possibilité d'abstention (777) ou du vote blanc (999). Il s'agit d'un scrutin proportionnel au plus fort reste.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles, il est prévu que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), présidé par le Maire, comprend, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé à 17 le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'Orléans.

Par ailleurs, l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles précise que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des 8 membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. »

3 candidatures ont été déposées :

- Liste conduite par Mme BREANT
- Liste conduite par Mme TRIPET
- Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration par vote électronique.

Nombre de votants : 55

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 0 Nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme BREANT	39 voix
- Liste conduite par Mme TRIPET	8 voix
- Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN	8 voix

REPARTITION DES SIEGES

Quotient électoral : <u>Nombre de suffrages exprimés</u> = <u>55</u> = 6,88 Nombre de sièges à pourvoir 8

> - Liste conduite par Mme BREANT : Nombre de voix = 39 = 5,673 Quotient électoral 6,88

- Liste conduite par Mme TRIPET : Nombre de voix = 9 = 1,309 Quotient électoral 6,88

- Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN : Nombre de voix = 7 = 1,018

Quotient électoral 6.88

La liste conduite par Mme BREANT a obtenu 5 sièges. La liste conduite par Mme TRIPET a obtenu 1 siège. La liste conduite par Mme SAUVEGRAIN a obtenu 1 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme BREANT : 0,673
- Reste obtenu par la liste conduite par Mme TRIPET : 0,309
- Reste obtenu par la liste conduite par Mme SAUVEGRAIN : 0,018

Le siège restant est attribué à la liste conduite par Mme BREANT.

SONT ELUS

- Mme BREANT
- Mme GEINCHELEAU
- M. DABOUT
- Mme HOSRI
- Mme CORNAIRE
- M. KHOUTOUL
- Mme TRIPET
- Mme SAUVEGRAIN

ADOPTE

N° 8 – Vie institutionnelle. Commission d'Appel d'Offres. Modalités de dépôt des listes.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« L'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 II du code général des collectivités territoriales, pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission est constituée par l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection d'un nombre égal de suppléants.

Il s'agit d'un scrutin de liste où l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conditions suivantes de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres :

- les listes sont déposées en séance auprès du Secrétariat Général ;
- les listes, peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales :
- une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes ;
- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9 - <u>Vie institutionnelle. Commission de délégation de service public. Modalités de dépôt des listes.</u>

M. le Maire s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit, dans le cadre des procédures de passation de délégations de service public, l'intervention d'une commission, qui a pour rôle

notamment de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'ouvrir les offres, d'émettre un avis sur les candidats admis à la négociation.

Les articles L. 1411-5-I et D. 1411-3 à D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales fixent les règles applicables à la composition de la commission de délégation de service public.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission est constituée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection d'un nombre égal de suppléants.

Il s'agit d'un scrutin de liste où l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conditions suivantes de dépôt des listes de la Commission de délégation de service public :

- les listes sont déposées en séance auprès du Secrétariat Général ;
- les listes, peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales :
- une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes ;
- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 - <u>Vie institutionnelle. Concessions d'aménagement. Commission chargée d'émettre un</u> avis sur les propositions reçues. Modalités de dépôt des listes.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« L'article R. 300-9 du code de l'urbanisme relatif aux concessions d'aménagement prévoit que lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, l'organe délibérant désigne en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement de la négociation prévue à l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Il désigne la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure.

L'organe délibérant choisit le concessionnaire, sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention et au vu de l'avis ou des avis émis par la commission.

Il est proposé de fixer la composition de la commission comme suit :

- le Maire ou son représentant, Président,
- 5 membres titulaires,
- 5 membres suppléants.

L'élection des membres intervient au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

A l'instar de la Commission d'Appel d'Offres, et de la Commission de délégation de service public, avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conditions suivantes de dépôt des listes de la Commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, dans le cadre des concessions d'aménagement :

- les listes sont déposées en séance auprès du Secrétariat Général ;
- les listes, peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes ;
- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 - Vie institutionnelle. Commission d'Appel d'Offres. Election des membres.

M. le Maire – On va faire la même chose pour l'élection des membres à la commission d'appel d'offres avec 5 titulaires et 5 suppléants. Il s'agit également d'une élection proportionnelle au plus fort reste.

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1 ^{er} liste :	Mme MENIVARD M. LEMAIGNEN Mme FEDRIGO Mme RASTOUL Mme CORNAIRE	Mme BARRUEL M. GABELLE M. LABLEE M. NANTIER M. de ROSNY
2 ^{ème} liste :	M. CHAPUIS	Mme CORRE
3 ^{ème} liste :	M. BOURREAU Mme ROYER	Mme CHELLY Mme SAUVEGRAIN

J'ouvre le scrutin par vote électronique.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« L'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres.

Suite à l'approbation des conditions de dépôt des listes, il convient désormais de procéder à l'élection des membres de cette commission composée de cinq membres titulaires, et de cinq membres suppléants, élus parmi les membres de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 II a du code général des collectivités territoriales.

En application des articles D. 1411-3 et D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales, l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, constituée pour la totalité des procédures de passation susmentionnées, que la collectivité mettra en œuvre pendant la durée du mandat. »

3 candidatures ont été déposées :

- Liste conduite par Mme MENIVARD
- Liste conduite par M. CHAPUIS
- Liste conduite par M. BOURREAU

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration par vote électronique.

Nombre de votants : 55

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 0 Nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

ONT OBTENU

-	Liste	conduite	par	Mme	MENIV	'ARD	 39 vo	İΧ
-	Liste	conduite	par	Mme	TRIPE	Γ	 9 voix	(
-	Liste	conduite	par	Mme	SAUV	EGRAIN .	 7 voix	(

REPARTITION DES SIEGES

Quotient électoral : Nombre de suffrages exprimés = $\frac{55}{5}$ = 11 Nombre de sièges à pourvoir $\frac{5}{5}$

Liste conduite par Mme MENIVARD:

 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{39}{11} = 3,545$

- Liste conduite par M. CHAPUIS: Nombre de voix = 9 = 0,818 Quotient électoral 11

- Liste conduite par M. BOURREAU:

Nombre de voix = 7 = 0,636 Quotient électoral 11

La liste conduite par Mme MENIVARD a obtenu 3 sièges. La liste conduite par M. CHAPUIS a obtenu 0 siège. La liste conduite par M. BOURREAU a obtenu 0 siège.

Il reste 2 sièges à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme MENIVARD : 0,545
- Reste obtenu par la liste conduite par M. CHAPUIS: 0,818
- Reste obtenu par la liste conduite par M. BOURREAU: 0,636

Les sièges restants sont attribués respectivement aux listes conduites par MM. CHAPUIS et BOURREAU.

SONT ELUS

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Mme MENIVARD	- Mme BARRUEL
- M. LEMAIGNEN	- M. GABELLE
- Mme FEDRIGO	- M. LABLEE
- M. CHAPUIS	- Mme CORRE
- M. BOURREAU	- Mme CHELLY

ADOPTE

N° 12 - <u>Vie institutionnelle. Commission de délégation de service public. Election des membres.</u>

M. le Maire – Nous allons procéder de la même manière pour une élection au plus fort reste.

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1 ^{er} liste :	M. CLOSSET Mme MENIVARD M. LEMAIGNEN Mme FEDRIGO Mme RASTOUL	Mme BARRUEL M. GABELLE M. LABLEE Mme CORNAIRE M. NANTIER
2 ^{ème} liste :	M. DUPLESSY Mme CORRE	Mme BENAYAD
3 ^{ème} liste :	Mme SAUVEGRAIN Mme ROYER	M. GAUTIER M. BOURREAU

J'ouvre le scrutin par vote électronique.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit, dans le cadre des procédures de passation de délégations de service public, l'intervention d'une commission, qui a pour rôle notamment de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'ouvrir les offres, d'émettre un avis sur les candidats admis à la négociation.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission est constituée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection d'un nombre égal de suppléants.

Il s'agit d'un scrutin de liste où l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public, permanente, pour la durée du mandat ; tout en se réservant la possibilité de constituer si nécessaire une commission spécifique pour la passation d'une procédure de délégation de service public particulière. »

3 candidatures ont été déposées :

- Liste conduite par M. CLOSSET
- Liste conduite par M. DUPLESSY
- Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration par vote électronique.

Nombre de votants : 55

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 0 Nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

ONT OBTENU

-	Liste	conduite	par M	. Cl	_OSSE1	Γ	 39 voi	Χ
-	Liste	conduite	par M	. Dl	JPLESS	SY	 9 voix	
-	Liste	conduite	par M	me	SAUVE	GRAIN	 7 voix	

REPARTITION DES SIEGES

Quotient électoral : Nombre de suffrages exprimés = 55 = 11 Nombre de sièges à pourvoir 5

> - Liste conduite par M. CLOSSET: Nombre de voix = 39 = 3,545 Quotient électoral 11

- Liste conduite par M. DUPLESSY: Nombre de voix = 9 = 0,818 Quotient électoral 11

Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN:

Nombre de voix = 7 = 0,636 Quotient électoral 11

La liste conduite par M. CLOSSET a obtenu 3 sièges. La liste conduite par M. DUPLESSY a obtenu 0 siège. La liste conduite par Mme SAUVEGRAIN a obtenu 0 siège.

Il reste 2 sièges à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par M. CLOSSET: 0,545
- Reste obtenu par la liste conduite par M. DUPLESSY: 0,818
- Reste obtenu par la liste conduite par Mme SAUVEGRAIN: 0,636

Les sièges restants sont attribués respectivement aux listes conduites par M. CHAPUIS et Mme SAUVEGRAIN.

SONT ELUS

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. CLOSSET	- Mme BARRUEL
- Mme MENIVARD	- M. GABELLE
- M. LEMAIGNEN	- M. LABLEE
- M. DUPLESSY	- Mme BENAYAD
- Mme SAUVEGRAIN	- M. GAUTIER

ADOPTE

N° 13 - <u>Vie institutionnelle. Concessions d'aménagement. Commission chargée d'émettre un</u> avis sur les propositions reçues. Election des membres.

M. le Maire – Dernière élection, celle de la commission chargée d'émettre un avis sur les concessions d'aménagement. Et cette fois, c'est une répartition à plus forte moyenne, allez savoir pourquoi!

Vous avez les listes :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1 ^{er} liste :	Mme BARRUEL Mme CORNAIRE M. TEBIBEL M. IMBAULT Mme MENIVARD	M. LEMAIGNEN M. NANTIER M. GABELLE Mme FEDRIGO M. LABLEE
2 ^{ème} liste :	M. BORNET Mme TRIPET	M. DUPLESSY M. CHAPUIS

Il n'y a pas de troisième liste. Donc, le scrutin est ouvert par vote électronique.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« L'article R. 300-9 du code de l'urbanisme relatif aux concessions d'aménagement prévoit que Lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, l'organe délibérant désigne en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement de la négociation prévue à l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Il désigne la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure.

L'organe délibérant choisit le concessionnaire, sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention et au vu de l'avis ou des avis émis par la commission.

Suite à l'approbation des conditions de dépôt des listes, il convient désormais de procéder à l'élection des membres de cette commission composée de cinq membres titulaires, et de cinq membres suppléants, élus parmi les membres de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) procéder à l'élection des membres de la commission prévue à l'article R. 300-9 du code de l'urbanisme dans les conditions définies ci-avant, pour la durée du mandat ;
- 2°) désigner M. le Maire ou son représentant en tant que personne habilitée, dans le cadre des procédures de concession d'aménagement, à engager des discussions avec les candidats et à signer les conventions. »

2 candidatures ont été déposées :

- Liste conduite par Mme BARRUEL
- Liste conduite par M. BORNET

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration par vote électronique.

Nombre de votants : 55

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre d'abstentions: 7

Nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme BARRUEL	39 voix
- Liste conduite par M. BORNET	9 voix

REPARTITION DES SIEGES

Quotient électoral : Nombre de suffrages exprimés = $\frac{48}{5}$ = 9,6 Nombre de sièges à pourvoir 5

Liste conduite par Mme BARRUEL:

Nombre de voix = 39 = 4,062

Quotient électoral 9,6

- Liste conduite par M. BORNET:

 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{9}{9,6} = 0,937$

La liste conduite par Mme BARRUEL a obtenu 4 sièges. La liste conduite par M. BORNET a obtenu 0 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

A la plus forte moyenne

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme BARRUEL 7,8
- Reste obtenu par la liste conduite par M. BORNET: 9

Le siège restant est attribué à la liste conduite par M. BORNET.

SONT ELUS

<u>Titulaires</u> <u>Suppléants</u>

- Mme BARRUEL - M. LEMAIGNEN
- Mme CORNAIRE - Mme FEDRIGO
- M. TEBIBEL - M. GABELLE
- M. IMBAULT - Mme RASTOUL
- M. BORNET - M. DUPLESSY

ADOPTE

N° 14 - <u>Vie institutionnelle. Conseil Municipal. Création de postes de collaborateurs de groupe.</u> Approbation.

M. le Maire – Un document vous a été remis sur table. Je suis désolé, on fait tout cela un peu rapidement, la période du mois de juillet étant un peu contrainte.

Voici donc la proposition qui vous est faite :

- 1 poste à temps complet auprès de la majorité municipale ;
- 1 poste à temps complet auprès du groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes » ;
 - 1 poste à 0,25 E.T.P. auprès du groupe « Orléans demain » ;
 - 1 poste à 0,25 E.T.P. auprès du groupe « Ensemble pour Orléans ».

Y a-t-il des remarques là-dessus ? Mme RIST.

Mme RIST – Merci beaucoup M. le Maire. J'ai une petite question parce qu'un poste pour 9 élus du « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes », si on fait une proportionnelle, cela fait presque 0,4 c'est-à-dire plus que le 0,25 qui nous est accordé pour mon groupe « Ensemble pour Orléans ». Et j'avais l'intention, comme j'avais pu le dire, d'être dans cette opposition pour travailler et donc je voulais savoir si on pouvait augmenter un petit peu le taux de temps de collaborateur pour nos groupes qui est de 0,25. Merci.

M. le Maire – On passerait de 0,25 à 0,30. Franchement, on a un principe de quart, de demi ou de temps complet. C'est la raison pour laquelle pour l'opposition « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes », on est passé pratiquement de 0,80 à 1 poste. Donc je reste sur cette proposition.

Je veux dire également que j'ai reçu des demandes du groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes » sur un certain nombre de besoins matériels auxquels nous avons répondu favorablement, les demandes étant, je le dis, très raisonnables et je vous en remercie. Quelques facilités supplémentaires de travail dont je suis tout à fait disposé à faire et ce bien évidemment pour l'ensemble des groupes politiques.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour dire qu'il y a des demandes que j'ai souhaité également satisfaire sur les représentations d'élus à l'extérieur. On aura l'occasion d'y revenir dans un prochain Conseil Municipal, parce que là on ne pouvait pas tout faire. On fait ce qui est absolument nécessaire pour le bon fonctionnement de la Mairie. Cependant pour les conseils d'écoles, j'ai proposé à la demande d'un certain nombre d'entre vous, que tous les élus puissent représenter la Ville dans les différents conseils d'écoles. Nous sommes 55 élus, il y a 67 écoles, nous n'y suffisons déjà pas. Donc, c'est très bien que chacun puisse représenter ou être présent dans un conseil d'école et faire part effectivement de toutes les demandes qui se font jour régulièrement dans nos belles écoles.

D'autre part, il y a des sujets que l'on a abordés sur l'organisation, la gestion des questions écrites et orales. On va prendre un tout petit peu plus de temps pour regarder cela. Je veux également dire qu'il y a une proposition de M. CHAPUIS qui était tout à fait intéressante, et s'il me le permet je vais en dire

un mot. Vous aviez évoqué lors du premier Conseil Municipal, la proposition de rédaction d'une charte d'éthique à laquelle je souscris totalement, et je vous fais donc la proposition d'une commission ad hoc qui pourrait être co-présidée à la fois par vous M. CHAPUIS et M. LEMAIGNEN, s'il en est d'accord et que cette commission puisse se réunir à la rentrée au mois de septembre. Ainsi, cette commission aura un temps de travail suffisant pour faire part de vos propositions. Je vous propose donc peut-être 2 mois à peu près pour qu'elle puisse faire part de ces travaux et on pourrait se dire, sans que les choses soient inscrites dans le marbre, pour le Conseil Municipal de novembre, si cela peut vous convenir. Et à ce moment-là prendre les éléments de cette charte d'éthique et les adosser au règlement intérieur, ce qui peut supposer une modification du règlement intérieur pour lequel légalement, nous avons 6 mois pour la faire. Et on pourrait donc, j'allais dire, aussi profiter de votre travail pour peut-être lisser ou actualiser un certain nombre d'éléments qui figurent dans le règlement intérieur. C'est la proposition que je vous fais ou plutôt je reprends votre proposition et c'est l'idée que j'en ai, si vous en êtes d'accord.

Enfin, je veux dire également, et vous pourrez transmettre à M. GRAND qui avait fait une proposition pour que l'on fasse des assises de la résilience et de la transition, pas seulement énergétique, « écologique » si je reprends ses mots. J'y souscris, je l'avais dit, et je vous propose que l'on organise ça aussi à la rentrée et que l'on voit avec vous, avec lui la manière dont il souhaite qu'elles s'organisent. Je pense que ce sera aussi une très belle occasion de poser un certain nombre de choses, de confirmer un certain nombre d'engagements et de les nourrir avec les propositions qui pourront être faites et d'avoir une large participation.

Ceci étant, je vais vous consulter sur le point n° 14.

M. le Maire s'exprime ainsi :

En vertu de l'article L. 2121-28 du code général des collectivités territoriales, le Maire a la possibilité, dans des conditions fixées par le Conseil Municipal, et sur proposition des représentants de chaque groupe, d'affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes.

Il appartient au Conseil Municipal d'ouvrir au budget de la commune, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, des crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent dépasser 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil municipal.

Conformément à l'article 110-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative aux conditions d'emploi des agents contractuels de la fonction publique, ces postes seront pourvus par la voie contractuelle, pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable, dans la limite du terme du mandat électoral de l'assemblée délibérante.

Dans le cadre de la nouvelle mandature, il est proposé d'ouvrir à nouveau des postes de collaborateurs de groupe et de les affecter dans les conditions suivantes :

- Un poste à temps complet auprès de la majorité municipale ;
- Un poste à temps complet auprès du groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes » ;
- Un poste à hauteur de 0,25 E.T.P. auprès du groupe « Orléans demain » ;
- Un poste à hauteur de 0,25 E.T.P. auprès du groupe « Ensemble pour Orléans ».

La rémunération sera fixée par référence à la grille des attachés territoriaux, assortie du régime indemnitaire correspondant au groupe A4 (emploi chargé de mission), avec versement de la prime de fin d'année, dans les mêmes conditions que les autres agents municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-28;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 110-1;

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver le principe de l'affectation d'un poste de collaborateur de groupe à temps complet auprès de la majorité municipale ;
- 2°) approuver le principe de l'affectation d'un poste de collaborateur de groupe à temps complet auprès du groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes » ;
- 3°) approuver le principe de l'affectation d'un poste de collaborateur de groupe à hauteur de 0,25 E.T.P. auprès du groupe « Orléans demain » ;
- 4°) approuver le principe de l'affectation d'un poste de collaborateur de groupe à hauteur de 0,25 E.T.P. auprès du groupe « Ensemble pour Orléans » ;
- 5°) autoriser M. le Maire ou son représentant à pourvoir ces postes par la voie contractuelle, en application des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 susvisée ;
- 6°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Mairie ;
- 7°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : chapitre 012, fonction 020, service gestionnaire HPA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

N° 15 - Finances. Compte de gestion 2019 établi par le Trésorier d'Orléans. Approbation.

M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les opérations budgétaires de l'exercice 2019 de M. le Trésorier et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que du budget annexe activités spécifiques.

Il revient au Conseil Municipal de statuer sur :

- 1 l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire, tant pour le budget principal que pour le budget annexe activités spécifiques;
- 2 l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, du budget principal et du budget annexe activités spécifiques ;
- 3 la comptabilité des valeurs inactives.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) constater la concordance entre les opérations budgétaires de recettes et de dépenses de l'exercice 2019 passées par M. le Trésorier et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que du budget annexe activités spécifiques ;
- 2°) approuver les résultats courants, des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe, tant du budget principal que du budget annexe activités spécifiques ;
- 3°) déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 BICDO_MOT VLA 2009/DIA - COOR

GED 11-2 Exercice 2019

23400 ORLEANS

043019 TRES, ORLEANS MUNICIPALE ET METROPOLE

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTATÀ LA CLÓTURE DE LEXERCICE PRÉCÉDENT: 2018	RÉSULTATÀ LA PART AFFECTÉE À CLÓTURE DE L'INVESTISSEMENT: L'ENERCICE 2018 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE TRANSFERT OU L'EXERCICE 2019 INTIGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'ENERCICE 2019
I - Budget principal			TO LOCAL		* T. L. C.
Investissement	-21 471 407,86		-2 943 292,04		-24 414 699,90
Fonctionnement	25 369 333,93	25 821 407,86	25 220 418,15	2350 000,00	27 118 344,22
TOTALI	3 897 926,07	25 821 407,86	22 277 126,11	2350 000,00	2 703 644,32
II - Budgets des services à caractère administratif					
23405-ACTIVITES SPECIFIQUES-ORLEANS					
Investisament	2 098 933,98		104 170,32		2 203 104,30
Fonctionnement	96116,21		4 900,52		101 016,73
Sous-Total	2 195 050,19		109 070,84		2304 121,03
TOTALII	2 195 050,19		109 070,84		2304121,03
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTALI+III	6 092 976,26	25 821 407.86	22 386 196 95	2350 000 00	\$ 007 765.35

N° 16 - Finances. Compte administratif 2019 d'Orléans. Budget principal et budgets annexes. Approbation.

Présentation d'un power point par M. MARTIN.

Compte administratif 2019

Conseil Municipal du 17 juillet 2020

M. MARTIN - M. le Maire, mes chers collègues, le compte administratif 2019 vient dans un contexte particulier mais bien sûr, il faut le voter pour que tout cela rentre en régularité.

On constatera quelques décalages d'investissements, mais j'en parlerai un peu plus loin.

2019 -Le décalage des investissements

2

La structuration du budget de la ville s'est largement modifiée au cours des trois dernières années. Après le transfert en 2017 et 2018 des compétences espace public (principalement voirie et propreté), urbanisme, promotion touristique, valorisation du patrimoine naturel et paysager, eau potable, réseaux d'énergie, ainsi que du Parc Floral et de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD), l'année 2019 a vu l'achèvement de la métropolisation avec la définition de l'intérêt communautaire des équipements sportifs et culturels (Zénith et Musées) et l'acquisition de compétences facultatives en faveur du soutien aux clubs de sport professionnel. La Ville est désormais étroitement liée à la Métropole.

Le comptes 2019 respectent les fondamentaux : maîtriser des dépenses de fonctionnement pour préserver un bon niveau d'autofinancement, à taux de fiscalité inchangés et avec un niveau d'investissement particulièrement soutenu tout en maîtrisant la dette.

Conseil Municipal du 17 juillet 2020



M. MARTIN - En introduction, j'attire votre attention sur le fait que la structuration du budget de la Ville s'est largement modifiée au cours des 3 dernières années. En fait, il y a eu beaucoup de transferts de compétences entre la Métropole et la Ville d'Orléans en 2017, 2018 et même en 2019. Les transferts allant vers la Métropole : l'espace public, la voirie, la propreté, l'urbanisme, la promotion touristique, la valorisation du patrimoine naturel et paysager, l'eau potable – ce sont vraiment des grosses compétences – les réseaux d'énergie, le Parc floral, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.) et en 2019, nous achevons le transfert à la Métropole avec la définition de l'intérêt communautaire des équipements sportifs et culturels, à savoir le Zénith et des musées, et l'acquisition de compétences facultatives en faveur du soutien aux clubs de sport professionnel. La Ville est plus que jamais étroitement liée à la Métropole.

Le compte 2019 respecte les fondamentaux que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver un bon niveau d'autofinancement avec des taux de fiscalité inchangés et un niveau d'investissement particulièrement soutenu tout en maîtrisant la dette.

Compte administratif 2019 – les Chiffres Clés

- 53,3 M€ de dépenses d'investissement :
 - Education, la famille et les politiques de solidarité (8,1 M€),
 - Embellissement de la ville, participation citoyenne et tranquillité des habitants (7,6 M€)
 - Sport et jeunesse (20,5 M€)
 - Politique culturelle et Evènements (13,8 M€)
- Epargne disponible de près de 19 M€
- La dette reste contenue à 84,9 M€
- Des dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et respectent le contrat passé avec l'Etat (trajectoire < 1,2 % par an par rapport à 2017)

Orléans Mairie

3

Conseil Municipal du 17 juillet 2020

M. MARTIN - Voici les chiffres clés. En 2019, 53 millions d'euros d'investissement :

- Education, famille et politiques de solidarité (8 millions d'euros) ;
- Embellissement de la Ville, participation citoyenne et tranquillité des habitants (7 millions
- d'euros);
- Sport et jeunesse (20 millions d'euros) ;
- Politique culturelle et évènements (13,8 millions d'euros).

L'épargne disponible est de près de 19 millions d'euros. On fait toujours un parallèle entre l'épargne disponible et le montant des investissements puisque bien sûr il y a une corrélation entre les deux, c'est l'épargne qui permet d'investir.

La dette reste contenue à 84,9 millions d'euros. Je vous présenterai immédiatement après un tableau d'évolution de la dette, vous verrez qu'elle a baissé en 2019.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Je rappelle que nous avons contractualisé avec l'Etat une trajectoire inférieure à 1,2 % de dépenses de fonctionnement par an par rapport à une référence qui est l'année 2017 et ceci sur 3 ans.

Compte administratif 2019 – Restes à réaliser et engagements

- Les restes à réaliser 2019 qui correspondent aux investissements inscrits au budget 2019 et non mandatés en fin d'exercice atteignent 8,9 M€
- Ces sommes s'ajouteront aux crédits inscrits au budget 2020 (52,3 M€)
- En outre, le solde des dépenses d'investissement des principaux grands projets du précédent mandat sont financés sur le budget 2020 :
 - Aqualudique : 16,45 M€ (sur un total de 22,5 M€)
 - Centre nautique de La Source : 6,50 M€ (sur un total de 18,2 M€)
 - MOBE: 3,94 M€ (sur un total de 15,1 M€)

Etant précisé que les budget voirie et CO'Met notamment sont portés par la Métropole

Conseil Municipal du 17 juillet 2020

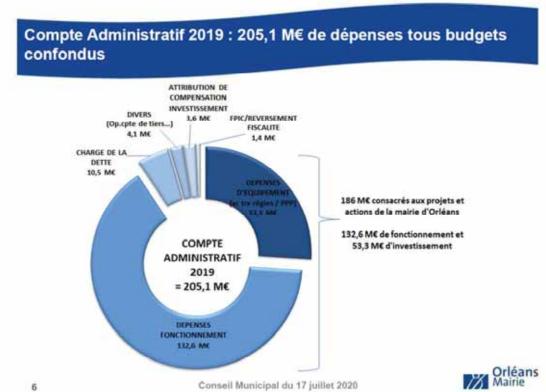


M. MARTIN – Il est toujours important en regardant un compte arrêté « à la date du » – là il s'agit du 31 décembre 2019 – de mettre en perspective les engagements qui ont été pris et qui ne sont pas encore mandatés.

Donc les restes à réaliser 2019 qui correspondent aux investissements inscrits au budget mais qui n'ont pas pu être mandatés sont de 8,9 millions d'euros. Ces sommes vont s'ajouter aux crédits inscrits au budget 2020 qui sont de 52,3 millions d'euros. Donc, nous sommes sur une tendance d'investissement en 2020 qui devrait être de l'ordre de 60 millions d'euros. C'est une somme importante puisque je rappelle que les capacités de la Ville d'Orléans sont plutôt de l'ordre de 35 à 40 millions d'euros par an si on voit les investissements au fil de l'eau.

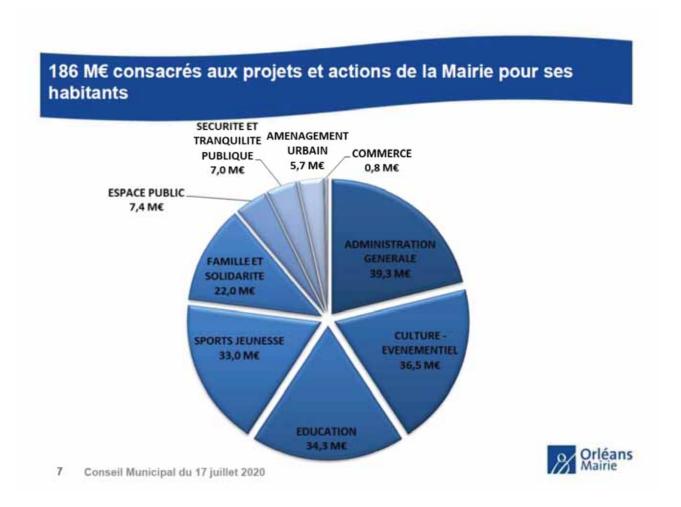
Le solde des dépenses d'investissement des principaux grands projets vont donc devenir en 2020. C'est le centre aqualudique pour 16 millions d'euros sur un total de 22; le centre nautique de La Source pour 6,5 millions d'euros en terminaison pour un total de 18 millions d'euros de travaux; le MOBE pour 3,9 millions d'euros sur un total de 15,1 millions d'euros. Etant précisé par ailleurs que les budgets voirie et CO'Met sont portés par la Métropole.





M. MARTIN – Si on détaille un petit peu le compte administratif 2019, le total des dépenses de la Ville est de 205 millions d'euros. Ils se répartissent entre le fonctionnement et l'investissement comme vous le voyez sur le graphique avec une charge de la dette qui est de 10 millions d'euros, donc relativement très faible par rapport à l'ensemble du budget, ce qui est une bonne chose. Cela nous permet de voir l'avenir.

186 millions sont consacrés à des projets, 132 millions pour le fonctionnement et 53 millions pour l'investissement.



M. MARTIN - En ce qui concerne les projets ou la gestion de la Ville, la particularité du budget en ce qui concerne les politiques publiques, c'est qu'en fait il y a 4 masses assez comparables, tout du moins dans leur importance relative :

- Culture-Evénementiel : 36,5 millions ;
- Education: 34,3 millions;
- Sport et Jeunesse : 33 millions ;
- Famille et Solidarité : 22 millions.

Donc on voit là qu'il y a une répartition par quart – enfin Famille et Solidarité c'est un peu différent – mais cela reste malgré tout les grandes tendances et les axes stratégiques, avec les coûts d'administration générale pour 39 millions.

- Espace public : 7,4 millions ;
- Sécurité et tranquillité publique : 7 millions ;
- Aménagement urbain : 5,7 millions.

Les ratios d'équilibre : un bon niveau d'épargne

CA 2019	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes courantes de fonctionnement (1)	166,9 M€	0,54 M€	167,4 M€
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie) (2)	133,2 M€	0,44 M€	133,7 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	33,6 M€	0,1 M€	33,7 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,2 M€		1,2 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€		0,2 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€		0,3 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	32,5 M€	0,1 M€	32,6 M€
AC investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute après AC (9) = (7) - (8)	28,9 M€	0,1 M€	29,0 M€
Remboursement de capital (10)	10,0 M€		10,0 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	18,9 M€	0,1 M€	19,0 M€

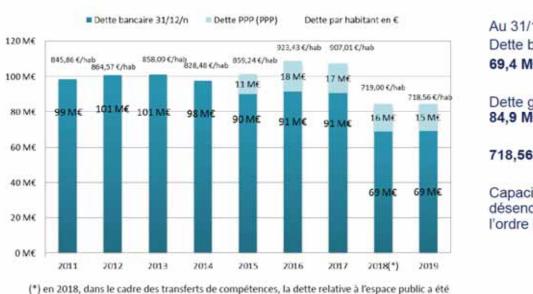
Orléa Mairie

8

Conseil Municipal du 17 juillet 2020

M. MARTIN – Un bon niveau d'épargne. Nous avons 19 millions d'épargne pour des recettes courantes de 167 millions. Donc comme je l'ai dit, cette épargne nous permet d'investir.

Une dette encore contenue à 84,9 M€ grâce notamment au transfert de la dette espace public vers la Métropole



Au 31/12/2019 : Dette bancaire 69,4 M€

Dette globale yc PPP 84,9 M€

718,56 €/habitant

Capacité de désendettement de l'ordre de 3 ans.

Orléans Mairie

Conseil Municipal du 17 juillet 2020

reprise par la Métropole

9

M. MARTIN – Le niveau de dette a sensiblement baissé à compter de 2018 parce que nous avons bénéficié du transfert de dette de la compétence voirie à la Métropole. Mais dans le même temps, c'est à la Métropole que la dette a pris un peu d'embonpoint et donc on a une capacité de désendettement à la Ville d'Orléans de l'ordre de 3 ans. On peut dire que c'est un ratio ... que chacun appréciera, moi je le trouve très bon !

Présentation du Budget Principal

10

Cooseil Municipal dix 17 juillet 2020



Les recettes de fonctionnement : stables à périmètre constant

EN KC	2018	2019	évolution 19/18
Impôts et taxes	111 607	109 908	-1 699
Dotations et participations	32 483	32 876	394
Autres Ressources d'exploitation	23 971	23 964	-7
Rembt de charges de personnel	130	111	-19
Recettes de gestion courante	168 191	166 860	-1 331
Produits financiers	24	27	3
Produits exceptionnels	2 635	68	-2 566
Reprise de provisions	207	254	47
TOTAL RECETTES REELLES	171 057	167 209	-3 848
Opérations d'ordre	816	5 757	
TOTAL Recettes de fonctionnement	171 873	172 966	

Recettes de gestion courante retraitées	168 153	169 198	1 045
Festival de Loire	-38	-507	
Elements non reccurents	-38	-507	
Evolution attribution de compensation		3 800	
Recette personnel mis à disposition remboursement de la Métropole		-1 658	
Recette lie Charlemagne		21	
Recette Zenith		575	
Recette Musée des beaux arts et Cabu		108	
Compétences transférées à Orléans métropole	0	2 845	

Les transferts de compétences effectués en 2017, 2018 puis 2019 perturbent la comparabilité entre les exercices.

Facialement, les recettes de gestion courantes diminuent de 1,3 M€ (-0,8 %).

A périmètre constant*, les recettes de gestion courantes progressent de 1 M€ (+ 0,6%).

 Hors festival de Loire et hors transferts de compétences

> Orléans Mairie

11

M. MARTIN – Concernant les recettes de fonctionnement, nous sommes à périmètre constant. Ce sont les impôts pour 110 millions ; les dotations et les participations que nous recevons notamment de

l'Etat pour 33 millions ; d'autres ressources d'exploitation pour 24 millions soit au total 166 millions d'euros. Il y a une légère baisse mais il faut tenir compte aussi des transferts de compétences, comme cela a été signalé en marge à droite.

Conseil Municipal du 17 juillet 2020

Les dépenses de fonctionnement : en hausse à périmètre constant

En KC	2018	2019	évalution 19/18
Charges à caractère général	29 620	30 477	857
Charges de personnel	78 826	78 989	163
Autres charges de gestion (dt subventions)	24 601	22 787	-1.813
Divers (FPIC)	1 603	1 362	-24
Dépenses de gestion courante	134 650	133 615	-1 035
Charges financières	1 365	1.242	-123
Charges exceptionnelles	44	86	42
Provisions	43	131	85
TOTAL DEPENSES REELLES	136 102	135 074	-1 027
Operations d'ordre	13 886	18 857	
Total dépenses de fonctionnement	149 988	153 931	
Compétences transférées à Orléans métropole	-230	3 508	1
Personnel - services communs	577	989	
Sport de Haut Niveau		1 432	1
Musée des Beaux Arts		346	
Hotel Cabu - Musée Historique		59	
Zenith Orléans		74	
Complexe du Baron		492	
Base Nautique et de loisirs de l'île Charlemagne	-807	116	
Parc Floral - transfert excedent parc floral			
Elements non reccurents	-812	-2 262	
Festival de loire	-510	-1 887	
Tx régle	-302	-375	
Dépenses de gestion courante retraitées	133 608	134 862	1.254

Les transferts de compétences initiés depuis 2017 perturbent la comparabilité entre les exercices.

- Facialement, les dépenses de gestion courantes diminuent de 1,035 M€
- Après retraitement des conséquences liées aux transferts de compétences et neutralisation des éléments non récurrents, les dépenses de gestion courantes sont en progression (1,254 M€) tout en respectant l'objectif de plafonnement de l'évolution des dépenses à 1,2 % contractualisé avec l'Etat

Conseil Municipal du 17 juillet 2020

Orléans Mairie

12

M. MARTIN – Pour les dépenses de fonctionnement, il y a 3 grandes catégories :

- les charges à caractère général, ce que l'on appelle les charges externes, tout ce que la commune achète à l'extérieur : de l'électricité, de l'énergie, de l'informatique, etc pour 30,477 millions ;
 - les charges de personnel pour 78,989 millions contre 78 826 millions l'année précédente ;
 - les autres charges de gestion courante dont les subventions pour 22,787 millions.

Nous opérons un certain nombre de retraitements techniques mais je vais assez vite pour passer à l'autofinancement.

Un autofinancement élevé qui permet de poursuivre les projets d'investissement

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes courantes de fonctionnement	174,7	168.2	166,9
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	152,6	134,3	133,2
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	22,1	33,8	33,6
Charges exceptionnelles	1,2	0,1	0,2
Produits exceptionnels (hors cession)	2,	0,2	0,3
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	22,9	34,0	33,8
Intérêts de la dette	1,4	1,4	1,2
Epargne brute / Autofinancement brut	21,5	32,6	32,5
Attribution de compensation investissement	0,	3,4	3,6
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	21,5	29,3	28,9
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	12,4	10,4	10,0
Epargne disponible / Autofinancement net	9,1	18,9	18,9
Dépenses d'équipement	33,1	40,4	52,6

En 2019, l'épargne brute après attribution de compensation s'élève à 28,9 M€ et l'épargne disponible à 18,9 M€, identique à 2018.

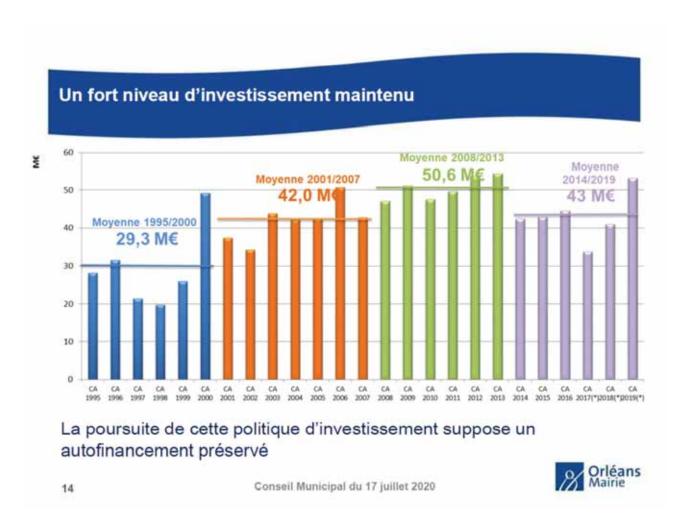
Conseil Municipal du 17 juillet 2020

13



M. MARTIN – L'autofinancement est élevé et il permet de poursuivre les projets d'investissement.

L'épargne brute après l'attribution de compensation s'élève à 28,9 millions. L'attribution de compensation, c'est le règlement financier entre la Métropole et la commune. En effet, lorsque des compétences sont transférées, les masses financières qui correspondent à ces compétences sont également transférées à travers ce que l'on appelle l'attribution de compensation. Donc tout cela est suivi au fil de l'eau et se retrouve dans l'autofinancement.



M. MARTIN - Evidemment un tableau central, c'est le montant de l'investissement. Il est important de tracer ce tableau sur une longue période. Vous voyez ici les mandats successifs. On remonte à 1995-2001 avec 29,3 millions, puis 42 millions entre 2001 et 2007, 50 millions de 2008 à 2013, 43 millions de 2014 à 2019 avec une petite décrue en 2017 et puis une reprise en 2019.

Les principaux projets réalisés en 2019

Libellé programme	CA 2019
RESTRUCTURATION MUSEUM	10,070 M€
RENOVATION CENTRE NAUTIQUE LA SOURCE	8,206 M€
CENTRE AQUALUDIQUE	3,854 M€
RENOVATION ET MODERNISATION STADE OMNISPORTS	3,619 M€
ANCIEN COLLEGE BOLIERE AMENAGMENT	2,167 M€
GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND	1,203 M€
ACCOMPAGNEMENT CHAPIT'O (RELOCALISATION EQUIPEMENTS)	1,140 M€
CARMES VOIRIES	1,134 M€
COLLEGE ORLEANS NORD EST	0,955 M€
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,831 M€
CREATION CIMETIERE LA SOURCE	0,796 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES 1ER DEG	0,773 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	0,725 M€
ANRU 2 - AMENAGEMENT ABORD ECOLE R ROLLAND LA SOURCE	0,718 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,716 M€
CNFPT - TRAVAUX AUBERGE DE JEUNESSE	0,705 M€
VINAIGRERIE EQUIPEMENT CULTUREL	0,618 M€
GROUPE SCOLAIRE M. DE LA FOURNIÈRE	0,606 M€
CNFPT - ACQUISITION	0,600 M€
AIRE DE JEUX ILE CHARLEMAGNE	0.530 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,516 M€



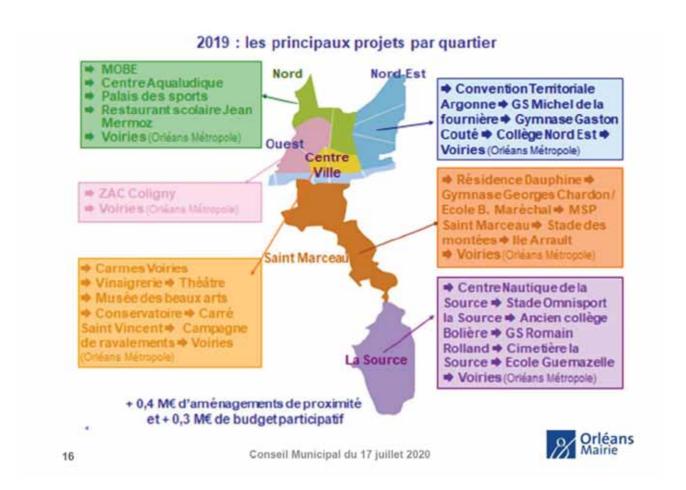
15

Conseil Municipal du 17 juillet 2020

M. MARTIN - Voici les principaux projets réalisés en 2019 :

- la restructuration du MOBE : 10 millions
- la rénovation du centre nautique de La Source : 8 millions
- le centre aqualudique : 3,8 millions
- la rénovation et la modernisation du stade omnisports : 3,6 millions
- l'aménagement de l'ancien collège de la Bolière : 2 millions
- le groupe scolaire Romain Rolland : 1,2 million
- l'accompagnement du Chapit'O (relocalisation des équipements) pour la part relevant de la Ville, c'est-à-dire les équipements à caractère sportif : 1,140 million
 - voiries des Carmes : 1,1 million

Vous avez en dessous des sommes inférieures à 1 million. Ce n'est pas qu'elles sont négligeables mais je vous laisse le soin de les lire. On marque ici les sommes inférieures à 1 million et supérieures à 500 000 euros.



M. MARTIN – Sans vouloir être trop long, je résume simplement les principaux projets par quartier, chacun s'y retrouvera.

Au nord, le MOBE, le centre aqualudique, le palais des sports qui chaque année bénéficie de travaux – il en a bien besoin –, le restaurant scolaire Jean Mermoz et des voiries.

A l'ouest, la Z.A.C. Coligny et également des voiries.

Au centre-ville, des voiries aux Carmes, la Vinaigrerie, le théâtre, le musée des beaux-arts, le conservatoire, le carré Saint-Vincent, la campagne de ravalements qui est toujours d'un million d'euros par an et puis des voiries qui sont maintenant transférées à Orléans Métropole.

Au nord-est, on retrouve la convention territoriale Argonne, le groupe scolaire Michel de la Fournière, le gymnase Gaston Couté, le collège nord-est et des voiries.

Sur Saint-Marceau, la résidence Dauphine, le gymnase Georges Chardon, l'école Bénédicte Maréchal, la maison de santé pluridisciplinaire, le stade des Montées, l'Île Arrault et des voiries.

A La Source, le centre nautique complètement transformé pour presque 20 millions d'euros de travaux, je le rappelle. Le stade omnisports, l'ancien collège de la Bolière, le groupe scolaire Romain Rolland, le cimetière qui a été aussi une opération non négligeable avec plus de 2 millions d'euros, l'école Guernazelle et des voiries.

Voilà M. le Maire, une petite synthèse, un petit focus. Je vous invite à le lire - alors je sais que cela demande un petit effort - mais le compte administratif, c'est la meilleure vision globale de l'ensemble

des politiques publiques. C'est un travail collectif qui est fait par les services sous le pilotage de M. le Directeur Général. Dans ce document, vous avez l'ensemble des politiques publiques. Donc moi, je ne peux pas tout raconter, mais c'est bien de pouvoir le parcourir.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ? M. CHAPUIS et M. GEFFROY.

<u>M. CHAPUIS</u> – M. le Maire, mes chers collègues, une intervention très courte pour expliquer que nous allons nous abstenir sur cette délibération car un certain nombre de nos collègues n'étant pas élu auparavant pour apprécier ce compte administratif.

Juste une petite alerte. Vous avez cité à plusieurs reprises le MOBE et c'est vrai qu'on tenait à alerter sur ce dossier. Je sais aussi que l'on arrive à la fin des travaux, mais l'enveloppe financière prévisionnelle était autour de 5 millions d'euros et là on arrive pratiquement à plus de 15 millions d'euros. J'espère qu'on aura l'occasion d'en reparler pour peut-être comprendre cette situation un peu étonnante en espérant qu'elle ne se reproduirait pas sur d'autres chantiers, notamment la question de la Vinaigrerie ou d'autres équipements. L'objectif est de pouvoir en reparler et je ne voulais lancer le débat ce soir, mais c'est une alerte que l'on a pu avoir précédemment. Merci pour votre écoute.

M. GEFFROY – M. le Maire, mes chers collègues, quelques mots également sur ce compte administratif. Merci d'abord aux services et à Michel MARTIN pour ce rapport toujours extrêmement clair, extrêmement didactique, presque pédagogique et cela aide à comprendre les chiffres, et les chiffres ne mentent pas.

Michel MARTIN l'a dit, le budget de la Ville aujourd'hui est fortement impacté par la Métropole. Depuis 3 ans, des transferts très importants ont été faits à la Métropole et on mesure combien aujourd'hui la Métropole est fondamentale dans le fonctionnement même de la Ville et singulièrement de la ville centre. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas ne pas revenir quelques instants sur ce qui s'est passé hier soir au Conseil Métropolitain, qui est une véritable rupture, une rupture dans les alliances territoriales, une rupture dans les alliances politiques. Je ne ferai pas plus de commentaires que cela, mais un certain nombre d'électeurs – je pense orléanais – vont se retrouver ce matin avec une forme de « gueule de bois » et puis je pense qu'à l'avenir, le fonctionnement même de la Métropole, et donc la dynamique de territoires dont Orléans ville centre est porteur mais pas toute seule, va sûrement en pâtir dans les années qui viennent. C'est donc vraiment un regret, mais je m'égare et pardonnez-moi.

Je reviens aux chiffres et comme Michel MARTIN l'a dit et très bien dit, ils sont globalement au vert. Tous les voyants vont à peu près dans le même sens. Je ne les reprends pas mais quand même 53 millions d'investissement, c'est très fort avec des projets qui vont du quotidien à des projets plus grands, et la carte qui nous a été présentée atteste qu'ils sont véritablement bien répartis sur tout le territoire. Un fonctionnement aussi qui est maîtrisé et là encore un coup de chapeau aux services pour les efforts permanents qui sont faits pour rechercher toujours l'efficacité dans l'action publique à moindre coût. Ce sont des efforts, ce sont eux qui les portent et cela produit des résultats puisque nous sommes en dessous de ce contrat que nous impose l'Etat avec, vous savez, le 1,2 % d'évolution des dépenses de fonctionnement. Une dette également qui est maîtrisée. Orléans est relativement peu endettée par rapport à d'autres villes et c'est plutôt une bonne nouvelle. Michel MARTIN pointait du doigt également l'agrégat qui est lié à la capacité de désendettement. Je le qualifie également de très bon et il faut que ça reste comme cela.

Donc moi, je me réjouis simplement de la qualité de ce compte administratif 2019. Contrairement à certains, j'étais là dans la précédente mandature. Donc évidemment, je voterai avec mes collègues ce très bon compte administratif, auquel d'ailleurs un certain nombre d'entre nous ont pu participer. Je vous remercie.

M. le Maire – D'autres interventions avant de donner la parole à M. MARTIN ? M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – Oui, je voudrais m'associer à ce que vient d'évoquer Olivier GEFFROY. D'abord sur le fait que nous sommes ici un certain nombre d'élus à avoir participé à la dernière mandature et pour ce qui me concerne, voir tout le travail qui a pu être mené sur Jean Mermoz, sur René-Guy Cadou, sur Romain Rolland, sur Michel de la Fournière, réalisé au départ à la demande de Serge GROUARD et ensuite

de son successeur, et ce que j'ai pu mener à bien, je ne peux que m'en réjouir et m'associer aux hommages qui sont rendus à la fois aux élus qui ont travaillé et également aux services qui nous ont accompagnés, et je pense singulièrement à la directrice de l'éducation qui a dû me supporter pendant 6 longues années, un petit peu écourtées d'ailleurs!

La deuxième chose, en écho à ce qu'évoquait Olivier GEFFROY, pour dire que les Orléanais aujourd'hui ne sont pas abandonnés, bien au contraire que ce qui a pu lui apparaître ou à d'autres comme étant un curieux coup de canif dans un contrat de mariage, qui n'existait plus depuis longtemps d'ailleurs. En réalité c'est au bénéfice des Orléanais. Je rappelle que ce qui s'est passé hier soir a permis à Orléans de bénéficier de 3 vice-présidents supplémentaires dans l'exercice de l'exécutif et un président délégué qui est Serge GROUARD. C'est loin d'être négligeable parce que la réalité, pour ceux qui connaissent bien sûr le fonctionnement de la Métropole en interne, savent à quel point chaque vice-présidence compte dans l'exercice des actions menées par la Métropole et de l'importance du poids et du respect que l'on doit avoir à l'égard de la capitale régionale, qui s'appelle jusqu'à présent Orléans et pas autrement.

M. le Maire – Mme TRIPET.

<u>Mme TRIPET</u> — Je vais être très rapide puisque l'on parle des vice-présidences qui ont été accordées hier à Orléans. Malheureusement, elles n'ont pas été accordées à des femmes. Je vous le dis, je suis militante pour la parité. Je pense que ce qui s'est passé hier, en tout cas au niveau des femmes, ce sont les femmes qui ont perdu. Orléans Métropole n'est pas la seule puisqu'autant vous dire que je suis en contact avec des femmes élues communautaires un peu partout, c'est la même situation sur tout le territoire pour toutes les femmes, quelles que soient les étiquettes politiques, quels que soient les bords politiques des métropoles, des communautés ou autre, nous sommes toutes reléguées un peu comme de l'affichage et en tout cas pas en fonction.

Je voulais aussi vous dire que nous allons avoir une tribune nationale des femmes élues communautaires et que nous allons intervenir. Cette tribune sera ouverte à toutes les femmes quelle que soit leur étiquette politique. Merci.

M. GABELLE – Ce n'est pas le cas au Département où il y a la parité dans les vice-présidences.

M. le Maire – Mais M. GABELLE..... (rires dans l'hémicycle). Et le compte administratif dans tout cela ! M. MARTIN, c'est à vous.

M. MARTIN — Quelques commentaires pour rassurer M. CHAPUIS. En ce qui concerne la Vinaigrerie, elle n'est pas inscrite. Peut-être que cela viendra M. le Maire, il ne m'appartient pas de le dire, mais de mon point de vue, c'est une bonne chose que cela vienne en réflexion ou pas! Je rappelle que la Vinaigrerie telle qu'elle m'etait présentée, c'était aussi au début 6 à 7 millions d'euros et puis bientôt à 15 millions et dedans, il n'y avait pas le parking. Et c'est un parking qui est compliqué à construire dans ce quartier-là. Donc c'est pour vous donner des informations financières les plus précises dont je dispose aujourd'hui.

Pour le MOBE, dire que l'on a démarré à 6 millions – je dis « on » parce qu'évidemment je fais partie de cette équipe – c'est vrai qu'il y a eu des dépassements qui sont difficilement acceptables. C'est la gestion de projet. On a l'impression que ce n'est jamais assez beau et que les finances publiques peuvent tout faire. Il y a eu des débats là-dessus qui ont amené aussi des décisions de certains. Je ne cache pas les choses. Après, vous interpréterez mes propos comme vous le voulez, mais voilà c'est dit aussi.

Quant à la Métropole, cette dynamique, ce fonctionnement, je pense que ce qui a été dit hier et ce que j'ai retenu, c'est de toute façon ceux qui veulent aller dans le même sens peuvent le faire. Après, ce sera le choix des uns et des autres de se déterminer par rapport à la porte qui est ouverte. Chacun peut saisir l'opportunité et la volonté de passer la porte et de venir travailler avec les autres ou pas. On le verra ! En tout état de cause, M. GEFFROY, pour la porte cela s'adresse à vous quand même, mais la barque de la Métropole - je l'ai dit hier, il était un peu tard et la salle était grande, alors parfois on avait du mal à se faire entendre - elle est très chargée. On démarre la Métropole avec 300 millions d'investissements signés à réaliser. C'est presque un mandat. Alors vous savez, parler de dynamique dans cette situation-là, je l'ai dit

hier mais puisque vous abordez ici le sujet, vous étiez aussi dans l'équipe d'avant, vous savez ce qu'il en est. Je parle de CO'Met, d'Interives, de l'Université de centre-ville, donc cela fait des projets très lourds. Je pense qu'on y reviendra parce que certains sont très bien financés — CO'Met, c'est le cas, même on peut aller plus loin vis-à-vis de la Région — d'autres sont quand même moins bien financés, notamment l'Université. Donc je pense que cela fera partie à la Métropole mais pourquoi pas en parler ici. Au contraire, je pense que c'est même très important, on en reparlera.

En ce qui concerne les chiffres qui sont au vert, oui, mais les investissements 2020 sont lourds. Vous avez vu tout à l'heure la courbe des investissements. En 2017, on était en dessous pour des raisons de reports, etc. Et donc en 2020, on a un effet reports qui va faire augmenter la dette, c'est absolument certain.

Dernier point sur la dette. On ne décrète pas de baisser la dette du jour au lendemain. C'est techniquement impossible. La gestion de la dette, c'est pour tout le monde pareil, dans les ménages c'est la même chose. Si vous êtes endetté pour acheter une maison, l'année d'après la dette reste. On l'a un peu remboursée, mais il y a un solde. Si aujourd'hui la dette est basse, c'est le résultat d'une gestion financière et de l'ensemble de l'équipe qui a été choisie en 2001. Pour moi, c'est très clair, sinon ce n'est pas possible d'avoir ce ratio de désendettement de 3.

<u>M. le Maire</u> – Merci M. MARTIN et je me permets de vous remercier pour votre vigilance sur les dépenses, qu'il s'agisse des dépenses de la Ville mais également, peut-être davantage, des dépenses de la Métropole.

Je voudrais dire à M. CHAPUIS qu'on fera effectivement le point. Là encore une fois, on est dans des délais un peu d'urgence, mais oui parce que le dépassement sur le MOBE, il est quand même particulièrement conséquent.

Je vous proposerais également, mes chers collègues - et vous voyez on en parle ce soir naturellement - parce que la Métropole a pris toute son importance, c'est que dans nos débats du Conseil Municipal, il puisse y avoir aussi — on verra quelle est l'articulation que l'on peut proposer — des échanges sur les sujets métropolitains et particulièrement budgétaires. On pourrait très bien envisager que lors de la présentation du budget de la Ville, il puisse être annexée quelque chose qui serait une présentation du budget de la Métropole. Et je pense notamment aux collègues qui ne siègent pas à la Métropole pour avoir toute l'information sur ce qui s'y passe. Je pense que là aussi on a des choses à inventer, des modes de fonctionnement nouveaux pour tenir compte tout simplement des réalités.

J'ai écouté également attentivement M. GEFFROY parce que je le sais expert en alliances politiques. Donc son propos m'a tout particulièrement intéressé.

Je voudrais juste dire un mot sur le compte administratif 2019 et M. MARTIN l'a dit à deux reprises, mais je me permets d'insister là-dessus parce que nous allons clôturer cette année 2019 et je vous proposerai, mes chers collègues, de voter ce compte administratif pour que nous respections simplement l'ensemble des procédures légales. Mais, sur la question notamment des investissements, on a donné le chiffre exact de 52 millions d'euros d'investissements réalisés. Ce pourrait être très bien s'il n'y avait pas deux éléments complémentaires. Le premier élément, M. MARTIN l'a rappelé, c'est du report d'investissement et celui-ci pour des raisons de retard des projets, nous allons le prendre en presque totalité sur l'année 2020 alors qu'il aurait dû être pris en compte notamment sur un budget déjà important de 52 millions. Donc vous rajoutez une dizaine de millions, M. MARTIN. Et la deuxième chose que l'on voit moins, mais je vous le signale, c'est que nous ne sommes pas dans l'histoire de la ville à périmètre constant. Donc il y a un décalage dans l'approche sur ce montant d'investissement pourquoi ? Parce que une dizaine de millions d'euros d'investissement a été transférée à la Métropole pour l'espace public/voirie. Et donc si l'on reconstituait le budget réel d'investissement de la Ville, on atteindrait quasiment 70 millions. Alors, on pourrait se féliciter d'un chiffre important d'investissement – on a toujours privilégié un fort investissement sur la Ville – mais là il est particulièrement important et quel effet induit-il ? Il induit l'effet sur la dette parce que la dette en 2019 est stabilisée ou diminuée par un double effet là aussi, il faut bien appréhender. Le premier effet, c'est celui du report des investissements qui n'ont pas eu lieu – les 10 millions dont je parlais – en 2019 et qui vont générer de la dette sur 2020. Et ça c'est tout à fait fondamental. Donc il y a cet effet report et il y a cet effet voirie. Et ce qui va arriver pour cette année 2020, c'est que mécaniquement parce qu'il y a ces retards dans les projets d'investissement – le MOBE en est un exemple, 4 millions d'euros à peu près sur le

total de 15 millions – donc nous allons devoir solder les restes à payer, et un certain nombre de restes à payer aurait dû être pris en 2019. Ce n'est pas le cas et donc vous avez les deux effets sur l'augmentation visuelle de l'investissement et le contrecoup qui va être une dette supplémentaire.

Or, le deuxième point, c'est qu'effectivement la dette a déjà été pour une partie liée à l'espace public transférée à la Métropole. Il n'y a pas de dette en moins sur le global Ville-Métropole. Il y a juste un effet de transfert — on le verra sur les chiffres de la Métropole, Michel MARTIN l'a rappelé à l'instant — où la dette de la Métropole augmente et elle augmente corrélativement à la baisse des dettes dans les communes pour la raison du transfert. Donc la dette Métropole, elle va continuer l'effet de moyen-long terme dont parlait Michel MARTIN, et la dette de la Ville va augmenter. Et nous allons avoir à gérer cette situation, mes chers collègues, sachant que — c'est le dernier effet de mon raisonnement et j'espère que vous me suivez — le montant engagé des investissements à la Métropole est très conséquent. Donc, on pourrait se dire étant donné que les investissements sont faits, on va investir un peu moins, mais dans la vie réelle, les investissements sont faits, ce sont des décalages d'année en année, mais ce n'est pas le cas parce que les 300 millions dont Michel MARTIN a parlés, ce sont notamment des engagements pour la suite et quand vous faites le bilan sur la durée du mandat qui s'ouvre — je parle pour la Métropole — et bien nous avons une situation qui est extrêmement contrainte. Il n'y a pas de marge de manœuvre. C'est cela la réalité financière.

Donc le compte administratif 2019, je vous propose effectivement de l'adopter si vous en êtes d'accord et je vous alerte sur cet effet report qui aura donc bien sûr des conséquences sur l'année 2020, cela va de soi, mais comme il y a du retard sur l'année 2021 également. Or, nous avons des projets importants à engager. On va trouver les solutions, on va trouver les voies et les moyens mais je vous alerte là-dessus pour que nous puissions, au moins pour ces deux années 2020 et 2021, prioriser nos choix d'investissement pour ne pas continuer à alourdir la dette de la Métropole et pour évidemment — c'est un engagement que nous avons à peu près tous pris — de ne pas augmenter la fiscalité. Vous voyez l'équation, elle est complexe et nous allons la prendre à bras le corps et lui trouver les solutions qui conviennent.

Il me reste maintenant à vous consulter sur ce compte administratif 2019.

M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2019, et avoir approuvé le compte de gestion 2019 élaboré par M. le Trésorier, il s'agit, en application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, de procéder à l'arrêté des comptes 2019 de la Mairie et de déterminer, d'une part, les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2020.

Vu le compte de gestion 2019;

Vu les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales :

Vu l'article 9-III de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 - Par dérogation à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale ou de l'établissement public au titre de l'exercice 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

 $1^\circ)$ approuver le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget principal, lequel s'élève à :

	En euros
- en recettes à la somme de	255 501 609,70
- en dépenses à la somme de	252 797 965,38
Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	2 703 644,32
Et compte tenu :	
- des restes à payer qui s'élèvent à	8 883 539,10
- des restes à recouvrer qui s'élèvent à	7 543 948,48
Un excédent net de	1 364 053,70
2°) approuver le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget anne spécifiques, lequel s'élève à :	xe des activités
	En euros
- en recettes à la somme de	2 843 536,98
- en dépenses à la somme de	539 415,95
Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	2 304 121,03

ADOPTE PAR 46 VOIX. IL Y A 9 ABSTENTIONS.



DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Consell Municipal du 17 juillet 2020

INTRODUCTION

La structuration du budget de la ville s'est largement modifiée au cours des trois demiéres amées. Après le itemater en 2017 et 2019 de compétences expece public (principalment voirs et propaie), urbanteme, promotion hunsières, valorisation du patrimoine naturei et paysager, esu potable, réseaux dénerge, anis que du Parc Porsi et de École Supériaure d'An et de Desgy (ESA), l'amée 2018 à vui bankement de la métropolaisier en de la démission de compétencementaire des équipements sportifs et culturés (Zénth et Mucées) et l'acquisition de compétences stoutestères en faveur du soutien aux dutes de sport professionneil. La Vele set désormais étratement liée à la Métropola. il est important de souligner que les transferts de compétences, s'ils font évoluer les masses budgétaires, ne modifient pas les équilibres gabos aux mécanismes de compensation qui assurent la neutraté édes transferts.

Aris, la statisse financièm définie pour le mandat raste inchangée et les compiles 2019 nepetent les fondementaux : maîtriser les dépenses de fondomenent pour préserver un bon niveau d'autofriancement, avec des taux de facalité indraingés et un niveau d'investisement. particulérement soutenu tout en maltrisant la dette. Avec 53 NE de dépenses d'investssement au service des odéanas, la Marie contribus à l'essor de la Métropde et oroncentre see efforts sur les compétitions communées que sont l'éducition, la stantie et les politiques de solidanté (31 Mé), le sport et la juuriesse (20,1 Mé), le politique consultante et les événements (13.0 Mé), l'antichissement de la vitre et é la tranquillé de ses habitants (7.0 Mé), le développement du numétrque et la participation objernne.

Ces investissements sont largement autofhancie grâce à une épargne disporible atteignant près de 19 ME. Ains la dette reste contenue à 84.9 ME.

I convent également de préciser que :

les reines à réaliser d'investissement 2019 comespondant aux traveur inscrits au budget 2019 et non achevés s'établissent à 8.9 NE et viendront s'épuler aux crédits d'investissements ouverts au budget 2020.

is solde des engagements relatifs au MORE, au oentre naufique de la Source et au centre aqualutique sont insorts au budget 2020 pour Centre aqualudque: 16,45 ME Centre naufque de La Source: 6,5 ME

MOBE: 3.94 ME

Les dépanses de fonctionnement, quant à elles, sont maîtriedes et respectant le contrat passé avec FEISE qui platonne leur évolution à 1,2 % par rapport à 2016.

Les complies 2019, détailée dans le présent apport, démortrant outre année encore une gestion saine des finances qui donne la capacté à Onlière d'accompagner le développement de son tentibres et la montée en puissance de sa Métropde tout en présenant ses équilibres financiers. sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la detha.

Abris qu'un certain nombre de collectivible ont des marges de mandeuvres contraintées et limitées cette bonne santé financière d'Orisans permet à notre ville d'être particuliérement dynamique porteuse de projets et d'actions quotidemes pour le bien-être des cééanas.

Enfin, les impacts budgétaires très algnificatifs que la crise que nous traversons enganders en 2020 démontrant toute l'importance de taire de la préservation des équilleres franciers l'un des fondamentaux de la stratégie financière d'une ville comme Orisans afin de pouvoir dégager les manges de mandauver inécessaires des lors que la

MICHAI MARTIN

I - American le qualifie des services publics et etre attentif au bien etre des Orteanais	7
1. La priorité donnée à l'éducation	*
2. Le programme de réussits éducative	
3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jounesse	•
 d. Un effort constant pour la politique sociale, La promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées. 	
5. Le soutien de la pratique sportive en forte augmentation en raison des investissements ê	a-stree
6. La modernisation du service public	10
7. La participation ditoyenne et la vie des quartiers	
8. Latranquilité publique et les dispositits de prévention	13
9. Les pouvoirs de police sanitaire.	11
I - Lageston et l'embellissement del'espace public	4
III - La transformation des quartiers	19
IV - Le soutien à l'emploi et au commerce	12
PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS	22
I - La culture vecteur d'attractivité	22
II - La promotion du territoire et le label Ville d'Art de d'Histoire	2.6
III - Les principaux événements et animations 2019.	26
PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, PL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE.	30
PARTIE IV – PRESENTATION CONSQUIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budget annexe activités spécifiques	34
Présentation budgétaire consolidée par grandes masses	34
8. Présentation consciidée des équilibres financiers	36
PARTIE V - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	37
i - Les recettes de fonctionnement	R
II - Les dépenses de fonctionnement	*
III - L'autofin ancement	
IV - Les dépenses d'équipement et leur financement	8

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I - Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais

1. La priorité donnée à l'éducation

En 2019, le budget total de la politique éducation et centres de loisirs s'élève à 34.4 ME (dont 0,3. ME au titre des fails financiers du contrat de PPP pour le groupe scriaire Bénédicis Manichal).

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 27,1 ME : alles intégrent les finie de personnel, de rentaturation sociaire, l'entemble des dispositifs périsobaires et de loisins (temps d'activités périsobaires, alde au tenuel personnel, acousil périsobaires, attaiens éducatifs et acouste de loisins) et le cool d'étrémés-maintenance ainsi que les trais financiers liés au groupe sociaire Bénédicte Maréchai.

En investissement, les malisations s'élèvent à 7,3 Mé, marquant la mahutté du plan d'investissement, de movultion et d'équipement dans les écoles oréanaises.

Les dépenses de fondomement réalisées en faveur de l'éducation et des certins de bisins comprennent notamment:

les charges de personnel: 18.3 Mé
 la participation de la Marine au coût de la restauration acclaire:: 3,445 ME, l'année 2019 étant également marquée par l'introduction des patits déjeunens à l'école;
 les contribution obligatione au fonctionnement de femielgnement prive: 1,356 Mé
 les dépenses courantes des centres de losines: 1,12 Mé
 les dépenses courantes des centres de losines: 1,12 Mé
 les charges de l'ontionnement et les très financiers du groupe sociaire Bénédicte Manichal; 0,060 Mé

ies fournitzres et manude accidaires: 0,374 ME in the du transport des enfants du proupe accidate (2007 ME (inchant) 0,027 ME au thre du transport des enfants du groupe accidate (annuel 704 ME) notat vers le centre de loisirs des Sapins cul la ont des accidatés jusqu'à mi 2019 pandant les travaux réalisés sur le groupe accidans).

L'année 2019 a également de marquée par un niveau d'inventissement soutenu (7,3 ME), comprenant notamment la poursuits des grandes opérations immobilières et du programme de rénovation des écoles :

les tavaux d'aménagement de l'ancien cotège Botèles pour y instater l'école élémentaire. René Guy Cadou : 2.107 ME.

integrant cette année le plan de sécureation des écoles avec notamment l'installation de visiophones : 1,3 M€. Fartretien, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments sociaires

la pountuire des faveaux de construction de la nouvelle maternale Michel de la Fountière 0.6 M€. les charges d'investissement du groupe sooiaire Bénédice Maréchai: 0,470 ME. la rénovation du restaurant sociaire Jean Mermoz : 0,351 ME.

Paquisation de matérieis scolaires et de losira (laux, mobilers), la modernsation de l'équipement informatique des écoles : 0,598 ME la pouraute du déploiement du plan numérique qui a débuté en 2015-2016 ayant représenté une dépense de 0,237 ME.

/ aménagament das cours d'écoles : 0.237 M€, les travaux de la loiture de l'école Guernacelles : 0,180 M€, les équipements et travaux dans les centres de loisies : 0.107 M€.

En 2019, les dépenées et recettes tiées aux repas servis dans des colèiges dans le cadre de la convertion passée avec le Conseil Départemental du Loiet autse au nouveau contrat de restauration sociaire (1,839 ME) ontiblé comptabilisés en compte de tiera.

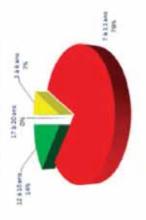
2. Le programme de réussite éducative

En complément de la politique de l'Éducation, la Maine développe également une démanthe vobritarishs en faveur de la prévention et de la réuseite.
Le programme de réuseité éducatée e timorit dans la cadré d'une converzion de parlemantat.
Condue avec l'attest la Calaise d'Allocations Familiaise du Loird. Il a pour objectif d'appointer un soutien aux enfants en difficulté, acoliansée deuts sonnes d'éducation prioritaire, en proposient souteur aux enfants en difficulté, acoliansée dans les zonnes d'éducation prioritaire, en proposient. des projets éducalifs auxques sont associés les parents.

En 2019, les dépenses affectées à la réussite éducative (CCAS et VIIIe) représentent 0,392 M€, (dont 0,056 M€ à la charge de la VIIIe.

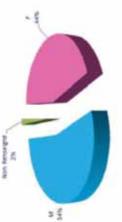
Dans le cadre de ce dispositif, 645 enfants et leur famille (573) ont pu bénéficier d'un sulvi individuel.

Répartition par tranche d'âge



Répartition par sexe





L'année 2019 est également marquée par la rabellisation Cliés Educatives des quanters. La Soutre et l'Augnonne Cette labellisation impulsée par le douvernement vies à addre de manière coordonnée davantage de migens huntains et financiers publics dans des quantes à faible mistié, qui cumulent de nombrauses difficutée socioédocatives et risquent un décochage global.

3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse

La jeunesso consistuant également une priorté du mandat dans le probingement de la prévention et de la réussite éducative, la Maide déploie de nombreuses initatives dans les quartiers et soutent les associations d'animation urbaine.

1.48 NE d'investissement) a été spécifiquement consacé à la politique en taveur de la jeunes es. Ce budget compiète celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture. En 2019, un budget de 5 ME y compte les freis de personnel (doit 3.55 ME en fondloimenent et

En 2019, l'ensemble des actions et projets intéés depuis plusieurs années en drection de la jeunesse ont été poursuivis, notamment le l'estival de Hip. Hop, la Soirée Jaunes Talents et Las subvertions de fondionnement 2019 s'élèvent à 3,1 ME, la polisque d'animation ubaine raposant essentialement sur le conventionnement et le partenante avec des associations Ordeans Mouv.

Adeumageur de fanneation ubaine, Fasiociation ASELQO contrue de bénéficier en 2019 d'un important souten francier de la Mairie d'Odéans, avec fattibution d'une subvention de tonctonnement de 2,570 ME, et d'une subvention d'équipement de 0,100 ME.

製器	CAMO	CARM	CAMIS	CA2016	CA 2017		CARP
Subventions	313	3136	2986	3 00 6	300		1005
dorf Apeligo	2705	2706	2570	2 570	250	2570	250
active subvertions	17.7	480	415	405	300		200

Erfin, les bourses et pitx dans le cadre de projets pour les jeunes, la cobsisión au Centre Régional d'information Jeunesse et le fondommenent du Conseil Municipal des Jeunes ont représenté respectivement 0,008 ME, Q.045 ME et 0,007 ME.

- En investissement, les dipenses ont concerné :

 Fontretien des billiments jauneses (10/13 Mé.

 Le transfer d'ornire d'Arimaton Sociale Rouget de Liste : 0,050 Mé.

 des transfer d'Ornire d'Arimaton Sociale Genard Villers : 0,050 Mé.

 des transacs au Cerne d'Arimaton Sociale Genard Villers : 0,050 Mé.

 Taoqueston et les transacs de la future aubeige de jeuneses dans les locoux ethals rue de Pabravoir: 1306 ME

Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées.

En 2019, les dépanses de la Marie consacriées à l'action sociale, à la serté et su handicap s'élèvent à 21,8 ME (dont 11 ME de fails de personnel mis à disposition renboursés par le CCAS à la Mairie).

ю

victimes de voience conjugates, nouvelle action marquant la voionté de la Mairie d'étre des fer 2019 est marquée par la mise en œuvre par le CCAS du dispositif en drection particulièrement attentive aux personnes en difficulté

- Les subventions versions en 2019 (8.693 ME) concernent:

 la subvention d'équilibre allouée su Centre Commune d'Acton Sociale (8.100 ME);

 la participation au financement du programme de réusaite éducative (0.648 ME);

 les subventions versières au associations (0.452 ME) menant des actons d'accompagnement et de lien social : La vie dévent soi 0.100 ME), le Reluis Ordeanse (0.110 ME) la Pédintion de Foyers Clubs (0.645 ME). (AHU (0.040 ME) in sexication de la créche parentale des P18s Moufets (Q 037 ME), les restos du oœur (0,030 ME).

Me to Barne Chemica	CATFIE	CASSIA	CA 2016	CA 2018	CAMET	CASSIS	CATTER
Total Politique sociale - subventions	9.001	9,480.2	7,823	7.7 883	6.788	8.774	8,8813
Bart CCA B	4,337	4,337	2,1863	2,193	6,193	6,163	8, 1923
BONT C.C.A. S. relossite # ducative	0,000	0.008	0.040	0.0.0	600	10,048	0.048
dont C.C.A. its prevention melibration	0.046	6,693	0.188	9	0	9	0
Total CCAS	1.441	6.430	7,430	7,341	1341	1134	1,341
stort autres blowficheres	0.900	0.964	0.904	0.010	6.158	0.539	0.462

Outre le nouveau dispositif, la subvention alouée au CCAS par la Maine a permis de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles Oréanaises, et notamment :

- studies dans tous les quarifers, afin d'améloner l'acobail des tout-petts. La Ville a réservé au l'anvier 2019 20 pacces supplémentains à la créche des Marcellins, shufe dans le quarter. Sant-Marceau. En 2019, les staudures patte-enfance ont acobaill 1 825 enfants, pour un total is politique Pette Entance (9,511 ME y compris dépenses de personnel) et ses etructures de 858 411 heures d'accueil facturées
- la politique de solidarité et d'action sociale (1,481 ME y compris dépenses de personnel), avec
- l'animation de l'Espace Solidanté (136 familles acqueilles, soit 319 personnes) fathibution d'aides facuitatives.
- l'accompagnement de 750 personnes, dans le cadre de la convention renouvellée avec le Département du Loiret)
 - la domiciliation administrative des personnes en hébergement précaire ou sans domicile five, 783 domiciliations actives au 31 décembre 2019 contre 701 au 31
 - Finatuction de 311 dossiers d'aide légale decembre 2018
- la politique des Ainés (2,112ME y comprts les deux résidences autonomis et les trais de le voiet hébergement, avec faccueil de 120 résidents au 31 décembre 2019.
- factual des ainés et de leurs aidants au CLIC (centre local d'information et de coordination)
- 68 animations out été organisées dans le cadre de l'agenda des ainés de juin à
 octobre, complété pour les festivités de fin d'année par 11 manifestations et le
 speciacie de fin d'amée (3851 billea distribués).
 les services de liéassissance avec 383 abonnés.
 le portage des repas à domicile pour 236 bénéficiaires à domicile soit 83 835.

- la politique de prévention de la Santé (0, 153Mé y compris les dépenses de personnel)
- l'animation de la politique handicap en coordination avec les associations (0.05-6ME y compris ins dépenses de parsonnei)
- la politique de prévention et de réuseite éducative (0,692 ME y compris les dépenses

Semiliary Armen's duding a parameter	CARIT	Ca 1986	54 1014	0.118	CA JES	58,3817	C4.1809	\$1 TO
AND Transference reserve	14034	1177	100	1		H	1443	11.0
Continue to the late 10 or 200	118	1000		2		100	410	
College Section 14 to 14 to	8.478	0.440	0.638	1.40		634		614
That has distributed for it will	20.3%	Wat 1.5	Г	ALC: 315	40.10	4 4	20	

A POLITIQUE SANTE ET LES MAISONS DE SANTE

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé favorisantains leur installation à travers sa nentale en lien participation au contrat local de Santé Publique et conseil local en santé mentale en avec un certain nombre de communes de la Métropole sur le territoire La Mairie est un acteur du maillage médico-social

la programmation des « rendez-vous de la Santé » : 18 conférences qui ont réuni Les dépenses 2019 (0.078 ME) ont concerné :

- la co organisation des journées environnement santé
- 737 participants ; la participation au Telethon

Dans is cadre de la promotion de la santé, les actions développées par la Marie d'Otéans viserr à répondre à l'enjeu mèjeur que constitue la problématique de la dimographe médicale. Combonére de la nécessité de maintenir une offine de soits de positivités, la Marie a hibé pusieurs projète de destron de Maisons de Samb Pundisciplinaires (MSP): constitution d'une nouveise MSC dans le qualités Sant-Merosiu (1,319 Mé en dispenses et 0, 131 ME de subversion nouveis de ouvert début 2019 et une 4*** MSP en centre-ville (0,047 ME, est en cours de

LA POLITIQUE HANDCAP

Caris le cadre de la politique Handicap, 0,011 ME ont été versés aux associations, 0,012 ME ont été dépensés pour la poursute du projet ACCEO facilitair l'acobs aux services publics pour les personnes malentendantes et 0,068 ME ont été consacrés à la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtments municipaux.

d'agents en situation de handicap en poste à la Maine d'Oridans Par alleurs le pouroentage d'agents en situation de han atteint 6,48 %, taux eupéneur au seul de 6% fixé per latoi.

Le soutien de la pratique sportive en forte augmentation en raison des

La politique sportive de la Mairie d'Orbans a pour objectif de développer la pratique sportive, de compétition ou de bisies, afin de permettre au pius grand nombre d'Orbaniss de beheficier d'activités épanoussanties et créatione et les social. De gross efforts sont portés sur les d'activités épanoussanties et maintenance ont lat l'objet de grosses rénovations siss que La Bolléra. Gaston Couté ou encore la proviation des vestistres de l'Ita Arrault mais aussi la livraison d'un

tersin symbétique et des nouveaux vestiaires du Stade Orléans La Source pour les pratiques

En 2019, les dépenses en taveur des prabaues sportives et de loteirs sétablissant à 28 ME -9 ME en tonctonnement (4,08 ME de trais de personnel, 4,1 ME de tonctonnement courant et 0,10 ME au têm des trais financiers du PPP gymnase Georges Chardon) et 19 ME

Le montant des dépenses de fondionnement est en foite baisse suite aux transferts de complémoses au 1st janvier 2019 à Orièans Métropole du soutien aux dube sportits professionnels de haut riveau, ains que des équipements sportits d'intérêt métropolitain (patrionnelt le Charlemagne).

LE SOUTIEN AUX CLUISS ET AUX ASSOCIATIONS

En 2019, as Maide maintiers son effort financier vis-4-vis des clubs sportfs avec une obpense de

2.201 ME qui comprand.

 les subvertions versées aux dubs sous contrat d'objectfs (1,416 MÉ).
 les subvertions versées aux dubs, sur la base de critères (nombres d'achiemts, de l'oerobés, d'entraineurs, d'éducateurs, résultats sportfs, actions de développement durable, notemment): 0,445 ME,

les subvertions apportées aux associations sportives (0,305 M€)

les aubvertions ponduelles (0,026 MG) pour des manifestations organisées par des dubs.

A des subversions s'apurin floquisifon de prestation auprès d'Ordanns Letet Basiest (0,311 ME) et la SASP USO Foot (0,080 ME). En contreparte de l'occupation des locaux municipaux, la Mairle perçot une redevance d'occupation (0,033 ME d'Ordans Loiret Basiest et 0,127 ME de la SASP USO Foot Pour mémore, en 2019, la subventon à Onfans Loiret Basiert (1,012 ME), à la SASP USO Foot (0,420 ME), annie que la subventon d'Oquillore, versée à Odéana Var à la Loire Evémenteits pour la gestion de la patriorire Bannon (0,420 ME) n'apparaissent plus dans les complets de la ville Odéans depuis le 1^{ett} janver sube aux tansferis de compétences vers Ontians Métropdes.

Depuis 2013, févolution des principales subventions versées aux dubs sportfis est la suivante

Brixe	CA 2013	CA 2014	CA 2018	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL des subventions versées	3207	2353	3158	3385	3351	3.464	2261
displacement of the T	407	4.0%	-5.8%	7.2%	-1.0%	3.4%	-34.7%
don't Ordans Loint Basket	1012	1012	1012	1112	1112	1012	
done SASP Otherns Laine Footbell	200	330	420	420	420	620	
done USO Foot	- 0	42	37	36	60	90	139
di USO Judo	517	327	307	356	312	340	342
d Ruby Cub d'Oreas	160	204	17.0	170	170	170	180
of Ste Municipale Ordens Overnastique	263	2963	222	223	22.6	234	224

En 2019, l'associator USO football a perçu une subvention exceptionnelle de 0,100 ME dans le cadre du fonctionnement du centre de Sormation

GESTION DES BOUPEMENTS, FOURNITURES, ENTRETEN, FLUIDS

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment

les déparses d'érange des équipements sportifs (0,272 ME)
 les fournitures et petits équipements (0,236 ME)

Fantreten et la mantenance des équipements sportifs (0,186 MG)

les charges de forctonnement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat

Les recebes comprement principalement les droits d'entrée des piscines, les hacriptions pour les EMIS et « Onleans Vous Coach », les diverses mélevances d'ultisation des équipements et sites municipaux (poliss des sports, gymnoses, île Charlemagne...), ahai que les reverus et loyers issue de futilisation des équipements sportifs pour 0,361 Mé.

De plus, avec le transfert en 2019 des équiperments sportifs d'intérêt Métopolitain à Otéans. Métopole, une recette de mass à disposition de services e été perçue par la ville pour 0.2 fb Me. Cette nocette evient compenser les charges de personnel étant donné que ces demières n'ort pas été transférées.

En 2019, Otéans a continué d'accompagner forganisation de manifestations aportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville : Open d'Otéans, Coupe du Morde de Sabre Dames, Oriéans Master's de Badminton, la Course des 3 Ponts...

ES PRINCIPALX INVESTISSEMENTS SEALINES EN 2012 (19 ME)

Les principaux projets d'investissement ayant fait l'objet de dépenses en 2019, dans le cadre de la politique sportive concernent notamment

les travaix de rénovation du complexe nautique de la Source (8,20) Mé).
 l'opération de construction du centre aqua-kudque de centre-ville (4,453 MÉ).

la poursuh des travaux de modernisation du stade orrerisports (3,678 ME).

 la poursuite des tavaux de rénovation et d'entretiens des équipements sportfs. (0.785 ME)

- le lancement des travaux du colège Nord Est (0,754 ME)

 Is gymnase Georges Charbon qui, dans le cadre d'un contrat de parhenant, fait l'objet d'une inscription de 0.248 Mé;
 des transuix de rénovation du gymnase Gaston Couté (0.221 Mé); des travaux de l'1e Arrault (0,201 MC)

 une enveloppe de aubventons pour les dépenses d'investissement des clubs (0,103) S

destraveux au palais des sports (0.051 M€) - le réaménagement de l'aire de jeux de la base de loans de l'1e Charlemagne (0.530 MB

les traveux de réfection de la charpente du stade des Montées (D,094 ME)

La modernisation du service public

La Mairia a la vobrité de faciliter la Ve des oritamais et d'inoctire Oréans dans la dynamique de « Smatt Gity». Consperie de la volorité des usagers de bénéficier de services plus réadits et plus futdes, au ville d'Oréans si vier engagée dans une démerche de ville intelligente dont un des axes forts set la simplification de la vie des usagens, dans une logique de ville plus facilie.

Line démarche de design de service pour venir nouvrir la manêre dont la Ville dérive ses politiques publiques à partir de démarches centrées usages. Le hist du Théatre ou la cour d'accusi du CCAS ont ains fait l'objet de travaux d'exploration des usages. Les Mannes de protemble se sont également engagées dans une démarche d'exploration autour de la valeur appointée à fusager et la direction de l'Éducation a entrepris une démarche servisée dans toléecté de fudifier nies pariocaise d'inscription.

Una action da moderniaationbeimsification —le projet Moderniaation et Simplification lance en 2018, a pernis d'identifier plusieurs chambiers d'amélionation (Oudden des agents, Communication interne. Délégation et esponsabilités....) avec plusieurs réalisations délà

9

a

opérationnelles (modification du comité de lecture, nouvei intranet, création d'un pâte

Una action de sensibilisation à l'incovation publique : les actions de diffusion d'une culture de firminaisse et organisation de nouvelles de firminaisse de la maille de firminaisse de la maille de firminaisse de la firminaisse de firminaisse de la definité de de firminaisse et le set d'une des la firminaisse de firminaisse de l'impossion, et la difusion de nouvelles approchés d'aministron d'un challenge hisme de firminaisse.

L'ensemble de ces volets s'appule sur une démarche qualité des modes de management avec la mise en place depuis 3 ans d'une <u>Escès de management interne</u> dont le programme vise à développer l'aptitude à penser autrement, à promouvoir la transversaité entre les équipes, à encounager fautonomie des collaborateurs ou encore à misux communiquer auprès des agents

- En matére d'aménapement du territoire et de développement des usages numédouss, le ville a facifié le objoisment du This Hout Dobt par l'opératur préé DRANCE qui dépôse son projet réseau de fitre optique (FIFI) pour atérindre di % des logements recondables sur le commune d'Ortéres soit é5 384 prises commercaissables sur un total de 76 800 logements.
- opendata « data orisama-metropolistir. » Depuis son ouverture fin 2018, le portail comptazible 18 000 utilianauris pour 2 millions d'interactions et 40 000 l'éléchargements de données. Le portai offer diverses visualisticons thématiques telles que la dépondatifié des données. Le portait offer des répondations à travers les dops, les places de partitions n'est les emprutes en médiatrièques, la carte sociaire et les prix de équipements de la Véle, les emprutes en médiatrièques, la carte sociaire et les prix de Ouverture de 127 joux de données publiques principalement d'Orféans sur le portail /immobiliar
- La Maide a accompante de nombreuses inflatibles comme cette qui s'est développée autour de l'esport. L'association OREGAME, Ontains Bectronic Gaming, a organisé au Paies des Sports d'Ordans les 29 et 30 juin 2019 la guistième édition de l'Ordans Ganne Show qui a nassemblé 500 joueurs, 6 compétifions, 10 000 télégedateurs. Au fil des éditions, l'événement se professionnalise et attre des structures d'un niveau buyours plus élevé éditions. etausió en nombreux influenceus dont centens possèdent plus de 300 000 abormés sur Twitter. Cet évônement annual d'envengure, nafonate dédé à l'e-aport et au numérque, engendre d'importantes retombées médiatiques sur le territoire ortéanais et participe à son rayonnement La Ville d'Orféans est le partenaire majour de cet événement avec une subvertion rende de 0,000 ME dans le cadre d'une convention de souten.

7. La participation citoyenne et la vie des quartiers

A PARTICIPATION CITOY ENNE

La provintifé est un ave foit de la gouvernance mise en œuvre par le Mainte d'Onéans. Cela passe, entre autres, par la co-construction de la Ville, l'amétoration au quotidien du cache de vie des habitants et l'animation des quartiens Depuis plus d'une quinzalne d'années, la collectivité implique les choyens dans les projets de la Ville, que ce act au travers de leturions publiques, d'atteires de conomitation de ballades un'anne ou d'atteine des Comeils Consultatifs de Quarter. En septembre 2015, la Mainre a franchi une étape supplémentaire en créair un service dédié à la démocratie locale, chargé d'accompagner les directions dans leurs projets par la mise en œuvre de plans de conontation et les COG dans le nealeation et la valorisation de leurs actions. Debta, le Maille constitue d'innover en maiète d'implication des obyens, notamment avec un budget participat annuel depuis 2017, afin de capter de nouveaux publics et de développer la co-construction des projets IVOC les habitants.

En 2019, le budget de fondlonnement dédé à la participation obyenne et à l'animation des quarters (0,086 ME) a permis :

concentation pour accompagner (a réferion sur les projets de requalifications des rues des Beaumont et St. Marceau par exemple (avec certains ateliers dans les écoles auprés du personnei et des élèves), 13 balades urbaines, plus d'une trentaire de réunions de d'auriter avec les riverains, une dizaine de séances plénières des conselle consultatfs de quantier, de nombreux ateliers des CCQ et six assemblées générales §, a Source, Saint-Marceau, Centre-Ville, Duncis-Machiere, Acacas-Bossières-Gare et Bantère Saint Marc-Argonne. de poursuavre la démandre de conceptation avec les natificants pour la résignation des projets et l'ambragement de la ville avec l'organisation de 61 réunions publiques, 12 assiens de Faubourg Bourgogne). de proposer des actions communes aux membres des six Conseils Consultatfs de Duzarien, seu-ci, la poursulté des actions de Talleller inter-COD présent à la pournée des nouvesus anivants et à exemple en fêtes », et qui a pu participer à un actiere de foollation graphique mené par IUECV, anis que doux rencontres de tous les membres seu-ci in Maire. of les dius de quarfer. d'accompagner les animations de quartiens (Fête des Volsins...), et les actions des CCQ.
 failles que l'exposition du Cirque Lavrat flastéée par le CCQ. Est, le milye organisé par le CCQ du Certre-Ville, ouvert à bus les habitants et qui s'est achievé par une bilande sur les Loire, ou anone Node à St. Marcasu organisé pour le première activée à minée dans la prestiguaise sere du Jardin des Planhas, et enfin les assilers autour du thème de la suconsommation des écrens par le jeune public proposés par le CCQ de la Source.

 de soutenir financièrement les associations et comité des litres qui contribuent, par leurs nombreuses actions at manifestations, a animer les quarties, de recenser et comprendre les usages des habitants afin de les inclure dans le prototypage de solutions co-réfléchies grâce à la méthode de design de services.

habitute at des comeits consultatfa sinsi que celle prévue au titre du budget parfolostit, par lequel ens investissements sont proposée et décides directement par les habitants dans les quantiers le six élevée à Dalle ME. L'enveloppe dédée à la réalisation de projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des

Ces enveloppes demaurent dédées à la réalisation de petts travaux pemeitairs par exemple d'aménager des aires de jeux, d'amélorer l'accessibilité de l'espace public et de l'embellir, d'assurer la aécutté des pétons et des cycliènes en amélorant les conditions de diroutation et de

Les projets (hors budget participatf) sont validés dans le cadre de revues de projets ploshes par les adonts de quatters avec as participation des étal prinariques et des services concernés. Ce dapositif participation en désaff permet la réalisation d'aménagaments dans des désis courts, a partir de l'expression des besoins par les habitants dans les quarters au sein des conseils partir de l'expression des besoins par les habitants dans les quarters au sein des conseils

En 2019, les aménagements de proximité réalisés à hautaur de 0,694 MF ont permis de :
-francer la deuxéme édition du budget participaté, avec 7 projets étus par les habbants parms. 99 propositions, le montant de coe aménagements s'élevair de 0.010 MF pour proféger les écoliens par la poée de posieurs aux le troboir nue des Multina, é 0.080 MF pour faménagement compèt d'un espace oblissee nue troboir nue des Multina, é 0.080 MF pour faménagement compèt d'un espace oblissee nue des Heuts Champs (créstion de queitures places de

atraformement. Cur cheminement pelon, drupe noue et plantation de nombreux végétaus), estraforment qualité, la tractionnaité et la élocutilé de l'espace pudité, a jantic de demandres des habitents, avec 214 projets présenté, and maniferant, avec 214 projets présentés, dont fig en améningement et 145 en circulation ?

N

=

stationnement, 206 projets validés et 138 réalisés, les demiers étant encore à fétude ou à

armi oss réalisations, figurant notamment

- is création d'une nouvelle aire de jeux square Massillon (0.050 ME).
 is co-financement pour la création d'une aire de jeux na de la Douelle sur proposition du CCQ de l'Est (0.059 ME transféré au Pôle créans).
 - Is adoutsation d'un passage piétons au carrefour des rues Coumiers / Xantralles avec le

 - des ambragements pour sécurteer les abords de l'école Maxime Perrard à la demande des déplacement et création d'une écluse (0,015 MB), - des aménagements de jeux au soi aur le clotre St Agnan (0,018 MB), parents d'élèves (0,005 ME).

Tinstallation detoilettes séches, alée des Sapins (0,031 Mč)

La Direction de la vie des quartiers picte par alleura le projet de construction d'équiperients en les mencouls du nouveau coblège. Ordens voord Est, porte par le Département avec 0,055 Mé dépensée en 2019: 0,143 Mé pour la saie prévalente, 0,754 Mé pour le gymnase, et 0,057 Mé dépensée en 2019: 0,143 Mé pour la saie prévalente, 0,754 Mé pour le gymnase, et 0,057 Mé Les équipements autour du nouveau cditége Ortéans Nord Est pour les espaces extérieurs (parvis et parking).

LES MARCHES DANS LES QUARTIERS

Les marchés sont source de cohésion, de convivallé et d'animation au sein des quartiers. Les 17 marchés de pien ar organisés dans les quartiers d'Oriéans traduleent l'engagement de la Maine en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir Lagricultum pén-urbaine

Lebudget de fondionnement consacré à ces marchés s'élève, en 2019, à 0,022 ME.

Les receites, lides à l'azilvité des marchés sont en légère progression et affeignent. Q325 ME (+2,5%).

LA MEASSOCIATIVE

Concentant is monde associatif, la Ville a à cœur de soutenir les nombreux bénévoles qui deuxrent à fanimation de la Ville.

La manifestation Remirée en Féhs a acoueilli plus de 30 000 visiburs et 547 associations, lors de sa 17ème édition organisée le 8 septembrs 2019 (dépenses néalisées : 0,024 ME / noethes :

Les deux Maisons des associations (rue Sainte Catherine et à La Souna) et l'Espace Olympe de Gouges ort accueils près de 26 549 haures de réunions et 49 semaines d'expositions d'associations et de parfouliers. Et pour continuer à misux se faire connaître des habitents, la Mason des Associations de La Source a organisé son 74me Festivassos let2 octobre 2019.

8. La tranquilité publique et les dispositifs de prévention

En 2019, les dépenses de Tranquilité publique se sort élevées à 6,990 M€

diant 6.749 ME an fonctionnement, doint 6.430 ME de frais de pensonnel, le solide (0,319 ME) é destiné au tonctionnement du service de pólice municipale :

o acquisition de véterments de traval (0,070 ME)

venicales 886 v mantanance et entrefen des bâtments, du matériel (0,137 ME)

- acquisitions de fountiums diverses, de nountiure pour les driens, trais de pension des chevaux, honoraites de vélérinaire et de mandonales (q.037ME) frais d'élude sur l'évolution du Centre de Surveillance Onfansie (CSO)
 - acquistion de fourstures et d'équipements pour l'amement des policiers (0,028 ME)

0

- municipatar, et location du stand de tr (0.023 MG) prise en charge des consultations médicales dans le cadre de la prodidure d'ivesse Publique Manifeste (0.007 MG) (avec une recette associée de
- Q.Os. ME]; c. remboursement à la Métropole d'une partie des tras de fondionnement le à
- Les départes d'investissement 2019 s'établésent à 0,241 ME et ont concerné la poursuite de Installation et le renouvelèment des équipements de vidéo-protection (0,141 ME, avec une subvention de TEast de 0,005 MB), le mouvellement des véhicules (0,057 MB), les répaissons l'application méter MUPOL (0.003 6)

LECKREDISTRE DE PREVENTION MEDIATION

(0,011 ME) of diverses acquisitions déquipement (0,033 ME)

Les équipes du service prèvendon médiation réussite (SPMR) réparties sur les quariers de l'Argonne, de la Source, des Bossières et Dauphine contribuent, par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à enseigner et déenfer les personnes les plus fragiles, à repérer des stusions de le confribe de la façue, à faire amonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conffits de voluirisque.

Le dispositif du service educatif de Prevention

Le Service éducatif de prévention de la ville d'Oridane est devenu, au premier janvier 2019, un service de prévention spécialade métropolitain. Sa compétence s'exerce déportais sur les villes de 51 Jean de Brayes, St Jean de la Ruste, Feury les Aubrais et Orideans.

Les éducateurs d'Ontisans travaillent en étroite collaboration avec les autres services du PPR, au

Ce service est organisé en 3 Páses tentoriaux (Est, Ouest et Sud) avec 14 postes (ETP) dont 3 responsables de Páles. D'autres intervenants vierment compléter les équipes (psychologues, sein des Mason de la Réussite.

Arthérapeutes, encadrants de chanters), prestataires ou vacataires.

Atelier de Remotivation et du Civierne en partenantif avec l'Education nationale définitives

404 collegeins ont die accompagnés sous des formes diverses, principalement avec

En 2019, 623 jeunes anti été accompagnés par le Service Educatif de Prévention

Tappul de notre dispositi Passerelle, dans le cadre d'exclusion temporaries ou

- Ateler de gestion des émotions et de médiation au sein des colèges acquaile des collégens pour une session d'une semaine
- Interventions dans les coléges sur des thématiques spécifiques (harcélement,
- Mesures de responsabilisation
- Parcours dérogatoire en lien avec fEN Atteller de coaching scolaire.
 - Week-and of Sorties familiates

 - Séjours de Authure

219 leuries de dus de 16 ans, sorts du système sociaire sans qualification et reviant Bolignés des deposités les concernant, ort été accompagnés.

2

npte administratif 20.19 - Rapport de présentation

SEMESTER OF S	İ	ļ		THE RESERVE AND THE PARTY OF	ļ	
	St. Jense de la Roelle	N Jean do Draves	Planty Less Authoria	Oritions	Autom commun	TOTAL
Fernances quickers.	3	*	-	*		13
Simplifications)	3			-		37
Jangains dus dipositi				3		.0
beignion for dopostif 2 echoso (Spidosc ESC)				3		6
Address i Pecospogenseii MALO		+	-	n		312
9 Maraters de la sostamo (CAF) CRAC 3003	-	*	,			17
2) Adheisen & Dancoupagement da 302	113	-	*	n		#
District districts	. 256	+	0	0		73
TOTAL	.47	24	- 22	900		339

Parni eux, 83 jeunes ont bénéficié des chartiers éducaths (au total 6336 heures réalisées)

LE DISPOSITIF « CARRETOUR DES PARENTS »

Le dispositif Carmifour des Parenta, porté par le CCAS, a été insté pur la Mairie d'Odéans en 2004. Conça comme un lieu d'échange autour de thématiques choisies par les parents et basé sur fanonymat et la conviviaité, le Carmifour s'est imposé comme un disposit essenties de

Une dizaine de réunions, actions, conférences-décats sont proposées chaque mois à travers la ville, en différente troizées et lisax prodies des parents et des enfants : écdes, coléges associations de proeintels. ASELQO. Les parents expriment Borement Yours interropations, double, abtentes, voire leur souffacce en préhence de préhencemes (indécents, pychologues, actieurs acclaux-éducatifs, parents relass). L'objectif est d'attent les parents ànteset la relation unique qu'ils construisent avec dracun de leurs entants, dans le quotiden et sur le long terme.

Au 11 des armées, le disposit a régulièrement dépassé ses objectits initiaux, avec 1434 pasents pour 107 réunions. Par alteurs, il faut réputér 1995 pasents pour 62 autres actions parenanaises

CANDA MARK THE RESIDENTIAN THE 1 & ME INCREASE

Le programme de prévention de la délequance repose sur la lutte contre le décrochage sociaire, par un accompagnement parental et un sulvi éducatif et social des jeunes en situation de ruptum. Paratiétement, les chamiens éducatifs permettent de travailler sur l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans en rupture sociaire et de les guider vers finserfon professionnelle.

L'accompagnement parental pernot aux parents de bénéficier d'un suM personnaisé dans le sade à d'Orisel de Dinsta et Devoirs des Families, pour leur pernetire de sumonter les efficultes renconnées et lobreffer les déférentes d'enemische de la fondion pairentaie. 15

smoth administratif 2019 - Rabbort de présentation

Le dispositif d'acqueil de colitiques exclus définitivement, bapitie « passerete », a pour but de travaller sur les causes de l'audusion et d'adder les jeunes à se mindelliser et à devenir acteur de leur acciantit afin d'éuter une nouvelle exclusion. Enfin, le dispositif des Travaux d'Intrérêt Général constitue une alternative à l'incarobration et confibble à la prévention de la nécitive. Destité plusaires années, les services municipaux confibblem de façon très actés à ce dispositif. L'ambition de la Marie est disagmentes progressivement le nombre d'avers d'accusé, foullen assurant un suiviprides des bénéficieres. Le programme de prévention de la déinquaince repoies sur la lutre contre le dérochage soiliere, par un accompagnement parental et un suuvi éduciatif et social des jeunes en situation de rupture. Parailèlement, les chanteirs éduciatifs permétient de travaiter sur faccompagnement des jeunes deplus de 16 ans en rupture sociales et de les guider vers l'insertion professionnelle. L'accompagnement parental pormet aux parents de bénéficier d'un sulvi personnalisé dans le cade du Comeil des Droits et Devoirs des Families, pour leur permettre de sumonter les difficultés rencontrées et disdentifer les différentss dimensions de la fondon parentale.

Le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement, baplisé « passerèle », a pour but de travailer sur les causes de l'exclusion et d'alder les jeunes à se remobiliser et à deventr acteur de leur acclarité afin d'étiter une nouvelle exclusion.

Enfin, le dispositif des Travaux d'Intérêt Général constitue une alternative à l'incarobration et contribue à la prévention de la rectite. Depuis pluiseurs années, les services municipaux contribuer de raçon très active à ce dispositif. L'ambition de la Marie est d'augmenter contribuer de raçon très active à ce dispositif. L'ambition de la Marie est d'augmenter progressivement le nombre d'ambites d'acousif, foul en assurant un auté précis des bénéficiales.

LE DISPOSITIF DE TRAVAL D'INTERET GENERAL

Ce dispositif partopa à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes placées sous-man de Justos d'accomplir une peine ou une mesure éducative dindérèt général.

En 2019, le disposit a mis en œuvre la «Mesure de Transaction / Travail Non Rémunéré au profit de la commune», en partenarist avec la Drection de la Sécurté de la Maide d'Otéénis.

Une alternative au passage su tribunal, aux poursuites judiciaires, homologuée par Prouveur de la République.

Des contraventions et délits de fai ble gravité

Références juridiques: Articles L. 2212-1 et L. 2212-5 du C.GCT, Lois n° 2 001-390 du 31 mars 2006 et n° 2007-301 du 5 mars 2007, Décret n° 2007-1398 du 25 papembre 2007, et 44-1 du code de procédure péniale, Articles R. 15-32-29-3 et R. 15-33-61 et R.15-33-66 du code de procédure péniale.

La police municipale, suite à cartaines infractions propose au contrevenant, le pallement d'une amende oute néaleation d'un Travail Non Rémunéré, dans un déai impart.

Si l'amende est diglée ou les heures réalisées, l'action pênale est deinte et l'intraction n'est pas Insotte au caster judicieire.

La Marie d'Ordeine a choisi de mettre en œuvre cette sanction à l'encontre des personnes qui commettent des actes d'indivillés sur la voie publique.

- Vol de feurs dans les parternes
- Jets de papier au soi
- Dépôt sauvage d'ordunes ménagènes.

LE DISPOSITE PARENTS-RELAIS

Le dispositif parents-risials complète les différentes actions de prévention (0,115 ME) permetant de moourir ponctualisment, et en temps rées, à des parents vacataines volontaires.

Le Pôle de Prévention et Réussile de la Ville d'Orléans a pour objectif de désader et prévenir les situations de fragilisé, c'iniz les entants et les adolescents et de metre en cirune des actions éducatives ou de soutien adaptées, voire individualisées,

des jeunes, les Malonis de la Réuseite ort pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réuselle éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentaité et le lier sociale entre les habitents des quarties, dans une logique de prévelopper la parentaité et le différents projets associatés, assurant des réunitors de coordination partennémie et développent des projets de citogenmes et deprévalent des vieleurs de la République, Las maisons de la réussite porteit aussi le disposit de prévention médiation fot de 21 agents. Véritables leux ressource, d'informations et d'actions de soufien à la parentaité et à la réussitie

9. Les pouvoirs de police sanitaire

La dotation globate de décentralisation versée par l'Etat en contreparte de ces missions représente 0,359 ME en 2019.

En 2019, 284 plantes ont été instruites dans le cadre des pouvoirs de politie du Mains, concernant essentiellement les domaines de l'habitat indigne, du truit, des déchets aur la domaine privit, dell'hygiène alimentains et de la gestion animale Par alteurs, les autorisations en matère de bruit (débits de boissons, sonorisation, chantiens) ainsi que les demandes de renseignement relatives aux problématiques sanitaires ont représentées 342 dossess traités sur l'exandos. Au tim de la luite contre l'habitat indigne, inscrie au Plan Soldami Logement, 45, 156 plaintes ont die instrutes en 2019, pour la détection et la résorption des logements indignes

Enfin, concernant is contrôle des commerces de bouche, 10 établiasements ont fait folget confidies d'inspection au titre de l'hygèline almentaine, suite à des signalements consommeteurs ou de voamage. Au titre de la politique « immeutre menaçant ruine », 51 dossiers ont été ouverts en 2019. Au 31 décembre 2019, 40 dossiers étaient encore actifs, 48 dossiers ont été traités et ciôturés dans l'année pour un montant de dépenses de 0,023 MC.

II - La gestion et l'embellissement de l'espace public

Suite autransfert de la compétence voirs à Oridans Métropoie en 2017, les compétences gêrées par la Maine regroupert aujourd'hui les pérmétres suivants : parcs et jardins, faurissement pavoisement of illuminations.

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ERPACE PUBLIC AU QUOTIDIEN

Obpersos 2019 pour la gestion de l'espace public s'établesent à 1,672 ME (hors fails de

Las charges de fonctionnement (0,741 ME) comprennent notamment

- L'édiárage (0,138 ME) comespondant principalement à la pose de guirandes de Notil (0,104 ME) et à la consommation décirque (0,032 ME)
- Les fournitures et prestations lides à l'entretten des espaces verts dans les parcs et jardins (0.467 MB) der les colonnes végétaileles (0.144 MB), le rentourement à la métropole des first d'entretten des sepaces verts municipaux (0.077 MB), l'entretten des ainnes alles au concouns de roses (0.077 MB). L'entretten des L'entretten des fontaines (0.027 MB).

En investissement, les obpenses (0,931 MB) ont concerné principalement, la création et réparation d'ains aire de jeux (0,288 ME).

- Taménagement du nouve au Micro Site Munster (0,224 ME).

- la finalisation du réaméragement du centre technique municipie d'Orléans La Souce pour haccuel des équies et uplies entroné communautaire sub-ext (q.095 ME). Il améragement de voire aux atonds du cellége hand Est (0.057 ME). Iles humaires, équipements et traveux dans lais parcs et espoces communeux (0.063 ME). Il disairage et la maie en cavare des décomfons de Holit (q.040 ME).
- Tachet de végétaux et te feurissement (0.045 ME).

 Tachet de végétaux et te feurissement (0.045 ME) intrinsions du centre-ville (0.034 ME) la fraities den Lumble de Commanda. El la fraities de restauration des semes du Jandan des Plantes (0.005 la fraities de de semes du Jandan des Plantes (0.005 la fraities de de semes du Jandan des Plantes (0.005).

OW.

- la plantation d'arbres d'alignement sur le patrimoine resté communal (0,020 ME). Installation de sanitaires publics (0,019 ME) Family agement du paro Anjorrant (0,014 ME)

Les dépenses 2019 comprement également le remboursement par la ville des personneis qui lui sort mises à disposition par Orbans Nétropoie pour la gestion de la partie reside communale des espaces verts (2 ME).

LE STATIONNEMENT

Les départes de fondionnement (0,976 ME) conservent essentiellement feurplotation du parc hondiante (0,037 ME) et les autres départes relatives à la gation du stationnement taits que les départes de mainte nance des équipements pour les attainnement connects (0,016 ME) et les frais de gestion des fonfats post stationnement (FPS) pour 0,070 ME.

Les recettes de stationnement sur voirie se sont quant à etes établies à 3,034 ME pour l'année 2019.

DEPENALISATION DU STATIONNEMENT

l'amende set remplacée par un forbait post-stationnement (FPS) dont la Marie assure dordnavant le recoverment amezie. La réglementation prévoit que les recettes lisues des forfats post-stationnement solent averales à la Métropial. Ce reversement s'effectue déduction faits des codts de mise en deuvre des fortes post-ablonnement, à savoir se tras de gestion de l'ANTA. (Agence Nationaire de Traisement Automatisée des infractions) et des codts réalists aux contrôles. La dépénalisation du statomement est entrée en vigueur au 1ºº janvier 2018. Par cette réforme

pour non-paliement ou dépassement): 0,369 Mé de objonness intégralement compensées par une recitte de même montant correspondant au remboursement par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépénalisation, affecée au financiement d'actions en faveur de la Les comptes 2019 intégrent les flux relatifs à la dépénaisation du stationnement (procés-verbaux

80

La recette d'investissement de 0,487 ME correspondant à la recette issue des forfaits post-stationnement a été revensée à Onhans Métropole.

III - La transformation des quartiers

LE GRAND PROJET DE MLLE DE LA SOU

Tous mailins d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans le Grand Projet de Ville d'Onfeans la Soutre sont réalie de la prés de 100 % 2018, a pris en compte l'évolution de la programmation. Cet avenant a intégré l'opération de requalification des abords des écoles et du gymnase Romain Rotand qui avait fait l'objet d'âudés présizées. Les investissements réalisée en 2019 concernent les travaux d'aménagement des espaces publics (0,718 ME). Cavenant nº 10 à la Convention publique d'aménagement, approuvé par délibération du 20 mars

LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARBONNE

Tous maltres dournage continuals, les travaux prévus dans la Convention Tentionale de l'Argonne sont maisées à près de 100%.

Les investissements réalisés en 2019 (0,103 MB) concernent les derrières dépenses pour les

- La reconfiguration du Centre d'Animation Sociale dénommé espace aocial Mante-Claire Larcy (comespondant à la phase 1 de l'opération création de la «vole des écoles» et
 - La réaménagement des abords du gymnase Landré (0,073 MG).
- la création de la liaison Wichita/Rougel de Lisie dénommée sue Monique Outrin (0,003 MC). Is requalification des rues Widnis Mame (Q.003.ME), des rues Edouard Laio, Leb Delibes (0.012.ME), et des rues Jacobins Crox Feutilière Pett Pont (0.01.ME)
 - ainsi que les abords du centre commercial Marie Stuart (0,002 ME)

Dans le oadre de la Conveirtion Terthonale de l'Argonne, 0,093 ME de subvertions d'investissement de fAngence Nationale pour la Rénoulation Ublaine ANRU ont dié perpuse en 2019 et concentret les ogénitions « espace social Marie-Claire Leroy » (0,000 ME) et nuis Edouant Lafo, Léo Delbes (0,033 ME).

LES PROJETS D'AMENADEMENT DANS LES QUARTIERS

La politique d'aménagement urbain s'est poursuivie en 2019 au travers de nouveaux projets dans rensemble des quartiers de la Ville.

L'ambition pour le centre-ville a été résifirmée au travers des grandes actions suivantes

QUARTER CENTRE VALLE

En 2019, la valorisation du centre historique d'Onleans se poursuit au travers de projets de rénovation et de mine en valeur du patrimoine public et privé : 37 façades supplémentaires ont bénéride de taivaux de musiement (2,725 ME générant une activité économique d'environ 2,2 ME soitiplus de 1138 fagades au total).

Par alleurs, des études dendrochrondiogiques et historiques se sont poursuivies pour 0,010 ME

QUARTIER CARMES MADELENS

Par alliauss, les travaux réces saires à la requalification de la place. Canopé et rue Notre Danse de Recountence ont été réalisée en 2019 pour un montant de 1, 134 ME, La place a été inaugurée de Recountence ont été réalisée en 2019 pour un montant de 1, 134 ME, La place a été inaugurée. endécembre 2019

Une étude a été lancée dans le cadre de l'opération de requalification de la Vinagrarie Dessaux sur les enjeux de stationnement (Q.034 ME). Outre les opérations en centre-ville, le développement untain se poursuit dans les autres quartiers de la ville et au travers de nouvelles ZAC

QUARTIER NORD-OURST

- ZAC Coligny (0,023 ME) it shaft principalement de l'aménagement du parvis Severa Ilmmeuble du OVFPT
- Secteur du quartier gare : Une étude urbaine sur ce secteur à été lancée dans le cadre notamment de l'impliantation du futur centre aqualudique situé sur le site de l'ancienne préson (0,022 MG)

0

Résidence Dauphine (0,377 ME): il stagt de la création d'une voie nouvelle pour permette le désenciavement de la résidence dauphine vers la sue des Angulgnis.

Par alleiurs, des dépanses d'un montant de Q,067 ME ont été mésisées en 2019 pour des intervertions sur diverses zones d'amériapement ubaines (étudés et travaux) indamment la réfection d'un mui de déture dans la ZAC Sante Croix afin de permetre l'élargissement d'une pais opdiable, la maie en outuve de zone 30, dans la ZAC Sonts et la ZAC du dos de la Fontaine et le remplacement de végétaux dans la ZAC Bourgogne.

De même, une dépanse a été réalisée pour un montant de 0.034 ME contrapondant à des trais d'assistance à maintre d'Ouvrage pour un futur appel à popjets muits sites visant à fanotiser des projets imovents.

L'OUVERTURE DU NOUVEAU CINETIERE DE LA SOURCE

En novembre 2019, un nouveau cimetide a été ouveit dans le quartier de la Source. Ce cimetière comprand 364 sépultures à l'ouverture, pour un mortant global de 0,798 ME en 2019. Pour cette opération d'aménagement, l'est prévu une aide de 0,4 ME qui sera versée en 2020 au Stre de la DSIL

PONCIER AMENA GEMENT

En 2019, les acquistions foncières ont représenté 0,118 ME (néserve toncière essentialisment et unitable de santés de la future opération de santés.) Par alleura, les cessions se aont élevées à 6,3 ME avec notamment le verte de l'ancien celège Anable Bally à Onisans Métropole (4,4 ME) et le cession de l'ancienne Maison des sports na

liest précisé que d'autres acquisitors fondèms sont imputées sur d'autres politiques.

8

9

.

SERVICE ARCHEOLOGIQUE

La service archéologique se voit comfer des opérations de dagnostic et de foullies pour les opérations menées per la Ville et ses aménageurs.

d'outiliage dans le cadre des diverses opérations de dagnoatts et de foullies ont été imputés dans les putilies de la Vinaigne dans le quartier Bourgogne. ME ort 616 dépansés pour des travaux de terrassement, de matéries Pour 2019, 0.047

Des recettes ord également été penques pour un montant de 0,175 ME, au 1954 de la redevance anthéologique 0,134 ME, pour les diagnostics et études néalisées pour diversitiens dans le cadre

IV - Le soutien à l'emploi et au commerce

USE POLITIQUE EN PAYEUR OF L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Les crédits 2019 ont permis de continuer à soutenir financiemment l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,000 MB).

LE BOUTIEN AU COMMERCE (Q.789 MC)

complement, en fonctionments, la Vite d'Orleans a pountait eatre de la Métropale. En associations commerciales (Les Vithne d'Orleans, l'Association des commerciales (Les Vithne d'Orleans, l'Association des commerciants nue Eugène Tubet...) pour un montant de 0.044 ME.

Cambe 2019 a 4th marquée par

des transucciour les commerces - Helles Châstet (0,088 MB) dans la rue des Cammes, les transucciour des vibrantes au 78 et au 80 ont felé engagée. Il préemplondu commerce du 47 na Jeanne 47 nc (0,052 MB) le rembousement des 10 journées de gratuits du Centre de Conférence

(0,036 MB)

la mise en place du système de complage desfux pietons (0.032 ME) des travaux d'entrefen sur l'inexplosible (0.012 ME)

Les autres dépennes sont celes liées aux loyers et taxes dus au sins des préemptions intervenues sue des Cames, rue de Bourgogne, avenue de la Bollère, rue Jeanne d'Ann... (0,071 ME) ainsi que les charges de copropriéré afférentes (0,133 ME).

Le disposit de Zone Franche Ultaine permet diritier une dynamique de dévelopement dominique et de création demynoide au sen des quientes, en contraparte d'enomérations posities et déscrites accordées aux entrepreses implemées dans la Zone (commerçants, artisans, profission libérales, entrepreseurs compliant auplus 60 saliantés).

Les excinérations soit accordées à 100 % sur une durée de 5 ans, puis probragées selon un taux dégressif, pendant 3 ou 9 ans selon la talle de l'entradées. La périmètre de la Zone Franche Urbainne de l'Argonne correspond à celain de la ZUS-ZRU, avec 3 extensions. Le dispossif se poutainne a et Argonne meuve, dénommée « tentiolies entrapemeurs », sur un périmètre poutainne autre premeurs », sur un périmètre des proximes des proximes des proximétres pasquéen 2020. Ce nouveau dispossif intége un soutien spécifique au commente de proximété et prévoit le mainten des garanties pour les entraprises bénéficiant du dispossif

PARTIE II: L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

Le projet métropolisien a fixe un cap : étre parmi les 15 Métropoles françales qui complant. Capplie régionale, Oxième a toute as part à pendre dans cette ambition, pour lequelle elle a une responsabilité partioulées.

I - La culture vecteur d'attractivité

Engagée dans un processus de fort développement outuref, la Marie, au travers de sa politique issement significant et desoutien aux projets culturés et antséques, entend réponde aux erjeux suvants

affirmer Oribans comme une ville d'art de culture et de patrimoine qui compte parmi les placer hart et la culture au cœur des modes de vie des publics et en particulier sur l'espace grandes métropoles

patrimonistes et faciliter l'accès aux prafques culturales et artistiques par le souten aux jeunes assurer in developpement des grands établissements outurés, valonser les collections talents, aux associations et compagnies arfattques pide

AS MOYING AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE

En 2019, pour affeindre les cojectfe visés ci-dessus, les dépenses effectuées au titre de la pdéfique outurelle se sont élevées à 30,6 M€ (y compristrais de personnel), dont 13,3 M€ au titre des programmes d'investissement Depuis le 1" janvier 2019, le musée des beaux-arts et findré Cabu-musée historique et actrécogique ont été transférés à la Métropoie. En parallée des dépenses réalive à la politique outrantée, il convient de rappéer qu'une noette de 1,7 ME à été perque par la ville d'Orièmes delans le cadre de la mise à disposition du personnel des établesements transférés à Orièmes Métropoie.

Le culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :

0,115 Mč orit permis de garantr la présence de l'art sur l'espace public au travers de performances, d'expositions et de propositions artisfiques hebdomadaires. On otera indamment une nouvelle édition du Lotre Ari Show, elle s'est tenue dans une grande s'elle des Vinaignetes. Dessaux maintenent fermée pour traivaux, pour un budget de 0,025 M€.

Lefesthal Jazz à l'évêché s'est inscrit dans cette démarche, avec un budget de Q 151 ME.

Le souten aux partenaires outunels du territoire, institutions, associations culturelies et compagnies artistiques Biennale d'architecture d'Oréans (Q.050 MC): la Márice a poursuhi son engagement dans la deuxième Biennale d'architecture par un soutien en fonctionnement. En 2019, la Biennale s'est

 Les structures du théâte (2.824 MB): avec un trudjet dédé aux entités composant/offre de spectade vivant labellisé par l'Etit et le CADO pour accompagner les projets développés en commun par les structures et les projets sur l'espace public. déroulée d'octobre à décembre.

La Maiste e par alteurs confirmé son soutien au festival Jazz or Jazz porté par la Soène nationale (0.100 MS).

23

L'aide apportée aux associations et aux s'éuctures partenaires (1,645 MC)

La contributor versée à l'Astrolabe, Soère de musiques actuales, s'élève à 0,412 ME comme prévot le contact de délégation de service public, aurapais se sont aputés 0,000 ME pour hetival Hop Pop Hop, is soulien aux musiques actuales étant une pronté politique organisation du concours international, poursuit sa structuration pour assoir sa spécificité au sein des grands concours internationaux. La Maine appuie son souten en 2019 avec uns subvention de 0,120 ME. L'association Musique et Equilibre a pris en charge l'animation de l'école de musique de l'Apparable à complair de son curvenue en septiembre 2017. Pour l'accompagner dens othe nouvelle mission et tevoriser l'inhoription des habitants du quartier, la Marrie a versé une subvertion de 0,075 ME.

Parmi les bénéficiaires des aides financères appontées aux partenaires outureis, figurent aussi - Ordeans Concerts (0.217 ME) - Le Cencel, aux Zay (0,150 ME) en soulent à l'organissition du featival de onéma Cannes 1939 - le 108 (0.035 ME)

- Polysonik (0,086 MG) - Mustque municipale (0,053 ME) - CERCIL (0,050 MG)

les aufres aides attibuées autitre du souten du secteur associatif et de la crésition représentent

ES ETABLISHEMBYTS CALTURELS ETL'ACTION CALTURELL

Le réseau des média-béques, (0,440 ME hors finis de personné) s'est empagé dans un couveau projet scientifique culture éducatif et social et projet de service. Il vise l'élargésement des publicis à travers le mise en place de la gratuité des abontements, les confranteses actions culturales et la transmission des connaissances adaptées aux d'venses pratiques de vie, au moyen des médias tradisionnels mas également des

Le conservatoire, (0,131 MG, hors fraits de personnell, tot de ses 1.250 élèves, dans un contente dévolution des préliques et modes pédagogiques contrate son projet de développement des préliques célécéres et douventure von les patenaties outraits. L'armée 2019 a vu le lancement de la olematrie de rétinion pattagée sur le nouveau projet d'établissement et le préfiguration des partenantes avec les actieurs de musiques.

Les archives municipales (9,031 MC), repérèes sur le plan national pour les outils numériques de valobation des fonds et de partificme collaborative mise à disposition du public on poussité fendichissement de l'ÉncyclO et travaillent à la mise en place d'un service d'anchivage desdrontque mutualité. Le théâtre Gérard Philipe, (8,080 M€), a poundir se programmation jeune public, contrôl é ann tile d'arbeis se travail, et rogatiele ent petronis de voce it Théâtre Charbon en réledence longue, Le lancement de saleon 2019/2020 a vu la mille en paleo d'une célaporation avec les parlenaires du apactacle vivair, en investissant le champ du

awed a galerie Magda Darist, une exposition de adende et wichtique, Léonard et les rotots, dans le cade du 500** anniversaire de la mort de Léonard de Vind, pus la Bennale d'architecture d'Ordéans en partenariat evec le FRAC Centre-Vali de Loire. Les La Coliégiale Saint-Pierre le Puellier (0,043) a accueili les courres d'EY en partenant

artistes du tentione y ont présenté leur travail à l'occasion du Salon du Granier à sel et du

Les établissements patrimoniaux

Au 1" jamier 2019 le musée des beaux-arts et l'hôtel Cabu-musée historique et anthéologique ont été transférés à la Métropole. Les colections restant de compétence communais.

Au centra Charles Péquy et à la Maison Jeanne d'Acc, dotés de 0,016 Mé

Outin Taction cuturelle et éducative autour de la Grande Guerre et de la Belle Epoque, deux expositions ont été proposées au Centra Charles Péguy, Danseuses à partir des fonds du Centre, et en photographie l'aritée Thomas Devaux.

La Maison de Jeanne d'Arca accuelli 19 731 vistaurs

Au MOBE, museum d'Ordans pour la biodiversité et l'anvironnement

Poursuite du chanter des collections et de l'écture du discours scientifique et parcours muséographique parailéement aux travaux de rénoeston compiète du Muséum.

LES VOIX D'ORLEANS ID 240 MK)

La quatrième édition de ces rencortres de la franciprione, s'est tenue du 5 au 7 avril 2019 et a accueill une quarantaire d'invités issus d'une vingraine de pays. Les discussions se sont organisées autour de la question de la presse et de l'information, « triformet, à tout prix ? »

18 downships du PEF se sont réunes les 17 et 18 octobre pour travailler sur le structuration du collectif, les communication augnée des medias et institutions et see phorités d'action en faveur de l'augnession écrite, par des femmes, en angue française. effexion et de débats sur l'écriture féminine et la reconnaissance des écritaires dans le monde Ce Parlament a vocation à donner aux écrivaines tranophones un espace déchanges, Fancophone

ES INVESTISSEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS ET LES MONUMENTS HISTORIQUES (13.3 MK)

Oliveropopement Le programme d'investissements culturels 2019 s'inscrit dans l'ambition de La triala des établissements culturals ont été concernée par des investissements importants en cours ou venir du pour famée 5019, se act de destis comme aut pour les plus importants :

• La transformation du muséum - MOSE (10,070 ARE)

les Vinagraries (0.64) 0.379 MC)

des travaux au conservatore de musique, danse, fhélètre et le renouvellement du parc d'instruments pour 0,449 ME

Musée des Beauxierts : acquisitions d'auvres dart et restaumfon d'arunnes d'art (0,304 ME)

Médiathèques : aoquistions de documents, numérisation des colections et travaux sur les bâtiments et acquisitions de livres (0,490 ME)

les grosses répamfons dans les bitiments outunés et les monuments historiques

la finalisation des travaux de requalification du parvis du Thélitm d'Oridans et de la (0,361 ME)

façade (0,274 ME).

2

ompte administratif 2019 - Rapport de présentation

II - La promotion du territoire et le label Ville d'Art de d'Histoire

PROMOTION DU TERRITORIE ET LABEL VILLE D'ART ET U'HISTORIE

En 2019, le budget (0.044 ME) a permis de poursaivre la politique de mise ent varieur du patrinonne dans le caudre de aon lides Ville d'aut et d'habbire. De nouvelles evisites d'attent proposées aux quoities, avais cublier le développement de crouit platrimoniaux (dans le cardre des 500 ans de la Renaissance en région et durant l'étél, de nouvelles publications telle la rédécion de l'ouverage « chréans vite de la Renaissance » et les autors prédappiques à rédentation des sociaires.

Le projet de signafétque bountstque et patrimonaire à Christina en cours depuis juin 2016, s'est corpositée en 2019 par le montainent du passitable Empreinte associé à Deagh Unit. La mise en course débutes dès le 1º trimeste 2020. Dans l'application complémentaire au deposité « Destination Orièlans », en 2019, un nouveau circuit numérque sur le thème de la Renaissance à Chôans a dés résilés.

Dans is cades de la convention signée en 2009, entre la ville et la Ministère de la Culture, la service VIII d'art et d'hatione, propose toute fannée, des adions de valorisation du Pattimone d'Oblément, soudant un public boai (Obléme et Méropole) mais aussi adelneur. L'unentration d'objernent de promouver le service aur le territoire oribanais et den faire un outil de promotion du service aur le territoire oribanais et den faire un outil de promotion du service au le territoire oribanais et den faire un outil de

Dana le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire, le service a ansi réalisé les actions

- unvention en 2019:
 une offre de découverte annuelle du Patrimoine onféanse diversifiée et accessible aux publicis boaix, adulties et enfants (addonnées médiation et publications).
 - une offre d'actions éducatives en direction des publics sociaires.
 - des actions et aupports de promotion et de connaissance du Partmoine,
 - des actions et supports de promotion et de connissant le développement d'outlis de communication adaptés.

Ces adions se sont tradules pour 2019, à travers deux programmes thématiques semestrées (vistes, ballades, spectadies, confirement,), la réalisation s'actions de médiation lors des événements magazers de la ville, ainsi que lors de manifestations nationales bouchant au Partimone (Journées eurodemes du Patrimoline, Journées nationales de l'archéologe, Pandezvous aux jardins, Journées rationales de factifiséclars).

Le service Ville d'Art et d'Histoire pourout également des actions de valorisation des instatives cutureles et petrinoniales sur la véle, de communication et de promotion, annis qu'une offe éducative, accuellant à l'année des jeunes publics et des acolaires. Dans le cadre du minouvellement du Label Ville d'art et d'histoire pour la ville d'Orikans, le prestative GRAHAL, assistant à mairre d'ouveage (AMO) a été rocurulé sur appet d'ortre dann le courant de fannée 2019. Une premièm réunion de lancement s su lieu en décembre 2019. Ce ronouvellement ferra l'objet d'un traveil de billen des 10 arts et de dégagement de nouvelles perspectives, avec un dépôt de dossier su Ministère prévu pour le printemps 2021.

RELATIONS INTERNATIONALES (0.459 ME on dépanses et 0.259 ME en recettes):

L'amnée 2019 a été marquiée par la mile à l'honneur des 13 villes jumeilles d'Orféans qui ont été ies hinbles d'honneur des Fétes de Jeanne d'Arc de mai 2019.

Compts administratif 2019 - Rapport de présentation

Au cours de oes fêtes, la Marie d'Otéans a épaiement aigné le sement de junisiage avec la vite de Yordzhou, en Chine (semment qui avez les étés agré en avit 2018 à l'Angproud et le renouvelement des sements de junisiage avec Trévés en Talle (50 ans) et Utsuromiya au Japon (30 ans) mettant faceter sur les dévésopement d'actions communes dans 5 thémes : développement durable, éducation/formation, culture et patrimoire, toutisme et gastronome, et

Afin de mieur faire comunitre sa vite amie d'Ulsuromiya, le jumelage et le culture japonalee, la Marie de d'Orleans exec ses partheuires (associations, commerçants, abstissements sociaties, université...) a organisé un programme de testivités du 11 mars au 15 juin 2019 « un prinsmos sous les Sayura ». Plus de 5 500 personnes ont participé aux différents événements proposés.

La coopération obsermatée avec Parakou a été, quant à etie, mindrolle par la signature d'une nouvelle convention de coopération décentailisée pour la périoda 2019-2021. Caliné-or prévoit la mise en pace d'un programme de 9 actions inscrites dans 6 donaines d'intervention: développement d'unitée et urbain, valoritation du partimone local et du tourisme, trancoptions et jeunesse, samilé, suivi et évaluation du programme d'actions 2019-202 Vapour à la grettion localie. Ce nouvelu programme et le bilan de la préodemie convention 2016-203 ont été présentes au public lors la Allen été de la bannaire du partenante qui s'est dérouée à Orléans et à Parakou ann covembre 2019.

Par alleum, afin de mieux faire découvrir ses 13 villes ames et junislages, le Maite d'Orléans a organiels un stand « à la découvrire des villes junnelles d'Orléans » pondant le festival de Loire en septembre 2016. Ce stand a été animé en journée par diverses associations locales qui ont en septembre 2016. Ce stand a été animé en journée par diverses associations locales qui out ains avec trans des junnées, Le public a pur égament rencontre « d'orleage avec des apréentants des vites junnées, Le public a pui égament rencontre « d'orleage avec des apréentants des vites junnées préentées pendant le feathai (Trèves, Wortsta, Monsier, Paraisou, Sant Flour et l'anginos); Plus de 3600 pendantes sont veruses découvrir less vites amises d'Orléans. Enfin, les relations avec les autres villes jumelles se sont poursaines en 2019 par l'appui à des projets menès assentéllement dans les domaines de la culture, du fouteme et des échanges socialités.

III - Les principaux évènements et animations 2019

LES PETER DE JEANNE D'ARC

Dans is cadre de la 5(0)*** anniversaine de la déliveance d'Orldans, la Meire a reconduit en 2019 un project (obstratées sur les mêmes baises que 2018, en proposant un weix-and profonde de 5 jours (du samed 4 au mercrad 8 mail particulérement festif pour les ordenais, les trouteis et les commerçants. Un nouveau son et lumiées, très apprécé du public, a été créé et projet lors de la secondais. Les quartières estoints et la source, et des animations en contra-véle ont été nonoutais. La t2*** detion du Set dectro sur la parva du Théâtre a accueill Quintino et Mosman, deux DJ en vogus ; le marché médiéval, prolongé d'une demi-journée, mnoontre toujouls un vit aucoès auprés d'un public femille.

Enfin, is vites jumates ont 4té particuléments mess à thomeur, en tart qu'instées d'honeur des têres. Las depenses réalisées au titre des Fétres Johanniques 2019 s'érèvent à Q.013 ME et les montes à Q.04 ME (coût net de Q.719 ME).

25

ment (0,009 ME) a 4t6 inscrit pour le remplacement annuel des pavilions de Un crédit d'investisse Is no Jeanne d'Art.

L'ANNA TION DES GUAT

Ente jun et septembre 2019, le Marie a de rouveau proposé un programme d'arinutions pundisopinames et tout public avec plus de 200 animetions sur les quae de Loire en lien avec acteurs et associations d'Orléans : exposition, concerts, danses en plen air, animations sportives, découvertes ligiédemes. 8

Les trois guinguettes estivates, La Santine, La Pallide et le Boui-Bou ont mpris laurs quarters estivaix qui sont respectivement le porton qual du Châtelet (rive Nord), is qual de Prague (rive Sud) of La Capitamente (nve Nord) L'exposition estivate a permis au public de (re)découvrir la Loire à travers les dichés de photographes amateurs. La Fête des Duits, des intitations de danses anni que des concerts éphémèmes ont également été proposés.

le Boul-Bou Lebudger consacts à ces événements s'est élevé à 0,191 MÉ.

— 0,135 ME enfortacionnement.

— 0,017 ME en investissement pour l'acquistion des sanitaires pour déléments tochniques pour les tois guingoettes.

En 2019, la coopération d'Oribans avec les vites de SI-Jean de la Ruelle et SI-Pyvé SI-Mesmin de nouveau permis l'organisation du feu d'artice et du bal en mutualisant les moyens financiers of humains des 3 communes. Faisant sufe au fr du fau d'artifica sonoriel de 2018, les 3 communes ont décidé d'augmenter leurs budgets respectés de manière à denséfer les afficies. Aussi, le budget mutaulisé à été augmenté de 13 % et a permis d'alonger la durée du fau de 2 minutes et d'en accorden son intransité, Le apostice publicamique à été sonoisée sur une bande son faisant référence aux divenses années mandes marquantes de l'histoire se terminant en 9.

La sécurité de la manifestation s'est vue recondute selon le deposit 2017, en lien avec la

alleurs, des spectades de rue dont un bat aur la place du Martroi, et des balades en Loère étaient programmés au cours de la journée du dimanche 14 juillet 2019

Lebudget des festivités des 13 et 14 juillet 2019 s'est élevé à 0,070 ME

Le budget 2019 du Festival de Loire a permis de préparer l'édition 2019 et de tercer les marchés de «rassemblement de balsaux» et de « Direction artistique et réalisation technique ».

La 9ème édition du Fastival de Loire s'est déroulée du 18 au 22 septembre 2019.

Cing jours defitte pendant lesques Ordans a acounili plus de 700 000 pensonnes

Cette Setne dettion a permis aux qualiques 700 marthiers, 200 exposants et 500 antistes de faire vibrer les bords de Loire, nord et sud, et but le coeur de la ville au ryfme d'événements vanés : connects, trieller de nue, apediadres jeunes publics, vistée commentées... (au total plus de 200 événements programmés à traems la ville). Un sportable pyrotechnique qui a ravi près de 180 doct personners à marie, le concert de Renan Luce en débune du Festival, le dinanche à 17h (près de 10 000 personnes).

En 2019, ies dépenses relatives au festival de Loire s'élève à 1,917 ME pour 0,497 Né de receites. Le budget net de l'édition 2019 du Festival de Loire (qui tent compte des dépenses intièles en 2018) s'élabité à 1,822 ME (dépenses de 2,427 ME et receites de 0,535 ME).

En 2019, la volonté politique a dés de réduire les codits de sécurisation des publics en fudificant le flux des visiteurs à travers le contre-ville. Aussi, le marché de liveil a dés conqu en rédulasant le pois de le pièce du Marche en dépagent le pôle antisanali sur la place de la République et en impantant des challets dans la rue Poyale.

Note présente sur la place du Martrol. Un nouveau manége Sapin Merveilleux a pits ses quartiers sur la place de la République. Sur la place de Loire, du fait de la fable tréquentation en semaine, il a été décidé de supprimer les challets et de créer un décor illuminé. C'autres nouveauds ont manqué cete édition 2019, à savoir le retour d'une patinolle couverte sur la place du Martoi. La maine a également fat l'acquistion d'une nouvelle Malson du Père

Le tavail isté et expérimenté en 2017 a été poumuivi avec le service Vite et Art et Histoire l'Office de Toursme pour donner une dimension plus toutestque à l'événement.

Le budget net alloué à cette manifestation s'est élevé à 0,242 ME (0,440 ME 0,198 Mé en receites).

en dépenses

35 En investissement, 3 chalets et la maison du Père Noël (0,056 ME) ont été nenouveilés et vidéo projection de Noël sur la cathédrale selon la thématique 2019 a été créée (0,005 ME) de développer l'attractivité de la ville auprès des touteites.

Jazz & PSAGN6 s'est détrué au mois de Jun (0,151 ME) et la Maire a par allieurs confirmé son souten au festival Jazz or Jazz porté parts Soène nationale (0,100 ME).

28 En 2019, Otéans a continué d'accompagner forganisation de manifiestations spontives ce participent à l'animation et au rayonnement de la Ville : Open d'Oréans, Coupe du Monde Sabre Dames, les Ordens Master's de Badminton et la Course des 3 Ponta.

PARTENARIAT AVEC LA CHINE - MOUVEL AN CHINOS - 4 EME EDITION (0.024 MC)

Dans le cadre de son patrenarier avec Yangzhou (Chine), la Matrie d'Orlèans a organisé en Skyrier 2019, une 4ème édition du Nouvel. An Chinois avec l'ensemble des partenaires locaux (associations, établissements sooilaires, commerçants, services de la Marie, Université...) afin de aire connaître la culture chinoles et sa ville jumelle aux Oréanais.

Environ 6 950 personnes ort participé aux diverses animations proposées durant ceits périods

Lannée 2019 a été marquée par l'organisation dévénements forts, notamment.

Le centenaire du parrainage de la vite de Vauquote par la ville d'Onfeans:

Cognissaion le 29 juin 2019, d'un voyage mémorse à Vulquote d'une délégation orféenies de 110 pentonne, constainé d'autéenie de 3 Ville d'Orféans. d'orféanais d'anciens combattants et de musiciens de la Musique Municipale d'Oréans. Ce voyage a permis de faire commatre, d'entréanner la evident la soldants séries de valorier et la valorier la soldants dont et d'honorer la mémore des césenies versités acquisme d'Oréans verpaves de Vauquots et d'Innover la mémore des césenies tombés lons des combates et Angonne. Oréansis et Ginnopérés (natitation de Vauquots) ont participé ansemble à la

27

분 CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE ı

L'équipe municipale d'Orièans a fait du développement durable un axe majeur de son action politique dans tous ses domaines d'intervention (éducation, culture, événementiel, logement,

Eaboré en concentation avec les Ontienais en 2000, l'Agenda 21 de la Matrie d'Oridens a favories la prise de conscience collective et de nombreux projets ont rapidement de intéles, notamment l'étaboration d'un Plan Bioliviersité et d'un Plan Cirral Energie Tentorial, d'un blan conforte des activités miniscolles, d'un audit énergétique des équipements, d'une charte explact fairo pesticide », d'une charte et d'une charte et d'une charte et d'une charte et de l'active pasticide », d'une charte et d'une charte de l'active pasticide », d'une charte et d'une charte de l'active pasticide », d'une charte et d'une charte et d'une charte de l'active pasticide », d'une charte et d'une charte de l'active pasticide », d'une charte de l'active pasticide », d'une charte de l'active d'une charte de l'active d'une charte de l'active d'une charte de l'active d'une charte de l'active d'une charte de l'active d'une charte de l'active d'une charte
Signatalia de la convention des Maires au riveau auropéen et du pacta mondal sur le climat, la Maire de Oblates siest engagée à réduire ses imsaons de gaz à estat de sens de 2016 drici 2005. Dans se contenta, la Maire poulant un important programme de rénovation de son patrimoine, incluant un volet d'amélicration de laur performance énergéque (solution, monovelement des chaudières, optimisation de la régulation thermique). La Ville d'Orième il engage aux côdes d'Orièmes Métopole dans la constitucion puis la mise en œuvre du Plan Climat Ar Energie Tenthorial.

Avec is DSP. Restauration Collective, is Marite southent réconomie locale et lutte contre l'augmentation des gaz à effet de serve en favorisant les circults courts.

La Ville conduit par aliteurs une politique de développement des transports doux et aménage chaque arrês de nouveaux linitéraires et des situitionnements séculitées pour les cyclaites ainsi que des espaces partagés entre automobiles – pétitors – cyclaites (compétence transférée à Chéans Métropole et compétence transférée à Chéans Métropole et compéte de 2018).

La maie en osuvre du Plan Biodhersih se poursuit avec notamment les actions réalisées pour le marcher de la Bodhersih et la rendauritéro des Edosystèmes, dans une pelapedive de strafége e nature en ville « permettant de bénéticer de l'ensemble des services rendus par la nature, au bénétice de la santé et de la qualité du cadre devie des critérials.

De plus, la Maine facilite la création de micros-espaces verts dans les quantiers avec des jardiplesées ou jardinées mis à dispolation des habilants et des associations. Lors des opérations de rénovation de l'espace public, la préservation et la recherche de nouveaux espaces verts aont prioritaires comme avec la oréation du parvis du jardin des plantes dédié aux rosers. En 2019, la Ville d'Ortéans a conservé ses quatre feuis du label Ville et Villages fleurs. Au sein des quartem, la Maine s'attache à développer la végélateation en créant de micro espaces verts, ainsi qu'en incitant les propriétaires éverains à végélateser leurs pieds de façades especialises le comment de la pade se especialistes en la comment de la pade de la pade se especialistes en la comment de la page de la pade et oldunes, via l'opération « Embellissons nos rues » mais également en s'appropriant la végitalisation de l'espace public grâce à l'appet à projets « Cuttivons notre Ville ». Dans le domaine de l'eau, la Malre poursuit ses actions de préservation et de valorisation de la ressource en eau et de protection des zones de captage (Chréans depose de telle captages phontaines). Aux côdes d'Oridens Métropole, la gestion efficace du service public d'eau postate avec la mise en ouver de solutions procvantes permet de manitaire ou d'amélioner la qualité des

8

8

DURABLE, DEVELOPPEMENT

transport, emplor et développement économiques

'dentité de « ville-jardin » d'Orléans

A obté de ces grands rendez-vous, la Marie d'Orièans a continué d'organiser les cérémontes commémoratives annuelles et de soutenir les associations patrioliques et mémoralies.

Le 11 novembre, cérémone phane organisée en lien avec l'Éducation Nationale;
 Présence de 200 entants des écoles d'Ordans, ils ont participée au ochige contridencetat et chantée la Mansailaise lors de la cérémonie.

viste de la Butte de Vauquos, aux cérémones commémoratives, au dévolèment du

nouveau blason de Vauquois et à un spectade mémoriei

Les conférences Mémorialies mars 2019

" Aumôniers en guerre : accompagner les vivants et les monts, 1914-1918 " le mardi 28

"Les femmes dans la Révolution et la contre-Révolution française " le mard 3 décembre 2019

* Au-devant de Genevaix ", hammage à Maurice Genevaix le jeutil 17 octobre 2019

bits administratif 2019 - Rapport de présentation

Les adonts et projets de la Maire intégrent systémacquement les préocopations environnementales et tradulisent l'engagement politique de la municipalité en matère de développement durable.

 L'actualisation du bilan carbone de de la Ville (0,010 ME): la ville d'Onteans a intsé en 2018, la démarthe d'actualisation de son bilan carbone et potentiels ENR de ses băliments pour un cout.

de 0.010 ME en 2019.

BUS BUS

 La préservation des milieux aquatiques (0.047 MB): la vite a fait l'acquisition de sondes liniter la profifération d'algues tociques sur le bassin de l'île Charlemagne (0.030 ME) qu'une étude sur le reprofilage du bassin conjointement à l'entretten des sondes (0.017 MB).

Dans is perspective d'initiaties une démarche d'évaluation de ses politiques publiques au regard des objects de développement durable adoptée par l'Organisation des Nations Unies (DNU) la ville d'Ordiners en engagé en 2019 la problection d'un premier baroniète synthétique. Ce baroniète a été intégré au regoint de développement durable et d'activité publé en juin 2019, En 2019, out engagement s'est traduit par les actions suivantées:

SENSIBLISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

 Le Muelum d'Orleians pour la Biodiversité et l'Environnement : Les travaux de rénovation du MOBE se poursuivert et les équipes préparent activement la néoverture dans les mos à ventr. Le MOBE offitie un large espace consorré à l'évolution et à la préservation de la biodiversité. Il ràgit également d'un alte ouvert sur l'exibrieur en interaction avec les différentes communes de la Métopole.

 L'Économie des resources : afin de réduire se consommation énergérque, La Marie poursait les programme de renouvellement de l'écainage public énergivore notamment sur le quarter sud de La Source per un écainage basse consommation. A noter que lors des tavaux de requalification de voilles, Tréatrage public est mmptacé par un plus performant et économique (nos Chabassières, Landreloup.......) Démarche de développement durable (0.045 ME): la réalisation d'Agandas 21 acolaires (0.011 MÉ) et la semiblication des publics accisines auté énjeux environnementair (0.009 ME), la création d'un outé d'évaluation de notre démarche (0.020 ME), le subventionnement d'associations dans le domaine du développement durable (0.001 ME), l'abrésion au Comité 21 et à Vérapolis (0.004 ME) qui sont des réseaux d'actieurs du développement durable en France. Les journées environnement sainté et l'organisation des « Foulées Verses » (0,041 Mé de
dépenses et 0,004 Mé de receibal; les ¿ES out pour objectif de sentitiée » grand public aux
enfeux liée su développement durable et particulérement à la qualité de l'arrendement et retireur.
Cryganisées le Y mais 2019, les animations proposées ont affiré 4 000 visiteurs enveron et 300
enfants y ont participée, permetant de sentitibiliser la population aux intendions déstantes enfre
la préservation del l'anvironnement et la saité, de la population aux intendions déstantes enfre
la préservation est perçue de la pent ou Crédit Mutuel et de la Casse des dépôt et Consignation.

 Gestion de la resource en eau (Q.013 ME): La Maide d'Oridans verse une contributor financière obligatoire à l'Associator Syndicale de la Rivide du Loret pour fertiréten des beignes hui apparannant (Q.012 ME): La ville a également résisé des dépenses reliatives à fertirésen du Dans des Monthes (Q.012 ME): La ville a également résisé des dépenses reliatives à fertirésen du Dans des Monthes (Q.012 ME). - Blodiversité (0,090 MK): Il s'agit notamment de la poursuite des inventatres et études faure et font vau ne étude pédique de serablique de la mes en place de signification dens les parcs et jedns. Par alleure, ils ville d'Oldeurs poursuit son souten à la préservation des mesches jedns partier et mutier d'Oldeurs poursuit son souten à la préservation des mesches jednsheurs vin nobamment le nucher pédapogique du jerdin des plantes. La ville d'Oldeans a équiement organisé la altere détain d'un appei à projets novataur « Cultivoirs rotre vite » destiné à favoisser l'émergence de projets participatits sur l'expace public. Pour cette Jème édition, 3 projets lauréats orit été retinnus.

-L'antmai en ville (0,015 Mé) : la politique de gestion de l'antmai en ville s'est déclinée autour des actions de lutre contre la profilération des pignons (0,014 Mé), 4 campagnes de captures de pignons ont été réalisées avec l'Association des Piégaurs Agréés du Loinst (APAL), répartes sur 11 aites (6 lieux de captures au Nord de la Loire et 5 à La Source).

53

PARTIE IV - PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PAR GRANDES MASSES - budget

principal et budget annexe activités spécifiques

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS, LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le tentione de la Ville d'Oddans est exposé à différents nisques d'origine naturalie (incridation, mouvements de tentier), circulatione (incritées, tentier), circulatione dangements et à deptir mointre nucléaire) ou sanitaire (pandémie).

Dans de codit de nombrouses actions out été monées parmit lespusées.

L'acquisition de maillées pour les bénévoles de la réserve communale (D.ODE ME).

• It suivil et les travaux de la carrière découverte en 2019, faubourg SI Vincert (0.015).

- is conventionmement avec diversing entered prevention desirisques potentielle. Ile CEPR (0,015 MM), l'Association des appliebagues du Lichet (0,005 MM), l'Establissement Public Lore (0,003 MM), ins travaux pour une escavation nue 3t Marc en dépense (0,108 MB) et moette (0,050 MB)

Des criebte de communication (0,025 NE) ont permis d'appuyer les d'hifrentes actions menères sur les deux politiques présentées.

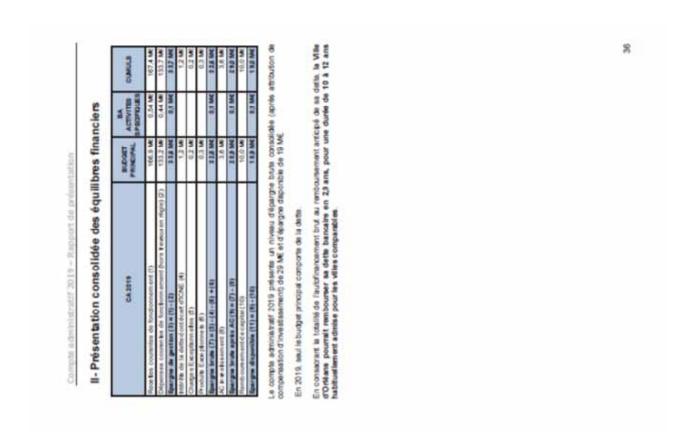
7,3 MG 2,4 MG 4,9 MG 4,2 MG 5,0 MG 5,0 MG masses I- Présentation budgétaire consolidée par grandes 43.6 ME 21.0 ME 77,8 ME 323M6 37M6 36M6 93M6 73M6 173,9 Me 136.3 MK 171.8 MK 56.4 MK 27.3 MK 172,4 MM 171,0 MM 0.3 MM 190,3 MM 190,3 MM 78,2 Me 19,3 Me 20,0 Me 41,1 Me 41,1 Me 23,4 Me 3,4 Me 9,7 Me 34,7 Me forti dipenses résiles - équipement sit tru raps, leth fort autes dépenses idelles (oppur obs detern...) forf.Attibution de compensation (investssement) dont remb. capital de la dette (non PRP) dont dépenses d'ontre ont dipenses ritelies han to an riger for receipe d'orbs

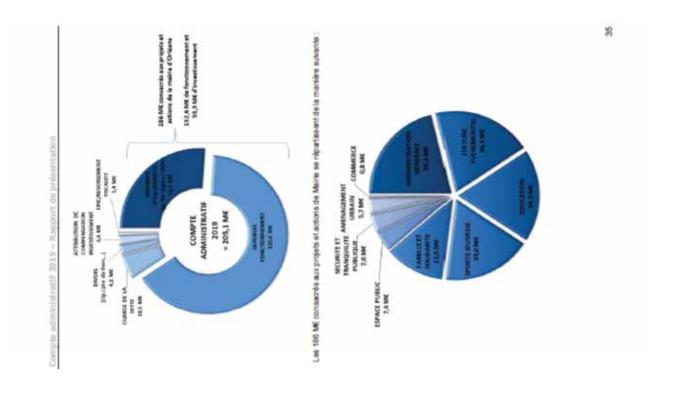
Le compte administratif 2019 présente

- des depenses réalises de fonctionnement de 135,1 M€ finan travaux en régiei des recottes évales de fonctionnement de 173,9 M€ des déponses réalises d'inventissement de 170 M€ (comprehent les titavaux en régies et l'ambulcon de compensation d'inventissement de 13,6 M€.

8

z





38

PARTIE V - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Operations Resides En AM - Budget Principal	C4 2017	CA 2018	CA 2018
se cousces de fondonnent	174.7	168.2	100.0
a ea courantes de tirobiornement from trasaux en régies	152.6	134.3	133.2
Spargine de gestion (hors aléments expeptionnelle	22.1	33.8	33,6
ra exeglismostes	1.2	0.1	0.2
ts ordeplicametra (hors cession)	2	0.2	0.3
ergine de goldian (y compris éléments exceptionnel q	22.9	34.0	33.8
dela detta	1.4	1.4	1.2

Recettes courantes de Revoltorvenant	174.7	168.2	1000 0
Patrician an objection the Brookly recommend the branch as the statement	V 097	172	2 500
prigre de gastion (hors a	22.1	33.8	33,6
Charges exerptionnelles	1.2	0.1	0.2
Podults o deplorates that costion)	2	0.2	0.3
Epargine de geral on (y compris éléments exceptionnel si	22.9	34.0	33,8
militito deta della	1.4	11.4	1.2
Spangre bruke / Autofinancement brut	21.5	32,6	32.6
All fould on company altor invasits soment		3.4	3.6
Spangre bruk - Aprile att. de compertent on invest.	21.6	29.3	20.0
Rembourbement du sapital de la dellis ha nuam 7 non bancaire	12.4	10.4	10.0
Spargne disposible / Autofinancement net	9.1	18.9	18.9
Dispera es diniestas ement. Due consentinos de session	502	979	90.4
don't dependes dibeapement (hors PIPP) don't creations Comple describe temps / minute i 1000)	30.1	40.4	1.3
gres d'inestias erren nersions de gestion	18.3	12.7	280.3
don't reprise provision pour propre assured (1000) Emprunt déquitors	11.0	0.0	10.0
Didas also fee execute	4.5	4.67	647
Resultate are defears / Reprise Pésultate Planc Plons en 2018	3.4	2.0	9.5
Societate Presultat global de olderen	1.1	4.8	2.7
outtet global	7.1	419	2.7
Reports (Stpervees)	4.4	12.4	0.0
Reports (repeties)	0	10.4	7.5
Résiditet après reports	2.7	6,5	1.4
Encours dethe beneathe au 21/12/N	90.7	68.7	03.4
Encours delte non bancaire au 31/12/N	16.3	16.2	15.4
Encours dette total au 31/1394	107.6	64.9	04.9

En 2017, 2018 et 2016, les masses budgétaines ont évidué avec les transferts de compétances. Ansi, l'atribution de compensation perçus par la ville est rédulés du montairt net des dépenses de fondionnement et d'investssement transférées à Oséans Métropole.

L'exercice 2019 fait apparaitre une épargne brute après atribution de compens d'investissement de 29 MF et une épargne disponible de 18,9 MF statés par rapport à 2018. La Marie d'Orbans a invest 53,3 ME (y compris PPP) sur l'exercice 2019.

L'empruré souscrit en 2019 représentant 10 Mé, oss investissements ont donc été largement autofinancés.

a compte administrat 2019 présente un résultat net posit de 2,7 Mé.

3

Fin 2019, Tencours de defte (y compris dette PPP) de la Maire s'établit à 84,9 M€ au même nive au qu'en 2018

Avec une dette de 719 € par habitant, la Ville d'Onklans présente un endethement infériour de 35 % à fendemennent moyen pour le sathes des communes de plus de 100 000 habitants, hors paris (1144 Éhizbitant - sources DGCb, - Les collectivités locales en diffres 2019 – ratios financiers obligatoire du secteur communel par strate de population en 2017).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 48,9% pour Ordeans, contre 86,3 % pour la strats des continuines de plus de 100 000 habitants, hors Parts source DGCL - Las collectivités locales en chiffres 2019 - ratios financiers obligatione du section. community par strate de population en 2017).

La oppaché de désendement d'Olféans représente 2,9 années d'épagne brute, ce qui signifié que la totalité de la detre de la Vite pourrait être reinbounée en 2,9 ans, pour un indicateur communient admis autour de 10 ans.

Les recettes de fonctionnement

Des recettes de gestion courante en légère progression à périmètre constant entre 2018 et 2019

***	212	2016	3818	288	9446	31.0	4
engelie of tome	130.430	1.07 890	OHE 914	242 784	111 007	335.008	L
Complete of parity and on	41.650	10 30 a	33.80	20.00	32.40	M 9 CK	
Pulling Summares throphelium	34430	15.638	18 113	40 Oc.	20 67	10.004	
Swede On chapter in practicent	10.490	13 404	1198	1030	130	111	
Total Designation contains	100 001	180 141	1014.00	C14.091	184 181	100 000	-4.395
Pedida Person	1		9	0	X	13	_
Pedidominiplement	4 6 27	0.48	210	100	2 636	8	
Topics ob problem	100	76	0	•	30	254	
TOTAL REST TWO MISS, SK.	SECTION AND VALUE	STREET, STREET	NATIONAL PROPERTY.	101 104	D 11 007	Service Services	B
Committee decise	1000	200	2 2000	400	9.49	5757	L
Authorities de factions party	285.785	2102 500	assa	102.013	171.873	172 BBK	
Considerate transfictes à College salmonts					0	28.45	
6							
CIAD busined unite							
Pacette W.B.A. v. called						106	
Procedite Divisity						575	
Paugha In Chaparage						7.	
Consideration of the Participation of the Constitution of the Cons							
conference on a Militaria						.1636	
Continue and the Continue of t						1000	
Germenta tres tres personales	Ī		Ī	9	- 38	494	
Teather (to Lides					市	-90	
	-						

Les transferts de compétences effectuée en 2017, 2018 puis 2019, perturbert le comparable entre ces exencices. Pour les besoins de la comparaison, il conviert de retraiter les impacts de ces transferts dans les comples (trocties transférées et évolution de l'altribution de compensation notamment).

En apparence, les recettes de gestion courantes apparaisent en dimension de 1,3 ME (- 0,8 %)

Après netratement des conséquences liées aux transferts de compétences et après neutralisation des éléments non récurrents (recettes festival de Loire édition 2019), les mostes de gestion courantés sont en légère progression (+1 MF connespondant à +0,6 %).

Les recettes fiscales: impôts et taxes

SECULTS IN PROTOGRAMMENT AND RE-	***	300	*	Berr	n in	20.00	-
Coelleges (Broke	TO AN	848 5015	129-651	1000	10 300	A13 675	5 SU-
Titles engall restation corpsiste company	9686	i	318	316	ř	900	1
Complete de nad fige de continue paradone	A FOR	1 730	1131	17.00	1 78	1231	•
Tam ess friends de	2 178	20.00	2112	2284	2340	2 110	•
The collected to print the collected	* 100	3 873	9000	41.00	4 343	School S.	808
Tam de séjour	×	THE STREET	603	*			
Carry have comb or place, or placement or publishers	100	1 0001	2000	1100	1 365	1222	-151
Stood bridge twoodless fronties have all, die name meet	100 100	20 4.20	42100	100 000	88 127	NA 227	2 185
Milliam ten der genterenten	100 000	200 200	1000	22111	10 401	144807	4 000
TOTAL Ingelliance	118 428	117 488	010 MAG	100, 214	111 407	109 801	10 000

Les impôts et taxes sort en baisse apparents de 1,690 MF mas intégrant en 2016 l'impact de nouveaux transferts de compétence. A poirmétre constant, les produts des impôts et taxes sort en hauses de 2,3 % (2,101 ME). Catte évolution est principalement liée à l'évolution de la taxe additionnée aux dets de musière (0,920 ME), de la taxe fondère de 0,960 ME (2, %) et de la taxe d'habitation de 0,550 ME (+1,6 %).

La fiscalité directe locale: des taux inchangés depuis 1996

L'évolution des bases taxables de la Ville d'Oriéans

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revatorisation fontataire des valeurs locatives, autement di des bases d'impolition, releve fun calout e tonn glus d'ume fusicion per amendement parlementaire. Casul-ci r'est donc pus s'intect dans les jois de frances annuelles. Codifié à l'article 1518 bis CGL le coefficient de revatorisation fodialare est désonnais lié au dentes taux d'infiliation ambuelle totale constaitée. Parailléement, l'évolution des authorse bâtes constaitée sur le lentation commune (commission), constaitée sur le lentation commune (commission), constaitée sur le lentation commune (commission), constaitée sur le sentation commune (commission), de conjugation de certain présent de conjugation de cette de la conjugation de cette de la conjugation de cette.

2012 2013 2014 2015 2016 2017 2019 2019

dhabballon (160% 1.80% 0.90% 0.90% 1.00% 0.40% 1.20% 2.20% becieribili (160% 1.80% 0.90% 0.90% 1.00% 2.20%		shazasion 1,49% 3,40% 0,44% 3,10% -1,96% 0,50% 0,41% -0,61%	Synchechille 1,24% 0,35% 1,09% 0,67% 0,49% 0,19% 0,59% 0,27%		dhastadoo 3,29% 5,20% 0,48% 4,00% 0,96% 0,90% 1,61% 1,59%	familie bibli 3,04% 2,19% 1,98% 1,77% 0,51% 0,58% 1,79% 1,97%
Tam surie forciertife (1)	Variation physique des bases	Taxe d'addeton 1	Take sur le forcier bibli	Variation totale	Taxe dhabitation 3.	Tare sur le farcier bibli 3.0

En 2019, l'évolution des bases fiscales correspond pour +2,20 % à la variation nominale des bases et pour le soide, à la vallation physique des bases:

- 0,01 % pour les bases de tale d'habitation,

- 0,27 % pour les bases de fonder bâs.

Le produit des contributions directes

Les contituatons directes comprennent les produits de la laxe d'habitation et des taxes foncières

Do HK	2014	31.0	20.00	2017	20.00	***	Evidence 20 terror a
layers the street	194364	960537	10.0 9.00	MC+38	982.08G	E09 603	1695
Tay .	20,00%	20,00%	20,09%	30,00%	20,00%	30.50%	60%
Assess					-	2	
Taxe of taskshallow	22 401	3100	27.17.00	33.674	34211	34767	144
See on tax stress	154047	106 7 66	35.7 0490	15.8 4.00	101241	354405	20%
Take	20,01%	28,01%	20,01%	30.00%	20.07%	20.27	00%
A telepo					***	28	
Tage mor' to function to bell	48 821	48 739	148.89	47 240	98 090	49047	2,0%
See on tanding	200	212	200	81	040	797	W-2 Dil
3014	20,00%	39.65%	39,00%	30.00%	39,60%	MINOR	60%
Annua							1
Take myr is from they been take	9	ľ		1	-		15.7%
The second second second				20000			

En 2019, le produit des contributions directes progresse de + 1,8 % à teux d'impdés inchangés (dont une évolution nominale de 2,2 %). La progression des bases de taxe dhabitaton est de +1,6% et oelle des bases de fonder bâs de +2%

Le produit total des contributions directes 2019 s'élève à 33,879 ME (+ 1,514 ME / 2018);

Taxe sur le fonder bits : 49,047 ME, payle par les propriétaires.

Taxe d'habitation: 34,740 ME, payle par les coorgants (cooraties ou proprééarres),
dont taxe d'habitation au les bigenements vocants: 0,617 ME. La décision de la Vite
d'mitoseré à latase d'habitation les logements décisies vocants a pour objects de fluidiffer
le marché locaté en hotaint les proprééarres à remetre sur le marché les bless

Inoccupés.

Taxe sur le fonder non bitti : 0.065 ME

Faux moverns des villes de plus de 100 000 habitants companés aux taux d'Orléans

2019	Owners	Glore DDQ.
Tese dhabiador	20,89%	22.52 %
Fonder bás	15,16,00	2130%
Funder run tatt	30.60%	37,18 %

Concernant la taxe d'habitation, il conviert de aculgner la politique d'abattement décidée par la Marie d'Orfeine, avec des riveaux d'abattement quaintement insules au maximum autores. Cette politique d'abattement volontaniste, qui a pour collectif d'alèger la ficcatifi des foyers Ortéanais, rodamment des pus mobateis, a représenté en 2019 une perse de ricotte de 7,649 Mé pour la Maine d'Orfeines, soit une baisse de 18% du produit de taxe d'habitation.

	Tab da memeranism	A see sample of seed and seed seed seed seed seed seed seed se	Vacinating 4	Cod betations
All affairs and a dispersion.	9	7	,	
Attentioned (mar 2" (sensence believing	9		R	a manual and
Pharment poor 3" personne authorize	2		R	(00.00)
Shatternard maps it party do to 4" parternal	99		×	
Afternations and the stratific				
Afterdiscreent gales dend is to the ten			¥	£.812 ×6
Pill offserner I sprinted & by Imme	0	=	¥	1,4277 708
Other second name of functions	0		100	6,000 xu

8

Les compensations fiscales

Les compensations facales versées par fEtat aux colectiviès sont la contrigarfe de pertes de recettes subles par les budgets locaux à la suite de décisions nationales.

Ces compensations s'inscrivert en hausse de 0,267 Mé par rapport à l'axerdos 2018

En 2019, le produit fiscal étargi de la Ville d'Orléans groduit des impôts locaux +

mpdks focaux (THVTP) 78 404 80 515		2017	2018	2019	Evelut 2019/2	10 m
	1270	80 972	62 365	85.879	1,8%	1514
Sempense one 2,848 2,852 2,586 2,977	2 686	2977	2.967	324	#0'e	100
toles supplementaires 500	270	300	700	000	60.03	- 190

Les reversements d'Oriéans Métropole

 Les transferts de compétences ont modifié l'attribution de compensation : celle-ci été réduite du montant net des charges transférées. La Marie ne supporte plus les dépans investas emert et de fonctionnement ralatives aux compétences transférées.

attribution de compensation est versée chaque année par Otéans Métopole en contrepante du produit de la taxe professionnelle transfiré par la Ville d'Orléans en 2002. L'ambibution de compensation diminue en 2019 de 3,800 ME par rasport à 2018 subs aux transferts de compétences entre la ville d'Orikans et Orikans Métopole pour attendre un montant de 14,681 ME.

Par alliaum, is ville d'Onlaims verse à Onlains Mitropole une attribution de compensation dinvestissement pour un montant de 3,603 ME.

La dotation de edidanté communautaire (1,731 ME) dotation facultative, reste inchangée par

La taxe sur l'électricité, les droits de mutations et les autres taxes

356 trie	2014	2018	3018	2007	2018	2018	
Taxe sur Princeriors	2170	2134	2 172	2264	2 148	2112	*
Taxe additions site aux dotts de mutation.	4100	3 673	3 000	4160	4.742	2.668	926
Artine town	0.67	1001	992	1100	1 343	1 232	-181
Taxes de edjour des nate-f. Méthopole 2017)	262	100	523	*			0
TOTAL	7 608	1070	7.693	7 633	8 272	9 062	7.80

En 2019, ces produits progressent de 0,780 ME (+9,4%)

le produit de la taxa additormete aux droits de mutation progresse de 0,926 MF.

le produit des autres taxes dininue de 0,151 ME en raison principaliement d'une régularisation non récurente de l'attribution de compensation 2017 (0,228 ME) réalisée lors de l'assertice 2018 compensée par une hausse des droits de place (+ 0,058 ME en 2019.

2. Les dotations et participations

Les dotations et participations s'affichent en légère évolution en 2019, à 32,9 ME contre 32,5 en 2018.

SHARL STATE OF THE SHARL	2013	7.00	ī	*	20.00	30.00	***	l
Debter Netation Debter Netation Section Observe of the Cohesten Section (28 UCS) Debter nationals on Parketing on (29)	33.4	3.348	3420	24 SM	4694	4450	4710	教を
The state of the Contract of the Contract of the Contract of Contr	28 801	***	38.01	-	10.00	38.28	38 41.7	
Detection Observate de Décounts de about (DOO).	440	440	4 30	413	440	440	440	
State Strike Designations	18146	78.85	-	27 822	38 478	11111	20.00	=
Dark	961	127	1100	1208	1198	940	7.00	書きて
Page .	1.00	9	101	ĸ	130	¥	-	8
Oktoberment	売り	367	+30	8	8	*	77	*
Commission	ů,	7	607	Ī	857	488	8.87	•
Ontoperments	3	•	2	•	~	0	*	_
Action	2252	2 148	2478	1820	2304	2 0 60	2157	
Count table Par Salparian	****	***	=	1111	4340	=	38.43	=
Ourspansations Taxe professionally OC 75	1.4	163	3.22	3.6	8	•		
Compressions Sara displation	1700	1.817	2100	1680	2 422	2100	2740	ñ
Company allians Taxa Foreigns	580	467	13	5.00	457	+	447	
PCTUA de fanction en est	- 2	Ů		9	200	147	8+	•
Goan hate Company et on a start and any built on	3 88 5		2002		910	2114	9 0 1.0	111
TOTAL Detailmes at participations	20.75		10 30 4	-		1140	****	i
Total Designation of the Control of the Control	l	I					-	Ì

Les dotations de l'Etat

En 2019, les dotations de l'Etat apparaissent en stabilité par rapport à 2018 :

Dobbon globale de fonctionnement (25,417 ME, stable par repport à 2018) :

Dobbon Forfataire (20,706 ME) : dimension de 1 %, sot = 0,220 ME,

Dobbon de Sokdantià Urbaine (4,711 ME) : progression de 7 %, sot + 0,301 ME,

Dotation Générale de Départation (0,443 Mf, en stabilité par rapport à 2018)

Depuis 2013, la baisse des dostons de l'Etat (DGF) représente à fin 2019 une perte amusite cumulée de près de 10,5 ME.

Les participations:

Les participations repais accompagnent financièrement les projets et actions rais en disuvre par

En 2019, eties représentaire 3,543 ME, en augmentation de 0,054 ME par rapport à 2018. Hors éléments non récurrants (Fastival de Lotre), les participations sont en baisse de 0,206 ME, Cebe dinfinition s'explique par la perte du fonds d'amorçage (-0,330 ME) versé dans le cedre de la reforme des rythmes sociaires.

Les adde de IElar (Q.736 ME en balase de Q.189 MS concernent : les contrats addes au titre des aduttac-reals, les contrats uniques d'Insertion, les contrats d'accompagnement dans l'emple (Q.338 ME), l'organisation des ponsiements et des élections (Q.130 ME), une subvention pour le consentabre (Q.148 ME), une authention pour le consentabre (Q.148 ME), une authention pour la méditarisque (Q.045 ME), l'organisation d'actions intélése per la Maine (Q.073 ME).

Les subventions versées par la région Centre (Q.111 ME en bases de Q024 ME, hors Festiva) de Losal le souties à la coopération décentailée (Q.009 ME), forganisation d'expositions et mantiestations (Q.012 MG).

÷

pte administratif 2019 - Rapport de présentation

 Loss subvertions versions par le Département du Loiret (9,077 Mét en stabilité hors l'estivait de Loiret pour le conservation (0,027 ME) et forganisation de manfeetations et d'expositions (0,070 ME).

Les participations recues des communes (0.537 AR) pour facoueil des enfants socianteles dans les écoles d'Oréans.

Les autres addes et subpartiona recues (2, 167 MF en basse de 0.019 MF hors freshall de Loins) connespondent principalement à des conventions de partenants signées notamment avec la case et Alloisactions Familières (contrat Enfance - Jeuneses, accuse) périncilière et EMS: 1,073 MB, à la coopération décentratisée avec Paraicos (0,219 MB) et à des subventions et partenarias (0,135 ME).

3- Les autres ressources d'exploitation

Parameter Para	Seminarian of recording fluid satisface do decreasing public	1		1	1		1	PRINTERS.
The definition of the control of the	Management of the second live and the second l	3.276	3300	0 300	4 300)	1 000	4125	196
The first contact and the contact of	Challes (No handon possibility way Andries White	63	8"	20	100	. 85	104	. 7
Address convent departmented (1970 2 000 15 316 2 100 15 1 100 15	on the original of the ten	103	338	2.78	2746	2 936	2 808	ě
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Naviona destruet quelle pair de defin Naviona destruction de sector de la comuni departement				370			
Action de description 1970 2.000	Partition may be address COAS					11313	11 000	30,
A STATE OF THE STA	Martines printed to the cowed ny office Perstantant mart person cowed ny office Perstantant mart person combane	2000	2.00	1	2	E .	0 0 0 0 1, 10 0 1, 10	1.0
the control decreasion (1100 1100 1200 170 773 773 60 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	Scan tutal Prodelle der serntene, de donisiene	8008	10736	12 845	14 240	71 463	20 100	148
Ade correspondence (1972) (1972) (1973) (197	Specials des haudens Oremalden	1 100	1 190	1.100	1 28	P. Land	723	*
des core mesternames. Justit. 6 0 0 9 10 00 304 and the Marine production general core entering a state of the 1310 1200 1 1000 1 the Advisor man bested children production production states (state 1310 1300 1300 1300 1		Đ	3 686		1 1000	8	448	-
DESTRUCTION DESCRIPTION DESCRIPTION OF A TOTAL T	the core meanwhile - 2			4		gag.	ì	240
on the Marine product shipping consistent 4500 4 600 1000 1000 1400 1400 1400 1400 1	Author		0.		36	040	900	130
DES AUTHER RESCOUNCES DYSPLOITATION NAME 15 918 15115 15 NS.	Author prodette de georden	4812	4 888	8498	3.316	1400	1 600	- 100
	DES AUTHER RESECUECES DESPY.	14 e 38	15 818	18113	18 884	23.971	23 960	
	Parties de Leen	Γ	Г		Г	*	105	8
*	1							7 7 7
Special specia	Į,						940	9
B	FOTAL DIS AUTHOR RESIDENCES DESPUDITATION	N. 8.30	10.00	11110	10 364	23 868	12 53	140

En 2019, la Marie d'Orléans a perçu 23,694 MF de produits issus de l'occupation de son domaine public, de la terification des services, de locations et de indevences versées par les délégataires de services publics. Après minatement des éléments non informants et réintégration des recettes bées aux compétences transférées en 2019 (sport de haut riveau et culture), ons produits sont en basse (-1.423 ME soit d'his par rapport à 2018 . Cette deminution s'explique principalement par la basse des mérevances d'occupation du domaire public et d'autres redevances (-0.504 ME), du remboursement des saables des agents du CCAS (-0.307 ME), des autres produits de gestion courantes (-0.209 ME) et bestion de tenforce de tenforce on 3,130 ME).

4. Les atténuations de charges

En 2019, les sommes remboursées à la Vite représentant 0,111 ME (- 0,018 ME par repport à 2018) et comespondent à des remboursements d'indemnités journatères.

Compte administratif 2019 - Rapport de présentation

Les produits financiers, les recettes exceptionnelles et les reprises de provisions

394 600	2254	3018	2018	TIGS	2018	2018	and and and and and and and and and and	1 200 to 1
Produkt francien	4 1077	4007	2120	0.020	100	F 123	435.0	36.0
Suprime de provincios	3	202		99	20.2	234	20%	4
MICT	8 021	13 640	2122	7.012	2 866	9 6 26	128%	3 660

Par rapport di l'axercice 2018, les recettes ercaptionnelles (6.535 ME) apparaissent en augmentation de 3,069 ME et concernent essentiellement :

- des cessions foncières (+3.554 ME par racport à 2018).

Operations realistes on 2019	Moreant en 100
CEBSION - ANATOLE BALLY	4400
CESSON - MAISON DES SPORTS	930
CESSON - SEMPATMA ISON SAMTE PLURIDISCIPLINA RE ARGONNE	900
OESSON - ACTOMS OR, EANS SPECTACLE	324
CESSION - TERRAM POMMERE	361
OESSON - TROOT	1
VENTE VEHOULES	N
CESSION CLOSIDE LA MOTTE	
VENTES OWLETS	
VIEWTHS CIVERSES	

des produts franciers (0,027 ME)

ansi qu'à des reprises de provisions (0,254 ME).

II - Les dépenses de fonctionnement

Charge to prevent provided Charge to provide Charge to provi	**	ž	Ĭ	ž	i i	Ä	I	I	I
	Charges a considery physical	3 000	B 18	11 136	32.60%	29439	LIV R	ď.	ē
10 10 10 10 10 10 10 10	Charges dispensived	ě a	BIC DR	R	873 1+65	78 628		679	9
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Politica affergion dis partientell audientaliani	N Line	24.60	E A	25.78	2440	22 18	ç	į
10 10 10 10 10 10 10 10	Dest (PC.)	47		1.400	120	1 003	×	-19.7%	3
1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 20	Nowana de padios statemen	THE TREE	2	80 146		DAME		433	8
1 100 1 100 1 100 1 100 1 1	Charge burelies	2 394	1 040	1.60	1 300	1 365	1 200	400	123
The state of the s	Charge maghinishs	100	100	ē.	1 1830	1	8	95.0%	9
10 10 10 10 10 10 10 10	Province of the Parket of the	-	150		1.54	9	131	3887%	
To the section of the	TOTAL TRIM MEN IN MERLEN	100	188 984	80.00	100	100 100	10000	6.04	1000
The second and the continuous second	Operation Contra	27 000	27.631	0.0	163834	13 000	16 80		
A considerable of Column administration of Column administration of Column administration of Column administration of Column administration of Column administration of Column administration of Column administration of Column administration of Column administration of Column administration of Column administration admini	Code department do Discibio consept.	119.00	100 East	404 720	161.00	140 300	10000		
The state of the s			I	I		I	I		
Secretarion control of the control o	Committee on transfering a College materials	0	9	9		- 330	1 000		
Control of Separate Control of Co	AND COMPANY OF REAL PROPERTY AND PARTY AND PAR					212	100		
A series of the control of the contr	The County States						141		
Market Marketon Marketon Market	Presenting Septe Adv.						a.		
and desired to the Construction of the Construction of the Construction of the Construction of the Construction of the Construction of the Construction of the Construction of the Construction of the Construction of the Construction of the Construction of the Construction of the Cons	CARCING MANUFACTURE						P		
And describes in the Charlestophes and a second sec	Tree Commen								
And a contract of the Contract	Congress de Laten						ě		
Married metaboli juri. Neel 6 8 8 6 875	Total hand use of called to Charle tuge						118		
THE RESIDENCE OF THE PERSON OF	Par Ball terebrior contribut par Net					180			
	Clement non-included	0.00		= 7		413	4 341		
100 Aug.	Fedinal du bitte					-0.10	4 0007		
	21.648					180	0.0		

43

\$

entre les exercices. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraher les impacts de es transferts de compiliences effectués en 2017, 2018 puis en 2019 perfurbent la comparabilité. ces transferts dans les comples.

En apparance, les dépenses de gestion courantes apparaissanten baisse de 1,035 ME

Après nitratement des conséquences liées aux transferts de compétences et après nautralisation des éléments non récurents, les dépenses de gestion courantes sont en hausse (1,254 MI) mais respectent fobjectif de plationnement de l'évolution des dépenses A 1,2% contractualisé avec l'Etat.

Les charges de personnel .

La poursuite de la stratégie de maitrise de la masse salariale

Complit-tenu de son volune financier, le pilidaga da masse stainible constitue un erjeumajour pour le budget de la Ville d'Orbéans. La stastage clarement affichée de maîtrise de la masse satariste, engagée depuis plusieurs ejendose, se poursuit afin de dégagar des marges de satariste, engagée depuis plusieurs ejendose, se poursuit afin de dégagar des marges de mandrune pour investir au profit des criéanas.

précia en matérie de dépendes de personnei. Pour ce faire, la soire doide d'outils de plotage de leur masse saladale. En contreparte, ils bénéficient d'une autonomie d'appréciation sur les besoins en effectis et aux les compétences nécessaires à mobiliser pour permetre la réalisation. Las Directeurs généraux adoints et les Directeurs doivent respecter des objectifs budgétaires des projets ains que fexerdos dun service public de qualité. Systémasquenent, sont interrogées les resources à mobiliser afin de choixir notamment les modes de gestion du service public les plus adaptés (régle, prestations de service, etc...). Cette stratégie a permis en 2019 de contantrifévolution de la masse salariale, hors changement de pôrtmêtre lié notamment à la montée en puéssance de la Métopole

En 2019, l'indice des fonctions supports (pouvent se définir comme le nombre d'apents chargés des ressources par rapport au nombre total d'agents) se stabilise à 9,1%. La mobilità des agents su soin de la Ville et de la Méropois est également très encouragés. Elle permite de proposer des parcours professionnes inches et duerselfes, de fudifier les relations entre les directions et de order des cutres communés de manérie transverse. La mobilité a également vocation à matrieur révolution de la masse salatale.

Pour préventries neques paycho-accieux et genantir de bonnes conditions de travail aux agents des deux collectivités, un plan ambitieux relatif à la Qualité de Vie au Travail est mené depuis 2017.

Le « printemps de la QVT» a ainsi vu le jour en 2019. Ce plan annuei a permis d'alfer è la rencontre de tous les agents de la collectivité afin de nounir un échange fluctueux relatif à la qualité de vie au travail, mais aussi de proposen des conférences inspirantes et enrichtssantes.

2.25 duudes de posses ont été intelégée pour évaluer les risques et conseiller sur les bonnes prefques. 158 sessions de sensbillestion en maréée d'hygiène et de sécurité ont également dés menées, un forum de prévention des addictors a dés organisés, un plan de révovation des locaux a étémies en canvair. 3 nouvelles sables de co-serviting et de paniès, ont plan de féries de diffuser une outlaire d'innovation au sein des services. La proclidure fonte challeur a été adaptée, un mois de faction solidate a été proposé, un pôle accompagnement social et fandicap a été créé, des

animations sports-santilibilien-film animilies par des talents internes ont déla proposées les midis dans le oadre d'un nouveau daposité appelé « coach me ».

Erfin, à ossidifiérantes initiatives, 3.4 sessions de rencontres entre agents sur la Qualité de Vie au traval ont de la années aucquelles tous les agents on partojes. Ces rencontres ont permis aux agents de remonter laurs préoccupations et propositions qui seront intégées au prochain plan Qualité de Vie au Tieval.

De nombreux aménagements de postes pour prendre en compse des restrictions physiques ont été mente à bien.

Par atleurs, fécole interne de management pour l'ensemble des cadres, permet de diffuser une outre prévealemente commune et discontragairer les manages dans féraisce de leurs responsabilités. Ce sont préré de 500 cadres (Ville et Métropole) qui suivent ainsi un plan pluniamusi de formation en matière de management, avec des modules obligatoires et

Entiri, pusiaurs évolutions favorables au pouvoir d'adhat sont maintenues, comme la possibilité pour les agents de catégorie C et B de la Ville d'être élemunérés sous futins d'heures supplimentaires pour faur contribution à l'organisation de grands événements sous frégide de la Ville d'Orléans et de la Métrode ou encorre. Ville d'Orléans et de la Métrode ou encorre. En 2019, le vernement d'une prime de pouvoir d'acthat aux agents des catégories C, B et A, sur postes pormanents, a également dés mis en ceuves. Il concernant 1 444 agents.

Undemnisation des jours de corgés pour les agents empéchés de consormer leur compte épargne temps avant leur départ en retraite se poursuit également.

Trapact sur le budget des dépenses de personnel des transferts de compétences

Transferts des personnels et MADS vers la Métropole à compter du 01/01/2018

TRANSFERTS ET MADS -	ANSFERTS ET MADS – TRANSFERTS DES COMPETENCES METROPOLITAINE	TROPOLIT	AMES
	Conspilmences	1972 A	ETB
	Eau potable	1	
	Courtesting		
Transferts VO	ESAD	96	
	Expece public	190	
	Resears denerge	9	
	Grands équipersents	3	
	Utsaname	29	
Total transfert agents VO		416	416
Poetes vacants au monsent du t	anahert		10
- Total transferts ETP VO			426
Remise à disposition par MADS descandante de la	54 % des services de gestion de l'espace public quere et jecte, dependence et expensi- veit estantés, donnée plus connexant	113	8
assumi les masions communales	2.0 % des sendoss chargés de l'aménagement	n	10
il- Total MADS descendants	evers is VO	138	64
S. TOTAL ETP missions m	sétropolitaines deputs le 01/01/2018		362

42

Domaines de complémentes als aux DQ, DQA et IIQ, la Communication, les Resources et Finctions fluppoints	TOTAL	61.0
Direction generale et Direction a Générales Adjointes.	12	12
Secretarial peretral,	23	2.9
Direction de la communication,	44	15,92
Direction des systèmes d'information,	10	10
Direction des ressources humaines,	97	45,8
Direction de la communide publique.	- 12	11
Direction dea finances.	17	11
Chrotion des affaires philitiques.	*	
SIG et Senide des archives	+1	11
Services d'appuie reasource a	60	59.5
TOTAL des TRANSFERTS VO	234	22,22
Don't Po ales vacants au moment du transfert	9	80
TOTAL ETP des TRAKSFERTS VO au 01/06/2018		22,22
METROPICE CONSTITUES DES SERVICES COMMUNS AUPRES DE LA METROPICE.	346	362,22

632 agents de la vite d'Onhans ont été transférés pour 630,22 ETP auxqués s'éjoulent 18 postes vacants pour 646,22 ETP au total.

La Mè topoie prica intégré les équipements cultureis et Épochts de pontée métopolésine. Cets s'est traduit per des agents mis à d'apostion de la vite vers in Métopole dans le cade d'une MADS.

MADS MADS LIEES A LINTERET METROPOLITAIN - EQUIPMENTS CULTURELS ET Total Général Personnels des Equipments Culturels et Sportfis mis à SPORTIFS

→ Maintien des effets des transferts

TOTAL Agents / ETP Interest Métrop-citizain

Equipements culturels Equipements aportifs Changement neutre pour la situation des agents: la situation administrative et financière des agents (dont la régime indemnitaire) ainsi que les avantages dont le bénéficialent (au titre de faction sociale, de la protection sociale complémentaire et du dispositif de formation) sont demeurés nchangés,

 Les conditions générales de travail (missions, satachament hierarchique, locaux...) et le temps de travail ainsi que l'organisation de ce temps de travail (duréetythmetoorgés) sont maintenues pour tensantile des agents transférés.

Las évolutions des agents (avancements et promotions interme...) dentifées par les communes d'obgline coor maintenues.
 L'abonnement donnés availles annuel TAO est pris en charge à 100% à Onléans Métropole (au lieu de 50% odts vite d'Oséans).

\$

comples administratifa de 2018 et 2019

La comparation entre les exercices 2018 et 2019 fait apparaître une stabilité des dépenses de personne.

Me	G4.2917	CANE	CARR
trops	95,149	71,639	報信配
ax Rost	1,144	Sanskerbellen Salespeik	Mandachadore
otal	94.793	TLEM	田本紀

Dans le détail pourfant, la structure de la masse saladale a évolué de manière significative

Principaux effets négatifs

services continuns entre la Métropoie et la ville d'Oréans – Effet report 5 mois »

transfert de compléance : Préventon spécialisée : -261 ke effet report mouvements 2018 dont fin des TAP : 63946

suppression postes :-211k6

affet GVT : 657 NE

parocurs publissionnels, carrelines et vimunérations (PPCR); 321 MG; prime du pouver duchair (425 kg dections européannes : 70 kg festival de Lone : 40 kg

 Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

(386)	20.00	2018	2107304
Ounge a consider general	35.630	36.477	900
Chagges in gentler	18730	13.861	481
Completen as the sufficient a Contact couldness page.	100	2.819	
Sport de Haut Nivers		1 482	
Man der dem Dawe v. Arfts		346	
West Carls. Muster Helininger		60	
Senth Orders		24	
Campleins du Banar		40.2	
Same Natidition of de library de the Charlemagner		110	
Part Floris - Sensitivit en oddent prent floris.	34.		
Betteen to not no or or or of	00.00	-1.067	
Pathwell de 10th	0.0	-1.067	
	100 000	40000	

5,35 61,85

2 ø

8

70

En 2019, les charges de gestion courante représentent 53,285 ME, en baisse apparents 0,964 ME,

Aprila réintagraton des dépenses transférées et neutralisation des éléments non récuments, les charges de gestion apparaissent en hausse (+0,994 MR) mais restent maîtra des,

Les subventons de fondtonnement versées par la Marie notamment au CCAS, ainsi qu'aux dubts et associations soutenues financèrement par la Marie représentent un montant total de 21,126.ME.

Compte administratif, 2019 - Rapport de prés

Après naratement du transfert à Orièans Métropole des subventions des dubs professionnels (1,012 Mé pour Orièans Loiret Basket et 0,420 Mé pour la SASP Oriéans Loiret Foobast), et du contrat d'explosition du complèse du Baron (0,400 MÉ), les subventions versées s'affichent à 22,998 Mé sot une hausse de 1,060 Mé (4, 9) par rapport à 2018. Cette hausse est principalement lée à la politique culturiée (115 M), à la politique aport et jeunesse (42,20 ME) anisi qu'à la subvention de coopération avec Pansiou ville junnille (+200 ME compensés par une recette de même montant).

Bake on brinch CICA-3 Through educative CICA-3	Quive) reprim pressentation, eproprimity	2018	2018	100
Annual Colonia - There and the debuggles of the colonia - Col	v. de forest	6.83	8.185	0.0%
Montain de Digente bernerer 192 192 193 1	OF NORT CCAS	#	*	600
On Note Conjunction in an order of Mees (Solid to Antique Control of Control	Subside Allocat au Charachement	80		
Total submentalities de familiation demand auts impanie ment publicies. 8 883 (1700) Ford to port of the familiation demand and impanie ment print (1700) Ford to port of the familiation of the familiarion of the familiar		. 3	. 9	W. N.
Month at the torpic for the purchase provide the purchase provide the purchase provide the purchase purchase provide the purchase pun		8.83	8377	127
A Poyt toport de hautinhous. 4.02 Autoritation (20) guitavire di tara per nombre de droit prive. 1.00 1.00 (2.00) 1.00 (2.00) 1.00 (2.00) 1.00 (2.00)	Duke And witter or partners priving	11.978	42700	6.63
Obron contract at the contract	N Phys	1402	¥.	
ultramentaria de fonditionement 27 de 27 de 18 d	Perfocial for California the on	400	100	
ultramilians disford incompant	Subventions de fonçtionnem ent au r personnes de croit prive	13.818	12780	473
	ultramification disfonditionnema	22.30	別し高	411
	Dubyerhon class sports had resev		1420	
Subvertion clades sportfly haut review	Patrional control of expellation du complese du flaron.		400	
vertico cidas aportifa haut riessou veas contrast d'appalantem qui comple	TOTAL Sub-watters de fondantement - péritrate constant	22.303	802	304

Organia ma	Montant 2019
OBSTRE COMMUNITACTION BOOM,	834186
Amiliao	2.3 th 144
BOILNE NATIONALE OFLEANS	1,823 546
ANTROHUE	CASTA
CADO CINTRE NATIONAL DE ORIGATION	6.4 10 30
DECLORED ADD AMPRU	03-CM
DOMES NYE SPOOK NYE BUVNERY E	49.69
VILLE OK PARADOL	COURT
DOSCIANY MARCINI	63/EW
CENTRE DRAMATICUE NATIONAL	0.238.88
CONTRECHORGONAMONE	023036
OPLISHE COPET IMBUST A MODIATO	0.238 M
MUNICIPALE OFFERING OFFERING TIGUE	6236.00
ORLEANS CONCERTS	62.536
DODECT SHAPE CHAPELES	0.208.00
DOSCINAM PAUL BOURDON BLANC	0.100 86
NODBY GLUB CRUEANS	0,000 844
CERCLE DESCRINE ORLEANING	6,100 Apr
DGEA SAINE MARC SART NIGHAN	C. Chiches
ESCALE	4000
DERGLE JEAN ZAY D ONL SAME	6.00.0
COCH SAME VAICENT PRIMET MATER	0,348.60
DBF1 - CAAL COLUE EX PRESSUON FORMA	0.36789
A 85-C INCRETIVE DESPIT ONLE NAS	6.143.89
LIS OFFERNS HE FOOTBALL	0.13196
DRUGANS CONDOURS INTERNATIO	6.00 M
HEAR OR SANA	440 (A) (A)
ECO CAFATHLET BAIL	C.103 M
LA VIE DESAND BOX	0,000%
AAA - JEUNE DIE ET AAT BAAAT AUE.	49 (807)
POLYSONK	0.000
15.00	COM NO.
MUSICOLE ET SOLULISME	0.000.00

d)

note administratif 2019 - Rapport de présentation

La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le dispositif de pérèquation entre collectivités locates prévoyait une augmentation progressive du fonds jusqu'en 2016. La contribution de la Ville d'Orteans s'élève en 2019 à 1,154 ME contre 1,427 ME en 2018 sot une baisse de 0,233 ME.

4. Les autres charges de fonctionnement

A 10	2014	2018	2016	2mil.	30.16	2018	1918
Charges francis es	2,254	1,042	1,403	(30)	1,348	1240	40,03
Owgas excaptornoles	1,260	109	1,190	1066	0,044	CIDOR	0,042
Province	0.00	0,184	0.000	6.04	000	6,131	0.000
TOTAL Autor a charge side footigenement	1860	3,00%	1,792	1280	198	1,483	8000

> Les frais financiers:

Grécia à fendetament modélé de la Ville et au fable invisau des laux d'intérêt, les tras financiers (intérêts court terme de la ligne de trésonerle, intérêts des emprunts long terme) sont en basse de 9% (-0, 123 ME) par rapport à 2018.

Fin 2019, is taux d'initiet moyen de la defin de la Ville d'Orisans s'établit à 1,39%, contre 1,54 % en 2018.

> Les charges exceptionnelles / Provisions :

Les charges exceptionnelles apparaisent en hausse de 0,042 ME et correspondent à des titres annués sur exercises antériours.

Conformiment à la délibération du 09/12/2019, une provision de 0,131 M€ à été constituée dans le cadre de contenteur.

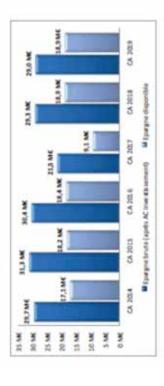
A noter, en 2019, deux nouvelles provisions (1,337 ME) ont été constituées au stre du Compte épagne lemps et du compte épagne matrès et de la provision pour propre assumur (2,320 ME) a de reprise. Ces échtures venent régulatéées une situation antificeure, alles ont été comptabilisées en action difinerés sement fighalie 1008.

COTTO BE INCIDENCE AND AND AN AUTOMOS OF DESCRIPTION OF

III - L'autofinancement

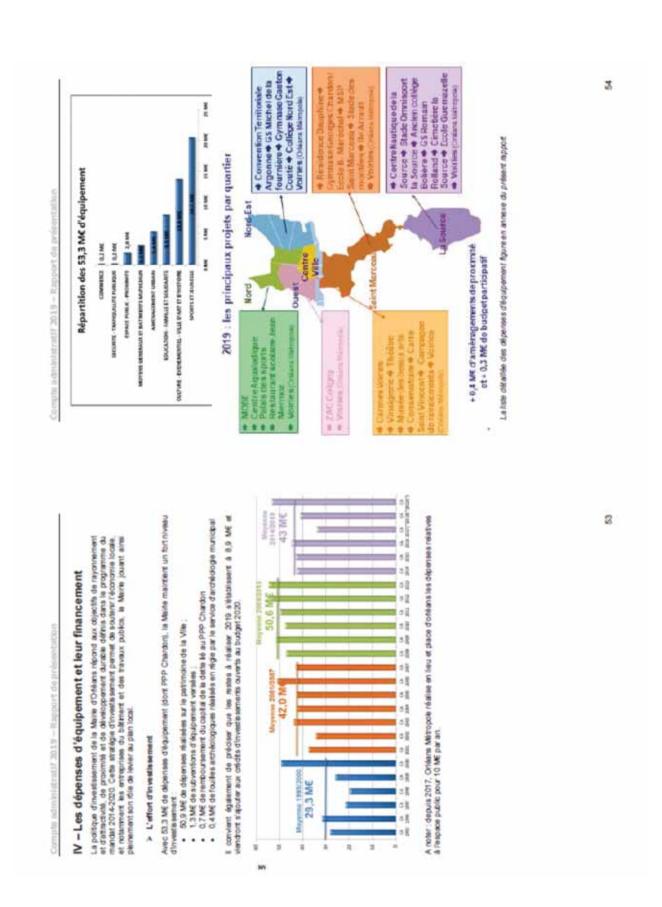
Operations Realies En Mill - Budget Principal	2000	OA 2018	2000
decembes courantees de Sincition nement	174.7	168.2	988.9
departers countries de fancionnemere duns trassucen rigas.	152.0	134.3	133.2
Spargre de gesson (horséisments axososonia)	22,1	33,6	33.6
Charges exceptions ales	1.2	0.1	0.2
rodults samplionnels than on son)	e i	0.2	0.3
Spangne de gestion (y compriséitéments exceptionnels)	22.9	24.0	33.8
ministra de la Cielle	1.4	1.4	1.2
Epagne brute / Autofinancement brut	21.8	32.6	32.6
Mittelion de compensation Prepatingement	0	3.4	3.6
Easigns brute - Aprils att, de companisation invest.	21.6	25.5	20.0
amboursement du capital de la defe bancaire /non bancaire	12.4	10.4	10.0
Eparame disposible / Audinancement net	8.4	48.9	18.9
Discounted of Aminimum	23.4	40.4	82.6

En 2019, fépargne bute après attribution de compensation s'élève à 28,9 ME et l'épargne disponible à 18,9 ME identique à 2018.



Au cours de l'armée 2017, des transferts de compétences majours ont été mis en place, d'est pourquei au moard des autres exercices, ceta-d'ité apparaître des épargnes ahpiques.

51



Le financement des dépenses d'investissement (équipements et autres)

	CA 2014	CA 2019	CA 2019	CA MIT	CA 2016	CA 2819	-
Depress of two rises on the Date than the Date of the	44.1	100	48,1	10.2	42.6	19.4	Personal person
named distinguish frontistical	6,0	1.4	*	8118	M.e	M.1	1800
Caragine dispersible	12.1	18.2	18.4	i	18.8	10.9	378
PCPARTE	13	400	5	5	26	16.4	176
Culturations.	68	481	200	- 77	17.	36	8
Complete	63	12.0	171	96	100	62	67%
Autima em ottano	0	871	52	181	999	979	
Torontella mobilitate there 2007.	673	100	1971	20.00	980	9.01	100

En 2019, la part de financement de l'ememble des investissements par emprunt est limitée à

Evidence do have de drammer

18% des recettes d'investissement.

Las recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui consituent fautofinancement élargi, comprennent

figurgne disponible lasse de la section de fonctionnement (34%), le FCTVA et la taxe d'anérospement (19%). le produit des cessions (11%)

las subventions (6%) Les subventions reques

Les subventions d'équipement obtenues par la Marie d'Orfeans sont le résultat de partenants rentonnés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Les subversions d'investesement parçues en 2019 s'élèvont à 3,130 ME, en augmentation de 1,750 ME, essentiellement liée à une subvention perçue dans le cadre de la restructuration du

Les subventions perques en 2019 proviennent:

de FEIR (0,719 MB) pour la restructuración du MOBE (0,405 MB), le réaménagement des centres leading use des polies tentouciaux (0,289 MB), les taivaux du groupe sobaire Michel de la Fourierité (0,289 MB) de la Conneitton Tentonale Argonne (0,093 MB) et las travaux de restaurant sociaire Jean Mermac (0,042 MB);

de la Région Certin (0,485 Mé) pour la metrochastion du MOBE (0,340 Mé) et la maiour de santé Saint Marceau (0,147 Mé).

du Département du Loine (1,730 Mé) pour la restructurairen du MOBE (1,200 Mé), les grosses inpartations des monuments habitoriques (0,040 Mf), les résurdangement des cours décoies (0,036 Mé) et les grosses réparations des bâtiments sooilaires (0,036 Mé) et les grosses réparations des bâtiments sooilaires (0,036 Mé) et les grosses réparations des bâtiments sooilaires (0,036 Mé).

d'autres organismes (0,487 MC)

du remboursement par la Métropoie des trais de gestion du forfait post stationnement.

Les autres recettes

Le Fonds de Compensation de la TVA a représenté 9,086 ME.

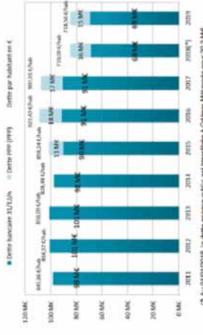
El la tava d'aménagement locale d'urbanisme s'est étable à 0,747 ME

V La dette

Par divibleminn du 11/12/2017 et dans le cadie du transfert de la compièmice espace public à Ordans Métropole, la dette relative aux emprunts souscrits pour le financement des dépenses des investissements de caté compièmices a délé transférée à Orlaine Métropole au 01/2/12/019

pour un montant de 20,304 ME. Ainsi, Onfeins Métropole s'est substituée à la vite d'Onfeins dans sea obligations découlant des emptures. Fin 2019, Fencours total de dette de la Ville d'Origians s'établit à 84,9 ME (encours équivalent à ceixi de fin 2018).

The state of the s	GA 2013	CARM	CATORE	CARM	CA 2017	CA WIS	CATORS
Owith the residue du 21/10/19	101.1 146	07.0 Med	90,2 146	21.4 ME	900.7 MHZ	60.7 MG	60.4 has
Cette non benness PPP av 2 Y12Ps			11234	U.5 Mel	30.0 ME	W-2 Met	15.4 146
Snoows de dette au 20/03%	101.1 580	\$7.8 MC	101.4 180	308.0 M40	107,6 346	54.5 MC	34,9 180
Onthe per heighter on 4 Onthe parties shall stee (199000140 harcount) on 4	1130	106	11.00	1.90	1107.6	1194	719-E



(1) Au 01/01/2018, la dette espace public est transfèrée à Ordans Métropde pour 20,3 Mé.

EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Odéans s'établit à 69 A Mé à fin 2019 en augmentation de 0,7 MF par rapport à 2018, il est constitué de 64 % de prêts à taux fixe et de 36 % de prêts à de 0,7 MF. aux variabes

EVOLUTION DE LA DETTE PPP

Fin 2019, is dete PPP pour is financement de la construction du groupe acciaire Bénédicles. Maréchai et du gamnase Georges Charton, dans le quanter Sant-Marceau, s'élève à 15,430 Mé, en diminution de 0,7 Mé par rapport à 2018.

REPARTITION DE LA DET TE PAR PRETEUR

A fin 2019, is date do la Ville se répart anni que sut entre les partenaires financiers

18

PARTIE VI - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation

- le magazine municipal.
- la peston des locaux du Centre Chorégaphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles.
- les boaux bués à des entreprises.

le service mutualisé d'instruction des documents d'ubanisme

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilitrées par leurs receites propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal. En 2019, la subvention d'équitible s'élève à 0, 135 M€.

Le résultat de l'avancios 2019 pour ce buugst annexe s'élabit à 0,101 ME en fonctionnement et à 2,203 ME en investissement, y compris résultats antiéreurs.

NPOCCOR DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE

40.00 1207-74 1207-74

CHI-TH.

Annexe: Principaux investissements réalisés en 2019, par politique publique:

Clarity programms	CA 2018
RENOVATION CENTRIE NATIONE LA BOURCE	8,206
CENTRE AGUALUDIQUE	3,854
RENDVATION ET MODERNISATION STADE OMMERORITS	3,619
COLLEGE ON EARS NOND BITT	6,754
CAPPT - TRAVAUX AURERGE DE JEUNE BRE	0,706
CARPT - ACQUISITION	0,600
ARE DEJECK LE CHARLEMAGNE	0,530
GROSSES REPARATIONS BATMENTS SPORTES ET LOISINS	0,516
PRINCIPLE CHARGON	0.246
RENOVATION ON MAIRE GASTON COUTE	0,221
PHYPOCHONE ILE ARMULT	0,201
EQUIPMENT BEHINGE DES SPORTS	0.171
REMBE ENETAT ESPACES EXT DES NOTAL	0,113
EQUIPEMENT CLUBS SPORTINS	0,100
EQUIPEMENT ASSLOO	0,100
EQUAPEMENTS SPORTS CONTROLS ACCES	900'0
SANSTRESTACE DES MONTEES	0,084
REMISE ENETAT CIVERS EQUIPEMENT	0.079
STADE CANISPORT - TERRAIN HYBRIDE	0,059
ACHAT MATERIEL ASELGO	0.063
PALAS DES SPORTS SECURITE INTEREMPE	0.001
OVERS	0,127
SPORTS ET ÆUNESSE	25.5

prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables et ne companed aucun emprunt bolique. Selon his critéries de la drahm GSS,ER (dassfradion has piète às collectériés selon feur niveau de feque), 96,53 %, de l'encours de dette bencale de la Vite est classé en 14, caligorie connespondant su riveau derisque le plus faible et à un encours de dette sécurisé. La Ville d'Oridans est fablament endettée, par alleurs, cette dette est inhigralement constituée de Sons Emphants hors charte Charte Q15SLER - Dette bancaire Zone emprants hors drafts

15

Uthelia programme	CA2019
COMET: PELOCALISATION POLESPORTIF	1,140 ME
CARMERVORES	1,134 ME
CREATION CARETERE LA BOURCE	0.796 ME
RAVACEMENTS CAMPACNE OR CLATORE	0.725 NR
AMENACIONENT ABORD ECOLE R POLLAND LA BOURCE	0.718 NW
RESIDENCE DAUPHINE CHANDON	0.377 NW
AESIGN VEST FONCIGNESS	0.118 ME
DIVERSES ZONES D'AMBIACIONENT URBAIN	0.102 NR
CTA CREATION VOICIDITA ECOLES	0.073 ME
DWERS	0.150 ME
AMERICANISM	5,4 345
Literia o rogenme	CA 2018
ORD SIEE B H SPANAT DAS MAREL RES COMMUNALY.	- 0.8.31 NAS
FEDERAL ETHERNET - TELECOM	0.414188
CHALIFFACE RENOVALLEMENTPS	0366346
SAME EMERTS COMBANIAN	03.46348
30 PLACE DU CHATELET	020198
POSITES DE TRAMAS.	944-08-00 CO
DOZICO ENERGIES SUR CHAUPPAGEET CLAMY	0.1623486
COLL BOR ORLEANS NOND RIST	0.3 43 MHz
SYSTEMS DOLOSTATION	0043596
GARAGE - ACQUISITION MATERIAL.	96000
MEREAU ETIENNET - TELECOM	0.033 Nec
MATERIAL CIMETRIAL	0028 NW
EQUIPTIMINTS BATMENTS MATERIAL LUTTE INCINUE.	0.027386
LOGICEL CONTRÔLE ACCES	0.027346
WILLIAM WITHLINGSTON	0.027 MH
OWERS	0.3 17 MHZ
MOYENE GENERALK ETBATMENT BAUNCHAUK	1,1100
Libelia programma	CA 3018
ACTION DE PROKMITE (CAS)	0384MR
ACTION PROXIMITE BUDGET PARTICIPATE	0.3 10 MM
ESPACE PURIC CREATION NOUVELLES ARES DE JEUX	0.230 MHZ
MOROBITE MANSTER	0224146
POLYOR DEPOLICE SWITARE	0.132346
EXCRUPTION IN URL SANT MARKS	0.1 06 MHz
REAMENAGENT, CENTRES TECHNIQUES PICKES T	0.01 0.5 MAR
BOOMFRITE	0,000,000
COLLEGE OF LEWIS NORD EST	0.0.57 MR
OWERS	0370NE
BENEVA PRINCIPLE IN BENEVALENCE	1000

ì	
1	
1	
10 10 10	
1000000	
THE PARTY NAMED IN	
THE REAL PROPERTY.	
Description of the last	
Constitution of the same	
The second state of the last	
THE PERSON NAMED IN	
STATE OF THE PERSON NAMED IN	
The state of the second section is the state of the state	
the state of the latest and the state of	
the market hardware and the same	
THE RESIDENCE AND ADDRESS OF THE PARTY AND ADDRESS.	

Little IN DECIDE STORES	CA 3918
MEST RUCTURATION MURRIAM	1007046
VANACHERIE EQUIPMENT CULTUREL	0.618346
GROSSES REPARKT DARRES INT MINITECULTURELS	0.359106
CARRESTANCENT	0.331186
REQUALIFICATION PARVISIOU THEATRE	0.274146
TCOLLECTIO	0.246.504
TRAVALY SALVED ADDE CONTERNATORIE	0.241146
OUE ACQUISITION LA	0.203 MC
MIDANEGUE	0.543586
CONTERNATORE	0.516506
CARREST WACENT REPORTMET MOBILIER	0.503.046
DRECTON DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPA	0.093 Me
POLISEMENT EVENE MENTEL	0.08450
INDUCTIVE CLUES NUMBER DUCKS PHARE?	0.072144
INNEO 48 SEMENT RESTAURATION COLLECTIONS	0.069 Me
NACTRE DAME DE RECOUNTANCE	0.064 Me
HAC	0.002346
WIRELW	0.061ME
MARCHE DE NOB.	0.060346
RESTABILITION HOTEL CHOILLOT	9000000
NUMBER STATION RESEAU DES BIRLO THEOLES	0.001166
FOND & CONCOURS RECONSTRUCTION NOTHE DAM	0.05034
OWNE	0.341586
CALTURE - EMEMBRISH - VALLE D'ART ET D'HE TORE	13,8 300
Liledia pross carross	CA2819
WCEN COLLEGE BOLERE AMINAGMENT LOCALIX SCOLARES	2,051 ME
CHOUPE SCOLARE ROMAN ROLLAND	1,203 ME
CPHO SSES REPARATIONS BATTARIATES BC OLARES 1ER DEG	0,773 SRE
CHOUPE SCOLAREM DE LA FOLRIVERE	0.006 ME
PREDALIPHENE CHARDON	0.470 ME
MAENAGEMENTCLASSES ECOLES	0.450 tal
ACCESSION THE DES HAND CLARES BAT, FLUB	0 368 146
CANT MODILARE JEAN MERAD	0 351 M
MANIFON IT ANTITE INT MA INCIDIAL!	0.261 tal
MAENAGEMENT DES COURS D'ÉCOLES	0.237 ME
PLAN NUMBER DUE ECOLES	0.237 ME
TOTURE E QUERNAZILE	0.180 AM
BOLIDBARDAT SCOLARE MOBLIFIE SCOLARE	0.134 ME
MACEN COLLEGEBOLERE REMARKITATION EE RO CADOL	0.101146
MASSON DESIGNATION	0.100 ME
DOMANE DE SOLLARE	0.092 tal
SECURITE ECOLUR ALARMER ETECLARIAGES	0.000 tal
EQUIPMENT BOOLARE JEUK	0.073 Me
EQUIPMENTAL ORMATOUR DESIRE OLES	0.072 NE
REMOVATION IS OUR CAPUCINE	0.062 ME
00488	20 can 0
CANADA DE LA CANADA DE SENSO D	0.100
EDUCATION - PARELLE ST BOLIOMPITE	B. I see

	CA 2018
LA ME CLARE - TRAVILLIA NO A.	9W0000
WEELMPTICH BALL 47 RUE JEANNE DARG	0.003346
RECEIVERMENT PRETONS CENTRE MILLS	0.002 Ne
REMEMBERATION MARCHIN	0.013.04
BATIMU INDIPLOSIBLE	0.012144
COMMUNICE	0.7 586
Ubwilliaming its ments	CA 2019
ADDED PROTECTION	0.141346
ACQUIRTION ET RENOUVELLEMBNT VEHCULES	9W L 00'0
SOUNTIMENT POLICE MANICIPALE	0.017446
WANT OF LAPOLDS MANCHALE	0.013566
CHORRES REPAYATIONS MATERIEL ROLLANT	D011Ne
ECHIT : TWANDALLITE PUR. DUE	0.3 MG

- 476 -



Note brève et synthétique

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Conseil Municipal du 17/07/2020

voirie et propreté), urbanisme, promotion touristique, valorisation du partimotre naturel et paysager, eau potable, réseaux dénegle, ansi que du Pert Floral et de l'Ecole Supérieure La structuration du budget de la ville s'est largement modifiée au cours des trois densaires années. Après la transfert en 2017 et 2018 des compétences espace public (principalement dArt et de Design (ESAD), l'amée 2019 a vu l'achévement de la mémpolisation avec la définition de l'inférêt communautaire des équipements sportifs et outures (Zénith et Musées) et l'acquisition de compétences facultatives en faveur du soutien aux dubs de sport professionnel. La Ville est désormas étrolement liée à la Métropola. I est important de souligner que les transferts de compétences, s'ils font évoluer les masses budgètares, ne modifiert pas les équilibres grâce aux mécanismes de compensation qui assurent la nautralité des transfers. Ame, la stratége financièm définie pour le mandat reste inchangée et les comptes 2019 respectant les fondamentaux : maîtrier les dépenses de tondionnement pour préserver un bon riveau d'autofrancement, avec des taux de facalité inchangés et un riveau dinvestissement particulièrement soulenutout en matrisant la dette

l'éducation, la famille et les politiques de solidanté (8,1 ME), le sport et la jeunesse (20,1 ME), la politique culturalle et les événements (13,8 ME), fambelissement de la ville et 4 la Avec 53 ME de départses d'investissement au service des chéanais, la Maire contribue à l'essor de la Métropole et concentre ses efforts sur les compétences communales que sont tranquilité de ses habitants (7,6 MB, le développement du numérque et la participation Ces investssements sont largement autofinancés grâce à une épargne disponitie affaignant près de 19 ME. Arrai la dette reste contenue à 34,9 ME

I conviert également de préciser que

 les restes à réaliser d'investissement 2019 correspondant aux travaux insorts au budget 2019 et non acrevés s'établissent à 8,9 MF et viendroir s'ajouter aux crédits dinvestissements ouverts au budget 2020

ile sodde des engagements relatits au MOBE, au centre naufque de la Source et au centre aqualudque sont insorts au budget 2020 pour centre aqualudque : 16,45 ME contra aqualudque : 16,45 ME contra aqualudque o La Source : 6,5 ME contra adulque de La Source : 6,5 ME

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont maîtraées et respecient le contrat passé avec fEtat qui plaforme leur évolution à 1,2 % par apport à 2018.

développement de son territoire et la montièle en puésance de sa Métropole fout en préservant ses équitions financiers, sans augmenter les impôts et en limitant son moours à gestion saine des finances qui donne la capacité à Ontéans d'accompagner le Les complies 2019, détailés dans le présent rapport, démontrent cette année encore une

Viors qu'un certain nombre de collectivités ont des marges de manceuvres contraintes et imities, cette banne santé financière d'Oréans permet à notre vite d'être partoulérement dynamique, porteuse de projets et d'actions quotidennes pour le bien-être des oréanais.

engendrera en 2020 démontrent toute l'importance de faire de la préservation des équilibres financiers l'un des fondamentaux de la stratégie financière d'une ville comme Oriéans afin de pouvoir dégager les marges de mandauvre nécessaires des Enfin, les impacts budgétaires très significatts que la crise que nous traversons lors que la situation s'en fait sentir.

Orléans Maine



186 MK conserve aux projets et actions de la maine d'Oriéans 332,8 MK de functionnement et 53,3 MK d'invantissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

= 205,1 MC



FRCAURE FRCAURE 3.4 MK

(Opuge de Sen...)

CHANGE DE LA. DETTE. TE,S THE

PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PAR GRANDES MASSES: Budget principal et budget annexe activités spécifique

1. Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

DAVES TIS SEMENT	CA 2918	CA 2019	Ever like
RECETTES CUMULEES	75.2 MG	74.0 MC	40,6 N
dard mostles shalks	19.3 ME	43.6 Me	24.2 M
det enquiri	8.0 MM	10.0 500	200
dark mostles dovine	47.9 MK	21,0 MH	-28,9 M
OSPENSES CUMALSES	91.1 MM	77,8 840	-13,3 N
dark depension rifelies - dealpement (driv rige, 1919)	41.1 M	53.3 Me	12.3 M
dart subse depermen shellen coppus cate delev)	2.3 MM	3.7 MG	1.5 M
dark Attribution de compensation (mestissement)	3.4 ME	36 ME	0.2 %
darf ments, capital de la dell'actual PRIS.	9.7 MM	23.56	0.4 M
dati deprises d'orbe	34.7 MG	7,0 MG	-28.9 W
FORCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2019	Est. M
ARCETTES CUMULIES	172.4 MM	178.7 MM	7.3 M
thank receibtes resident	TT.6 ME	173,9 MM	2.4 M
dant recettes donds	0.0 Me	0.0 Me	4.00
DEPENSES CUMULEES	150,3 MC	154.1 380	3.8 N
dont dependes relating than the en region	136.3 AM	135.1 500	-12 8
dorf digenses d'ordin	14.0 846	180 846	204
DEPENDED RESILLED DEPONOTIONNEMENT	534,3 MG	135,138	W 27 W
RECEITED RESILTED DEFONOTIONNEMENT	E71.6 SM	172.0 Med	2.4 M
DEFENDED RESULTED DYNVERTISSEMENT	86,4 MK	700 BMC	13.8 M
RECEPTION ACTOR OF STANDARD TO SERVICE STANDARD AND	27 S SAC	E1 6 840	36.1

Le compte administraté 2019 présente :

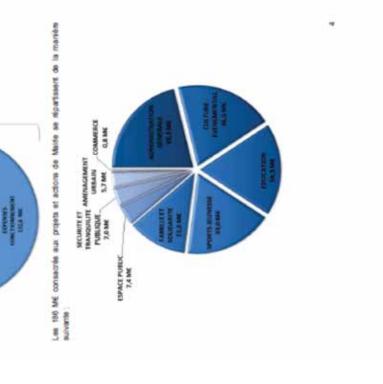
- des départes médies de fondonnement de 130,1 ME (hors travaux en régle)

- des noblites heilles de bondonnement de 173,9 ME

- des noblites hédies de bondonnement de 173,9 ME

- des départes nédies d'investissement de 20 ME (comprenant les travaux en régles et fattribution de compensation d'investissement)

- des noblites rédies d'investissement de 53,6 ME.





Comple administrate 2015 - Pela traine et aprificiosos

Comple administrate 2015 - Ann today et synthelippe



% Orléans Maine

Présentation consolidée des équilibres financiers

LE BUDGET PRINCIPAL

CA 2019	BUDGET PRINCIPAL	ACTIVITIES SPECPIQUES	CUMULS
Racelles countries de functionnement (1)	166,9 AM	0.54 NE	167.4 588
СС) (а)бу че кличе в под учение и изрушу в в вы вілео в евиефр	133,2 AM	0.44 ME	123,7 AM
Spaingre de gentlem (3) m (1) - (2)	33,636	0,1880	33,7 MG
In Biretos die la dette dont e oest d'ICNE (4)	1,2 ME		1.2 ME
Charges Exceptionnelles (3)	0.2346	100	0.2 MB
Produits Exceptionnels (6)	3W E'0		0.3 548
Spergre broke (7) × (3) - (4) - (6) × (6)	33,810€	0,1346	22,4 MH
AG imentitis emont (fl)	3,6 ME		3,6 NE
Spangre brude apries AC (8) = (7) - (8)	28,956	6,1386	28,0 MHz
Ram boursement de agatal (10)	10,0 ME		10.0 ME
Spargre disposition (11) in (11-(10)	18,886	0,1386	19.0 MH

La compre administratif 2019 présente un niveau d'épargne bruts consolidée (après attribution de compensation d'investissement) de 29 ME et d'épargne disponible de 19 ME.

En 2019, seul le budget principal comporte de la detta

En consorant la totalité de l'autofrancement truit au reinboursement antidojé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait ambiurser sa dette bancaire en 2,9 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habbusitement admiss pour les villes comparables.

Operations Ridelins En NM - Budget Principal	CA 1917	CA 2018	CA 2000
The same of the sa	6.763	2.000	0.000
Officement acceptation for freed processed those treatment an alone	A CA1	6343	120.0
igne de galeton ()	20.1	33.0	31.6
Owners are accommisses.	4.2	10	6.0
121	7	0.2	0.3
Sparge de geation by compile alterents a soughbornels	47.8	34.0	33,8
Principle de la derite		1.4	12
Epargine brute / Autofinancement brut	8'82	12.6	32.6
or the compartmention from the same of		3.4	011
Sparges bruke - Aprez alt. de osmpe na fon invest.	27.0	18.3	28.8
Remboyvement du capital de la dette hancaite /non hancaite	4.0	104	10.0
Spanges disposible / Aufort semant red	9.1	18.0	18.0
Otpomes Others bearing	50.2	42.6	56.4
Dark contembors de gastion	4.8		
dant departures department (hurs PPP)	B. 4	404	92.6
No. of the state o	18.3	42.7	26.5
Number convertions de gestion	0.0		
Great regulate puto-delical point persons described (1994)			*
Emphant d'éculture	11.0	8.0	10.0
Résidant de Porentice	37	371	4.2
Riberdants antidelium / Plagotine Heinflats Plant Prinsi en 2016	3.4	7.9	3.0
Bousshidel in suffert global de eldtere	7.1	**	2.7
Appendix consider 10th - participation Mon		400	
Resultet grobel de sidtues	7.1	3.9	4.0
Negoda (digenaes)	**	124	e e
Reports december)	o	104	5.0
No sucha Lapini a reportia	2,7	1.9	11
Erron are de the transcal to au 20,72,7%	700	68.7	1114
Encoura dette non bancaire a u 21/12/4	98.9	16.2	15.4

En 2017, 2018 et 2019, les masses budgéaines ont évolué avec les transferts de compétences. Ainsi, l'attribution de compensation perque per la ville est réduite du montant net des départess de tonctionnement et d'investissement transférées à Onéans Métropole.

L'exercice 2019 fait apparaître une épargne bitrie après attibution de compensation dinvertissement de 29 ME et une épargne dispondre de 18,9 ME stable par rapport à 2018.

La Maria d'Orféans a invest 53,3 ME (y compris PPP) sur l'exercice 2019.

L'empruit souscrit en 2019 représentant 10 ME, oss investissements ont donc été largement

Le compte administrat! 2019 présente un résultat net positif de 2,7 M€.

Fin 2019, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Maine s'établit à 84,9 M€

Orléans Naire

Avecure detaile de 719 E par habitant, la Ville d'Oréana présente un endetement inféreur de 35 % à l'endetement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (1144 @habitant - source DGCL - Les collectivités locales en critines 2019 ratios financiers obligatoire du secteur communei per strate de population en 2017).

Le rafo d'encours de dette / recettes rédites de fondionnement sétabilt à 48,9% pour Ordens, contre 66,3 % pour les setamentes de plus de 100.000 habitairs, hors Parie souure DGDL - Las collectivités locates en oriflers 2019 - rafos financiers doligatore du secteur communist par strate de population en 2017).

La capacité de désembétament d'Oridans représente 2,9 années d'épagne brute, ce qui signifie que la btaité de la dette de la Ville pourrait être rembounée en 2,9 ans, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans.

Ť

10.00 13.486

į

Recettes de fonctionnement – en légère progression à périmètre constant

100 100 100 100 100 100 10 21 And the delete of the Outerages. They have been control per feet

Les timinsferts de compétences effectuée en 2017, 2018, puis en 2019 perturbent la comparabilité entre les searcices. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retmiter les enpacts de ces transferts dans les comptes.

CH RTS

11.18

Après retrahement des conséquences lées aux transferts de compétences et après neutralisation des éléments non récurrents, les dépenses de gestion courantes sont en hausse (1,254 Mt) mais respectent l'objectif de plafonnement de l'évolution En apparence, les dépenses de gestion courantes apparaissent en basse de 1,035 Mé dépenses à 1,2 % contractualisé avec l'Elat.

Dépenses d'équipement - un effort d'investissement soutenu

Avec 53,3 ME de dépenses déquipement (dont PPP Chandor), la Mairie maintient un fort Yveau o'investissement

50,9 ME de dépenses réalisées sur le patrimoire de la Ville.

Les transferts de compétences effectués en 2017, 2018 puis 2019, pertarbent la compresabilité entre des sentirces. Pour les beloins de la comparation, il convient de netrater les monts de ces transferts dans les comptes (necettes transférées et évolution de l'authoulon de compensation notamment).

En apparence, les recettes de gestion courantes apparaissent en dininution de 1,3 ME

40.8 %)

receites de gestion courantes sont en légère progression (+1 ME correspondant à +0.6 %).

veutralisation des éléments non mourrants (recettes festival de Loire édition 2019), les Après retratement des conséquences lées aux transferts de compétences et après

- 1,3 Mf de subvertions d'équipement versées ; Q7 Mf de remboursement du capital de la déteilé au PPP Chandon
- Q.4 ME de toulles archéologiques réalisés en régle par le service d'archéologie

Il convent àgaiement du préciser que les restes à réaliser 2019 irésablissent à 8,9 ME viendroit s'éjouler aux cédas dinvestissements auverts au budget 2020.

Dépenses de fonctionnement

Orléans Mairie

- 480 -



Las recates definitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investssements, et qui consiliaire l'autifinancement étaig, controllement :

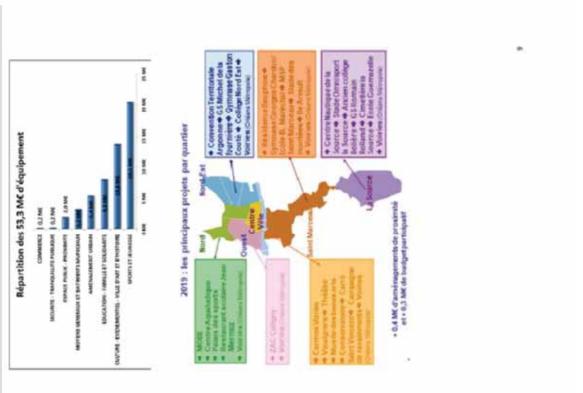
• l'épargée étapontes issue de la sedon de boctionnement (34%),

• le FCTVA et la tace d'amériagement (19%),

• le grodat des cessions (19%)

• les autovertons (9%). dépenses des investissements de cette compétences a été transérée à Orièsnis Métopale, au 01/01/2018 pour un montant de 20,304 ME. Ainsi, Oréans Métopole s'est substituée à la Fin 2019, fencours total de lib Ville d'Ohéans s'étable à 84,9 ME (encours équivalent à celui de fin 2018). En 2019, la part de financement de l'ensemble des investssements par emprurt est limitée Par délibération du 11/12/2017 et dans le cade du transfert de la compétence espace public à Orisans Métropde, la dette relative aux emprunts souscits pour le francement des Definition habitanten C 161 SELECTION STUDYING ville d'Orléans dans ses obligations décodant des emprunts. * - Cente Herr (HW) ESS. Defchan 210 6.0 Deffe bancaire 2\(J\) 25h à 10 % des recelles d'investissement. Financement des Investisser Encours de la dette







EVOLUTION OF LA DETTE BANCARE

Comple administrant 2015 - Ann point et synthistops

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Ordans sitiable à 09,4 ME à fin 2019 en augmentation de 0,7 ME par rapport à 2016, il set constitué de 64 % de prêts à taux the et de 36 % de prêts à taux variables.

EVOLUTION DE LA DETTE PPP

Fin 2019, la dette PPP pour te financement de la constituction du groupe sociaire. Bénédicte Manéchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quarter Saint-Manceau, s'élève à 15,450 Mé, en diminution de 0,7 Mé par apport à 2018.

LE BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal.
- is gestion des locaux du Centre Chonégraphique National, de la salle Pleire Aymé Touchard et de la sale des musiques actualles,

Les activités comptablisées dans ce budget annexe sont équilbrées par leurs reoites propres, ahist que par une subvertion du budget principal pour l'activité de magazine propres, ahist que par une subvertion du budget principal pour l'activité de magazine le service mutualisé d'instruction des documents d'urbaname. les locaux loués à des entreprises,

En 2019, la subvention d'équitière s'élève à 0,135 M€.

Le résultat de l'exercice 2019 pour ce budget ammes s'étabil à 0,101 ME en fonctionnement et à 2,203 ME en investissement, y compris résultats antérieurs.

=



ETATS DES REPORTS SUR 2020

Les états de reports sur l'exercice 2020 sont arrêtés comme suit ;

L'Administrateur

1 - BUDGET PRINCIPAL:

- → <u>Investissement dépenses</u> : huit millions huit cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente-neuf euros et dix centimes (8 883 539,10 €)
- → <u>Investissement recettes</u> : sept millions cinq cent quarante-trois mille neuf cent quarante-huit euros et quarante-huit centimes (7 543 948,48 €)

Le 18 MAI 2020

Le Maire Adjoint

Michel MARTIN

PJ: Etat SEDIT des reports sur 2020

1 sur

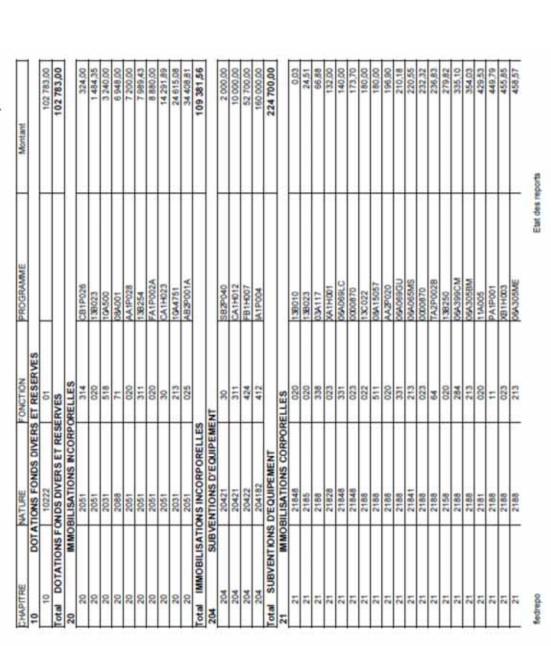
Page



Budget Principal - Etat des reports

Section Investissement

Dépenses





trié par chapitre



Budget Principal - Etat des reports

- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	- 1
- 1	
- 1	-
- 1	
- 1	
- 1	79
- 1	
- 1	
- 1	ı.
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
_ 1	
- 1	
_ 1	
- 1	
_ 1	- 14
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	5
- 1	1.1
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	н
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	-
- 1	*
- 1	-
- 1	9
- 1	
- 1	
- 1	- 1
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	-
- 1	
- 1	
- 1	-
- 1	
- 1	
_ 1	
- 1	
_ 1	
- 1	
- 1	- 1
- 1	
_ 1	
- 1	
_ 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	3
- 1	
_ 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
_ 1	
ı	
1	
1	



Bergell 31

trié par chapitre

.....

in a

Page

Etat des reports

3 sur

Page

Etat des reports

gedrepo



Budget Principal - Etat des reports

trié par chapitre

Section Investissement

Dépenses

WPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
21	21351	213	EA1P042	13 120 24
21	2158	000	130,800	13 559 25
200	2536	000	OD STATE	12 000 20
17	Z1301	351	SBIPUIS	US 000 FI
21	21848	020	AA29023	16.210,14
21	21351	321	SB1P053A	16 669,20
21	2128	511	D8A15057	16 908,60
21	2158	511	GB2P006	16,975,61
21	2111	515	104187	18 378,38
21	2158	632	KAtpots	19 321 20
21	2188	314	054430	21 738,50
21	2152	020	QATPOOTE	22 560,00
21	21351	313	CB2P302E	26 309,40
21	21351	312	052076	26 320,96
21	2181	321	132.456	27 551,58
21	21351	213	064490	28 687,20
21	2158	511	GB2P0068	32 226,07
21	2152	844	W1P262	33 895,70
21	21351	020	13C2578	35 161,31
21	2152	316	104502	39 006,63
.21	21351	213	OA1P002	42 070,07
21	21351	331	064476	42 793,49
21	21828	111	134015	49 239,16
21	21351	325	S81P037	54 560,25
21	21351	321	SB1P047	58 629,34
21	21351	321	SB2P046C	70 822,64
21	21351	020	132804	73 528,49
21	21351	321	SB1P019B	93 104,40
21	21351	213	062062	109 274,09
21	21351	425	FB2P001A	112 096,22
21	21318	020	UATH055	126 355,07
21	2158	735	098200	135 280,80
21	21351	020	132,005	189 590,19
21	2152	847	GB1P017	77,78 085
otal IMMOBIL	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TES		2 145 262,31
3	IMMOBILISATIONS EN COURS	COURS		
	2313		EA1P031	1,00
23	2313	323	SB1P033	126,59
23	2315	515	1044521	886,76
23	2316	314	054067	800,00
23	2315	511	GATPOOS	1 128,24
23	2315	325	SB1P048	1 271 99
23	2313	414	094456	2 000,00

- 486 -



Budget Principal - Etat des reports

trié par chapitre

Section Investissement Dép

Dépenses

[1] [2] 전 1일 1일 1일 1일 1일 1일 1일 1일 1일 1일 1일 1일 1일		FORCI DIS	WATURE
2313 511 2315 515 2315 515 2315 515 2313 322 2313 322 2313 322 2315 318 2315 318 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 325 2317 2313 2313 322 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 331 2313 332 2313 332 2313 332 2313 332 2313 332 2313 333 2313 334 IMMOBILISATIONS EN COURS PARTIC: ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
12316 515 12315 515 12315 515 12315 515 12313 322 12313 322 12313 322 12315 322 12315 515 12315 516 12315 516 12315 516 12315 516 12315 516 12315 516 12315 516 12315 516 12315 516 12315 516 12315 516 12315 516 12315 516 12315 325 12315 325 12315 323 12316 323 12317 323 12318 323 12319 322 12313 323 12313 323 12313 323 12313 </td <td>22.41</td> <td></td> <td></td>	22.41		
12315 515 12315 515 12313 322 12313 322 12313 322 12313 336 12313 336 12315 845 12315 845 12315 847 12315 847 12315 847 12316 847 12317 847 12318 847 12319 847 12315 847 12316 847 12317 847 12318 847 12318 847 12318 847 12318 847 12318 847 12318 847 12318 847 12318 845 12318 845 12318 845 12318 845 12318 845 12318 845 12318 </td <td></td> <td></td> <td></td>			
2315 515 2313 332 2313 322 2313 338 2313 338 2313 338 2314 338 2315 645 2316 516 2315 615 2316 316 2317 620 2318 647 2316 316 2317 600 2318 615 2319 2316 2316 311 2317 2318 615 2318 2318 615 2318 2318 311 2318 2318 311 2318 2318 323 2318 2318 322 2318 2318 322 2318 2318 322 2318 2318 324 2318 2318 324 2318 2318 324			
2313 322 2313 338 2313 338 2313 338 2313 338 2315 645 2315 645 2315 645 2315 645 2316 616 2317 2318 615 2318 2318 647 2319 2318 647 2315 2318 647 2315 2318 616 2316 632 616 2317 2318 616 2318 2318 311 2318 2318 311 2318 2318 311 2318 2318 322 2318 2318 322 2318 2318 323 2318 2318 322 2318 2318 322 2318 2318 324 2318 2318 324 <td></td> <td></td> <td></td>			
13 2313 336 13 2313 322 13 2315 845 13 2315 845 13 2315 845 13 2315 845 13 2315 845 13 2315 847 13 2315 847 13 2313 620 13 2315 815 13 2315 816 13 2313 326 13 2313 325 13 2315 323 13 2315 323 13 2315 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 324 13 2313 324			
13 2313 322 13 2315 645 13 2315 645 13 2315 316 13 2315 316 13 2315 615 13 2313 620 13 2315 615 13 2315 615 13 2315 311 13 2315 316 13 2315 316 13 2313 311 13 2315 325 13 2315 325 13 2315 311 13 2315 311 13 2315 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 324 13 2313 324 13 2313 314	03A385A 10 800,00		
12 2315 645 12 2315 518 12 2315 518 12 2315 318 12 2315 615 12 2315 615 12 2315 615 12 2315 615 12 2315 615 12 2315 615 12 2315 615 12 2315 311 12 2313 325 12 2313 323 12 2313 323 12 2313 323 12 2313 323 12 2313 323 12 2313 323 12 2313 323 12 2313 323 12 2313 323 12 2313 323 12 2313 322 12 2313 323			54.7
2315 515 2315 515 2315 318 2315 515 2315 515 2315 647 2315 647 2315 647 2315 635 2316 515 2317 620 2318 632 2319 2315 311 2315 2315 311 2315 2315 325 2315 2315 325 2315 2315 323 2315 2315 311 2315 323 323 2315 323 323 2315 323 323 2315 322 323 2315 323 323 2313 323 324 2313 324 324 2313 324 324 2313 324 324 2313 324 <td></td> <td></td> <td></td>			
13 2315 318 13 2315 515 13 2315 615 13 2313 020 13 2315 615 13 2315 615 13 2315 311 13 2313 326 13 2313 325 13 2315 311 13 2315 311 13 2315 311 13 2315 311 13 2315 325 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 324 13 2313 324 13 2313 324	17,919,48		
13 2315 515 13 2315 847 13 2313 020 13 2315 515 13 2315 311 13 2315 316 13 2313 325 13 2313 325 13 2315 311 13 2315 325 13 2315 325 13 2315 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 324 13 2313 324 13 2313 324 13 2313 324			
2315 847 2313 020 2315 2515 2315 2515 2315 2515 2315 2315 2313 2316 2313 235 2315 235 2315 235 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2315 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2313 2316 2315 2316 2316 2316 2317 2316 2318 2318 2318 2318 2318 2318 2318 23			
(2) (2) (2) (2) (2) (2)			
2315 515 2315 515 2315 515 2315 515 2315 311 2315 316 2313 325 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 324 MMOBILISATIONS EN COURS 6 269 01			
2315 515 2315 632 2315 632 2315 632 2315 311 231 2313 316 2313 325 2315 2315 615 2315 2315 515 2315 2315 311 231 2313 322 2313 322 2313 332 2313 332 2313 332 2313 332 2313 332 2313 332 2313 332 2313 332 2313 332 2313 336 2313 336 2313 336 2313 336 2313 332 2313 336			
13 2315 632 13 2315 311 13 2313 316 13 2313 326 13 2315 325 13 2315 311 13 2315 311 13 2315 323 13 2313 323 13 2313 311 13 2313 311 13 2313 322 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 324 13 2313 314 13 2313 314 13 2313 314 13 2313 314			
2315 311 2313 316 2313 316 2313 325 2315 325 2315 2315 515 2315 2315 515 2315 2315 311 2315 2313 323 231 2313 323 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 2313			
2313 316 2213 020 2232 2315 325 2315 2315 325 2315 2315 315 2315 2315 311 2315 2315 311 2315 2313 325 2313 223 2313 322 2313 223 2313 322 2313 322 2313 322 2313 323 2313 322 2313 223 2313 322			
2313 020 2315 325 2315 325 2313 025 2315 2315 325 2315 2315 311 2315 2313 311 2313 2313 2313 323 2313 2313 2313 323 2313 2313 2313 332 2313 338 2313 338 2313 338 2313 338 2313 2313 2313 338 2313 2318 2313 323 2313 328 2313 2318 2313 328 2313 2318 2313 328 2313 2318 2313 328 2313 2318 2318 2318 2318 2318 2318 328 2318 2318 2318 2318 2318 2318 2318 328			
2315 325 2313 025 2313 025 2315 515 2315 515 2315 325 2315 325 2313 323 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 223 2313 322 2313 223 2313 322 2313 223 2313 223 2313 223 2313 223 2313 223 2313 322 2313 2314 IMMOBILISATIONS EN COURS PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
2313 025 2315 515 2315 515 2315 515 2315 311 231 2313 321 2313 322 2313 311 23 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 223 2313 322 2313 223 2313 223 2313 322 2313 223 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322			
13 2315 515 13 2315 516 13 2315 311 13 2315 325 13 2313 311 13 2313 311 13 2313 322 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 338 13 2313 332 13 2313 314 13 2313 314 13 2313 314 13 2313 314 13 2313 314 14 109 01			
13 2315 516 13 2315 311 13 2315 325 13 2313 323 13 2313 311 13 2313 311 13 2313 311 13 2313 322 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 338 13 2313 314 13 2313 314 13 2313 314 13 2313 314 14 201 01			
2315 311 2315 325 2313 323 2313 311 2313 213 2313 232 2315 845 2313 322 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 322 2313 324 2313 324 2313 314 IMMOBILISATIONS EN COURS 60			
2315 325 325 325 323	134 029,92		
2313 323 2313 311 2313 311 2313 213 2313 222 2315 845 2315 2313 322 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 2313 2313 322 2313 2313 2314 IMMOBILISATIONS EN COURS PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
2313 311 2313 213 2313 213 2313 223 2313 322 2313 311 2313 323 2313 323 2313 323 2313 323 2313 338 2313 338 2313 338 2313 2313 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322 2313 322			
2313 213 2313 322 2313 322 2315 845 2313 311 2313 311 2313 323 2313 338 2313 338 2313 338 PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
2313 322 2315 845 2313 311 2313 323 2313 323 2313 322 2313 314 IMMOBILISATIONS EN COURS PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA	100		
13 2315 845 13 2313 311 13 2313 323 13 2313 323 13 2313 322 13 2313 314 IMMOBILISATIONS EN COURS PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA 16 269 01			
2313 311	0.00		
2313 323			
13 2313 338	0		
2313 322			
IMMOBILISATIONS EN COURS PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA 1 269 01			
IMMOBILISATIONS EN COURS PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA	CB1P024 2 232 731		
PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA	5 806 837,26	758	IMMOBILISATIONS EN COURS
269 01	1991 Manager	S RATTACHEES A DES PA	PARTIC, ET CREANCES
	1	10	269
Total PARTIC, ET CREANCES RATTACHEES A DES PA	300 000,00	CHEES A DES PA	PARTIC, ET CREANCES RATTAC

5

Page 4 sur

Etat des reports

fledrepo



Budget Principal - Etat des reports

Section Investissement

trié par chapitre

Dépenses

PITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
AUTR	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	FINANCIERES		
7	2764	10		17 682,86
AUTRES IMMO	Total AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	ERES		17 682,86
024 OPCT	45411024 OPCT - INSALUBRITE 195 RUE FBG BANNIER	UE FBG BANNIER		
45411024	45411024	10	DATHD21	875,96
OPCT - INSALL	Total OPCT - INSALUBRITE 195 RUE FBG BANNIER	MANNIER		675,96
45411026 OPCT	OPCT - INSALUBRITE RUE SAINT FLOU	AINT FLOU	20	
45411026	45411026	10	DA1H023	75 088,98
OPCT - INSALL	Total OPCT - INSALUBRITE RUE SAINT FLOU	nc		75 088,98
4581018 OPCT	OPCT - RESTAURATION DEPARTEMENT LOIRET	PARTEMENT LOIRET	200000000000000000000000000000000000000	C. Control of the Con
4581018	4581018	10	EATP038	101 127,17
OPCT - RESTA	Total OPCT - RESTAURATION DEPARTEMENT LOIRE	ENT LOIRET		101 127,17
Dépenses				8 883 539,10

Etat des reports

5 sur

Page

gedrepo



Budget Principal - Etat des reports

Section Investissement

Recettes

6 072,90 300 000,00 306 072,90 42 889,83 55 685,64 75 918,43 77 490,00 112 581,00 120 829,83 135 000,00 3 501 395,00 89 478,60 3 500 000.00 94 430,83 146 500,00 PROGRAMME ROGRAMME EA1P034A UA1P712 UA1P717 SB29046C 3B1P047 A1P001 1000001 132474 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
AUTRES IMMOBLISATIONS FINANCIERES SUBVENTION DINVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES 325 281 Total AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 1323 1323 1321 1323 1323 1323 1323 1321 1321 1321 1321 1328 1321 1321 1321



13

trié par chapitre

Total

otal

6 sur

Page

Etat des reports



Budget Principal - Etat des reports

Segel TI Trié par chapitre

Section Investissement

Recettes

CHAPITRE	NATURE		FONCTION	PROGRAMME	Montant
45412024 0	PCT - INSAL	UBRITE 195 RU	OPCT - INSALUBRITE 195 RUE FBG BANNIER		
45412024	45412024	2024	01	DA1H021	84,578
Total OPCT - INSALUBRITE 195 RUE FBG BANNIER	SALUBRITE	195 RUE FBG B	ANNIER		675,96
45412026 O	PCT - INSAL	OPCT - INSALUBRITE RUE SAINT FLOU	AINT FLOU		
45412026	45412026	2026	10	DA1H023	75 088,98
Total OPCT - INSALUBRITE RUE SAINT FLOU	SALUBRITE	RUE SAINT FLO	nc		75 088,98
4582018 O	PCT - REST	AURATION DEF	OPCT - RESTAURATION DEPARTEMENT LOIRET		
4582018	4582018	518	10	EA tP038	101 127,17
Total OPCT - RESTAURATION DEPARTEMENT LOIRET	STAURATIO	N DEPARTEME	SNT LOIRET		101 127,17
Total Recettes					7 543 948,48
Total Investissement	ement				-1 339 590,62
TOTAL CENEDAL					4 110 600 62

Etat des reports

7 sur

Page

gedrepo

N° 17 - Finances. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 à la section d'investissement. Approbation.

<u>M. MARTIN</u> – C'est une délibération technique. Les excédents de fonctionnement sont affectés à la section d'investissement, c'est ce que l'on vient d'expliquer et c'est fait budget par budget.

M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'instruction comptable M 57 prévoit la reprise en N+1 des résultats constatés à la clôture de l'exercice N, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que l'affectation en section d'investissement, d'une partie du résultat de fonctionnement constaté, permettant de réaliser l'autofinancement prévu au budget.

Le compte administratif 2019 de la Ville fait apparaître les résultats suivants :

1°) Budget principal de la Mairie

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2019 s'établit à 27 118 344,22 €.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris le déficit d'investissement de 2018, la section d'investissement 2019 présente un déficit de 24 414 699,90 €.

Après avoir constaté les reports tant en dépenses (8 883 539,10 €), qu'en recettes (7 543 948,48 €), la section d'investissement présente un déficit global de 25 754 290,52 €.

Dans ces conditions, il est proposé d'affecter à la section d'investissement un montant de 25 754 290,52 € et de reporter en section de fonctionnement 1 364 053,70 €.

Compte tenu de cette affectation et des reports, la section d'investissement est équilibrée.

2°) Budget annexe des activités spécifiques

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2019 s'établit à 101 016,73 €.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris l'excédent d'investissement de 2018, la section d'investissement présente un excédent global de 2 203 104,30 €.

Dans ces conditions, il est proposé de reporter en section d'investissement un montant de 2 203 104,30 € et de reporter en section de fonctionnement 101 016,73 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) pour le budget principal,
- l'inscription du déficit d'investissement 2019 au compte 001 (dépenses) pour un montant global de 24 414 699,90 €
- l'affectation sur l'exercice 2020, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme globale de 25 754 290,52 €
- et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant global 1 364 053,70 €
 - 2°) pour le budget annexe des activités spécifiques,
- l'inscription de l'excédent d'investissement 2019 au compte 001 (recettes) pour un montant de 2 203 104,30 € ;
- et l'inscription du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 101 016,73 €. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 - <u>Finances. Exercice 2020. Budget supplémentaire. Budget principal et budgets annexes.</u> Approbation.

M. MARTIN – Alors là nous avons un budget supplémentaire qui est particulièrement élevé parce qu'il y a eu l'effet COVID et donc on trouve à la fois des recettes de fonctionnement en plus mais aussi des dépenses de fonctionnement bien supérieures, sans oublier des dépenses d'investissement très substantielles.

Dans les recettes de fonctionnement, l'Etat aide à la prise en charge d'une partie du coût d'acquisition des masques pour 360 000 €. On bénéficie bien sûr des reversements d'excédents des cessions de fonctionnement. Au total, ce sont des recettes de fonctionnement qui vont augmenter de 1,8 million, mais dans le même temps nous dépensons plus essentiellement en raison de la crise sanitaire COVID. Après vous avez des montants de moindre importance que je ne commente pas. Donc entre recettes et dépenses, l'autofinancement va augmenter de 275 000 €.

On inscrit également des dépenses d'investissement pour des montants très substantiels :

- D'abord la Ville décide d'abonder un fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales de la crise sanitaire pour 1 million d'euros. Je crois que cela mérite que nous marquions l'effort qui est consenti.
- 290 000 € dans le cadre de la prévention COVID. Là il s'agit de dépenses à caractère d'investissement. On acquiert des distributeurs qui vont avoir une durée de vie plus longue que la consommation immédiate. On régularise aussi différentes filières donc je vais assez vite là-dessus.
- Un fonds de concours de 1,1 million dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux puisque les villes concourent à ces travaux vis-à-vis de la Métropole. C'est donc à elles de le supporter.
- Des révisions de prix à la suite des révisions indiciaires sur le centre nautique de La Source pour 664 000 €. Je rappelle que le budget est de 20 millions et donc lorsque l'on calcule les indices de révision, cela va très vite.
- 580 000 € au titre des travaux réalisés sur le terrain hybride et le terrain d'honneur du stade Omnisports de La Source.

Voilà pour les éléments essentiels, M. le Maire, le reste est des sommes non négligeables mais de moindre importance. Au total nous allons devoir réinscrire un emprunt d'équilibre de 4 millions d'euros pour couvrir l'ensemble de ces dépenses d'investissement.

M. le Maire – Y a-t-il des remarques ? Pas d'intervention. Ce que présente Michel MARTIN vient évidemment se cumuler avec ce que nous avons dit précédemment pour le budget 2020.

M. MARTIN – Effectivement puisque ce sont des ouvertures supplémentaires.

M. le Maire – C'est un total de 4 millions très différencié comme il a été présenté avec des actualisations de prix sur certains travaux notamment en matière sportive sur le complexe nautique et le stade Omnisports. Et là on a plus d'un million d'euros pour ces 2 opérations en plus. Ce ne sont pas de bonnes nouvelles, je le dis très clairement. Donc ces 4 millions vont avoir un impact sur le budget de 2020.

Et puis j'ajoute aussi une chose – et on va le voir tout à l'heure – on a un plan d'urgence. Comme vous le savez, il est nécessaire de soutenir l'activité et d'aider au maximum, et là aussi nous aurons un impact financier. Il va donc falloir gérer l'ensemble de ces contraintes.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Afin de prendre en compte les résultats de l'exercice 2019 et ajuster les inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 40 189 055,10 €, y compris restes à réaliser en investissement.

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 1 848 043,68 €, intégrant 1 364 053,70 € de reprise de l'excédent reporté de 2019 et une augmentation des recettes réelles de 483 989,98 €.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 1 848 043,68 €, dont une augmentation de 1 572 150 € de dépenses réelles et une augmentation de 275 893,68 € de dépenses d'ordre correspondant à l'autofinancement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 549 672,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 478,00 €	
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		382 262,50 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		101 727,48 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	275 893,68 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 364 053,70 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 848 043,68 €	1 848 043,68 €

Recettes de fonctionnement :

- o Inscription de 1 364 053,70 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2019 (après affectation de résultats).
- o Inscription de 360 262,50 € au titre de la prise en charge par l'Etat d'une partie du coût d'acquisition des masques dans le cadre de la prévention COVID 19.

- o Inscription de 101 016,73 € au titre du reversement de l'excédent de fonctionnement 2019 du budget annexe activités spécifiques.
- Inscription de 22 000 € au titre de la participation de l'État dans le cadre du déploiement COMEDEC
 Communication électronique des données d'état civil.
- o Inscription de 710,75 € au titre de frais de gestion perçus dans le cadre de travaux réalisés d'office pour insalubrité.

Dépenses de fonctionnement :

- o Inscription de 1 414 350 € de dépenses dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 :
 - 976 350 € pour l'acquisition de masques et de tissus pour la confection de masques
 - 250 000 € d'enveloppe complémentaire afin de pouvoir répondre à d'éventuels besoins supplémentaires (gels, masques...)
 - 188 000 € pour la mise à disposition de gel hydro alcoolique sur l'espace public
- o Inscription complémentaire de 70 000 € de dépenses pour la pose et la dépose des décorations de Noël
- Inscription de 50 000 € au titre d'une avance remboursable à Orléans Concerts
- o Inscription de 20 000 € pour l'abattage supplémentaire d'arbres suite à la canicule de l'été 2019
- Inscription de 17 500 € dans le cadre de la migration du système d'exploitation de Windows 7 vers Windows 10
- o Inscription de 300 € dans le cadre de la maintenance d'un véhicule rétro-fit (véhicule converti en véhicule électrique)
 - > Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre augmente de 275 893,68 €.

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 38 341 011,42 €, dont 25 754 290,52 € d'affectation de résultat, 7 543 948,48 € de restes à réaliser, une augmentation de 4 266 878,74 € de recettes réelles et une augmentation de 775 893,68 € des recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 38 341 011,42 €, dont 24 414 699,90 € de reprise du résultat d'investissement reporté, 8 883 539,10 € de reports de 2019, une augmentation 4 542 772,42 € des dépenses réelles et une hausse de 500 000 € de dépenses d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2 259 000,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 836,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	916 497,98 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 333 554,00 €	
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		25 754 290,52 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		87 750,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000,00 €	4 018 841,30 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		151 403,00 €
041 - OP ORDRE BUDG PATRIMONIALES	500 000,00 €	500 000,00 €
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE	24 414 699,90 €	
4541xx - OPCT - INSALUBRITE	8 884,44 €	8 884,44 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		275 893,68 €
TOTAL	29 457 472,32 €	30 797 062,94 €
REPORTS 2019	8 883 539,10 €	7 543 948,48 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	38 341 011,42 €	38 341 011,42 €

Recettes d'investissement :

- Inscription de 25 754 290,52 € d'affectation de résultats
- o Inscription de 7 543 948,48 € de restes à réaliser d'investissement 2019 sur 2020
- o Inscription de 151 403 € au titre du solde de la cession FAMAR à Orléans Métropole
- Inscription de 57 950 € en dépenses / recettes pour la restauration des œuvres Le Nain et Arman Jean
- o Inscription de 20 000 € en dépenses / recettes pour une œuvre pastel de Madame GODEFROY
- O Inscription de 8 884,44 € en dépenses / recettes pour des Opérations Pour Compte de Tiers réalisées dans le cadre de travaux d'insalubrité
- o Inscription de 3 800 € de subvention versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de la restauration des peintures de l'église de Saint Pierre du Martroi, effectuée dans le cadre de l'opération « Le plus grand musée de France »
- Inscription de 6 000 € de subvention de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) dans le cadre de l'acquisition d'un numériseur professionnel pour documents patrimoniaux.

<u>Dépenses d'investissement :</u>

- o Inscription de 24 414 699,90 € de reprise de déficits d'investissement 2019
- Inscription de 8 883 539,10 € de restes à réaliser d'investissement 2019 sur 2020
- Inscription de 1 000 000 € pour abonder le fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales de la crise sanitaire
- Inscription de 290 000 € de dépenses effectuées dans le cadre de la prévention du COVID 19 :
 - 150 000 € pour l'acquisition de distributeurs de gel hydro alcoolique sur l'espace public
 - 80 000 € pour régulariser l'acquisition de plantations dans le cadre du soutien apporté à la filière horticole décidé pendant le confinement

- 30 000 € pour l'acquisition de plexiglass dans le cadre des mesures sanitaires liées à la prévention COVID 19
- 30 000 € pour l'acquisition d'ordinateurs portables afin de permettre le développement du télétravail lié aux mesures sanitaires à mettre en place dans le cadre de la prévention COVID 19
- Inscription de 1 132 104,30 au titre de fonds de concours versés par la Ville d'Orléans à Orléans Métropole dans le cadre de travaux d'enfouissement de réseaux rues des Platanes, des Blossières et de l'Union
- o Inscription complémentaire de 664 440 € pour les révisions de prix prévues au marché pour la rénovation du Centre Nautique de La Source
- o Inscription de 580 000 € au titre des travaux réalisés sur le terrain hybride et le terrain d'honneur du stade Omnisport de La Source
- Inscription de 63 000 € au titre d'une subvention d'équipement versée au Cinéma Les Carmes dans le cadre de travaux d'une nouvelle salle et de travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- o Inscription de 50 000 € au titre de travaux d'urgence afin de prévenir l'écroulement de la Tour Saint Paul et de sécuriser le monument historique
- o Inscription de 22 800 € pour la restauration des peintures de l'église de Saint Pierre du Martroi, effectuée dans le cadre de l'opération « Le plus grand musée de France ».
- o Inscription de 37 353,68 € de dépenses dans le cadre du ré abondement de la ligne comptable relative au legs de Madame Guillaux
- o Inscription de 30 000 € dans le cadre de l'acquisition d'un numériseur professionnel pour documents patrimoniaux
- o Inscription de 55 500 € de dépenses pour le remplacement de bornes audio et vidéo, de tablettes numériques obsolètes et hors service et pour le câblage du bâtiment de la médiathèque
- o Inscription de 54 210 € de dépenses, dont :
 - 30 000 € au titre d'une subvention d'équipement versée au restaurant de la scène nationale pour l'acquisition de nouveau mobilier dans le cadre de la charte de mise en conformité de sa terrasse
 - 24 210 € pour la requalification du parvis du Théâtre
- o Inscription de 20 000 € de dépenses pour des travaux d'aménagement du local de l'école Ducerceau et de remise en état de la salle DEVIENNE.
- o Inscription de 10 000 € pour l'acquisition d'un dispositif d'émetteurs / récepteurs pour les visites guidées commentées dans le respect de la distanciation sociale (Covid-19)
- Inscription de 2 000 € dans le cadre de la restitution de la caution des badges d'accès au centre ancien
- o Inscription de 10 500 € dans le cadre de la transformation d'un véhicule thermique en véhicule électrique (rétro-fit).
- Inscription de 27 000 € pour l'équipement de la future salle Nord
- o Inscription de 188 000 € pour l'acquisition de matériel informatique (renouvellement de l'équipement des élus municipaux pour 91 000 €, remplacement de postes de travail pour 50 000 €, achats d'équipements audio/vidéo pour 27 000 € ainsi que la migration du système d'exploitation de Windows 7 vers Windows 10).
- o Inscription supplémentaire de 75 000 € afin de terminer les travaux de réhabilitation du bâtiment accueillant la médecine préventive et les appariteurs

- o Inscription complémentaire de 75 000 € dans le cadre de la création du Cimetière de La Source, au titre d'avenant et de prestations complémentaires (mur occultation notamment)
- o Inscription de 35 000 € dans le cadre de la préemption du bail commercial du 17 rue des Carmes
- o Inscription de 34 000 € au titre de l'acquisition de pistolets automatiques pour l'armement de la Police Municipale
- o Inscription de 500 000 € en dépenses / recettes pour des écritures d'ordre
 - > dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre augmente de 4 018 841,30 €.
- 2 approuver le budget supplémentaire du budget annexe activités spécifiques pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 304 121,03 €.

2.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 101 016,73 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2019. Les inscriptions de dépenses réelles s'élèvent à 101 016,73 € et correspondent au reversement de l'excédent de fonctionnement 2019 au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	101 016,73 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		101 016,73 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	101 016,73 €	101 016,73 €

2.2 Sont inscrits en section d'investissement :

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 203 104,30 € correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement 2019 et sont affectées en dépenses à une enveloppe de travaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 203 104,30 €	
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE		2 203 104,30 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 203 104,30 €	2 203 104,30 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 - Finances. Exercice 2020. Admission en non-valeur et créances éteintes. Approbation.

M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. le Trésorier d'Orléans Municipale et Métropole a dressé les 2 et 8 juin 2020 la liste des produits irrécouvrables qui s'élèvent globalement à 20 852,88 €.

Depuis la modification apportée aux instructions comptables à compter de 2012, ces sommes se répartissent d'une part entre les admissions en non-valeur correspondant à des sommes restant dues inférieures au seuil de poursuite et, d'autre part, à des créances éteintes correspondant à des titres émis à l'encontre d'entreprises en liquidation judiciaire ou de particuliers en situation de surendettement, étant précisé que ces recettes sont complètement effacées par cette procédure.

Le montant indiqué ci-dessus se répartit comme suit :

- admissions en non-valeur : 17 132,47 €,
- créances éteintes : 3 720,41 €.

	Admi	ssions Non va	aleurs	Cr	éances éteint	tes
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Budget Principal	16 184,77	947,70	17 132,47	3 720,41	-	3 720,41
	11 430,59	-	11 430,59	3 720,41	-	3 720,41
	4 754,18	947,70	5 701,88	-	-	-
TOTAL	16 184,77	947,70	17 132,47	3 720,41	-	3 720,41

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'admission en non-valeur de la somme de 17 132,47 € sur le budget principal ;
- 2°) prendre acte du montant des créances éteintes pour le budget principal, pour un montant total de 3 720,41 € ;
 - 3°) accorder la décharge au comptable pour la somme indiquée ci-dessus ;
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, articles 6541 admission en non-valeurs et 6542 créances éteintes. »

N° 20 - Finances. Recouvrement des produits locaux. Autorisation permanente d'envoi des commandements et fixation des seuils.

M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le comptable du Trésor est chargé du recouvrement des recettes pour le compte de l'ordonnateur. Dans ce cadre, et en cas de retard de paiement de la part du débiteur, il initie les phases de recouvrement, dont les principales étapes sont les suivantes :

- envoi de l'avis des sommes à payer ;
- envoi d'une lettre de relance ou phase comminatoire en l'absence d'autorisation de poursuites délivrée par l'ordonnateur ;
- signification d'une Opposition à Tiers Détenteur (O.T.D.) ou engagement de la phase comminatoire ;
- saisie vente précédée d'une mise en demeure.

Aux termes de l'article R. 1617-24 du code général des collectivités territoriales, « l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet ».

Cette autorisation est une prérogative de l'ordonnateur et elle doit être renouvelée à chaque nouveau mandat.

Par ailleurs, l'ordonnateur peut fixer les seuils de poursuites à partir desquels le Trésorier peut engager les procédures de recouvrement sans autorisation préalable de l'ordonnateur. Ces seuils peuvent différer en fonction des procédures engagées.

En l'absence d'autorisation accordée par l'ordonnateur, le trésorier peut néanmoins engager une phase comminatoire de recouvrement. Dans ce cas, la relance des débiteurs retardataires est confiée pour une durée de 60 jours à un huissier de justice. Les frais engendrés, à hauteur de 15 % de la dette, sont supportés par le débiteur et directement encaissés par l'huissier de justice.

Dans ce contexte, dans un objectif d'efficacité des procédures de recouvrement des recettes, et en conformité avec les articles R. 1617-24, R. 2342-4 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux, il est proposé d'accorder à M. VERDIER, trésorier de la Mairie d'Orléans, une autorisation permanente et globale, lui permettant d'initier la procédure de recouvrement sans accord préalable de la collectivité, dès que les seuils de poursuite sont atteints.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) accorder une autorisation générale et permanente pour le comptable public de la ville d'Orléans concernant les saisies à tiers détenteurs ainsi que toutes les poursuites engagées au delà de la lettre de relance, afin de recouvrer les recettes de la collectivité ;

2°) fixer les seuils de relance ainsi que suit :

Lettre de Relance :	15,00 €
Phase comminatoire via un huissier de justice :	15,00 €
Saisie à Tiers détenteur sur prestations familiales :	30,00 €
Saisie à Tiers détenteur sur rémunérations :	30,00 €
Saisie à Tiers détenteur sur comptes bancaires :	130,00 €
Procédure de saisie extérieure (hors Loiret) :	1000,00 €
Saisie Vente Mobilière :	750,00 €

N° 21 – Finances. Indemnité de conseil au trésorier. Approbation.

M. MARTIN – Le trésorier nous aide, nous fait un rapport sur la situation financière et il nous donne des conseils. Donc à ce titre, il a le droit à une rémunération. Elle n'est pas marquée en euros, mais c'est 950 €. Les conseils sont bons pour un prix modeste.

M. le Maire – Absolument, donc je vous consulte.

M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les indemnités de conseil que peuvent octroyer les communes, leurs groupements et leurs établissements publics sont régies par l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics assignataires de communes et établissements publics locaux.

Ce texte prévoit que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante concernée. Lorsqu'un nouveau trésorier est nommé, la décision doit être renouvelée.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil, et en raison de l'appui que M. Jean-Marc VERDIER va apporter à la Mairie dans le cadre de projets structurants, il est proposé de verser une indemnité de conseil à M. Jean-Marc VERDIER sur la base de 100 % de l'indice brut 100 prévu à l'article 4 dudit arrêté.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable non centralisateur des services déconcentrés du Trésor, chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'attribution au bénéfice de M. Jean-Marc VERDIER, en qualité de comptable de la trésorerie spécialisée d'Orléans Municipale et Métropole, de l'indemnité de conseil à compter du 4 juillet 2020 ;
 - 2°) fixer le taux de cette indemnité à 100 % de l'indice brut 100 ;
- 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : section de fonctionnement, nature 6225. »

N° 22 - Finances. O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Acquisition - amélioration de 4 logements collectifs situés 6 bis rue Emile Davoust à Orléans. Garantie d'un emprunt de 480 150 € à hauteur de 50 %. Approbation.

M. MARTIN – La garantie d'emprunt est toujours sollicitée à hauteur de la moitié du montant de la dette mise en place par l'Office ou les sociétés dites d'H.LM. ou d'habitat social.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu en date du 14 février 2020, l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS sollicite la garantie financière de la Mairie à hauteur de 50 % d'un prêt de 480 150 € souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt, constitué de 3 lignes, est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 4 logements collectifs situés 6 bis rue Emile Davoust à Orléans.

Orléans Métropole est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans le contrat de prêt n° 106695 joint en annexe à la délibération, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

Ligne du prêt 1 n° 5321800 : CPLS (enveloppe complémentaire au PLS 2019)

- Organisme préteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 235 273,00 €
- Quotité garantie : 50 % soit 117 636,50 €
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle
- Modalité de révision : double révisabilité
- Taux de progressivité des échéances : 0 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360

Ligne du prêt 2 n° 5319101 : PLS (enveloppe PLSDD 2019)

- Organisme préteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 100 832,00 €
- Quotité garantie : 50 % soit 50 416,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index: Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle
- Modalité de révision : double révisabilité
- Taux de progressivité des échéances : 0 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360

- Ligne du prêt 3 n° 5319102 : PLS Foncier (enveloppe PLSDD 2019)
 - Organisme préteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 - Montant du prêt : 144 045,00 €
 - Quotité garantie : 50 % soit 72 022,50 €
 - Durée de la période d'amortissement : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index: Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
 - Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
 - Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle
 - Modalité de révision : double révisabilité
 - Taux de progressivité des échéances : 0 %
 - Base de calcul des intérêts : 30/360

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Ville d'Orléans s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

L'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS s'engage envers la Mairie à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-5 du code de la construction et de l'habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1 er - section 1 du code de la construction et de l'habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

Il est proposé de conclure une convention avec l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Vu la demande de garantie formulée par l'OPH RESIDENCES DE L'ORLEANAIS ;

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil;

Vu l'agrément de l'Etat n° 20194523400046 ;

Vu le contrat de prêt n° 106695 en annexe signé entre l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS ci-après l'emprunteur, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ;

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 240 075 €, représentant 50 % d'un prêt de 480 150 €, que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION ;

Ce prêt est constitué de 3 lignes :

- CPLS (enveloppe complémentaire au PLS 2019) : 235 273,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 117 636,50 € :
- PLS (enveloppe PLSDD 2019): 100 832,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 50 416,00 €;
- PLS Foncier (enveloppe PLSDD 2019): 144 045,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 72 022,50 €.
- 2°) approuver la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec l'OPH RESIDENCES DE L'ORLEANAIS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

- N° 23 Finances. CDC HABITAT. Mainlevée conventionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer 24 logements situés résidence "Le Molière" 43 rue de la Bourie Rouge à Orléans. Approbation.
- <u>M. MARTIN</u> Là il s'agit d'interdire d'aliéner et d'hypothéquer 24 logements puisque nous les avions nous en garantie. En fait, on accepte la mainlevée pour que la C.D.C. HABITAT puisse, je pense, les réaliser ou les transférer.
 - M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :
- « La S.A. H.L.M. CDC HABITAT SOCIAL est propriétaire de 24 logements sociaux, résidence « Le Molière », situés 43 rue de la Bourie Rouge à Orléans. CDC HABITAT SOCIAL souhaite procéder à la vente en lots de cet ensemble immobilier au profit des locataires et mettre en vente les logements vacants selon la réglementation en vigueur.

La Mairie a accordé sa garantie pour deux emprunts souscrits auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, qui seront intégralement remboursés après cession.

En contrepartie de cette garantie, une convention a été signée entre la Mairie et le NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN suivant acte reçu par Maitres HOGREL et LOUESSARD, notaires à Orléans les 24 et 27 juin 1997, à l'effet d'interdire ladite société d'aliéner et d'hypothéquer l'immeuble avec effet jusqu'au 1^{er} septembre 2029.

La préfecture du Loiret ainsi que la Mairie ont été saisies par courrier en date du 18 octobre 2019. Ces autorités n'ont pas émis d'opposition au projet de mise en vente.

Par courrier en date du 3 décembre 2019, la Mairie a émis un avis favorable quant à la mise en commercialisation de ce programme, sous réserve du remboursement anticipé du solde des emprunts bénéficiant de la garantie de la Mairie.

Dans ce contexte la S.A. H.L.M. CDC HABITAT SOCIAL sollicite l'autorisation de la Mairie pour renoncer à l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer lui profitant.

Vu la demande formulée par la S.A. H.L.M. CDC HABITAT;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) prononcer au profit de la S.A. H.L.M. CDC HABITAT SOCIAL la mainlevée conditionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer frappant l'immeuble dont elle est propriétaire nommé résidence « Le Molière » situé 43 rue de la Bourie Rouge à Orléans afin de permettre la vente de cet immeuble ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir et à accomplir toutes les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 - Finances. CDC HABITAT. Transfert de garanties initialement accordées à CDC HABITAT vers la S.A. CENTRE LOIRE HABITAT. Approbation.

M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le groupe CDC HABITAT, dans le cadre de la politique de restructuration du tissu H.L.M. résultant, de la loi ELAN, a créé, via sa filiale ADESTIA, la Société Anonyme Centre Loire Habitat. Cette Entreprise Sociale de l'Habitat (ESH) constitue un outil dédié entre autre à l'hébergement des seniors. Elle va à ce titre bénéficier de l'apport en nature d'actifs immobiliers de la part notamment de la S.A. H.L.M. CDC HABITAT. Cet apport comprendra des biens et droits immobiliers ainsi que les passifs et actifs attachées à ceux-ci. Il est ainsi prévu un transfert des garanties afférentes.

Par courrier en date du 28 avril 2020, la S.A. d'H.L.M. CDC Habitat sollicite l'accord de la Mairie pour autoriser le transfert de trois prêts contractés auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et que la Ville a garantis.

En effet, la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS a consenti conformément aux délibérations du conseil municipal du 12 juillet 1996 (prêts CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS n° 0474719 et 0475252) et du 22 janvier 1993 (prêt CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS n° 0419633) :

- le 1^{er} octobre 1993 (date d'effet) au Cédant un prêt n° 0419633 d'un montant initial de 942 442,26 € finançant l'opération rue Jacquard (étudiants), prêt accordé initialement à NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN.
- le 1^{er} septembre 1997 (*date d'effet*) au Cédant un prêt n° 0474719 d'un montant initial de 769 867,54 € réaménagé le 1^{er} janvier 2018 sous le n° 1313633 d'un montant initial de 382 237,94 € finançant l'acquisition et l'amélioration de 38 logements étudiants, ZAC Dessaux « Ilôt Nazareth », rue de la Folie, 45000 Orléans, prêt accordé initialement à NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN.
- le 1^{er} septembre 1997 (date d'effet) au Cédant un prêt n° 0475252 d'un montant initial de 1 655 823,48 € finançant l'acquisition et l'amélioration de 62 logements étudiants, Z.A.C. Dessaux « Ilôt Nazareth », rue de la Folie, 45000 Orléans, prêt accordé initialement à NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN.

Même si les conditions et quotité garantie des prêts concernés restent inchangées (garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des trois prêts indiqués ci-dessus), le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés au profit de la S.A. Centre Loire Habitat. Les conventions conclues entre la Mairie et le groupe CDC HABITAT (intégrant désormais la S.A. H.L.M. NOUVEAU CENTRE LIMOUSIN) précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant des accords

de garantie, sont transférées à la S.A. CENTRE LOIRE HABITAT.

Les caractéristiques financières des prêts transférés sont précisées dans l'annexe ci-après devant impérativement être jointe aux autres pages de la délibération de garantie.

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. Centre Loire Habitat dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Mairie s'engage à se substituer à la S.A. CENTRE LOIRE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. H.L.M. CDC Habitat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5111-4 et L. 5216-1 et suivants, L. 2252-1 et L. 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu les délibérations du conseil municipal adoptés les 12 juillet 1996 et 22 janvier 1993 ;

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) autoriser le transfert des trois prêts auprès de la S.A. CENTRE LOIRE HABITAT (prêts n° 474719, réaménagé sous le numéro 1313633, et n° 475252 Z.A.C. Dessaux et prêt n° 419633 rue Jacquart) contractés auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS) ;
- 2°) accorder le maintien de sa garantie à hauteur de 50 % pour l'ensemble des prêts concernés ;
 - 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout acte relatif à ce transfert. »

ANNEXE

Les caractéristiques financières des prêts transférés sont les suivantes :

Pret Nº1: 0419633

- . Type de prêt : PLA88 SPRF
- N° du contrat initial: 0419633
- Montant initial du prêt en euros : 942 442,26 €
- Capital restant dû à la date d'effet du transfert des droits réels : 361 044,93 € (CRD au 31/12/2019)
- Intérêts capitalisés : 0
- Quotité garantie (en %) : 50%
- Date de demière échéance du prêt : 01/10/2028
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index: Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel à la date d'effet du transfert des droits réels : 2,05 %
- Modalité de révision : Double révisabilité non limitée (DR)
- Taux annuel de progressivité des échéances à la date d'effet du transfert des droits réels ;
 -1.66%

Prét N°2: 0474719 réaménagé en 1313633

- Type de prêt : PLASS PREF
- N° du contrat initial : 0474719 réaménagé en 1313633
- Montant initial du prêt en euros : 769 867,54 €, montant initial du prêt réaménagé : 382 237,94 €
- Capital restant dû à la date d'effet du transfert des droits réels : 314 540,85 € (CRD au 31/12/2019)
- Intérêts capitalisés : 0
- Quotité garantie (en %) : 50%
- Date de dernière échéance du prêt : 01/12/2029
- · Périodicité des échéances : annuelle
- Index: Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel à la date d'effet du transfert des droits réels : 1,35 %:
- Modalité de révision : Double révisabilité non limitée (DR)
- Taux annuel de progressivité des échéances à la date d'effet du transfert des droits réels (3) :
 -2,32%

Prêt Nº3: 0475252

- Type de prêt : PLA88 PREF
- N° du contrat initial : 0475252
- Montant initial du prêt en euros : 1 655 823,48€
- Capital restant dù à la date d'effet du transfert des droits réels : 685 888,61 € (CRD au 31/12/2019)
- Intérêts capitalisés : 0
- Quotité garantie (en %) : 50 %
- Date de demière échéance du prêt : 01/12/2029
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel à la date d'effet du transfert des droits réels : 2,05 %
- Modalité de révision : Double révisabilité non limitée (DR)

 Taux annuel de progressivité des échéances à la date d'effet du transfert des droits réels (3) : 1 65%

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'index en vigueur à la date de la dernière mise en recouvrement précédant la date d'effet du transfert des droits réels.

(1)Si index inflation: L'index inflation désigne le taux, exprimé sous forme de taux annuel, correspondant à l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE (Institut national des statistiques et des études économiques) et publié au Journal Officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

- (2) Sauf taux fixe : Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
- (3) Si DR: Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index;
- Si DL: Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 25 – <u>Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Ville et de ses aménageurs.</u> Examen du bilan de l'année 2019.

M. le Maire – Nous allons en venir aux questions urbaines et j'ai sollicité Mme l'Adjointe en charge de l'urbanisme de faire un point, non pas sur l'ensemble des opérations d'urbanisme, parce que ce serait trop conséquent mais sur quelques-unes, notamment pour informer l'ensemble du Conseil Municipal. Je vous proposerai notamment deux décisions que je vais prendre à l'issue de ce Conseil concernant deux opérations d'urbanisme.

Je donne donc la parole à Mme BARRUEL pour cette présentation. J'en profite pour dire et je suis désolé car là aussi tout cela se fait un peu vite, il aurait fallu en tout état de cause pouvoir d'abord travailler en commission, puis venir au Conseil Municipal, pouvoir échanger sur les sujets. Néanmoins j'ai pensé que c'était intéressant sur des sujets très importants pour la Ville de pouvoir faire cette présentation et puis bien sûr nous y reviendrons au fil de nos débats. Je souhaite également sur les Conseils Municipaux qui viendront que l'on puisse nourrir chaque Conseil avec une présentation thématique forte. Donc là, c'est l'urbanisme qui ouvre le score. D'ailleurs je sollicite l'ensemble des élus s'ils ont des propositions à faire sur les thèmes qu'ils souhaiteraient voir traiter au Conseil Municipal lors d'une première partie, si je puis dire, où il pourrait y avoir un thème et un débat suivis de délibérations s'il y en a, mais que ce Conseil Municipal redevienne un véritable lieu d'échanges et de manifestations de la vie démocratique locale.

Donc Mme BARRUEL, c'est à vous.

* *

Présentation d'un power point par Mme BARRUEL.

* *



Mme BARRUEL – Nous avons préparé une présentation avec Cyril REVAUD pour vous fixer un certain nombre de focus comme le disait M. le Maire, sur un certain nombre de projets dans l'ensemble de la Ville.

4 axes pour une ville jardin écologique et durable

- Revoir les projets d'urbanisme dans le sens d'une moindre densité et en étroite concertation avec les riverains
- Mettre un frein à l'étalement urbain
- Réserver des fonciers dans les opérations d'aménagement pour des projets environnementaux et de production d'énergie durable
- Des constructions durables (bois, énergie positive, sols perméables) et respectueuses de l'architecture de la ville

ntaux ve, ture

<u>Mme BARRUEL</u> – Dans notre programme, nous nous sommes engagés à revoir quatre axes pour une ville jardin écologique et durable. Et pour cela revoir les projets d'urbanisme dans le sens d'une densité moindre et surtout en étroite concertation avec les habitants.

Cela permet effectivement de mettre un frein à l'étalement urbain, de réserver des fonciers dans les opérations d'aménagement pour des projets environnementaux et de production d'énergie durable et puis de mettre ou de favoriser sur ces projets et sur ces aménagements, des constructions durables et respectueuses de l'architecture de la ville.

SANITAS ABANDON DU PROJET- CREATION D'UN PARC URBAIN



Prochaines étapes :

- Résilier la concession d'aménagement avec la SAS AR Confidences (SEMDO-Sully immobilier)
- > Définir un nouveau projet avec les riverains et les associations
- Préserver et aménager le cœur végétal du Sanitas, relié au faubourg, au parc Anjorrant et au parc Peteau
- Accompagner la reconstruction du Relais Orléanais
- Valoriser le faubourg Madeleine

Mme BARRUEL – Pour chaque projet, on vous a indiqué l'emplacement où se situe la Z.A.C. ou le projet. Le premier d'entre eux dont on a pas mal parlé est ce qu'on appelle le projet du Sanitas se situant le long du faubourg Madeleine. A cet endroit, il existe aujourd'hui trois parcs : le parc du Sanitas, le parc Anjorrant que vous connaissez peut-être les uns et les autres, et le parc Peteau.

L'idée est d'abandonner peut-être tout projet immobilier ...

M. le Maire - Ce n'est pas « peut-être » !

<u>Mme BARRUEL</u> – D'abandonner, mais je voulais vous laisser le dire M. le Maire, tout projet immobilier et de relier ainsi ces trois parcs pour faire un parc urbain au sein de ce quartier qui en manque d'ailleurs.

L'idée aussi, comme on est quand même le long du faubourg Madeleine, est de ne pas oublier d'y développer des commerces. Vous savez que l'on a des soucis dans ce quartier-là avec des commerces qui ont soit du mal à se développer, soit des difficultés à trouver des commerçants.

3

UN GRAND PARC AU SEIN DE L'ECOQUARTIER DES GROUES

Projet déclaré d'intérêt métropolitain en mai 2017



Prochaines étapes :

- > Mise au point du dossier de réalisation de ZAC et désignation de l'aménageur + concertation riverains /comité d'acteurs
- Études sur le projet de boulevard urbain paysager + transport en commun en site propre = nécessaire vision globale
- Suite à la cession du terrain en 2019 par la Métropole, construction de la SAS à partir de 2021 (travaux prépa dès l'été 2020)

Mme BARRUEL — Le deuxième grand parc que je vous propose, et peut-être en avez-vous entendu parler, c'est l'écoquartier des Groues. C'est un projet métropolitain qui se situe à la fois sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et celle d'Orléans et sur lequel nous avons depuis plusieurs années envie de faire un écoquartier. Aujourd'hui après une concertation avec les habitants, nous pensons qu'il faut absolument privilégier là un grand parc au nord d'Orléans qui nous permettrait de réaliser quand même l'écoquartier en fonction des axes de performances des écoquartiers que vous connaissez : le bien-être, le confort thermique, l'adéquation des modes de vie, mettre de la nature en ville et puis surtout réaliser là un quartier passif. Ce sont donc des constructions à énergie neutre ou positive avec une architecture qui respecte ces constructions.

A savoir que là on va avoir effectivement un axe routier qui permet de relier plusieurs quartiers d'Orléans notamment les quartiers autour d'Interives avec certainement une réflexion sur une mobilité et des transports sur cet axe-là.

ZAC JARDIN DU VAL OUEST : revoir la question de la résilience au risque inondation - intégrer des projets durables (ferme solaire?)



Aujourd'hui : 450 logements au dossier de réalisation approuvé (contre 559 au dossier de création ZAC)



Mme BARRUEL – Maintenant nous passons au sud avec la Z.A.C. du Jardin du Val Ouest où là il y a effectivement une vraie question de revoir cette Z.A.C., de revoir la proposition de constructions et le nombre de logements et surtout au regard du problème de la résilience. Vous savez que là nous sommes au sud d'Orléans sur une zone inondable et de toute façon il y a toute une partie de cette Z.A.C. qui reste en zone inconstructible au sud du site. Par contre, il est très important de voir là une faible densité de constructions avec une taille modérée d'habitat et probablement de réserver une grande partie de cette Z.A.C. pour des projets durables, pourquoi pas l'intégration d'une ferme solaire par exemple, l'endroit paraît s'y prêter.

ZAC DU FIL SOIE : poursuivre les études en étroite concertation avec les riverains et éviter toute rupture dans l'architecture

Surface de la ZAC: 32 ha

- 14 ha d'emprise urbanisable (densité = 36-39 logts / ha) dont 4 ha d'espaces publics nouveaux
- > 7 ha de parc agri-urbain
- > 11 ha tissu urbain existant + emprise avenue

Nombre de logement :

- ➤ Environ 600 à 650 logements
- dont environ 50 % de logements individuels





Prochaines étapes :

- Relance de la concertation
- Ajuster le dossier de création de ZAC et avenant à la concession passée avec la SEMDO
- Étudier un projet de ferme urbaine

<u>Mme BARRUEL</u> – Maintenant on va remonter à l'Est avec la Z.A.C. du Fil Soie. On est également sur une Z.A.C. de 32 hectares au centre de laquelle se trouve un poumon vert qu'il est absolument fondamental et important de garder, et d'imaginer autour des constructions qui pourraient convenir à des familles.

Une concertation avec les habitants a déjà débuté et Florence CARRE l'a fait, mais je pense qu'il est important de la revoir.

ZAC CARMES MADELEINE : la cohérence entre la ZAC, l'implantation universitaire et la requalification des mails









Prochaines étapes :

- Concertation sur l'aménagement, dont jardins et espaces verts publics
- Achèvement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
- Préparation du concours d'architecture sur l'implantation universitaire et d'enseignement supérieur (Métropole), projet de nouveau groupe scolaire
- Avenant à la concession passée avec la SEMDO

Mme BARRUEL – Nous en venons maintenant au centre de la Ville avec la Z.A.C. Carmes Madeleine et le site de l'ancien hôpital d'Orléans. On a donc mis en place cette Z.A.C. avec un certain nombre d'aménagements et de projets qui commencent à voir le jour. La Z.A.C. est bien définie avec le projet de la construction d'une école, la rénovation de bâtiments dont certains sont classés donc il était hors de question de les détruire et puis la construction de logements. Il y a également l'installation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.). De plus, une très grande partie de la Z.A.C. est donc dévolue à l'enseignement supérieur, avec le projet du déménagement de l'Université de droit-économie-gestion mais également d'autres enseignements supérieurs. Il est prévu d'avoir à peu près 4 000 étudiants.

Par contre, le souhait du Maire est d'avoir au sein de cette grande Z.A.C. un espace dont on a effectivement délimité l'espace et qui pourra être un jardin d'ailleurs – on pourra l'appeler ainsi. C'est le grand triangle que vous voyez là et qui a déjà été dessiné par l'architecte en charge de cette Z.A.C. pour vraiment appuyer l'existence et la création de ce jardin.

-7

REVOIR LES DERNIERS PROJETS DE LA ZAC BOURGOGNE

Permis de construire de l'îlot Linière et St Pierre le Puellier - déc. 2019

- Limiter les impacts au voisinage
- Végétalisation nécessaire



- Qualité des matériaux
- Intégration architecturale au sein du quartier







<u>Mme BARRUEL</u> – Deux projets moins importants mais assez fondamentaux pour le centre-ville d'Orléans :

- l'îlot Linière qui est en face du Conseil Régional au sein de la Z.A.C. Bourgogne où il y a un projet de constructions ;
- le projet Saint-Pierre le Puellier situé juste en face l'église du même nom. Là il sera absolument fondamental que cela s'intègre bien dans le sens de ce quartier ancien sur lequel on a quand même fait des choses extrêmement qualitatives, faire en sorte que ce ne soit pas trop minéral et que l'on puisse retrouver des îlots verts, pourquoi pas des jardins.

RENOVATION URBAINE : poursuivre le plan global sur les quartiers ANRU - compétence métropolitaine depuis 2017



- L'Argonne: 138 M€ TTC dans le plan ANRU 2 (après 78 M€ TTC dans le plan ANRU 1)
- La Source: 88 M€ TTC dans le plan ANRU 2 (après 209 M€ TTC dans le plan ANRU 1)

Prochaines étapes :

- Restructuration (lourde) de la dalle 2002 de la Source : désignation maîtrise d'œuvre en cours
- Accompagnement des copropriétaires pour les travaux sur les 500 logements : plans de sauvegarde validés à mettre en œuvre
- Fin des démolitions Wichita
- Poursuite réhabilitation et résidentialisation du Clos Boudard, foyer Alice Lemesle, etc.

La Source : réaménagement de la friche « Les Ombrages »





3

<u>Mme BARRUEL</u> – Dernier point. On pensait que c'était important d'évoquer la rénovation urbaine à la fois sur le quartier de La Source et sur celui de l'Argonne en vous remettant les chiffres pour que vous ayez une idée des montants. Les prochaines étapes sont sur La Source, une restructuration lourde de la dalle 2002 avec la désignation du maître d'œuvre en cours et l'accompagnement des copropriétaires pour des travaux absolument nécessaires de 500 logements. Il y a des plans de sauvegarde à mettre en œuvre.

Sur l'Argonne, finir les démolitions Wichita et continuer la réhabilitation du Clos Boudard, du foyer Alice Lemesle, etc.

Dernière vue pour évoquer un secteur de La Source que l'on dénomme la friche des Ombrages sur laquelle effectivement il faudra que l'on ait une réflexion car là aussi, cela peut être un poumon vert du quartier.

RÉEXAMINER LES DERNIERS AVANT-PROJETS PRIVÉS

Réaménagement de l'îlot Bel Air, Boulevard RIOBE - CDC Habitat



 Veiller à préserver le caractère végétal du site et à obtenir une architecture de qualité (balcons, pieds d'immeubles, hauteurs raisonnables et variées...)

10

Mme BARRUEL – Enfin un dernier point sur un îlot bâti situé entre le boulevard Guy-Marie Riobé, la rue Emile Zola et la rue Eugène Vignat près de l'ancienne prison là où sera le nouveau centre aqualudique. Aujourd'hui il y a 234 logements sociaux dans ces barres d'immeubles et l'idée est de réhabiliter entièrement ces logements, de refaire un bâti qui soit plus adapté à ce que souhaitent les habitants tout en veillant à ce que le nombre de logements subsiste car je pense effectivement qu'il y a une demande des habitants pour continuer à habiter à deux pas du centre-ville.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur quelques projets un peu phares que nous avons pointés.

<u>M. le Maire</u> – Merci Mme BARRUEL. Je pense que c'était intéressant d'avoir cette présentation, déjà pour que les uns et les autres puissent intégrer ces projets qui sont importants et je dis clairement que nous allons abandonner deux projets :

- le projet du Sanitas. Et pour être parfaitement clair, il n'y aura pas de constructions sur la partie qui est un peu boisée et un peu en friche au débouché du parc Anjorrant. Les deux immeubles qui sont prévus ne verront pas le jour. A cet endroit-là nous allons faire, M. l'Adjoint en charge de l'embellissement vert de la ville jardin et on est déjà allé s'y balader un grand parc qui devrait avoisiner 2 hectares au total.
- le projet de constructions sur le puits de Linière et là aussi, ce ne sera pas un parc de 2 hectares au vu de la surface disponible, mais ce sera un joli jardin de centre-ville.

Donc vous le voyez, la ville jardin, on n'attend pas, elle est gestation et puis je ne reprends pas les éléments présentés par Mme BARRUEL pour verdir un certain nombre d'opérations, en particulier sur Porte Madeleine. Il y aura là quelque chose de très fort : intégrer le mail Jaurès avec l'opération Porte

Madeleine. Je souhaite que nous puissions recoudre les mails afin de retrouver leur beauté, qui a été depuis les années d'après-guerre envahis par le tout-automobile. Et je suis convaincu que ce sera un projet magnifique qui continuera de transformer et d'embellir Orléans.

J'ouvre tout de suite le débat. Qui souhaite la parole ?

(M. le Maire établit une liste des différents intervenants).

M. le Maire – Mme TRIPET, allez-y.

<u>Mme TRIPET</u> – Merci M. le Maire. Cela va donc être une intervention en plusieurs points puisque j'ai noté tous les projets et qu'évidemment nous en découvrons certains à l'abandon et d'autres qui évoluent.

Moi, mon intervention est principalement axée sur le projet Bel Air car vous le savez avec Michel RICOUD, lors du précédent mandat, ce dossier avait été proposé en septembre 2019 et nous avions été les deux à intervenir sur ce projet pour lequel nous nous sommes opposés. En effet, ce projet consistait à démolir 214 logements sociaux pour construire à la place 450 logements, donc une véritable promotion immobilière. Vous le savez, il y a la butte juste à côté et il y a véritablement là une emprise verte, et cette démolition plus la construction de 450 logements amenaient à la disparition de cette emprise verte. Par ailleurs, c'était 214 logements sociaux et sur les 450 qui devaient prendre la place, à peine 15 % auraient été des logements sociaux, ce qui ne va pas du tout avec la façon dont nous concevons, nous, la ville. En effet, je pense que la ville doit être accessible à toutes et tous, et qu'en centre-ville il doit y avoir une véritable mixité sociale et qu'on ne peut pas démolir 214 logements sociaux pour faire à la place une emprise immobilière qui sera réservée à d'autres personnes. Je pense que tout le monde a le droit de vivre en ville quels que soient nos revenus. Et j'aimerais savoir ce qui va en être parce que j'ai entendu parler à l'instant de réhabilitation, ce qui n'est pas du tout la même chose, alors qu'il était prévu initialement la démolition de la barre.

Autre point, j'ai vu par rapport au quartier Madeleine la reconstruction du Relais Orléanais. Une question toute simple qui a été abordée pendant la précédente mandature mais qui n'a pas évolué réellement. A propos des douches, qu'en est-il ? Il n'y avait que trois douches, beaucoup de promiscuité, et il leur avait été promis la reconstruction de douches. Or, je ne sais toujours pas où cela en est.

Au niveau des logements de la Z.A.C. du Fil Soie, là aussi nous aimerions avoir une réponse claire sur le nombre de logements sociaux car il est prévu tout juste 15 % de ces logements. Qu'est-ce qu'on fait dans notre ville quant à cela ?

Sur Carmes Madeleine, vous avez dû avoir comme moi des remontées des médecins de la maison de santé qui s'inquiétaient visiblement de renvoi de balle entre l'Agence Régionale de Santé et la Ville quant à une subvention qu'ils attendaient pour ouvrir la maison de santé. Donc je vous pose juste la question à ce niveau-là.

Pour le quartier Bourgogne, je pense que c'est une bonne nouvelle. Je voulais quand même vous remonter ce que vous avez dû avoir comme nous pendant la campagne, des problèmes de toutes les personnes qui habitent ce quartier-là et des problèmes de propreté avec effectivement des déjections un petit peu partout dans ces quartiers qui sont tout refaits et une rue des Tanneurs, pardonnez-moi, qui a pris comme surnom : rue de la pisse. Je peux vous dire que les habitants sont excédés. Il n'y a pas de toilettes publiques le long des quais et pour le coup, ce sont des femmes qui viennent uriner à cet endroit — ce ne sont pas des hommes qui eux peuvent aller sur le bord de Loire —, donc vraiment je vous assure, là les personnes sont excédées avec un cœur de ville qui est bien refait, qui est très agréable à vivre. C'est aussi un quartier où il peut y avoir des visiteurs et ce quartier, quand vous y arrivez et que cela sent effectivement l'urine ou autre chose, franchement cela décourage énormément.

A propos de la dalle, une question que vous aurait posée Michel RICOUD, à qui je pense très fort aujourd'hui. Qu'en est-il de la T 17 ? Est-ce que tous les relogements sont faits pour les personnes qui avaient habité cette tour ? Quand sera-t-elle détruite ?

Je pense que j'ai fait tous les points les uns après les autres par rapport à votre présentation. Merci.

M. le Maire – M. CHAPUIS.

<u>M. CHAPUIS</u> – M. le Maire, chers collègues, d'abord je voulais vous remercier pour cette séquence qui nous permet de nous poser, de nous interroger sur certains projets, voir leur ampleur, leur intégration dans les différents quartiers.

Ayant participé à la rencontre avec les riverains le 26 janvier dernier, vous y étiez, je tenais à saluer l'abandon du projet Sanitas, projet de bétonisation, de densification, globalement d'artificialisation des sols dans ce quartier. La préservation des arbres centenaires et la biodiversité sont nécessaires à ce quartier. Un lien doit être trouvé – et vous l'avez dit – entre le parc Anjorrant, le parc Peteau et cet îlot afin de proposer un réel poumon vert, un îlot de fraîcheur nécessaire au cœur du quartier Madeleine. Cette coulée verte doit pouvoir permettre de relier le quai de Loire au faubourg Madeleine avec une circulation douce aménagée à anticiper et arborée. La concertation doit pouvoir associer largement les riverains bien entendu mais aussi le Relais Orléanais, Dominique TRIPET l'a évoqué. Le projet d'un jardin partagé à l'arrière de la structure pourrait permettre de mieux connecter ce lieu avec son environnement, de donner une utilité sociale à ce nouvel espace en lien direct avec les riverains. Ce jardin pourrait également prévoir à terme un kiosque ou un aménagement à vocation culturelle pour anticiper l'animation de cet espace en lien avec les associations ou artistes locaux. Comme évoqué, ces propositions doivent pouvoir nourrir ce projet ainsi que la concertation très large autour de lui. Merci.

M. le Maire – Je crois que j'avais M. CLOZIER.

M. CLOZIER – Merci M. le Maire. Merci pour cette présentation Mme BARRUEL et je prends quelques minutes pour aborder le cas spécifique de la Z.A.C. des Groues. J'ai très longuement analysé l'étude d'impact qui a été soumise à enquête publique du 4 octobre au 2 novembre 2009 dans le cadre de cette procédure de création et j'ai participé à plusieurs réunions de quartier. J'ai même eu la possibilité de travailler avec l'adjoint en charge de l'urbanisme au cours de la précédente mandature. Je reprends deux maîtres-mots utilisés dans cette présentation pour cet écoquartier des Groues : la nature en ville et le bien-être. Et je vous avoue être dubitatif sur la capacité de ce projet d'écoquartier à fournir du bien-être et de la nature en ville.

La nature en ville. Il est annoncé 12 hectares de parc. Or, ce parc n'existera jamais dans le projet présenté puisqu'un parc est un espace d'un seul tenant. Pour parvenir à ces 12 hectares, le projet additionne des bouts d'espaces dont le plus grand ne fait que 4 hectares et la coulée verte centrale fera au mieux 90 mètres de large, la taille d'un terrain de football. Vous y intégrez les jardins habités, ce seront donc des espaces privés inaccessibles aux promeneurs. Enfin, vous y intégrez le terre-plein central du boulevard urbain. Nous pouvons facilement imaginer, mes chers collègues, le plaisir et la tranquillité avec lesquels les pères et les mères de famille traverseront le boulevard avec leurs enfants pour aller jouer sur ce terre-plein. La nature n'est pas en ville avec ce projet, la nature est noyée.

Le bien-être des habitants. Je voudrais sur ce point vous remettre en mémoire le dérèglement climatique auquel nous faisons déjà face et qui va s'accentuer dans les prochaines décennies. Je m'appuie sur les données de météo France : + 4 ° à l'horizon 2071 à Orléans, des épisodes de précipitations intenses que les sols par ailleurs asséchés devront pouvoir éponger, une augmentation des journées de canicule. Tous aujourd'hui, scientifiques, urbanistes ou politiques prennent conscience de la nécessité de maintenir ou créer dans les villes des îlots de fraîcheur et bien des municipalités de taille comparable à Orléans oeuvrent à cela.

L'étude d'impact donne d'ailleurs la recette pour vivre mieux. Maximiser la végétalisation, le retour de l'eau, la réduction de l'imperméabilisation des sols et une morphologie urbaine permettant la circulation de l'air. Avec le peu de place qu'elle réserve à la nature et la place maximale qu'elle offre à l'urbanisation, la Z.A.C. des Groues a l'ambition de bétonner ce qui est aujourd'hui une friche naturelle et qui pourrait être demain un vrai parc servant de régulateur au bouleversement climatique.

Nous n'avons qu'un seul monde, nous n'avons qu'une seule ville à léguer à nos enfants et

petits-enfants et le temps de la minéralisation à outrance est révolu. Les quartiers nord de la Loire ne disposent d'aucun espace vert et il n'y a dans le quartier des Blossières aucun parc boisé où les citadins peuvent venir se mettre à l'ombre durant les journées de canicule. Le changement climatique rend le projet de la Z.A.C. caduc et rend urgent aussi la prise de conscience de la nécessité d'un poumon vert.

M. le Maire, vous avez promis durant la campagne, dans vos différents tracts, la création d'un grand parc aux Groues. Alors, soyons à la hauteur de cette promesse et nous demandons un véritable parc de 15 hectares et une diminution de cette densité de logements. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire – La parole est à Mme SAUVEGRAIN.

<u>Mme SAUVEGRAIN</u> – Merci M. le Maire. Merci pour cette présentation et je suis ravie de voir que l'essentiel des projets continue et c'est bien, parce que c'est bien pour les habitants et c'est bien pour l'emploi local.

J'avais juste deux questions concernant le Sanitas. Dans la présentation, il est évoqué dans les prochaines étapes la résiliation de la concession du Sanitas. Alors pour moi, il me semble que le projet est déjà abandonné et que la résiliation de la concession est déjà signée. Donc je voulais juste en avoir la confirmation.

D'autre part et Dominique TRIPET l'a évoqué - et vous n'en avez pas parlé mais vous ne pouvez pas parler de tout - est-ce que la reconstruction du Relais Orléanais reste toujours d'actualité ? Merci.

M. le Maire – M. BORNET.

M. BORNET – M. le Maire, chers collègues, merci pour cette présentation qui nous permet de revenir sur un certain nombre de projets. Comme mes collègues, je veux revenir sur un projet lancé par la majorité précédente, à savoir celui des jardins du Val Ouest.

Comme son nom l'indique, il s'agit de créer un jardin au sud dans un espace naturel. Ce projet lancé il y a quelques années n'est toujours pas satisfaisant en l'état puisqu'il ne répond toujours pas aux inquiétudes sur l'impact environnemental et non plus à l'urgence sociale en terme de logements.

Sur la question de l'urgence sociale d'abord, avant la création de nouveaux logements, il y a tellement à faire en terme de salubrité des logements existants et d'occupation des logements vacants dans notre ville et dans la métropole que nous restons toujours dubitatifs sur l'intérêt réel de ces nouveaux programmes. Par ailleurs et Dominique TRIPET l'a rappelé, comme dans les autres Z.A.C. lancées récemment, celle du Val Ouest ne comportera que 15 % de logements sociaux. Nous le regrettons car le mal logement, la difficulté à se loger à cause du prix ne recule pas contrairement au taux de logements sociaux dans les Z.A.C. orléanaises. Nous espérons donc un retour au taux des 20 % classiquement fait précédemment.

Sur l'impact environnemental ensuite, ce projet s'inscrivait dans la lignée de l'artificialisation croissante des sols alors que l'agglomération sud s'est considérablement étendue ces dernières années, l'extension urbaine d'Orléans sur cette rare zone non urbanisée de notre ville est regrettable. D'autant plus dans la proximité d'une nappe et du Loiret, lieu naturel à préserver dans le sud de l'agglomération. Certes le nombre de logements prévus a été réduit déjà sous la pression des risques inondation et j'entends la volonté de peut-être les réduire encore pour limiter l'étalement — nous y serons vigilants — mais la respiration d'Orléans et de l'agglomération nécessite de restreindre encore les 28 hectares urbanisables envisagés afin de privilégier les zones naturelles, un poumon vert, des parcs éventuellement aménagés, des jardins partagés, il y a beaucoup de propositions. Les associations ont d'ailleurs fait ces propositions.

Vous avez appelé de vos vœux lors de votre premier discours de Maire, le 4 juillet, à une ville jardin, intention louable que nous avons-nous-mêmes exprimée lors de la campagne, et intention rappelée par Mme BARRUEL à l'instant. Cette Z.A.C. serait l'occasion de mettre en œuvre cette volonté. Nous restons donc dubitatifs quant à l'installation d'une ferme solaire qui ne répondrait pas à la préoccupation de moindre artificialisation des sols et à la transition de notre ville vers cette ville jardin. D'autres sites pourraient

être réétudiés.

Enfin pour cette Z.A.C. comme pour les autres en cours, comme pour les futures, il est temps que notre ville montre une autre voie en terme de concertation, d'association des Orléanaises et des Orléanais, de revitalisation de la démocratie. L'ère de la consultation réglementaire une fois les projets quasiment ficelés doit être dépassée. L'heure est aux appels à idée et à projets citoyens, à la confiance dans ce qui vient du terrain. Pour toutes ces raisons, la Z.A.C. du Val Ouest dans les prochaines étapes mérite plus d'intégration sociale, plus de réponses environnementales et plus de démocratie de proximité, nous y seront attentifs dans les prochains mois. Merci.

M. le Maire – Merci. M. GABELLE.

M. GABELLE – M. le Maire, chers collègues, je voulais intervenir sur le Sanitas mais M. CHAPUIS m'a coupé l'herbe sous le pied, cependant je me réjouis bien évidemment de ce nouveau projet. On était tous en campagne il y a quelques semaines et beaucoup de personnes que nous avons rencontrées ne comprenaient pas qu'on puisse bétonner à côté de ces deux magnifiques parcs. Cela fera donc une belle transition des trois parcs entre eux en bordure de Loire. Je pense que de nombreux résidents du quartier Madeleine et d'ailleurs seront ravis de cette continuité.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres intervenants ? Non, alors peut-être Mme BARRUEL, si elle souhaite reprendre la parole.

Mme BARRUEL – Je vais répondre rapidement à la question du Sanitas. Il me semble qu'il faut une délibération et je ne pense pas qu'elle ait été prise.

Pour revenir rapidement sur le projet Bel Air, il y a effectivement des arbres sur ce site-là. L'idée est bien évidemment soit de les garder le mieux possible soit de faire en sorte que l'on retrouve de la végétation à cet endroit-là. C'est bien une démolition, vous avez raison, je ne me suis pas bien exprimée. D'autre part, il y avait 234 logements sociaux et l'idée est d'en faire aux alentours de 300, mais au lieu d'avoir une espèce de grande barre comme elles existent aujourd'hui, c'est de réaménager ces immeubles et là je fais confiance à ceux qui font la conception de ces logements pour qu'effectivement on puisse en faire plus et de façon plus agréable. Je pense que de toute façon on a besoin de logements et on respecte aussi la mixité sociale, c'est le souhait de le faire aussi dans ce quartier-là.

Pour la Z.A.C. du Fil Soie, il y a bien la prévision de 15 % de logements sociaux.

Ensuite, j'entends effectivement la demande de concertation, en tous les cas, il me semble que c'est ce que j'ai dit à chaque présentation de projets. Il est assurément important de faire tous ces projets en concertation avec les habitants. Il y a déjà eu des concertations qui ont commencé à être menées, mais je pense qu'il faudra les approfondir. Nous serons donc vigilants à ce que les choses se passent ainsi.

Quant au quartier des Groues, l'idée est bien d'aménager sur ce lieu un grand parc. Quant aux logements, il était prévu au départ d'en construire 1 700 alors qu'aujourd'hui on parle plutôt de 900 logements. Vous parlez également du boulevard urbain, mais l'idée est de l'aménager de façon plus organisée avec l'existence du parc des Groues. Je pense en effet que cela peut être un poumon vert au nord d'Orléans, qui existe aujourd'hui, mais il faut peut-être l'organiser de façon différente.

M. le Maire – Merci Mme BARRUEL. Merci mes chers collègues pour cet échange, c'est un premier échange. Ce sont les projets qui sont en l'état tels qu'ils sont présentés. Ce ne se sont pas nécessairement les projets tels qu'ils seront. Il faut un tout petit peu de temps maintenant pour pouvoir travailler et faire évoluer chacun des projets. Donc ce sont les projets tels que nous les recevons. Parce qu'il y avait urgence sur deux d'entre eux, j'ai pris la décision de les arrêter.

Sur le projet dit Sanitas, les choses étaient assez floues sur ce qu'il allait en advenir avec d'autres possibilités de constructions au regard du projet initial. Je répète clairement qu'il n'y aura pas de constructions. Je ne peux pas le dire plus clairement et plus précisément. Donc nous sortons du flou et il n'y a pas de loup, M. GABELLE!

Le deuxième projet qui était en urgence où il y avait un permis de construire, c'est le projet du puits de Linière. Donc ce projet est arrêté. C'est également parfaitement clair et il y aura un jardin à la place.

Sur les autres projets et notamment des projets qui sont particulièrement conséquents, on va échanger, on va en discuter, on va les faire évoluer. Sur le terrain des Groues, c'est un sujet depuis que je suis élu dans cette ville, on en parle et on en parlait encore avant! C'est-à-dire que cela doit faire 40 ans, 50 ans qu'on parle du projet des Groues - même davantage me dit M. BLANLUET, vous n'étiez pas né M. BLANLUET à ce moment-là - donc il faut qu'on en sorte. Je voudrais et je souhaite qu'on revienne à l'idée initiale d'écoquartier. Et effectivement je vous donne acte de ce que vous avez dit, c'est qu'il y a pour l'instant des espaces verts prévus dont la surface n'est peut-être pas parfaitement délimitée, mais qui sont en plusieurs parties. Donc, cela fait partie des éléments à regarder. C'est un point qui est important.

Sur le Val Ouest, j'entends ce que vous dites et j'y suis sensible. Je me permets de faire remarquer aussi qu'il va falloir que l'on trouve les espaces disponibles parce que sur les questions d'énergie, nous avons besoin de terrains, nous avons besoin de lieux. Il n'est pas souhaitable et il ne serait pas logique de venir prendre sur des espaces ruraux voire agricoles, voire même boisés ou autres que sais-je, évidemment non. Après il y a des questions techniques qui se posent de raccordement de la production faite au réseau existant. Donc on a commencé à regarder les possibilités de terrains et évidemment qui s'intègreraient à l'environnement immédiat et qui ne perturberaient pas non plus les riverains. Donc, ce travail est en cours et il va falloir quand même un peu de temps pour aboutir et on aura l'occasion, parce que c'est un sujet clé – c'est le sujet clé de mon point de vue – d'en discuter là aussi. Donc, c'est une hypothèse sur le Val Ouest et on va la regarder.

Sur le projet Bel Air, là aussi on prend le projet tel qu'il est aujourd'hui et on va analyser tout cela avec les porteurs de chacun de ces projets.

Je termine sur la question importante que vous avez évoquée en matière de méthode, de concertation et d'organisation des débats. Oui effectivement, il faut aller vers davantage de concertation qui ne soit pas, pour reprendre votre expression, simplement des consultations légales réglementaires car tout cela est très bien, mais c'est aussi très formel et cela ne rend pas compte des attentes des habitants. Et je dirais que de toute façon, nous y avons tout intérêt pourquoi ? Parce que lorsque l'on ne procède pas de cette manière-là par la prise en compte réelle des attentes des habitants, on reprend le boomerang un peu plus tard. Donc autant poser les choses avant, autant en discuter et ce que je sais d'expériences, c'est que lorsque l'on prend en compte les avis des habitants, à 90-95 % voire près de 100 %, on améliore les projets. Donc, on va le faire. Cela demande beaucoup de préparation et beaucoup de travail. Cela permet aussi d'intégrer les propositions qui sont formulées. Si nous n'avions pas été alertés sur le Sanitas, le projet suivrait probablement son cours et ce serait une erreur. Donc, on est là pour faire la ville avec les habitants, on l'a fait pour eux, on l'a fait pas contre et on ne l'a fait pas sans eux. Ce que je dis là relève pratiquement du bon sens, après cela se décline dans une mise en place très concrète et qui soit efficiente. Je pense également que l'on a à utiliser des moyens qui sont aujourd'hui disponibles, un peu novateurs pour rendre ces consultations, ces concertations, ces discussions plus intéressantes, plus parlantes, plus pédagogiques. C'est aussi un axe de réflexion : comment associer davantage les habitants et comment mieux les associer. Et là, il y a à la fois et c'est une des raisons de l'organisation telle que je vous l'ai proposée avec davantage d'élus sur les quartiers pour être davantage à l'écoute des préoccupations des uns et des autres parce que l'adjoint à l'urbanisme avec la charge lourde - vous voyez on a évoqué quelques sujets, on les a passés assez rapidement, mais ils sont lourds – ne peut pas en permanence être seul sur toutes les consultations, toutes les concertations, tous les dialogues qui sont nécessaires sur chacun de ces projets. Donc je compte sur l'ensemble des élus pour participer et pour aider à ce travail.

Voilà mes chers collègues, on est donc appelé à rediscuter de ces projets davantage dans le détail. Je vous remercie.

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les dispositions de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoient un bilan annuel par les communes de leur politique foncière au vu d'un état des cessions et acquisitions des biens ou droits réels immobiliers réalisées directement par la collectivité ou par ses aménageurs. Les

tableaux joints à la présente délibération sont annexés au compte administratif et tiennent lieu de publicité des décisions de signer les actes notariés consécutifs.

L'action foncière de la Ville est mobilisée au service des politiques et actions d'aménagement et de développement urbain en complémentarité avec les interventions des acteurs publics et privés.

Le foncier est un levier pour la réussite des actions de développement de la Ville. Qu'il s'agisse d'un acte d'achat ou de cession, l'intervention foncière s'inscrit dans une stratégie globale pour la réalisation des objectifs d'aménagement et de développement équilibré du territoire. L'action foncière est orientée et encadrée par les documents de planification et les outils de l'urbanisme réglementaire.

Les tableaux ci-annexés sont établis au vu des délibérations approuvées par votre instance au cours de l'année 2019 avec un rappel des actes signés en 2019 en exécution d'une délibération antérieure. Les axes d'intervention relèvent de :

- 1°) La mobilisation de la réserve foncière dans une démarche d'optimisation patrimoniale qu'il s'agisse de la cession d'un délaissé au riverain clos de la Motte ou d'un corps de ferme avec un bâtiment agricole à l'exploitant l'E.A.R.L. TRICOT pour pérenniser son exploitation horticole.
- 2°) La réalisation d'équipements publics ou collectifs contribuant à l'attractivité de la Ville ou à faciliter la vie des orléanais : la Mairie réunit ainsi désormais la pleine propriété du foncier du Parc Floral avec le château de la Source occupé par les services de l'Université après le rachat des droits indivis du département du Loiret, ce à l'euro symbolique.

La maîtrise foncière des locaux libérés par la délégation Centre Val de Loire du Centre national de formation du personnel territorial a permis l'aménagement et l'ouverture d'une auberge de jeunesse sur la partie basse du site et 50 lits répartis en 26 chambres (dont 2 chambres P.M.R.) réaffirmant ainsi la vocation touristique de la ville centre, notamment par sa situation en bords de Loire.

Par la délégation de l'exercice du droit de priorité, prérogative permettant aux collectivités d'acquérir par priorité un bien mis en vente par l'Etat, la Ville a mobilisé l'aménageur de la Z.A.C. SONIS la S.E.M.D.O. pour l'acquisition et l'aménagement du bâtiment de l'ancienne infirmerie des armées à usage de futur cabinet pour une profession para médicale.

La cession à la S.E.M.PAT. structure de portage immobilier dont la Ville est actionnaire et à l'origine de sa création, des locaux de la Maison de Santé Liliane Coupez quartier Argonne est un choix de gestion qui garantit la pérennité du modèle par son portage immobilier. Il s'agit d'un ensemble immobilier de 12 cabinets pour les praticiens avec des espaces communs dédiés aux actions de prévention sur une surface utile de 728 m². Des clauses contractuelles garantissent l'affectation à cet usage, le maintien des baux en cours et leur renouvellement.

Les locaux de l'ancien collège Anatole Bailly, propriété communale désaffectée et déclassée, ont été cédés à la Métropole, maître d'ouvrage des travaux de réaménagement, permettant l'accueil d'une école de commerce l'I.S.C.. Il s'agit de l'un des trois établissements d'enseignement supérieur contribuant à une offre nouvelle en complémentarité avec les enseignements universitaires et au rayonnement du territoire en cohérence avec les actions de requalification et d'embellissement du centre historique.

3°) L'action foncière des aménageurs auxquels la Mairie a concédé la réalisation d'une opération d'aménagement s'exerce en complémentarité poursuivant les objectifs de requalification ou développement d'une offre nouvelle de logements, tertiaire ou de lots individuels.

Il s'agit d'abord pour les aménageurs d'acquérir le foncier nécessaire à la réalisation des opérations concédées puis de céder après aménagements des lots viabilisés.

Les tableaux complétés par les aménageurs montrent ce cycle le temps de la concession variable entre 10 à 15 ans selon l'économie du projet.

Le foncier des zones d'aménagement concerté Z.A.C. plus anciennes est désormais totalement maitrisés par l'aménageur et même commercialisé à plus de 90 % voire 100 %, Z.A.C. les Allées de La Source, Z.A.C. Bourgogne, Z.A.C. des Halles 1 et 2, Z.A.C. Sonis, Z.A.C. clos Sainte Croix avec pour ces 2 opérations les dernières mises en vente de lots individuels à bâtir.

Pour les Z.A.C. récemment créées dont Jardin du Val d'Ouest et Fil Soie (approbation du dossier de création de Z.A.C. pour la première le 9 juillet 2018 et pour la deuxième le 14 novembre 2016) les acquisitions à l'amiable ou par préemption représentent déjà plus du tiers du foncier à maitriser. Il peut être renvoyé aux comptes rendus annuels à la collectivité que l'aménageur délivre au concédant avec un bilan des dépenses tous postes confondus, études, travaux et pour l'action foncière.

Les niveaux de commercialisation de ces différentes Z.A.C. témoignent ainsi du dynamisme de notre territoire et son attractivité tout en préservant un développement équilibré et une mixité urbaine et sociale.

Il est utile de souligner que le dernier bilan de l'observatoire OCELOR du logement neuf en région Centre Val de Loire confirme la reprise des marchés fonciers et de la promotion immobilière sur le territoire orléanais et de la Métropole avec une hausse des ventes sur la Ville d'Orléans pour atteindre plus de 1 400 logements mis en commercialisation à l'échelle de la Métropole avec une augmentation des ventes dont 1/3 en secteur aménagé. Les ratios sont dans la moyenne des autres métropoles du grand ouest.

En résumé, et exprimée en chiffres, l'action foncière de la Ville au titre de l'année 2019 est synthétisée dans le tableau ci-joint :

	Total des décisions et délibérations prises en 2019
ACQUISITIONS (pas de préemption)	2 300 000 €
CESSIONS	5 173 833 €

Les tableaux remis par les aménageurs ne comportent pas de totaux car ils ne différencient pas les prix hors taxes des prix T.T.C.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2019, avec les tableaux récapitulatifs annexés, documents qui seront joints au compte administratif ;
- 2°) rappeler que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs ci-annexés rend compte des décisions de M. le Maire de les signer et assure ainsi la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte. Par suite, ces décisions, actes détachables des contrats immobiliers, sont susceptibles d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage. »

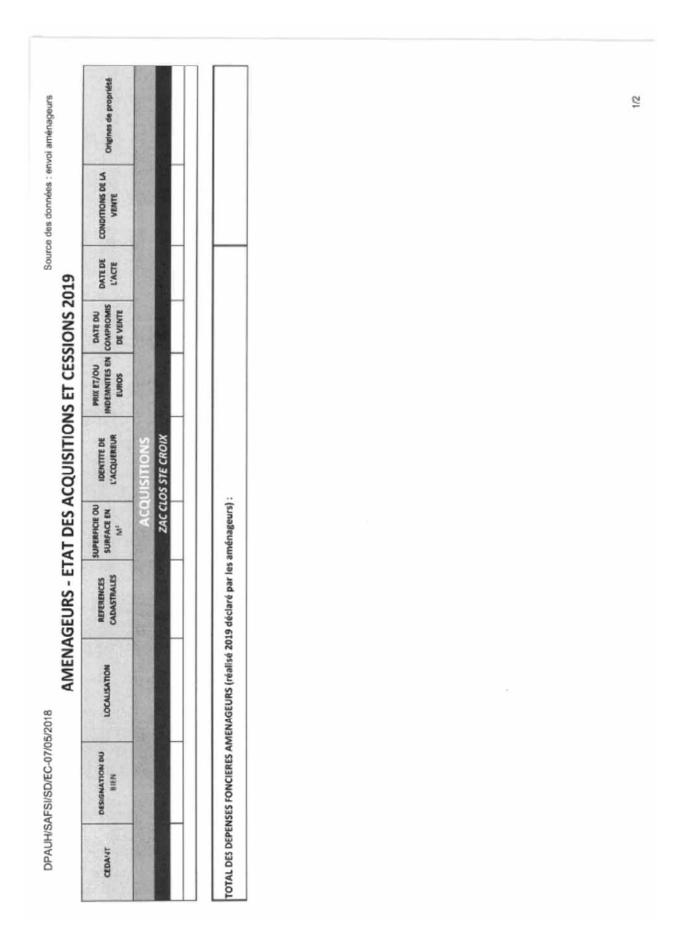
LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

	Contract of the last									
CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCAUSATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICE OU SURFACE ENNY	ACQUEREUR	PRIXET/OW INDEMNITE EN EUROS	DATE DIS COMPROMIS	DATE DE L'ACTE	CONDITION DE LA
				ACQUISITIONS	IONS					
OPH- Résidences de l'Orléanais	19/06/17	OPH- Résidences de 19/06/17 Terrain non bâti Av de la Marne l'Orléanais rue Croix Baudu	Rue des Jacobins Av de la Marne rue Croix Baudu	CK 833 CK 838 AC 954	2406 1265 71	VILLE D'ORLEANS	Euro		17/07/19	Programme résidentialisation C.T.A.
										-

DATE CM OU DECISION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICE OU SURFACE EN MF	COCONTRACTANT DE LA VILLE	PRIX ET/OU INDEMNITES EN	DATE DU COMPROMIS DE	DATEDE	CONDITIONS PARTICULINES /SUITE
	AUTRES OPERATI	OPERATIONS (droits réels et/ou délégations ponctuelles des droits de préemption dont la Ville est titulaire)	et/ou délégations	ponctuelles d	es droits de pré	emption dont	la Ville est tit	ulaire)	
15/01/19	Anclenne infirmerie des armées	ZACSo	AH 593	£99	SEMDO	250 000		11/03/19	Délégation de l'exercice du droit de priorité par la ville d'Orléans
20/05/19	Terrain avec des constructions existantes exploités sous l'enseigne « COURTEPAILE »	OUVET	AR 446a et 448a	109	Société dénommée SERARE				Résiliation partielle du bail emphytéotique - sans indemnités à la charge de la Ville d'Orléans, au regard des mesures compensatoires qui incombent à Orléans Métropole
19/06/17	Résidence Le Blason	Av de la Marne	ВУ	1256 - 1257	OPH LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS			17/07/19	Résiliation partielle bail emphytéotique Programme résidentialisation

CONDITIONS					date du 20.06.19 et délibération complémentaire le 24.02.20 suite	La delibération confirme la 1ère delibération en date du 19/03/18 (précision prix + mofication personne acquiereur)	5 173 833,00 €		Pour le moment, pas d'accord des copropriétaires
DATESE BACT		13/12/19	29/05/19	21/11/19	11 &17/09/19	19/07/19			
DATE DU COMPROMISDE DATE DE LACTE VENTE							2		
BRIX ET/DU SNDCS: MITE BA EU MOS		114 833	000 6	4 400 000	200 000	150 000	x compris dans l		versement d'une indemnité annuelle et forfaitaire quelque soit le nombre de passage estimé en valeur 2018 à
ACCULTERUR		EARL TRICOT Adrien TRICOT	M. VASSEUR	ORLEANS	SEMPAT	SORIA	estimatifs de pri		Copropriété "ancienne école d'artillerie" représentée par son syndic FONCIA
SUPERFICE OU SUIGACE EN Mª	CESSIONS	36 111	145		728	995	sur la base des	SERVITUDES	-
REFERENCES CADASTRALES		EH 37-40-41	CE 86	BH121p et BH 75	CM 620-623-624 (volumes 16/18/ 20)	CW 714-679-880	ss échanges fonciers, ithentiques)	THE REAL PROPERTY.	BM 304 - BM 295
LOCALISATION		Secteur du Val	Clos de la Motte	22-24 rue Jeanne d'Arc	69 bd Marie Stuart	angle rues E. Michelet/ Anguignis	TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES FONCIERES VILLE (compris valorisation des échanges fonciers, sur la base des estimatifs de prix compris dans les délibérations et sous réserve de la régularisation des transactions par actes authentiques)	CONTRACTOR IN THE	Jardin Hélène CADOU
DESIGNATION DU BIEN		Cession ferme avec 1 hangar	Quartier Nord-Est Cession d'un terrain	Ancien collège Anatole Bailly	Malson de Santé Liliane Coupez	Cession terrain déclassé	TTES FONCIERES VII la régularisation de	Section 1	Servitude de passage sur une copropriété
DATE CM OU DECISION DE PHEEMPTION		15/10/18 21/01/19	18/03/19	20/05/19	17/06/19	19/03/18	NNEL DES RECE sous réserve de		08/07/19
CEDANT		VILLE D'ORLEANS	VILLE D'ORLEANS	VILLE	VILLE D'ORLEANS	VILLE D'ORLEANS	TOTAL PREVISIO délibérations et		VILLE

Contract of the last	DATECMON		DATECACII	13 OCCIDEES E	6102 N					04/03/2020	
CEDANT	DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN AV	ACQUE EUR	INDEMNITE EN	COMPRONISOE DATE DELLACTE	DATE DILLACTE	COMPTTIONS	
			ACC	ACQUISITIONS (preemption of draft de printité au 1-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-1	antion of denit	The state of the s		BIND			
				STREET, SQUARE,	ac buome en	(andme)				-	
C.N.F.P.T.	21/01/19	Locaux libérés par le C.N.F.P.T.	6 rue de l'Abreuvoir	CT 41-137-138- 139-143-144	10 307	VILLE D'ORLEANS	2 300 000		28/05/19	Acquisition amiable du site libéré par la Délégation Centre Val de Loire du C.N.F.V. (4 versements de 575 000 €	
		Parcelles								(7707 B 6107	-
SEMDO	21/10/19	rétrocédées assiette foncière école M. de la Fournière	rétrocédées assiette foncière ZAC du Clos de la Fontaine école M. de la Fournière	BZ 955 et 959p	1904	VILLE D'ORLEANS	euro symbolique avec dispense				
		A COUNTY IN THE PARTY OF A					100				_
DEPARTEMENT DU LOIRET	09/12/19	Parcfloral et Château de la Source	Orleans Is Source et Olivet	El 61-62-83-84sur Orléans/AX 21 à 25 et 42-43 sur Olivet	366 035	VILLE	symbolique avec dispense		16/03/20	Rachat des parts indivis du Département du Loiret par la Ville d'Orléans, déjà propriétaire de l'autre	
							ne so verser			moltié indivise	
TOTAL BECUICIO	ALLES DES DES										
délibérations et	sous réserve de	ENSES FONCIERES y e la régularisation d	TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES FONCIERES VILLE (compris valorisation des échanges fonciers, sur la base des estimatifs de prix compris dans les délibérations et sous réserve de la régularisation des transactions par actes authentiques)	es échanges fonciers thentiques)	s, sur la base des	estimatifs de pr	ix compris dans	sa .		2 300 000.00 €	



### COMPITORS EN COMPITOR DE LA CONDITIONS DE LA COMPITOR DE LA CTE VENTE VENTE DE VENTE DE VENTE COMPITOR DE LA CTE VENTE COMPITOR DE LA COMPITOR DEL COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DEL COMPITOR DE LA COMPITOR DEL COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DEL COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DEL COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DEL COMPITOR DEL COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DEL COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMPITOR DE LA COMP		STE CROIX MR LANDRY / MME RICOT MR MME JALLOUL	2 2 3			8X1150 852
DATE DE CONDITIONS DE LA L'ACTE VENTE	NDEMNITES EN CO	1	SSIONS IS STE CROIX	CESSIONS ZAC CLOS STE CROIX MR LANDRY	ZACCLOS	ZAC CLOS

NAGEURS (réalisé 2019 déclaré par les aménageurs) :
TOTAL DES RECETTES FONCIERES AME

190 000,000 €

Les promesses de vente ou d'achat et les transferts comptables ne sont pas présentés, ainsi que les actes signés en 2020.

Plateau à 2 Cloître St Pierre Le aménager dans ensemble immo Plateau à aménager dans Puellier - Orléans Plateau à 2 Cloître St Pierre Le ensemble immo Plateau à 2 Cloître St Pierre Le aménager dans Puellier - Orléans Puellier - Orléans Puellier - Orléans	Section BL Parcelle 321		L'ACQUEREUR	INDEMNITES EN EUROS	COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
			CESSIONS	Service of the	000000000000000000000000000000000000000	September 1		
		ZAC DES A	ZAC DES ALLEES DE LA SOURCE	IRCE	The same of	A STATE OF THE PARTY OF		
		ZAC 27,77m²	ZAC BOURGOGNE LEROY Jérôme et Carole	55 000 €	23/11/2018	22/03/2019	22/03/2019 Sans conditions	
_	Section BL Parcelle 321	67,27 m²	BARDA Jacqueline TAIEB David ATTAL Jean David	130 000 €	19/10/2018	22/02/2019	22/02/2019 Sans conditions	
	Section BL Parcelle 321	144,44 m²	SCI de construction CBL	309 000 €	22/11/2018	06/03/2019	06/03/2019 Sans conditions	
aménager dans 2 Cloître St Pierre Le Puellier - Orléans ensemble immo	Section BL Parcelle 321	68,03 M²	M. et Mme POUBEAU Michel	159 000 €	09/11/2018	18/02/2019	18/02/2019 Sans conditions	
Appartement 2 Cloitre St Pierre Le	Section BL Parcelle 321	60,88 m²	Mme CAMUS Nathalie	215 000 €	16/11/2018	15/02/2019	15/02/2019 Sans conditions	
Plateau à 2 Cloître St Pierre Le aménager dans ensemble immo		66,38 m²	M. COLIN Pascal	230 000 €	07/12/2018	22/03/2019	22/03/2019 Sans conditions	
Appartement 2 Cloître St Pierre Le duplex dans Puellier - Orléans	Section BL Parcelle 321	81,86 m²	M. PAGANON Vincent Mme BOURGET Claire	299 000 €	21/05/2019	12/09/2019	12/09/2019 Sans conditions	
Appartement en 2 Cloitre St Pierre Le duplex dans ensemble immo	Section BL Parcelle 321	63,68 m²	M. Charles DOURADOU	220 000 €	19/10/2018	29/05/2019	29/05/2019 Sans conditions	
Appartement 2 Cloitre St Pierre Le duplex dans Puellier - Orléans ensemble immo	Section BL Parcelle 321	102,36 m²	M. et Mme Anthony RAUCOULE	354 000 €	15/05/2019	22/07/2019	22/07/2019 Sans conditions	

2/3

	E Origines de propriété				VILLE ORLEANS	
	CONDITIONS DE LA VENTE				10% du prix au compromis, le soide à l'acte authentique	
5 2019	DATE DE L'ACTE				23/12/2019	
CESSIONS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE				11/09/2017	
SITIONS ET	PIBK ET/DU INDEMNITES EN BUROS	NS SOURCE		SOURCE	450 000 € HT	
AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2019	EDENTITE DE L'ACQUEREUR	ACQUISITIONS ZAC LES ALLEES DE LA SOURCE	MEANT	CESSIONS ZAC LES ALLEES DE LA SOURCE	SCCV LE JARDIN DE VALENTIN (Foncière Vohey Saint Aubin)	
S - ETAT C	SUPERFICE OU SURFACE EN M'	ZACI		ZACI	\$620 m²	
MENAGEUR	NEPERENCES CADASTRALES				EP 225p	
AN	тосительной			Name and Address of the Party o	2 rue Pergaud, 45100 ORLEANS	
	DESIGNATION DU			No.	Box Claude Bernard	
	CEDANT				SEMDO	

Ф
\circ
Ö
뜻
77
FS
SA
Ì
₹

ZAC SONIS à Orléans (45)

AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2019

GEDANI	DESCRINATION DLJ BEN	LOCALBATION	ESTERIORIS	SUPERFICE OU SUISACE EN M"	EDENTITIE DE L'ACQUEREUIS	PRIX ET/DILI	DATE DU COMPROMS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	DATE 09 COMPRICHES DE LACTE CONDITIONS DE LA VINTE VENTE	Origines de prapriété
				No September	ACQUISITIONS					
					ZAC SONIS à Orléans					
Etat Français	Ancienne infirmerie de l'armée	Angie Allee du Zeme Régiment de Hussaards et 57 bd de Châteaudun	AH 593	663	SEMDO	250 000,00 €		11/03/2019	100% à la signature de l'acte	suite de faits et actes antérieurs à 1956
			The second	THE REAL PROPERTY.	CESSIONS		The state of the s	Chicago and		
		The state of the s			ZAC SONIS à Orléans	Name and Address of the Owner, where				
SEMDO	Not P - lot n* 2	rve Jacques Hanappier	AH 722 et 731	315	M. & Mme DELAPIERRE	102 000,00 €	01/03/2018 01/03/2018	01/03/2019	3 000 € à la signature de la promesse, le solde à l'Acte	Parcelle SEMDO
SEMDO	ilot P - lot n* 7	rue Jacques Hanappier	AH 727	251	M. et Mme AHOUARI	147 000,00 €	16/09/2019		3 000 (à la signature de la promesse, le solde à l'Acte	Parcelle SEMDO
SEMDO	ilot P - lot m* 10	rue Jacques Hanappier	AH 721	268	M. et Mme BOUSSER	136 000,00 €	27/06/2018 30/04/2019	30/04/2019	3 000 € à la signature de la promesse, le soide à l'Acte	Parcelle SEMDO

ETAT DES ACQUISITIONS & CESSIONS - Année 2019 Ville d'ORLEANS - ZAC du Fil Soie

SEMDO	. Acquereur	Acquirmer proemption,	Désignation du bien	Localisation	Ref. cadestrales	Surface en m'	Identité du Cédant	Prix d'acquisition Compromis de Vente	Compromis de Vente	Date de l'acte	Conditions de vente
Parcelles de Clos des Bœuris et CD 428-594 757 Consorts FORIEN 13.248.00 € 23/01/2019 Parcelles de Clos Saint Denis et CD 428-764 131 Etat 3 100,00 € 11/04/2019 Parcelles de Clos Saint Denis et CD 574 1514 Mme Micheline LEROY 250 000,00 € 11/04/2019 Parcelles de Clos des Bœuris / Denis CD 563 230 M. et Mme Micheline LEROY 37 055,00 € 23/10/2019 Parcelles de Clos des Bœuris / Denis CD 368-488-77- 2.275 Mme Micheline LEROY 37 055,00 € 23/10/2019 Parcelles de Clos Sint Denis CD 348-382- 1.216 M. Philippe LANDRE 18 240,00 € 23/10/2019 Parcelles de Clos Sint Denis CD 349-362- 1.216 M. Philippe LANDRE 18 240,00 € 23/10/2019 Parcelles de Clos Sint Denis CD 349-362- 1.216 M. Philippe LANDRE 18 240,00 € 23/10/2019 Parcelles de Clos Sint Denis CD 349-362- 1.216 M. Philippe LANDRE 14 060,00 € 23/10/2019 Parcelles de Clos Sint Denis CD 349-362- 1.216 M. Philippe LANDRE 14 060,00 € 23/10/2019 Parcelles de Clos Sint Denis Designation de Localisation Designation de Localisation Designation de Localisation Designation Designat						ACQUIS ZAC du	SITIONS Fil Sole				
Percelles de Clos Saint Denis et Rue du Petit Pont CD 574 131 Etat 3100,00 € 23/01/2019 Préemption Maison et Rue du Petit Pont CD 574 1514 Mme Micheline LEROY 250 000,00 € 11/04/2019 Ro02/2019 terrein propre Pancelle de Clos des Bœufs CD 563 230 M. et Mme MARECHAL 3450,00 € 26/04/2019 Parcelles de Clos des Bœufs CD 366-468	SEMDO		Parcelles de terre	Clos des Bœufs	CD 558-591	757	Consorts FORIEN	13 248,00 €		23/01/2019	
Préemption maison et notation en date du l'étérantion du l'étérantion du mainexes sur l'étération proire en date du l'étération proire en date du l'étération proire en date du l'étération proire en date du l'étération proire en date du l'étération proire en date du l'étération proire en date du l'étération proire en date du l'étération proire en date des la constitut Deuts de l'étération proire en date de l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération prémitée de Clos St Denis CD 565 703 M. et Mme BIHAN-POUDEC 14 060,00 € 23/10/2019 26/04/2019 23/10/2019 Date cut, prémitéer du l'étération prémitéer du l'étération prémitéer du l'étération prémitéer du l'étération proire détaiteur proire prémitéer du l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération prémitéer en l'étération prémitéer en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération proire en l'étération prémitéer en l'étération proire en l'étération	SEMDO		Parcelles de terre	Clos Saint Denis et Rue du Petit Pont	_	131	Etat	3 100,00 €		23/01/2019	
Parcelle de Clos des Bœurs CD 563 230 M. et Mme MARECHAL 3.450,00 € 26/04/2019	SEMDO	Préemption en date du 18/02/2019	Maison et annexes sur terrain propre	102 rue du Petit Pont	CD 574	1514	Mme Micheline LEROY	250 000,00 €		11/04/2019	
Parcelles de Clos des Bœuts / 486-468- 2775 Mme Micheline LEROY 37 055,00 € 23/10/2019	EMDO		Parcelle de terre	Clos des Bœufs	CD 563	230	M. et Mme MARECHAL	3 450,00 €		26/04/2019	
Date CM, decision Designation du Fil Soile CD 565 703 M. et Mme BIHAN-POUDEC 14 060,00 € 23/10/2019 Date CM, décision Designation du Fil Soile CD 565 703 M. et Mme BIHAN-POUDEC 14 060,00 € 29/11/2019 Date CM, décision Designation du Fil Soile CD 565 703 M. et Mme BIHAN-POUDEC 14 060,00 € 29/11/2019 CESSIONS ZAC du Fil Soile Sans OBJET Sans OBJET	EMDO		Parcelles de terre	Clos des Bœufs / Clos Saint Denis	CD 366-468- 486-487-577- 774	2 275	Mme Micheline LEROY	37 055,00 €		23/10/2019	
Date CM, decision Distriction of the California Date and Agricolation Designation of the California Date and Agricolation Designation of the California Desi	EMDO		Parcelles de terre	Clos St Denis	CD 348-362- 402	1216	M. Philippe LANDRE	18 240,00 €		23/10/2019	
Date CM, decision bien Localisation Press Surface an Identity de l'Acquisinur préemption, bien CESSIONS ZAC du Fil Soie Sans OBJET Sans OBJET	EMDO		Verger	Rue du Fil Soie	CD 565	703	M. et Mme BIHAN-POUDEC	14 060,00 €		29/11/2019	
CESSIONS ZAC du Fil Soie SANS OBJET	EDANT	Date CM, décision préemption, Agriment OM	Designation du bien	Localisation	Ref. cadastrales	Surface en	Identité de l'Acquémur	PREX et/ou INDEMNITES	DATE Compromis de Vente	Date acte Authentique	Conditions de Vante
SANS OBJET						CESS ZAC du	SIONS Fil Soie				
SANS OBJET											
						SANS	OBJET				

DESIGNATION LOCALISATION REFERENCES DUSTATION LOCALISATION COUNCINTY à Original EN EUROS ACQUISITION ACQUISITION CESSIONS ZAC COLIGNY à Original CESSIONS ZAC COLIGNY à Original	ACQUISITIONS	DATE CM OU DESIGNATION LOCALISATION CADASTRALES OU SUNFACE L'ACQUEREUR EN EUROS DE VENTE L'ACQUEREUR EN EUROS DE VENTE L'ACTE	AMENAGEUR - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2019
---	--------------	---	--

voi aménageurs			Origines de propriété			succession LANSON	succession ARNOULT		STATE STATE		
Source des données : envoi aménageurs			DATE DU COMPROMIS DATE DE L'ACTE CONDITIONS DE LA VENTE DE VENTE			100% à la signature de l'acte	100% à la signature de l'acte				
63		2019	DATE DE L'ACTE			28/08/2019	27/11/2019				
		ESSIONS	COMPROMIS DE VENTE								
	OUEST	ONS ET C	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS		FST	394 914,00 €	€5 000,000 €		EST		
	ZACJARDIN DU VAL OUEST	S ACQUISIT	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	ACQUISITIONS	ZAC JARDIN DIJ VAL DIJEST	SEMDO	SEMDO	CESSIONS	ZAC JARDIN DU VAL OUEST	NEANT	
	ZACJARI	ETAT DE	SUPERFICE OU SURFACE EN MF	A	ZACJA	15860	604		ZACJA		
		AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2019	REFERENCES			DK 66, 141, 145	DI 185				
19		AME	LOCALISATION	THE PERSON		20 et 20ter rue du Boyau	rue Carne de Cerf				
DPAUH/SAFSI/SD/EC/2019			DESIGNATION DU BIEN			Terrain	Terrain				
DPAUH			ŒĐANT			M. et Mme LANSON	HALLER / ARNOULT				

7

ORIGINES DE PROPRIETE			/	\	/			
CONDITIONS						The state of		
DATE DE L'ACTE			07.05.2019	16,12,2019	16,12,2019	STATE OF THE PARTY OF	ı	
DATE DU COMPROMIS DE VENTE				07.10.2019			١	
PRIX ET/DU INDEMNTES EN EUROS TTC			240 000,00 €	82 000,000 €	145 000,00 €	Medition 1988		
IDENTITE DE L'ACQUEREUR			SEMDO	SEMDO	SEMDO	The state of the s		
SUPERFICE OU SURFACE EN N°	SNO	S MADELEINE	103.37 m²	36.12 m²	99.72 m²	NS	S MADELEINE	
REFERENCES CADASTRALES	ACQUISIT	op 133 - ZAC CARMES MADELEINE	AZ 150 (lots 2, 5 et 7)	AZ 294 (lots 3 et 12.)	BD 184 (lots 3 et 26)	CESSIO	OP 133 - ZAC CARMES MADELEINE	
LOCALISATION		do	1€ rue des Carmes	20 rue de fAnge	77 rue des Carmes	St. Carlotte and The State of St.	40	Néant
DESIGNATION DU BIEN		Boufferie	appartement,	Aspartements, cave, bureau	Local commercial et une partie de cour	Manage Manage	SCHOOL STATES	
DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	TO SERVICE STATES					Sale Indian		
CEDANT			SCI REPUBLIQUE VI	TEIXEIRA - MOREAU	SCI GRENOUILLE VERTE	A WALLESTON		

ZAC CLOS DE LA FONTAINE à Orléans (45)

AMENAGEUR - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2019

CONDITIONS DE LA VENTE		To the same of			O'CONTROL OF	5 % à la signature de la promesse, le solde à l'Acte	5 % a la signature de la promezza, le solde à l'acte	5 % à la signature de la promesse, le solde à l'acte
0 90					B	5% à la la p	5 % s 1 m p 1 m p	S % 2 kg
DATE DE L'ACTE		SANSON COMPANY			Manage	07/03/2019	03/06/20:19	14/10/2019
COMPROMS DE VENTE					DEMONS	08/04/2018	12/04/2018	10/04/2019
PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	N. W. C.	STATISTICS OF THE PARTY OF THE				414 200,00 €	367 250,00 €	830 000,00 €
IDENTITE DE L'ACQUEREUR	IONS	ZAC CLOS DE LA FONTAINE à Orléans		NS	ZAC CLOS DE LA FONTAINE à Orléans	CONCEPTITY	EKEO	BOUYGUES IMMOBILIER
SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUISITIONS	OS DE LA FON	NEANT	CESSIONS	OS DE LA FON	2 271 m²	3 009 m²	2 635 m²
REFERENCES		ZAC CI	NE		ZAC CL	32 773-774-775- 776-777-980-984- 1005-1083-1084- 1085-1086-1088- 1090-1092	82 1046	986 28
LOCALISATION						Rue du Greffoir	Rue du Docteur Civil	Rue du Petit Pont
DESIGNATION DU BIEN		Carlo de				ilot N	llot B2	ilot J
DECISION DE PREEMPTION					Name of Street			
CEDANT		No House		2		SENDO	SEMDO	SEMDO

DATE CH OU DESCRIPTION DATE CH OU DATE DE CALBATION CALB		-									
ACQUISITIONS OP 115 - ZAC dos HALLES 1 CESSIONS OP 115 - ZAC des HALLES 1 Ayyeuterment lot 1 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 94,31 Hervé PICHONNET 231 900,00 € 20/09/18 Appartement lot 2 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 78,41 Françoise MiRTA 175 000,00 € 06/10/18			LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICE OU SURFACE EN M	DENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUNCUS TTC	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	ORIGINES DE PROPRIETE
CESSIONS CESSIONS OP 715 - ZAC des HALLES 1 Augustiennent lot 1 81-83 nue de la Charpenterie BK 172 - 421 94,31 Hervé PICHONNET 231 900,00 € 20/09/18 Appartêment lot 2 81-83 nue de la Charpenterie BK 172 - 421 78,41 Françoise MiRTA 175 000,00 € 08/10/18				ACQUISI	TIONS	STATE OF THE PARTY OF	The second second				
CESSIONS OP 115 - ZAC des HALLES 1 Ayyoutterment lot 1 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 94,31 Hervé PICHONNET 231 900,00 € 20/99/18 Appartèment lot 2 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 78,41 Françoise MiRTA 175 000,00 € 08/10/18			STATE OF THE PARTY OF	OP 115 - ZAC des HALLES 1							
OP 715 - ZAC des HALLES 1 Abyentement lot 1 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 94.31 Hervé PICHONNET 231 900,00 € 20/09/18 Appartement lot 2 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 78,41 Françoise MiRTA 175 000,00 € 08/10/18											\setminus
CESSIONS OP 115 - ZAC des HALLES 1 Ayyearterment lot 1 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 94,31 Hervé PICHONNET 231 900,00 € 20/09/18 Appartêment lot 2 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 78,41 Françoise MiRTA 175 000,00 € 08/10/18											V
CESSIONS OP 115 - ZAC des HALLES 1 Abpartement lot 1 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 94,31 Hervé PICHONNET 231 900,00 € 20/09/18 Appartement lot 2 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 78,41 Françoise MiRTA 175 000,00 € 08/10/18	NOTICE BEAUTY OF THE PERSON NAMED IN										N
OP 115 - ZAC des HALLES 1 Appartement lot 1 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 94,31 Hervé PICHONNET 231 900,00 € 20/09/18 Appartement lot 2 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 78,41 Françoise MiRTA 175 000,00 € 08/10/18				CESSIC	SNC						V
Appartement lot 1 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 94,31 Hervé PICHONNET 231 900,00 € 20/09/18 Appartement lot 2 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 78,41 Françoise MiRTA 175 000,00 € 06/10/18			John S. S. School	OP 115 - ZAC des HALLES 1							ı
Appartement lot 2 81-83 rue de la Charpenterie BK 172 - 421 78,41 Françoise MIRTA 175 000,00 € 20/09/18	SEMDO	Aux selberrane for 3	M RO min do la Otto								
01-05 to the Chargement	SEMDO	Appartement lot 2	84 83 me de la Characterie	BK 172 - 421		lervé PICHONNET	231 900,00 €	+	09/04/10		
		7 00 100 100 100 100 100 100 100 100 100	or cost the de ill Charpentene	BK 172 - 421		Françoise MIRTA	175 000,000 €	+	09/01/19		
								ł			

5

Département de l'Action Fonois

ONS SUPERVICE BUNN U.A.COUEREUR ELINO DE VENTE DE LA VENTE DE L	NS HALLES 2 HALLES 2 HALLES 2	L'ACQUEREUR EURO) DATE DE L'ACTE EURO) DATE DE VENTE L'ACTE	ORIGINES DE PROPRIETE	The second second			1	1	1	\	OLGINA DE				
L'ACQUEREUR PAKKETOU DATE DU L'ACQUEREUR EUROS DE VENTE EUROS	L'AGQUEREUR PAKETOU DATE DU L'AGQUEREUR EUROS DE VENTE EUROS DE VENTE	CADASTRALES CADASTRALES CADASTRALES CADASTRALES CACQUEREUR CACGUEREUR CA	CONDITIONS		I										
L'ACQUEMEUR HOENWITS EN EURO)	L'ACQUEMEUR EURO)	CESSIONS Op 122-ZAC des HALLES 2 Op 122-ZAC des HALLES 2			ı										
L'ACQUEMEUR HOENATIS EN L'ACQUEMEUR EURO)	L'ACQUEMEUR EUROP FAKETIOU FAKETIOU EUROP	CESSIONS Op 122 - ZAC des HALLES 2 Op 122 - ZAC des HALLES 2	COMPROMIS DE VENTE	Name of Street	ı						i				
		CESSIONS OP 122 - ZAC des HALLES 2 OP 122 - ZAC des HALLES 2													
ONS SHALLES 2 SHALLES 2	CADASTRALES CADASTRALES CADASTRALES OD 122 - ZAC des HALLES 2 OP 122 - ZAC des HALLES 2		L'ACQUEREUR	Name and Address of the Owner, where						1	DISCUSSIONS				
	ACQUIS Op 122 - ZAC o		SUPERFICE OU SURFACE EN M*	TIONS	S TO S TO S TO S TO S TO S TO S TO S TO	es nalles 2	Ī				IONS	es HALLES 2	Ī		
DESIGNATION DU LOCALISATION Néart Néart	DE SIGNATION DU		DRICKION DE PREEMPTION	The second second											
		DICIGION DE PRESENTION	CEDANT	The same of						The state of the s					

N° 26 - <u>Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.</u>

<u>Mme BARRUEL</u> – Il s'agit d'approuver l'octroi de 7 subventions dans le cadre de la campagne de ravalement que nous faisons très régulièrement. Vous avez dans la délibération la liste des attributions avec les montants.

M. le Maire – La parole est à M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – Une intervention rapide. Je profite de cette délibération pour évoquer la question de la rénovation thermique des logements. Au-delà de la campagne de ravalement qui a parfois un impact énergétique assez limité, on souhaite qu'à ces délibérations un peu récurrentes que l'on a sur la campagne de ravalement puissent être adossées des délibérations régulières sur la question de la rénovation thermique des logements et des bâtiments. Orléans doit pouvoir faciliter ces projets, les accompagner financièrement mais aussi techniquement et cette ambition doit permettre d'atteindre les objectifs de réduction à la fois de la précarité énergétique et de la déperdition de chaleur. C'est pour cela que l'on souhaite que ce dispositif puisse se mettre en place rapidement et que l'on puisse y participer tous ensemble. Merci.

M. le Maire - Merci et donc Mme TRIPET.

<u>Mme TRIPET</u> – Moi, ce sera simplement une explication de vote. Vous le saviez, avec Michel RICOUD on s'abstenait, je m'abstiendrai encore sur ce vote. En plus de ce que vient de dire Baptiste CHAPUIS, si cela évolue bien pour les autres fois, je voterai pour. En attendant, vous le savez, nous demandions des aides par quotients familiaux. Il n'y en a pas donc je m'abstiens sur cette délibération.

M. le Maire – Autant je suis favorable à un certain nombre de sujets sur l'application du quotient familial, et on l'a dit notamment pour ce qui concerne en partie les transports, autant là je n'ai pas vraiment réfléchi à la question mais je vois quelque chose d'assez compliquée à mettre en œuvre.

Mme TRIPET – Derrière les façades, il y a beaucoup de précarité.

<u>M. le Maire</u> – J'entends bien mais là d'appliquer une logique de quotient familial, je ne vois pas concrètement comment la matérialiser.

Sur la remarque de M. CHAPUIS, oui l'isolation thermique fait partie des projets qui sont conséquents. Il faut un peu de délais pour mettre en œuvre les procédures. Ce que je souhaite, je peux vous le dire, la campagne de ravalement de façades fonctionne très bien depuis maintenant presque 20 ans. Cela a permis à la fois d'avoir certaines opérations vraiment de réhabilitation quasiment d'immeubles ou de maisons et d'embellir considérablement la ville. Et c'est un peu ce mécanisme-là que je vois pour la rénovation thermique. C'est quelque chose qui fonctionne bien et qui est simple. Donc pour les personnes qui en bénéficient, ce n'est pas une usine à gaz où il faut monter 50 dossiers, attendre je ne sais combien de temps, enfin des trucs très français, qui sont très bien sur le papier et puis quand on les met en œuvre, on se dit c'est dommage, on n'avait pas pensé à tout ou à trop de choses de telle sorte que cela devient quasiment ingérable. Là, c'est simple et sur l'isolation thermique, on peut s'inspirer de cette méthode pour faire la même chose et donc on pourrait très bien par la suite, une fois que le dispositif sera d'aplomb avoir des présentations du type ravalement.

Je vous consulte donc sur cette délibération.

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'octroi de 7 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 69 631 € ;
- 2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

ADOPTE PAR 54 VOIX POUR. IL Y A 1 ABSTENTION.

M. le Maire – Il y a une abstention mais je ne désespère pas ... dans 5 ans trois quarts peutêtre! Non.

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles Mo		Montants subvention (en €)		ibles Montants subvention (en		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)		
3 rue Saint Gilles (3 façades)		21 032		21 032		
8 rue Ste Catherine		3 478		3 478		
23 rue du faubourg Bannier		13 983		13 983		
82 rue du faubourg Saint Jean		8 214		8 214		
13 venelle Saint Pierre Empont		4 330		4 330		
35 rue Notre Dame de Recouvrance		10 703		10 703		
14 rue Notre Dame de Recouvrance		7 891		7 891		
			TOTAL	69 631		

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 27 - A.S.E.L.Q.O. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2017-2020. Attribution d'une subvention complémentaire.

M. MONTILLOT – Il s'agit d'un avenant très simple puisque nous apportons ce soir une subvention complémentaire de 50 000 € à l'A.S.E.L.Q.O. pour des travaux d'entretien sur les bâtiments.

Juste une précision pour ceux qui ne savent pas. L'A.S.E.L.Q.O., ce sont les centres sociaux de la Ville d'Orléans gérés par cette association loi 1901 qui est le bras séculier de notre commune. Pour rappeler également que si ce soir, nous vous proposons un avenant de 50 000 €, c'est près de 2,6 millions d'euros de subventions annuelles auxquelles s'ajoutent plus de 400 000 € de contributions dans le cadre du marché sur les A.L.S.H., c'est-à-dire les centres de loisirs. Enfin, je rappelle que les bâtiments en question appartiennent tous à la Ville d'Orléans.

M. le Maire – Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je vous consulte.

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 14 novembre 2016, la Mairie a approuvé la convention d'objectifs entre la Ville et l'A.S.E.L.Q.O. pour la période 2017-2020.

Cette convention prévoit que :

« La Ville s'engage à apporter à l'association une subvention annuelle de fonctionnement, sous réserve du vote du budget de la Ville, dont le montant 2017 est de 2 569 940 €.

Afin de respecter le principe de l'annualité budgétaire, le montant de la subvention de fonctionnement sera évalué, chaque année, lors du vote du budget primitif de la Ville. [...] L'attribution de la subvention fera l'objet d'un vote du Conseil Municipal sans que la passation d'un avenant ne soit nécessaire.

La Ville accorde à l'ASELQO une subvention spécifique destinée à la réalisation des travaux d'entretien courant. [...] Le montant définitif de la subvention annuelle est arrêté chaque année dans le cadre du vote du budget de la Ville. »

A l'occasion du vote du budget 2020 et conformément aux dispositions de la convention d'objectifs deux subventions ont été accordées à l'association :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 569 940 € ;
- une subvention d'équipement de 50 000 € sur des crédits d'investissements.

A titre exceptionnel, pour 2020, il est proposé d'attribuer à l'A.S.E.L.Q.O. une subvention complémentaire d'équipement de 50 000 € afin de financer des travaux prioritaires aménagement des centres sociaux.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2017-2020 relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire de 50 000 € au titre de l'année 2020 pour des travaux prioritaires d'aménagement des centres sociaux ;
 - 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;
- 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 20421, opération 03A814, code gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – Espace Famille. Quotient familial. Actualisation du barème.

Mme BREANT – La délibération qui vous est proposée est l'actualisation du barème du quotient familial. Il est revalorisé de 1 % et entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2020. Il s'appliquera à toutes les prestations municipales et extra-municipales.

M. le Maire – Merci. Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Bien évidemment, je vais voter cette revalorisation mais voilà nouveau mandat, cependant je suis quand même un peu têtue et j'avais déjà posé la question auparavant. Combien y a-t-il de familles par tranches? En effet, on voit bien que tous ces quotients familiaux sont ensuite appliqués pour la cantine, les sorties scolaires, etc et à chaque fois je demande à savoir combien il y a de familles par tranches. Je ne demande pas ni les identités ni quoi que ce soit, simplement un nombre. Merci.

M. le Maire – On vous donnera cela au prochain Conseil. En attendant, je vous consulte.

Mme BREANT, 2ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Comme tous les ans, l'évolution du barème annuel du quotient familial est envisagée afin de prendre en compte l'évolution annuelle de l'indice général des prix.

En corrélation avec l'évolution de l'indice des prix de l'année 2019-2020, il est proposé de revaloriser le barème de 1 % pour l'année 2020-2021. Ce barème, joint en annexe, entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2020 et s'applique à toutes les prestations municipales et extra-municipales (activités périscolaires et extrascolaires (centres de loisirs, E.M.I.S.), restauration, conservatoire, piscines et patinoire).

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le barème du quotient familial annexé à la présente délibération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexe

BAREME DU QUOTIENT FAMILIAL

	Barème en vigue	ur au 01/09/2019	Barème en vigue	ur au 01/09/2020
Tranche	QF plancher	QF plafond	QF plancher	QF plafond
Α		408,96		413,05
В	408,97	519,12	413,06	524,31
С	519,27	628,52	524,32	634,81
D	628,53	738,83	634,82	746,22
Е	738,84	848,09	746,23	856,57
F	848,10	958,40	856,58	967,98
G	958,41	1065,58	967,99	1076,24
Н	1065,59	1176,92	1076,25	1188,69
I	1176,93	1286,18	1188,70	1299,04
J	1286,19		1299,05	

N° 29 - Education. Actualisation des tarifs accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.), périscolaire et restauration.

Mme de FILIPPI – M. le Maire, mes chers collègues, la Mairie propose différents services aux familles pour leurs enfants dont les accueils de loisirs, la restauration, les services périscolaires. L'objet de cette délibération c'est d'actualiser comme chaque année les tarifs de ces différents services. Vous trouverez la grille en annexe et on regarde pour Mme TRIPET le nombre de familles par tranches.

M. le Maire – La parole est à M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – M. le Maire, chers collègues, mon intervention concerne cette délibération ainsi que les suivantes sur les augmentations des tarifs à destination des familles.

Nous allons connaître en cette rentrée 2020 et surtout sur le début de l'année 2021 une situation économique et sociale sans précédent. La municipalité est l'échelon de proximité et elle se retrouve en première ligne. Des décisions importantes ont été prises, des dispositifs sont encore à développer ou à inventer pour ne pas voir des familles tomber dans la grande précarité et des élèves décrocher. Mais tous les foyers sont concernés par cette crise et nous ne comprenons pas cette augmentation linéaire, certes modeste, mais sur tous les tarifs quels qu'ils soient de la Ville et notamment ceux à destination des familles. La restauration, les centres de loisirs, les activités, tous les tarifs augmentent, le pouvoir d'achat des familles lui n'augmentera pas en 2021.

Face à l'ampleur de cette crise et la nécessité de mobiliser tous les moyens qui sont à notre disposition, je vous propose donc de geler ces tarifs qui impactent les familles. Sans cela, nous ne pourrons pas voter cette délibération ainsi que les suivantes. Plus globalement, nous ferons des propositions pour que notre municipalité puisse lutter contre le décrochage scolaire, trouver des leviers pour lever les freins face à l'emploi et jouer son rôle de bouclier social face à cette crise. Merci.

M. le Maire – J'ai demandé quelques compléments d'informations, M. CHAPUIS, donc j'attends les réponses sur votre intervention. Je mets cette délibération de côté.

M. CHAPUIS – C'est la même chose pour les délibérations n° 35 et n° 36.

M. le Maire – On peut peut-être laisser de côté la délibération n° 29 et passer à la suivante, Mme de FILIPPI.

M. le Maire – M. CHAPUIS, j'en reviens à votre proposition. Pour être précis, vous proposez sur les délibérations 29, 35 et 36 pas d'actualisation de tarifs et donc un gel de ces tarifs.

Juste sur la délibération n° 36, il faut préciser que c'est une actualisation de tarifs liée au confinement. Donc si Mme RASTOUL en est d'accord, mais vous voulez peut-être dire un mot sur cette délibération, je vous en prie.

Mme RASTOUL – Merci M. le Maire. Il s'agit d'une délibération pour régulariser les associations qui sont sous convention, c'est-à-dire qui réservent des créneaux horaires sur des salles à l'année. Le but étant de les exonérer des redevances des mois d'avril, mai et juin puisqu'ils n'ont pas pu utiliser les salles.

Nous avons également fait une modification du règlement général des salles pour intégrer un protocole sanitaire qui impose notamment des jauges pour les mois à venir. C'est donc ce que nous vous soumettons.

M. le Maire – Je vous propose donc de voter la délibération n° 36 puisqu'elle est favorable.

M. CHAPUIS – Il y avait aussi la délibération n° 46.

M. le Maire - On va y venir après.

Dans un souci de clarté, je vous propose déjà sur les délibérations n° 29 et n° 35, de geler les tarifs parce que je pense qu'effectivement dans la période de crise que nous vivons, c'est du bon sens et cela va dans le bon sens. J'ai simplement par précaution demandé une évaluation du coût pour la Ville et s'il y avait des problèmes juridiques ou juridico-financiers qui pouvaient se poser. Ayant toutes les garanties làdessus, je vous propose de modifier ces deux délibérations avec le gel des tarifs, on est bien d'accord.

M. CHAPUIS – Juste sur la délibération n° 35, je voulais souligner la qualité des échanges que l'on a eus lors la commission de préparation sur la tarification et donc remercier Thomas RENAULT, car on a pu échanger sur la tarification des centres nautiques et notamment évoluer sur la création d'un tarif famille et l'extension de la gratuité pour les plus jeunes enfants. De plus avec l'intervention de M. BOURREAU, le fait d'élargir les tarifs réduits aux bénéficiaires du R.S.A. et des demandeurs d'emplois. Je tenais à le souligner car on a pu le faire de manière consensuelle.

M. le Maire - Merci M. CHAPUIS.

<u>Mme SAUVEGRAIN</u> – Excusez-moi, M. le Maire, vous avez évoqué une non recette pour la Ville mais vous n'avez pas donné le montant approximatif du coût.

M. le Maire — On est sur un peu plus de 50 000 €. L'évaluation est faite et vous voyez la réactivité des services - ne vous inquiétez pas, il y aura d'autres questions. De plus, vous répondez à chaque fois, donc vous savez c'est comme dans les jeux télévisés, à chaque fois que vous répondez, vous avez droit à la question suivante ! Donc, ce serait à peu près de cet ordre-là.

La parole est à M. LONLAS.

M. LONLAS – Merci M. le Maire. Juste pour Mme SAUVEGRAIN et à titre indicatif, sur un tarif qui a lui augmenté à 7,50 €, les activités encadrées type aquabike, aqua cross fit sont des rentrées extérieures. Juste pour votre information, je tiens à remercier aussi MM. CHAPUIS et BOURREAU pour les échanges, ce qui nous a permis de réaliser une économie annuelle d'au moins 23 000 € a priori sur l'exploitation du centre nautique de La Source.

M. le Maire – On va d'abord voter la délibération n° 29.

Mme de FILIPPI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie propose pour les élèves des écoles publiques des services périscolaires, matin et soir, et de restauration, adossés au calendrier scolaire.

Les mercredis et pendant les vacances fonctionnent, sans lien avec l'école d'appartenance, qu'elle soit publique ou privée, des accueils de loisirs, gérés en régie ou confiés à une association dans le cadre d'un marché.

Les tarifs des activités sont appliqués à l'année scolaire et leur actualisation s'effectue au 1^{er} jour de la rentrée scolaire. Pour 2020-2021 ils s'établissent comme suit :

1°) Restauration:

Pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé de maintenir les tarifs à l'identique.

La grille tarifaire restauration est présentée en annexe 1 de la délibération.

2°) Activités périscolaires :

• Le matin

Un accueil périscolaire est proposé aux familles le matin de 7h30 à 8h30, du lundi au vendredi.

Le maintien des tarifs 2019-2020 sera également appliqué.

La grille tarifaire des accueils périscolaires est présentée en annexe 3-1 de la délibération.

2 Le soir

Les activités périscolaires proposées :

. En maternelle : accueil périscolaire de 16h30 à 18h00. La grille tarifaire des accueils périscolaires est présentée en annexe 3-1 de la délibération.

. En élémentaire :

- ▶ L'Aide au Travail Personnel (A.T.P.) dont la gratuité est maintenue jusqu'à la tranche G. La grille tarifaire A.T.P. est présentée en annexe 3-2 de la délibération.
- ▶ L'accueil périscolaire classique de 16h30 à 18h00 (annexe 3-1 : grille tarifaire accueils périscolaires).

Le maintien des tarifs 2019-2020 sera également appliqué.

S'agissant des accueils périscolaires, possibilité est donnée aux familles qui n'auraient pas inscrit leur enfant de le mettre à titre tout à fait exceptionnel. Un tarif occasionnel est prévu à cet effet.

3°) A.L.S.H. ET A.L.E.:

1 A.L.S.H. gérés en régie :

Les accueils de loisirs du mercredi fonctionnent à la journée. A l'instar des journées de la semaine, les enfants sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 18h. Les A.L.S.H. vacances continuent, eux, d'accueillir les enfants à 8h00.

Il est proposé de reconduire un certain nombre de dispositions :

- familles non orléanaises : le tarif est celui correspondant au Q.F. de la famille, majoré d'un montant forfaitaire de 11,35 € par jour ;
- enfants concernés par un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) en lien avec une allergie alimentaire : ces enfants ne pouvant consommer les repas préparés par le prestataire bénéficient d'un kit panierrepas. Celui-ci génère un tarif particulier. La différence de coût entre le repas traditionnel et le kit panier repas viendra en déduction du prix de journée à l'accueil de loisirs soit une réduction tarifaire de :
 - ^ 0,55 € pour les tranches A à D de Q.F.;
 - ▲ 1,10 € pour les tranches E à G de Q.F.;
 - ^ 1,65 € pour les tranches H à J de Q.F.;
- <u>un supplément au prix de journée</u> de 2,90 € est demandé pour tout enfant bénéficiant d'une nuit au centre l'été et de 4 € pour tout enfant bénéficiant d'une journée en camping ;
- Le gel des tarifs 2019-2020 sera également appliqué.

La grille tarifaire des A.L.S.H. mercredi et vacances est présentée en annexe 2-1 de la délibération.

2 A.L.S.H. de proximité :

La grille tarifaire des A.L.S.H. de proximité gérés par l'attributaire du marché est présentée en annexe 2-2 de la délibération.

Pour 2020-2021, il est proposé de maintenir les tarifs 2019-2020 pour l'ensemble des tranches de quotient familial, sur I base d'un tarif modique allant de 0,50 € à 5,05 € pour les 3 h d'A.L.E. Une tarification symbolique si la famille souhaite bénéficier de la garderie avant ou après les A.L.E. est maintenue à l'identique.

La grille tarifaire des A.L.E. est présentée en annexe 2-3 de la délibération.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les grilles de tarifs ci-jointes, pour une application au jour de la rentrée scolaire de septembre 2020. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE 1

TARIFS 2020 / 2021 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

CATEGORIE DE TARIFS	Tarifs 2019/ 2020	Tarifs 2020/ 2021
I - TARIFS DEPENDANTS DES Q.F		
TRANCHE A	0,54 €	0,54 €
TRANCHE B	1,17 €	1,17€
TRANCHE C	1,74 €	1,74 €
TRANCHE D	2,23 €	2,23 €
TRANCHE E	2,63 €	2,63€
TRANCHE F	3,12 €	3,12 €
TRANCHE G	3,44 €	3.44 €
TRANCHE H	3,87 €	3,87 €
TRANCHE I	4,05€	4,05€
TRANCHE J	4,23 €	4,23 €
Kits panier-repas	1 1	
TRANCHE A	0,42 €	0,42 €
TRANCHE B	1,01 €	1,01€
TRANCHE C ET SUIVANTES	1,61 €	1,61€
II - TARIFS INDEPENDANTS DES Q.F		
Enfants abonnés		
- Repas non orléanais	5,73 €	5,73€
- Kit panier-repas non orléanais	1,86 €	1,86 €
Enfants occasionnels	1	
- Repas orléanais	4,85 €	4,85€
- Repas non orléanais	6,37 €	6,37€
Enfants scolarisés à l'école spéciale Les Capucins (goûter et collation compris)		
- Enfants orléanais à partir de la TRANCHE J	4,38 €	4,38 €
- Enfants non orléanais	4,69€	4,69€
- Entants non oneanais		
III - AUTRES TARIFS		

ANNEXE 2-1 TARIFS ALSH 2020 / 2021

	Tarifs 2019 / 2020	0;		9	· int	Tarifs 2020 / 2021		
Tar	Tarfs selon quodents familiaux	Régime général journée	ral journée	Tarifss	elon quotier	Tarifs selon quotients familiaux	Régime gén	Régime général journée
4	< ou êgal à 408,96	2,07€		4	no >	< ou égal à 413,05	2,07 €	
В	de 408,97 à 519,26	2,69€		8	de 41	de 413,06 à 524,31	2,69 €	
o	de 519,27 à 628,52	3,62€	SBNN	o	de 52	de 524,32 à 634,81	3,62 €	SZNN
c	D1 de 628,53 à 710	4,62€			Б	de 634,82 à 710	4,62 €	
9	D2 de 710,01 à 738,83	9,70€	NEVE LA		D2	de 710,01 à 746,22	9,70 €	NEVE LA (
ш	de 738,84 à 848,09	9,87€		ш	de 74	de 746,23 à 856,57	3 48'6	
ı	de 848,10 à 958,40	12,02 €		ı	de 85	de 856,57 à 967,98	12,02 €	
9	de 958,41 à 1065,58	13,13 €	AA1	9	de 967	de 967,99 à 1076,24	13,13 €	ЯAT
I	de 1065,59 à 1176,92	14,31 €		I	de 107	de 1076,25 à 1188,69	14,31 €	
-	de 1176,93 à 1286,18	14,98 €		-	de 118	de 1188,70 à 1299,04	14,98 €	
r	> 1286,19	15,63 €		ſ	^	> 1299,05	15,63 €	

Les familles non ortéanaises se verront appliquer une majoration fixe forfaitaire

de 11,35 € en supplément du tarif lie à leur QF

un supplément au prix de journée de 2590 est demandé pour tout enfant bénéficiant d'une nuit au centre l'êté d'une journée en camping.

C.M. du 17 juliet 2020

GRILLE TARIFS ALSH DE PROXIMITE 2019-2020 / 2020-2021

ANNEXE 2-2

4.216 5,48 € 5.87 6 Régime général 1/2 \$22.6 4.65 € Tarifs 2020 / 2021 3,26 € 2,32 € 4.23 € de Charles & 7 to do 413.06 à 534.31 On 524.32 à 634.81 < ou spat 8 413.05 ō 02 4.00 4 * K. * 5,40 € 5.074 Régime général 1/2 journée 2,59 € 1,79 € 3.34 € 4.65 € 3,22 € Tarifs 2019 / 2020 de 628.55 à 710 de 71Q01473883 < 01 don't 400.96 de 519,27 à 628.52 Os 408,974,519,26 05 10

C.M. du 17 juillet 2020

ANNEXE 3-1

TARIFS 2020 / 2021 DES ACCUEILS PERISCOLAIRE

Tarifs selon quotients familiaux	Tarifs 2019 / 2020	Tarifs 2020 / 2021
Α	0,33€	0,33€
В	0,62€	0,62€
С	0,91 €	0,91€
D	1,13 €	1,13€
E	1,37 €	1,37 €
F	1,65€	1,65€
G	1,80 €	1,80€
н	1,95€	1,95€
1	2,06€	2,06 €
J	2,09€	2,09€
Enfants non orléanais	2,16€	2,16€
Ticket occasionnel	2,25€	2,25€

ANNEXE 3-2

TARIFS 2020/ 2021 DES ATP

Tarifs selon quotients familiaux	Tarifs 2019 / 2020	Tarifs 2020 / 2021
Α	GRATUIT	GRATUIT
В	GRATUIT	GRATUIT
С	GRATUIT	GRATUIT
D	GRATUIT	GRATUIT
E	GRATUIT	GRATUIT
F	GRATUIT	GRATUIT
G	GRATUIT	GRATUIT
н	0,54 €	0,54 €
1	1,02 €	1,02 €
J	1,21 €	1,21 €
Enfants non orléanais	1,46€	1,46 €
Ticket occasionnel	2,25€	2,25 €

C.M. du 17 juillet 2020

ANNEXE 3-3: tarifs ALE du mercredi matin (avec et sans garderie)

Tarif	s selon quotients familiaux	ALE 8h30 / 11h30	ALE avec garderie matin (7h30 / 8h30) OU midi (11H30 / 12h30)	ALE avec garderie matin (7h30 / 8h30) ET du midi (11h30 / 12h30)
A	< ou égal à 408,96	0,50 €	0,67 €	0,83 €
В	de 408,97 à 519,26	0,50 €	0,67 €	0,83 €
С	de 519,27 à 628,52	1,50 €	2,00 €	2,50 €
D	de 628,53 à 738,83	1,92 €	2,58 €	3,20 €
E	de 738,84 à 848,09	2,53 €	3,37 €	4,21 €
F	de 848,10 à 958,40	3,03 €	4,04 €	5,05 €
G	de 958,41 à 1065,58	3,54 €	4.71 €	5,89 €
Н	de 1065,59 à 1176,92	4,04 €	5,39 €	6,73 €
1	de 1176,93 à 1286,18	4,55 €	9,00€	7,58 €
J	> 1286,19	5,05 €	6,73€	8,42 €
т	ARIF HORS COMMUNE	8,06 €	8,08 €	10,10€
		_		

Tarif	s selon quotients familiaux	ALE 8h30 / 11h30	ALE avec garderie matin (7h30 / 8h30) OU midi (11H30 / 12h30)	ALE avec garderie matin (7h30 / 8h30) ET du midi (11h30 12h30)
A	< ou égal à 413,05	0,50 €	0,67 €	0,83 €
В	de 413,05 à 524,31	0,50 €	0,87 €	0,83 €
C	de 524,31 à 634,81	1,50 €	2,00 €	2,50 €
D	de 634,82 à 746,22	1,92 €	2,58 €	3,20 €
E	de 748,23 à 858,57	2,53 €	3,37 €	4,21 €
F	de 856,58 à 967,98	3,03 €	4,04 €	5,05€
G	de 967,98 à 1076,24	3,54 €	4,71 €	5,89 €
н	de 1076,25 à 1188,69	4,04 €	5,39 €	6,73 €
1	de 1188,70 à 1299,04	4,55 €	6,06€	7,58 €
J	> 1299,05	5,05 €	6,73 €	8,42 €
T	ARIF HORS COMMUNE	8,08 €	8,08€	10,10 €
	PORT OF A SERVICE OF A SERVICE STATE OF THE SERVICE STATE ST	44.7.7.4.1		

N° 30 – Education. Ateliers Iudo-éducatifs (A.L.E.). Mise en œuvre des actions. Approbation des conventions-types 2020-2021.

Mme de FILIPPI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis le retour à la semaine de quatre jours d'école, la Mairie a mis en place les A.L.E. (Ateliers Ludo-Éducatifs) afin de développer une offre d'activités riches et variées à destination des enfants des écoles élémentaires publiques et privées d'Orléans. Pour les encadrer, la Mairie a eu recours, entre autres, au savoir-faire de nombreuses associations et autoentrepreneurs.

Les Ateliers Ludo-Educatifs (A.L.E.) s'adressent aux enfants des écoles élémentaires publiques et privées (du CP au CM2).

À travers ce dispositif extrascolaire, la Mairie souhaite favoriser l'épanouissement des enfants, développer leur curiosité, et renforcer leur plaisir de s'initier à différentes activités riches et variées, organisées sous la forme d'ateliers (sportifs, culturels, artistiques, scientifiques, etc.).

Les A.L.E. se dérouleront chaque mercredi matin de 8h30 à 11h30 sous forme de deux ateliers d'1h20 entrecoupés d'une pause récréative d'une vingtaine de minutes. Afin de répondre aux contraintes des familles, une garderie est proposée de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30. Les A.L.E. seront organisés dans des écoles afin de favoriser la proximité pour les familles.

Les enfants seront pris en charge par des animateurs diplômés vacataires ou titulaires de la Fonction publique territoriale.

Certains de ces ateliers pourront être animés par des associations ou des auto-entrepreneurs avec lesquels il est nécessaire de conventionner.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les conventions-types de partenariat à passer avec des associations ou des autoentrepreneurs pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre de la mise en œuvre des Ateliers ludoéducatifs;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Mairie toute convention et/ou avenant à venir relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif pour l'année scolaire 2020 2021 ;
- 3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 255, natures 611 et 7478, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 - Education. Approbation d'une convention-type relative à la continuité et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire.

Mme de FILIPPI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Du 16 mars au 11 mai 2020, les écoles ont été fermées en raison de la crise sanitaire majeure que le pays a vécue.

Depuis le 12 mai 2020, les établissements scolaires ont progressivement repris leur activité dans le respect des règles fixées par les différents protocoles sanitaires.

Les contraintes de distanciation physique ont conduit à limiter le nombre d'élèves accueillis simultanément par un même professeur. Ainsi, la prise en charge des enfants s'est faite sur une partie de la semaine seulement.

La circulaire du 4 mai 2020 a prévu la possibilité pour les communes, lorsque les enfants ne sont pas sous la responsabilité des enseignants, de proposer des activités qui s'inscrivent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement présentiel ou à distance.

L'objectif du dispositif 2S2C (Sport – Santé – Culture – Civisme) est de proposer des actions qui contribuent à la resocialisation et au renforcement de la confiance en soi après la période de confinement.

Il a été cadré par une convention proposée par les services de la direction académique afin de répondre aux objectifs ministériels.

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise du COVID-19 et des besoins des familles orléanaises, la Mairie a fait le choix de proposer des activités sur le temps scolaire, dès la semaine du 12 mai, pour les élèves dont les parents avaient besoin de reprendre une activité professionnelle en présentiel, ou dont les enfants, repérés par les enseignants en avaient besoin, les jours où ces derniers ne pouvaient pas être pris en charge par des enseignants.

Pour ce faire, la collectivité a mobilisé des animateurs, et complémentairement, afin de diversifier les activités proposées, elle a fait intervenir des éducateurs sportifs et des DUMistes.

Ce dispositif s'est mis en place en partenariat avec les écoles, en s'adaptant au jour le jour aux besoins des familles.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire ;
 - 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention ;
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 284, nature 74718, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 - <u>Jeunesse. Auberge de jeunesse d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien. Attribution d'une subvention complémentaire.</u>

M. DEFOSSEZ – Mes chers collègues, c'est une délibération qui porte sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Auberge de jeunesse d'Orléans d'un montant de 50 000 €.

Pour rappel, l'ouverture initialement prévue à la mi-décembre a été repoussée à la mi-février à cause du retard dans les travaux, soit deux mois d'inactivité pour l'association. Donc aucune rentrée d'argent mais des frais de fonctionnement à assurer. C'est pourquoi, je vous demande d'approuver cette délibération d'un montant de 50 000 € nécessaire au maintien des emplois de l'association et au bon fonctionnement de la structure qui, je le rappelle, participe à l'offre d'hébergement touristique sur notre territoire. Je vous remercie.

M. DEFOSSEZ, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 27 janvier 2020, le Conseil Municipal a approuvé une convention de soutien au titre de l'année 2020 avec l'association Auberge de jeunesse d'Orléans et approuvé une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 705 €.

L'association Auberge de jeunesse d'Orléans, affiliée à la Ligue Française des Auberges de Jeunesse, permet à des particuliers de se loger dans un hébergement collectif pour une ou plusieurs nuits. Elle participe à l'offre d'hébergement touristique sur notre territoire notamment lors des manifestations à fort rayonnement et de grandes ampleurs organisées par la Mairie, tel que les Fêtes de Jeanne D'Arc, le Festival de Loire, Jazz à l'Évêché, etc.

La Mairie met à disposition de l'association des locaux rue Croix Péchée à Orléans dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels.

Les travaux d'aménagement du nouveau site, rue croix Péchée ont pris du retard. L'activité de l'Auberge de Jeunesse d'Orléans a été suspendue entre son déménagement à la mi-décembre 2019 jusqu'à son ouverture sur le nouveaux site en février 2020. Cette fermeture temporaire a mis en difficulté financière forte l'Auberge de jeunesse d'Orléans qui dû maintenir ses emplois sans pouvoir assurer son activité rémunératrice.

La Mairie s'engage à apporter à l'association une subvention exceptionnelle de 50 000 € pour l'année 2020 afin de maintenir les emplois de la structure.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de soutien 2020 à passer avec l'association « Auberge de jeunesse d'Orléans » ;
- 2°) attribuer une subvention complémentaire à l'association « Auberge de jeunesse d'Orléans » pour un montant de 50 000 € ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant à la convention de soutien au nom de la Mairie ;
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65748, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

- N° 33 <u>Jeunesse. Concours et soirée Jeunes Talents 2020. Approbation de conventions de soutien à passer avec M'Flava Prod, le Théâtre Charbon, OP45, et Polysonik. Attribution de subventions.</u>
- M. DEFOSSEZ Pour rappel, ce concours permet la détection, l'accompagnement et la promotion des jeunes artistes locaux et participe à la vie culturelle de notre territoire. C'est pourquoi je vous demande d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

M. DEFOSSEZ, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Concours Jeunes Talents permet la détection, l'accompagnement et la promotion de jeunes artistes locaux. Il se déroule en deux temps, une étape qualificative et une finale. La Soirée Jeunes Talents s'inscrit dans la continuité, en assurant la mise en lumière des lauréats, qui se représenteront le 21 novembre 2020 sur la scène du Théâtre d'Orléans en première partie d'une tête d'affiche.

Les associations Théâtre Charbon, dans la catégorie théâtre /stand-up; Original Passion 45, dans la catégorie danse; et Polysonik, dans la catégorie musique; assurent le suivi et la préparation des artistes du Concours Jeunes Talents jusqu'à la Soirée Jeunes Talents.

L'association M'Flava Prod a proposé de réaliser la programmation de la Soirée Jeunes Talents

2020, le 21 novembre 2020 prochain par la représentation d'un artiste émergent de la scène musicale et/ou comique.

La Mairie d'Orléans souhaite encourager les initiatives telles que celles du Théâtre Charbon, d'Original Passion 45, de Polysonik, de M'Flava Prod et accompagner ces courants artistiques sur Orléans. Elle propose donc de soutenir ces associations pour l'organisation du Concours Jeunes Talents et de la Soirée Jeunes Talents 2020.

Les modalités d'accompagnement font l'objet d'une convention.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les conventions à passer avec les associations Théâtre CHARBON, Original Passion 45, Polysonik et M'Flava Prod pour l'année 2020 ;
- 2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 3000 € aux associations Théâtre CHARBON, Original Passion 45 et Polysonik au titre de l'année 2020 ;
- 3°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 12 000 € à l'association M'Flava Prod au titre de l'année 2020 ;
- 4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- 5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65748, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 - Sport. Dispositifs sportifs municipaux. Règlements intérieurs des dispositifs sportifs de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.) et Orléans Vous Coach. Approbation.

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie renouvelle son offre de dispositifs à destination des enfants et des adultes pour la saison 2020-2021.

Il sera à présent possible pour les adhérents d'Orléans Vous Coach d'effectuer une séance d'essai (non facturée) avant de confirmer leur inscription à la section sportive choisie.

Par ailleurs, dans le but de faciliter l'accès aux sections E.M.I.S. natation, celle-ci ne seront plus soumises à la présentation d'une fiche d'orientation adressée par les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs municipaux.

Par conséquent, il est proposé de formaliser ces changements dans de nouveaux règlements intérieurs, E.M.I.S. et Orléans Vous Coach.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les nouveaux règlements intérieurs des dispositifs sportifs E.M.I.S. et Orléans Vous Coach annexés à la délibération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Règlement de L'ECOLE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE

ARTICLE 1: Principe

- 1.1.: L'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (EMIS) d'Orléans est un dispositif de la Direction de la jeunesse, des sports et loisirs de la Mairie d'Orléans. Ses actions se réfèrent au projet éducatif développé par la Mairie d'Orléans, qui vise à promouvoir la pratique sportive, vecteur important d'épanouissement individuel et collectif.
- 1.2 : En complémentanté avec les clubs sportifs oriéanais, l'EMB propose une pratique diversifiée et adaptée aux possibilités de chaque enfant dans laquelle la compétition

ARTICLE 2 : Périodes et programme d'activités

- 2.1.1. EMS propose des activités dans différentes disciplines sportives au sein de sections annuelles en dehors du temps scolaire et lors de stages sportifs durant les vacances scolaires.
- 2.2 : Le programme d'activités est défini chaque année, suivant un calendrier déterminé avant le début de l'année scolaire et des vacances.
- 2.3.: Ce programme fait l'objet d'une large diffusion sur divers supports : site internet www.orleans-metropole.fr, guide annuel, presse et magazines d'informations municipales, affiches et courriels
- 2-4 : Les précisions concernant les conditions de pratique de chaque discipline sportive et la date de début de la section sont données lors de la confirmation d'inscription.

ARTICLE 3 : Conditions et modalités d'inscription

3-1: Les activités de l'EMIS sont accessibles aux enfants de 4 à 16 ans.



- 3-2: Deux possibilités d'inscription:
- La demande peut se faire par le Portail Famille de la Mairie d'Orléans.
- dossier administratif ne vaut pas inscription. Les dossiers sont téléchargeables sur www.orleans-metropole.fr et peuvent être retirés au Centre Municipal, dans les Mairies La demande peut se faire au format papier en Mairie et Mairie de Proxémité. Un dossier administratif devra être constitué avant de remplir les fiches de pré-inscription. Ce de proximité ainsi que dans les piscines municipales.
- 3-3 : La demande d'inscription devra être falte par un représentant légal de l'enfant.
- 3-4: Les fiches de souhaits au format papier seront à retoumer en Mairie, Mairie de Proximité, à l'animateur relais, par voie postale ou mail selon un calendrier défini et disponible sur www.orleans-metropole.fr.
- 3-5 : Les demandes dématérialisées sont à déposer sur le Portail Familie selon le même calendrier disponible sur www.orleans-metropole Jr
- 3-6 : L'inscription se fait sans attestation médicale. La Mairie d'Orléans décline toute responsabilité en cas d'accident lié à l'état de santé de l'enfant. Il est fortement recommandé aux parents (ou au représentant légal) de s'assumer auprès d'un médecin que la pratique sportive souhaltée correspond à l'état de santé de l'enfant
- 3.7 : L'admission de l'enfant est subordonnée à la présentation du carnet de santé ou de tout autre document mentionné à l'article D. 3111-6 du CSP attestant du respect de l'obligation en matière de vaccination.
- >8 : Pour les stages sportifs une fiche sanitaire dûment complétée, datée et signée devra être transmise au directeur du stage le premier jour
- 3-9 : Pour les activités nautiques, un brevet de natation attestant de la capacté pour l'enfant à nager 25 mêtres sera à joindre à la fiche de souhaits.
- 3-10: L'inscription est limitée à une section natation par enfant
- reflectif fixé est atteint. En cas de demandes de réservation supérieures aux capacités d'accuell, celes-ci sont examinées par une commission d'attribution composée de 3.11. Les inscriptions sont limitées strictement au nombre de places disponibles dans chacune des activités proposées. Les inscriptions dans une section sont closes lorsque FEb en charge des Sports, du responsable des dispositifs sportifs et d'un membre du pôle administratif. Ces demandes sont examinées dans l'ordre chronologique de dépôt des fiches et suivant les critères de priorité suivants :
- 1) Domiciliés à Orléans
- La continuité de parcours pour la natation. Les demandes s'inscrivant dans un parcours de trois années consécutives seront favorisées.
- Deux premières activités demandées pour les sections annuelles.
 - Trois premiers stages demandés pour les vacances.
- Tros premiers wages demandes pour les vacances.

 Au-delà, les inscriptions pourront être accordées dans la limite des places disponibles et après avis de la commission.
- 4) Trois années consécutives d'inscription à une même section. Au delà, les inscriptions pourront être accordées dans la limite des places disponibles et après avis de



5) Assiduité. Seront favorisées les demandes des families pour lesquelles les précédentes inscriptions ne présentent pas d'absences injustifiées. Pour les stages uniquement :

sans emploi ». Les parents peuvent joindre tout document permettant d'attester de leur situation professionnelle aux dates de demande de leur réservation. La En cas de fraude averée, soit parce que l'administre a donné sciemment des informations inexactes à l'administration, soit parce qu'il s'est livré à des manœuvres de nature à induire l'administration en erreur, la collectivité pourra lui retirer à tout moment la place indument obtenue. Des refus de réservation pourront être Exercice par les deux parents, ou le parent en cas de monoparentalité, d'une activité professionnelle ou situation de retour à l'emploi à partir de la période de La déclaration de la situation professionnelle doit être faite sur la fiche de souhaits. EMIS. Sans mention de cette information, le représentant légal sera considéré « Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs procédera à la vérification des informations communiquées par les familles par des contrôles réguliers et inopinés. réservation (entrée en stage ou en formation) des deux parents ou du parent en cas de monoparentalité (justificatif à fournir) opposés à la famille par la suite.

3-13 : Une réponse écrite confirmera l'adhésion définitive.

3-14 : En cas de réponse défavorable, le dossier sera inscrit sur liste d'attente jusqu'au jour précédant les vacances d'hiver Zone B de l'année en cours pour les sections annuelles et jusqu'au deuxième jour de la semaine pour les stages. La famille sera contactée dès lors qu'une place se libère. 3-15 : Les inscriptions aux sections annuelles sont dôturées à la date de début des vacances d'Hiver de la Zone B prévues par le calendrier de l'Education Nationale chaque année. Les inscriptions aux stages sont cièturées à la fin du deuxième jour de la semaine du stage.

ARTICLE 4: Conditions, moyens, lieux de paiement:

4.1. Le tarifest fixé en fonction du quotient familiai de la CAF ou MSA de l'allocataire principal de la famille.

4.2 : Le paiement des prestations EMIS peut se faire par carte bancaire, espèces, chèques vacances, prélèvement automatique, paiement internet, coupons sport et Pass' Loisirs (Emis annuelle) en Mairie Centrale, Mairie de Proximité, par le Portail Famille (modalités auprès de l'Espace Famille à espacefamille 🖲 ville-orleans.fr).

butoir indiquée. En cas de non-palement, une lettre de rappel à l'ordre est systématiquement envoyée à la famille. Au bout de 3 mois, les arriérés sont transmis au Centre des Finances Publiques qui décienche alors une procédure de mise en recouvrement. En cas de poursuite, le débiteur sera le représentant légal de la famille déclaré lors de 43: La facturation est gérée par la Régie Monétique Centrale de la Mairie. Celle-ci est le reflet des inscriptions par enfant. Les factures doivent être réglées avant la date

4-4 : Passé un délai de 3 mois suivant la confirmation d'inscription écrite envoyée à la famille, la facture de l'adhésion ne pourra plus faire l'objet d'aucun recours auprès de la Mairie d'Orléans (ni remboursement, ni régularisation).

4-5 : Des refus de réservation seront opposés si la famille est en situation d'impayés sur la ou les factures des deux mois précédant la facture en cours.

4-6 : Une attestation de paiement des prestations pourra être émise par la Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs après demande écrite formulée par mail à emis-ove@orleans-metropole.fr ou par courrier à Mairie d'Orléans - Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs - place de l'Etape - 45040 ORLÉANS CEDEX 9.



ARTICLE 5 : Annulation / Désistement :

5.1 : Toute demande d'annulation ou de désistement devra être formulée par écrit à la Direction de la Jeunesse des Sports et des Loisirs de la Mairie d'Orléans par mail à emis-ovc@orleans-metropole.fr ou par courrier à Mairie d'Orléans - Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs - place de l'Etape - 45040 ORLÉANS CEDEX 9. 5-2 : Pour les sections amuelles, aucun désistement partiel ou définitif après envoi de la confirmation d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir, ni report sur la saison sportive suivante (en dehors des conditions de l'artide 5-3).

5-3 : Toute annulation d'inscription avant la date de la première séance programmée par la Mairie d'Oriéans sera facturée à hauteur de 50% de l'adhésion annuelle

5-4 : Pour les stages, quel qu'en soit le motif, toute annulation d'inscription après envoi de la confirmation d'attribution de place donnera lieu à une facturation sur la base de 50% du tarif applicable à la famille.

5-5 : Toute absence constatée au cours du stage sera considérée comme absence injustifiée et sera facturée sur la base du tarif plein applicable à la famille.

5-6 : Exception falte s'agissant d'absences pour raisons médicales justifiées par un certificat médical envoyé dans un délai de 8 jours suivant le Ler jour d'absence par mail à emis-ovc@orleans-metropole.fr ou par courrier (cachet de la poste faisant foi pour les envois postawd) 5-7 : Toute absence non excusée pendant quatre semaines consécutives fera l'objet d'un courrier électronique ou postal. A défaut de réponse dans les 15 jours, l'inscription a factivité sera annulée sans recours quant à la facture due

5-8 : Dans le cas d'une suppression de l'activité (stage ou section annuelle) du fait de la Mairie d'Oriéans, un remboursement sera effectué dans les conditions suivantes :

100 % des frais d'inscription si l'activité est supprimée avant qu'elle ne débute,

- 50 % des frais si l'activité n'a été réalisée qu'à 50 % ou moins de sa durée totale initiale.

5-9 : Aucun changement de section ne pourra être accepté au cours de l'année.

ARTICLE 6: Tenue vestimentaire, matériel

6.1.1 Les adhérents à l'EMIS doivent se munir d'une tenue adaptée aux disciplines pratiquées. Toutes les précisions utiles sont données à ce sujet lors de l'inscription et au cours de la première séance d'activité.

6-2 : Sauf indication contrains stipulée sur la fiche descriptive de l'activité rémise au moment de l'inscription, le matériel pédagogique est fourni.



6.3 : Toutefois, les pratiquants peuvent utiliser leur propre matériel. Dans ce cas, l'EMB ne peut être tenue pour responsable en cas de détérioration sauf s'il y a faute effective commise par le personnel encadrant.

5-4 : Lorsque les activités pratiquées nécessitent des tenues très spécifiques, il peut en être mis à disposition en fonction des possibilités

ARTICLE 7 : Responsabilité / Assurances

7.1 : Pour le bon déroulement des activités, sauf autorisation délivrée par l'éducateur sportif en charge de la section, il est demandé à la personne qui accompagne l'enfant de ne pas assister à la séance.

Avant Thoraire de début de la séance ou du stage et dés lors qu'il quitte le lieu de pratique, accompagné de ses parents, de son représentant légal, d'une tierce personne ou 7-2 : L'enfant est placé sous la responsabilité du personnel encadrant, uniquement pendant les horaires et sur les lieux des activités qui sont précisés lors de l'inscription. seul (avec autorisation parentale), l'enfant n'est pas sous la responsabilité de l'encadrant.

Nota bene : Pour les activités de natation, la récupération des enfants devra se faire dans les vestiaires des piscines.

7-3 : Les parents (ou le représentant légal) doivent respecter les horaires et les lieux d'activités. Avant de conflier leur enfant, ils doivent s'assurer également que la séance a bien lieu et que le personnel encadrant est présent sur le site. En cas de retard des parents (ou du représentant légal) de plus de trente minutes à l'issue de la séance, sans avertissement préalable de la famille, l'encadrant se réserve le droit de confier l'enfant aux services compétents ou aux services de police en utilisant tout moyen de transport approprié. 7.4 : Les retards seront consignés sur un document signé de la personne venant chercher l'enfant. L'enregistrement de plusieurs retards pourra donner lieu à refus de réservations. 7.5 : S'ils le souhaitent, et sous réserve que l'enfant alt sept ans minimum, les parents (ou le représentant légal) peuvent, sous leur responsabilité, autoriser expressément l'enfant à partir seul à l'issue de la séance. 7-6 : Les parents (ou le représentant iégal) peuvent désigner une ou deux personnes habilitées à venir chercher l'enfant en fin de séance. Une autorisation écrite peut être donnée à une tierce personne, sous réserve que les parents (ou le représentant légal) en informent préalablement le service des sports par tout moyen. Dans tous les cas, la (les) personne(s) désignée(s) pourra (ont) être amenée(s) à présenter une pièce d'identité sur demande de l'encadrant. 7-7 : Dans le cadre des activités de l'EMIS, la Mairie d'Oriéans décline toute responsabilité quant aux vois ou dégradations des effets personnels qui sont déposés à l'intérieur des équipements ou des établissements et notamment dans les vestiaires. 7-8 : Lors de l'inscription, les parents (ou le représentant légal) autorisent expressément les personnels de l'EMIS à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence prescrite par un médecin y compris éventuellement l'hospitalisation. 7.9 : En cas d'accident ou de situation particulière apprécée par l'encadrant, les parents (ou le représentant légal) sont avisés immédiatement par tout moyen. Ils devront se rendre sans délai sur les lieux indiqués, sauf décision contraire de leur part.



7.10 : La Mairie d'Orléans est assurée en responsabilité dville au titre des activités de l'EMIS. Les adhérents, qui participent à ces activités sportives sont également assurés et sont tiers entre eux.

7-11: il est fortement recommandé aux parents (ou au représentant légal) de souscrire pour leur(s) enfant(s) une assurance individuelle accident garantissant les dommages comorels, matériels et immatériels consécutifs qu'ils pourraient subir dans le cadre des activités de l'EMIS.

ARTICLE 8 : Droits et obligations

aux dispositifs sportifs municipaux. Ces données seront conservées durant la saison sportive en cours. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi «informatique 8.1 : Les informations recueillies par la Mairie d'Onéans à partir des formulaires d'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données, le Délégué à la protection des données peut être contacté par voie électronique : et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition du traitement, d'effacement et de la portabilité de ses doc@orleans-metropole.fr ou par courrier postal : Orleans Métropole, Secrétariat Général, S Place du 6 juin 1944, 45000 Orléans. Une réclamation peut également être ntroduite auprès des services de la CNIL

8.2 : La Mairie d'Orléans se réserve le droit d'utiliser l'image de l'enfant dans le cadre de la promotion de ses activités notamment celles de l'EMIS, sur tous types de supports (Presse, Internet, Guides, Publications...). Les familles désirant s'y opposer devront l'avoir mentionné sur la fiche de souhaits.

8.3 : Dans le cadre des stages EMIS, la présence de l'enfant est obligatoire la semaine compiète.

ARTICLE 9 : Discipline

9.1. Le bon déroulement et la sécurité des activités nécessitent le respect des consignes, et un comportement adapté aux pratiques.

9-2 : Aussi, dès lors que l'organisation des activités est perturbée, soit par le comportement de l'enfant, soit par des retards en début ou en fin de séance, l'enfant et les parents sont avertis oralement et par écrit par l'éducateur sportif ou le responsable de stage 9-3 : En cas de poursuite d'un comportement préjudiciable au bon déroulement de l'activité, l'adhérent s'expose à une exclusion ponctuelle ou définitive de l'EMIS sans pouvoir prétendre à aucun remboursement ni à quelque indemnité que ce soit.



Règlement du dispositif ORLÉANS VOUS COACH*

ARTICLE 1: Principe

- 1.1- « Oréans Vous Coach » est un dispositif de la Direction de la Jeunesse des Sports et des Loisirs de la Mairie d'Orléans.
- 1.2- « Orfeans Vous Coach » s'adresse aux personnes âgées de plus de 16 ans. Dans le cadre d'une activité familiale, les enfants de moins de 16 ans peuvent être inscrits à ce dispositif.
- 1.3- « Orléans Vous Coach » propose moyennant un forfait annuel, une activité physique hebdomadaire encadrée par un éducateur sportif de la Mairie d'Orléans ou un club sportif partenaire. Les objectifs du disposit l'visent la forme et la santé, la préparation aux concours ou tout simplement le plaisir de la d'Orléans. pratique sportive.

ARTICLE 2: Nature du dispositif

- 2.1- Les activités terrestres, nautques, et aquatiques sont limitées aux places disponibles. Les activités ont lieu du lundi au samedi
- 2.2- Toute absence non excusée pendant quatre semaines consécutives fera l'objet d'un courner électronique ou postal. A défaut de réponse dans les 15 jours, l'inscription à l'activité sera annulée.
- 2.3. L'adhésion est individuelle. Cependant l'inscription des enfants de moins de 16 ans pour une activité en famille est obligatoirement concomitante à celle d'au moins un des parents.
- 2.4-L'adhésion couvre une saison sportive de septembre à fin juin. Des stages adultes sont proposés pendant les vacances scolaires

ARTICLE 3: Programmes et période d'activités

3.1- La liste des disciplines proposées, le nombre de places disponibles, le calendrier et les horaires des séances ainsi que les lieux d'activités sont déterminés avant le début de la saison sportive.

*Soumis à délibération du conseil municipal de juillet 2020

3.2-Le programme d'adivités fait l'objet d'une large diffusion sur divers supports: guide annuel, bulletins d'informations, affiches, articles de presse et dans le magazine d'informations municipales

3.3- Le programme d'activités peut être modifié au cours de la saison en cas de force majeure ou pour l'enrichir.

3.4- En cas de suppression d'activité, les adhérents sont dirigés vers une autre activité sans qu'is puissent prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 4: Conditions et modalités d'inscription:

4.1: Deux possibilités d'inscription :

La demande peut se faire par le Portail Famille de la Mairie d'Orléans.

La demande peut se faire au format papier en Mairie et Mairie de Proximité.

Pour toute première inscription, un dossier administratif devra être constitué avant de remplir les fiches de pré-inscription. Ce dossier administratif ne vaut pas inscription. Les dossiers sont téléchargeables sur www.orleans-metropole.fr et peuvent être retirés au Centre Municipal et dans les Maines de proximité...

Aucune réservation n'aucune inscription n'est acceptée par téléphone ou par courrier (autre que la fiche d'inscription dédiée)

4.3: Les fiches de pré-inscription sont à retourner au guichet des Mairies de proximité, du Centre Municipal ou par voie postale ou mail selon un calendrier defini et disponible sur www.orleans-metropole.fr.

44 : Les demandes dématérialisées sont à déposer sur le Portail Famille selon le même calendrier disponible sur www.orleans-metropole fr

4.5- Lors de la pré-inscription au dispositif « Oréans Vous Coach », l'imprimé concernant le choix de la section devra obligatoirement être complète et signé.

4.6 : Les inscriptions sont limitées strictement au nombre de places disponibles dans chacune des sections proposées. Les inscriptions dans une section sont closes lorsque l'effectif fixé est atteint.

4.7 : Pour chaque pré-inscription, le dossier sera considéré comme complet en joignant :

dans le cadre des activités Aqua Forme et Bien-être, un brevet de natation de 25 mêtres.

dans le cadre des activités nautiques de Voile et Kayak, un brevet de natation de 50 mêtres.

dans le cadre de l'activité Bébés Nageurs les vaccinations obligatoires de l'enfant à jour ainsi qu'un certificat médicat de non contre-indication à la pratique de l'activité Bébés Nageurs.

4.8 : L'inscription se fait sans attestation médicale (sauf pour la section Bébès Nageurs). La Mairie d'Orléans décline toute responsabilité en cas d'accident lié à l'état de santé de l'adhérent recommandé à l'adhérent de s'assurer auprès d'un médecin que la pratique sportive souhaitée correspond à l'état de santé de l'adhérent recommandé à l'adhérent de s'assurer auprès d'un médecin que la pratique sportive souhaitée correspond à son état de santé

4.9 : Une réponse écrite confirmera l'adhèsion définitive. En cas de liste d'attente l'adhèsion sera priorisée par ordre chronologique et en fonction des critères suivants :

Domiciliés à Orléans

*Soumis à délibération du conseil municipal de juliet 2020

- La continuité de parcours limitée à 3 ans pour une section sportive identique 33
- Assiduité. Seront favorisées les demandes des usagers pour lesquelles les précédentes inscriptions ne présentent pas d'absences injustifiées

En cas de réponse défavorable, le dossier sera inscrit sur liste d'attente jusqu'au jour précédant les vacances d'Hiver de l'année en cours pour les sections annuelles et jusqu'au deuxième jour de la semaine pour les stages. L'adhérent sera contacté dès lors qu'une place se libère.

4.10- Nul ne peut intégrer une activité dans laquelle il n'est pas préalablement inscrit

concemée lors de sa demande d'inscription. L'adhérent reçoit une confirmation d'inscription qui lui permet de se rendre à la première séance prévue par la Mairie d'Orléans. Dans un délai de 48 heures suivant cette première séance, s'il ne souhaite pas poursuivre, il en informe la Direction de la Jeunesse des Sports et des Loisirs par écrit à l'adresse <u>emis-ovc@orleans-metropole.fr</u>. Celle-ci procède à l'annulation de son inscription (la place est réattribuée sans possibilité de pouvoir l'obtenir à nouveau). Sans information de la part de l'adhèrent dans le détai prèvu, la place lui 4.11. Une séance d'essai est proposée avant une inscription définitive. Elle n'est pas facturée à l'adhèrent. Pour en bénéficier, l'adhèrent coche la case est attribuée définitivement (elle engage au paiement de l'adhésion annuelle)

ARTICLE 5 - CONDITIONS, MOYENS ET LIEUX DE PAIEMENT

5.1-L'adhésion au dispositif « Odéans Vous Coach » est soumise à un forfait annuel pour la première activité puis une somme forfaitaire pour chaque activité supplémentaire qui couvre partiellement les frais d'assurance et de fonctionnement pris en charge par la Mairie d'Oriéans.

Le montant de la cotisation et du forfait sont fixés par délibération du Conseil Municipal

5-3 La faduration est gérée par la Régie Monétique Centrale de la Mairie. Elle est le reflet des inscriptions par adhérent. Les factures doivent être réglées avant la date butoir indiquée. En cas de non-paiement, une lettre de rappel à fordre est systématiquement envoyée à l'adhérent 5.4 Au bout de 3 mois, les arrièrés sont transmis au Centre des Finances Publiques qui décienche alors la procédure de mise en recouvrement. Passé un détai de 3 mois suivant la confirmation d'inscription écrite envoyée à l'adhérent, la facture de l'adhésion ne pourra plus faire l'objet d'aucun recours auprès de la Mairie d'Orléans (ni remboursement, ni régularisation). 5.5 Le paiement des prestations Orléans Vous Coach peut se faire par carte bancaire, espèces, chêques, chèques vacances, prélèvement automatique, paiement internet et coupons sport en Mairie Centrale. Mairie de Proximité ou par le Pontail Famille (modalités augrès de l'Espace Famille à <u>espace</u>familie@ville-orleans.fr)

ARTICLE 6- ANNULATION - DESISTEMENT

6.1- Toute demande d'annulation ou de désistement devra être formulée par écrit. Celle-ci devra être adressée à la Direction de la Jeunesse des Sports et des Loisirs de la Mairie d'Orléans - Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs - place de l'Etape - 45040 ORLÉANS CEDEX 9.

6.2- Quel qu'en soit le motif, aucun désistement partiel ou définitif ne peut faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir, ni report sur la saison sportive

facture pourra alors faire l'objet d'une régularisation à hauteur de 50% au cours du mois suivant la confirmation d'inscription. La demande devra être adressée à la Direction de la Jeunesse des Sports et des Loisirs de la Mairie d'Orléans par mail à emis-ovo@orleans-metropole.fr ou par courrier à Mairie d'Orléans - Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs - place de l'Etape - 45040 ORLÉANS CEDEX 9. 6.3- Exception faite dans le cas où fadhèrent n'aurait participé à aucune séance de factivité pour raison médicale justifée par une attestation médicale. La

6.4- Aucun changement de section ne pourra être accepté au cours de l'année.

6.5- Des refus d'inscription seront opposés si le demandeur est en situation d'impayés sur la ou les factures Mairie d'Orléans des deux mois précédant la

6.6- Une attestation de paiement des prestations pourra être émise par la Direction après demande écrite formulée par mail à emis-ovo@orleans-metropole.fr ou par courrier à Mairie d'Orléans - Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs - place de l'Etape - 45040 ORLÉANS CEDEX 9.

6.7- Dans le cas d'une suppression de l'activité du fait de la Mairie d'Orléans, un remboursement sera effectué dans les conditions suivantes

100 % des frais d'inscription si l'activité est supprimée avant qu'elle ne débute,

50 % des frais si l'activité n'a été réalisée qu'à 50 % ou moins de sa durée totale initiale.

ARTICLE 7- TENUE VESTIMENTAIRE / MATERIEL

7.1 Les adhérents doivent se munir d'une tenue adaptée aux disciplines pratiquées. Le port du bonnet de bain et le passage à la douche avant toute activité aquatique est obligatoire. Toutes les précisions utiles sont données à ce sujet lors de l'inscription et au premier cours de la séance d'activité.

7.2- Hors indication contraire, le matériel est fourni par la Mairie d'Orléans.

7.3 - Toutefols, les pratiquants peuvent utiliser leur propre matériel. Dans ce cas, la Mairie d'Orléans ne peut être tenue pour responsable en cas de déténoration ou perte.

ARTICLE 8- DISCIPLINE:

8.1-Le bon déroulement et la sécurité des activités nécessitent le respect des consignes et un comportement adapté aux pratiques

8.2- Les adhérents doivent respecier les dispositions édictées par le réglement intérieur des installations sportives de la Mairie d'Orléans, affiché dans tous les équipements, ainsi que le présent règlement du dispositif « Orléans Vous Coach ».

8.3- En cas de non-respect des consignes et des dispositions édictées ou, en cas d'attitude malveillante l'adhèrent s'expose à une exclusion ponduelle ou

*Soumls à délibération du conseil municipal de jullet 2020

ARTICLE 9- RESPONSABILITE / ASSURANCES:

9.1- Les adhérents doivent respecter les horaires et les lieux d'activités dans lesquels ils sont inscrits car en dehors de œux-ci, la responsabilité de la Maine d'Orléans ne peut pas être engagée en cas d'accident

9.2- Dans le cadre d'une activité annuelle, les enfants mineurs restent sous la responsabilité des parents

9.3- La Mairie d'Orléans est assurée en responsabilité civile au titre des activités au dispositif « Orléans Vous Coach ». Les adhérents, qui participent à ces activités sportives sont également assurés et sont tiers entre eux

enfant(s) une assurance Responsabilité Civile et une assurance individuelle accident garantissant les dommages qu'ils pourraient causer ou subir dans le cadre des activités organisées par «Orléans Vous Coach ». Les pratiquants, les parents ou les représentants légaux choisissent la compagnie d'assurance 9.4- Il est fortement recommandé aux pratiquants, aux parents ou représentants légaux des adhérents mineurs, de souscrire pour eux-mêmes ou pour leur(s) qui leur convient en fonction de leur propre besoin et des risques contre lesquels ils souhaitent se prémunir,

9.5- Il appartient aux pratiquants, aux parents ou aux représentants légaux des pratiquants mineurs, lorsqu'ils souhaltent souscrire à une assurance individuelle accident d'effectuer eux-mêmes leurs démarches directement auprès des compagnies d'assurances. 9.6- Dans le cadre des activités d'« Orléans Vous Coach » la Mairie d'Orléans décline toute responsabilité quant aux vols des effets personnels qui sont déposés à l'intérieur des équipements ou des établissements et notamment dans les vestiaires.

ARTICLE 10 - DROITS ET OBLIGATIONS

10.1- Les informations recueillies par la Mairie d'Ortéans à partir des formulaires d'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des 2016/679 et à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de redification, d'opposition du tratement, d'effacement et de la portabilité de ses données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données, l'adhérent contactera notre Délégué à la protection des données par voie électronique : dpo@orleans-metropole,frou par courrier postal : Orléans Métropole, Secrétariat inscriptions aux dispositifs sportifs municipaux. Ces données seront conservées durant la saison sportive en cours. Conformément au réglement (UE) Général, 5 Place du 6 juin 1944, 45000 Orléans. L'adhèrent a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès des services de la CNIL. 10.2- La Mairie d'Orléans se réserve le droit d'utiliser l'image de l'adhérent dans le cadre de la promotion de ses activités notamment celles d'Orléans Vous Coach, sur tous types de supports (Presse, Internet, Guides, Publications...). Les adhérents désirant s'y opposer devront adresser une demande écrite à la Mairie d'Ortéans - Direction des Sports - 45040 ORLEANS CEDEX 1.

10.3- Lors de leur pré-inscription les adhérents au dispositif « Orléans Vous Coach » attestent avoir pris connaissance du présent règlement ainsi qu'en accepter toutes les clauses

*Soumis à délibération du conseil municipal de juliet 2020

N° 35 - Sport. Installations sportives, droits d'entrées et prestations sportives. Approbation des tarifs pour la saison sportive 2020 - 2021.

M. le Maire – Comme pour la délibération n° 29, je vous propose de geler la tarification pour la saison sportive 2020-2021.

Mais il y a toujours des points qui nous obligent à regarder les délibérations plus précisément et là, c'est la partie compétence de l'administration qui parle car dans cette délibération, il y a un certain nombre d'éléments notamment sur des tarifications nouvelles liées au complexe de La Source.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'isoler cette partie dont vous avez discutée en commission et qui ne pose pas de problème me semble-t-il, de la question du gel des autres tarifs.

M. MONTILLOT souhaitait intervenir depuis longtemps et donc je lui laisse la parole.

M. MONTILLOT – Vous connaissez ma patience légendaire. C'était pour compléter car on vient d'aborder la question de tarification et du gel de ce 1 %, mais dans l'intervention de M. CHAPUIS, il évoquait un certain nombre d'autres sujets notamment sur la lutte contre le décrochage scolaire qui ne se résume pas au gel de 1 % de tarification dont je voudrais également pour cette honorable assemblée, rappeler que les tarifs proposés sur la restauration scolaire sont les plus faibles de toute la Métropole quelles que soient les communes et quelles que soient leurs sensibilités politiques. Donc je veux que ce soit bien entendu ici puisqu'il s'agit par exemple pour le plus faible tarif de 0,53 € le repas.

Au-delà de cela, c'est simplement pour dire que si on vient d'avoir une longue discussion sur cette question de tarification, il ne faut pas oublier qu'à Orléans, la majorité des dispositifs pour ne pas dire la quasi-totalité des dispositifs qui permet de travailler sur la lutte contre le décrochage scolaire, sont totalement gratuits. Donc geler 1 % sur la gratuité, c'est toujours la gratuité. Et là-dessus, nous sommes très en avance, M. CHAPUIS. Qu'il s'agisse depuis 2001 de la gratuité de la municipalisation de l'aide aux devoirs le soir, qu'il s'agisse également des coups de pouce clé gratuits pour les enfants de CP ; qu'il s'agisse des actions y compris dans le temps scolaire d'actions éducatives chères à Martine HOSRI qui a longuement travaillé à mes côtés sur cette question, pour l'ensemble des enfants en école élémentaire ; qu'il s'agisse également notamment sur le décrochage scolaire, du dispositif passerelle où nous prenons près de 1 000 enfants et collégiens en appui par nos dispositifs socio-éducatifs c'est-à-dire les éducateurs, les médiateurs, les artthérapeutes, les psychothérapeutes, les psychologues, que sais-je tout au long de l'année. C'est simplement pour que ceux d'entre vous qui ne connaissent pas ces différents dispositifs de bien comprendre que lorsqu'on a passé un certain temps sur 1 % une économie de 50 000 €. la réalité est que nous dépensons des centaines de milliers d'euros pour ne pas dire des millions d'euros sur ces questions-là. Pour la restauration collective, je rappelle que le coût de 4 millions d'euros est totalement pris en charge par la Ville d'Orléans et non pas payés par les ménages. C'est pour que l'on comprenne bien là de quoi nous parlons et l'effort que nous avons mis en œuvre depuis un certain nombre d'années et singulièrement depuis 2001.

Voilà les précisions que je tenais à apporter pour que cela soit bien compris. Merci.

M. le Maire – Merci de ces précisions. On en revient donc à l'ordonnancement de l'ordre du jour du Conseil Municipal, mais il y a Mme TRIPET qui souhaite la parole.

Mme TRIPET — Désolée d'intervenir, je ne l'avais pas prévu mais M. MONTILLOT, puisque vous parlez des tarifs de cantine les plus bas, si je demandais le nombre de familles qui était par quotients, c'est que depuis le début, nous ne savons pas combien de familles bénéficient de ces tarifs les plus bas. Vous le savez tous, le confinement a provoqué beaucoup de problèmes chez nombre de familles précaires, et nous sommes quand même à 21 % de familles vivant sous le seuil de pauvreté dans notre ville. D'abord au niveau de l'alimentation parce que garder ses enfants toute la journée, cela veut dire des repas qu'ils ne prennent pas à la cantine et qui peuvent être effectivement bien moins chers que de faire la cuisine à domicile. Cela a vraiment occasionné des surcoûts pour les familles parce que les aliments ont beaucoup augmenté et puis aussi, en tant qu'administratrice chez un bailleur social, je peux vous dire que les impayés de loyers ont bondi de 25 % pendant ce confinement. Car malgré tout, être au chômage partiel à 84 %, quand vous êtes en C.D.I. 25 heures, les 100 € qui manquent ne vous aident pas à finir la fin du mois. Donc pour le coup, j'entends bien ce que fait la Ville et c'est bien, et je salue la décision de M. GROUARD de geler

les tarifs pour une année. Cela va aider les familles, c'est bien, je le dis. Nous savons dénoncer, mais nous savons reconnaître aussi les choses et je voulais le dire là. Merci.

M. le Maire – Merci Mme TRIPET.

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs d'utilisation des installations sportives et des prestations pour le public et les associations ont été fixés par délibération du conseil municipal de juillet 2019.

Il est proposé un gel de ces tarifs pour la saison sportive 2020-2021. L'ensemble des tarifs est présenté en annexe de la délibération.

Dans le cadre de la prochaine ouverture du centre nautique de La Source, une refonte des tarifs des piscines a été opérée, certains ayant pour base ceux de la saison 2019-2020 d'autres étant nouvellement créés, justifiées par de nouvelles prestations au centre nautique de La Source.

Pour les associations sportives orléanaises, les comités départementaux et les ligues affiliées aux fédérations Françaises sportives agréées ainsi que pour les scolaires du 1^{er} degré, le principe d'un accès gratuit est maintenu pour les entraînements et les compétitions.

Pour toute autre personne morale, la location d'une installation sportive est payante. Par exception, le Maire peut par décision en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, accorder la gratuité.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs applicables aux installations, droits d'entrées et prestations sportives, tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés ;
 - 2°) décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
 - 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE saison 2020 - 2021		
TARIFS DES ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS SPO	ORTIES	
GYMNASE, SALLE DE SPORT, STADE, PISTE D'ATHL		
Association sportive Orléanaise	du 01/09/2019 au	du 01/09/2020 au
	31/08/2020	31/08/2021
Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées, Fédérations sportives, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale et Régionale.	GRATUIT	GRATUIT
Toute autre association ou personne morale :		
Réservation d'un gymnase, d'une salle de sports, d'un stade ou d'une piste d'Athlétisme (par heure)	12,10€	12,10 €
Stade de SOULAIRE, association sportive non Orléanaise forfait annuel,	1 500,00 €	1 500,00 €
Réservation d'une salle annexe ou d'un club house (par heure)	2,40€	2,40 €
GYMNASE, SALLE DE SPORT, STADE, PISTE D'ATHL	ETISME,	
Association sportive Orléanaise	du 01/09/2019 au	du 01/09/2020 au
	31/08/2020	31/08/2021
Rencontres avec des Associations sportives Orléanaises dans le cadre des compétitions officielles Championnat, Coupe de France). Manifestations sportives organisées par les Comités Départementaux du Loiret, par les Comités ou les Ligues de la Région Centre Val de Loire et par les Fédérations sportives, auxquelles participent les associations sportives Orlénaises	GRATUIT	GRATUIT
Toute autre association ou personne morale :		
Forfait horaire de mise à disposition d'une installation sportive avec tribune(s) d'une capacité minimum de 400 places	22,90€	22,90 €
Forfait horaire de mise à disposition par salle d'entraînement ou gymnase supplémentaire	12,10€	12,10 €
Forfait horaire de mise à disposition par salle annexe supplémentaire	2,40 €	2,40 €
Pourcentage de la recette brute avec minimum de perception 5%	450,30 €	450,30 €
Prestations annexes : Le matériel indisponible sur place et toutes autres prestations spécifiques seront facturés suivant les tarifs particuliers de chaque service prestataire.	-	
Tarif horaire de mise à disposition de personnel municipal		
1 heure de l'emploi du temps normal 1 heure supplémentaire de jour (de 1 h à 14 h)	19,00 €	19,00 €
1 heure supplémentaire de jour (de 1 n à 14 n) 1 heure supplémentaire de jour (au-delà de 14 h)	24,10€	24,10 €
1 heure de dimanche ou jour férié	39,40€	39,40 €
1 heure de nuit semaine ou week-end	47,30€	47,30 €
Forfait astreinte électrique	99,72€	99,72 €
ÉQUIPEMENT SPORTIF OU DE LOISIRS		
	du 01/09/2019 au 31/08/2020	du 01/09/2020 au 31/08/2021
Forfait journalier de mise à disposition de la salle ou d'une partie d'un site le(s) jours(s) de la manifestation	1 288,00 €	1 288,00 €
Forfait journalier de mise à disposition d'une salle annexe le(s) jours(s) de la manifestation	535,90 €	535,90 €
Forfait horaire d'une la salle ou d'une partie du site en dehors de jour de la manifestation	64,40 €	64,40 €
Pourcentage de la recette brute 5 % avec un mínimum de perception	450,30€	450,30 €

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX TEMPORAIRES ET	REVOCAE	BLE
	du 01/09/2019 au	du 01/09/2020 au
	31/08/2020	31/08/2021
Prix au m² par an pour un usage exclusif ou prioritaire	50,00€	50,00 €
PISCINES		2.263
	du 01/09/2019 au 31/08/2020	du 01/09/2020 au 31/08/2021
Leçons de natation et animations dans toutes les piscines*		
Forfait apprentissage (10 leçons de 30 mn entrées comprises)	116,30 €	116,30
Leçon de perfectionnement à l'unité, entrée comprise (30mn)	11,80 €	11,80
Tarifs d'entrée pour le public dans toutes les piscines Enfants jusqu'à la date anniversaire de leur 5 ans, Enfants jusqu'à 14 ans uniquement au bassin d'apprentissage Victor Fouillade. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) Orléanais agréés Jeunesse et Sport, dans la limite d'une entrée par groupe et par semaine.	GRATUIT	GRATUIT
Plein tarif :		y' n
Entrée à l'unité	3,90 €	3,90 €
Abonnement 20 entrées**	61,40€	61,40
Pass semestriel***	135,80 €	135,80
Pass annuel*** Tarif réduit :	226,10 €	226,10
familial dans les catégories 1 ou 2 et aux Orléanais de plus de 65 ans, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA. Entrée à l'unité	2.20 €	2,20 €
Tarilf Famille (1 adulte et 2 enfants)		8,00 €
Tarilf Famille (2 adultes et 2 enfants)		10,00
Abonnement 20 entrées** :	31,70 €	31,70
Pass semestriel***	67,40 €	67,40
Pass annuel***	113,70€	113,70
Achat de tickets en nombre**** (par 100 tickets)	256,70 €	256,70
Tarifs animation « L'anniversaire des pirates » au palais des sports * Les forfaits d'apprentissage de natation ne sont pas remboursables quelque soit le m ** Sans durée de validité dans toutes les piscines d'Orléans, non remboursable quelque *** Fréquentation illimitée, pendant 182 jours pour le pass semestriel ou 365 jours pou **** Les tickets achetés en nombre peuvent être utilisés par toute personne dans toutes	e soit le motif r le pass annue	
Evénement exceptionnel (ciné-piscine, concert piscine)	10,30 €	10.30
Tarif réduit (- de 26 ans)	6,10 €	6,10
Activités encadrées unitaire, 1 activité (aquabike, aquajump, aqua cross fit)		7,50
Activités encadrées unitaire, 2 activités (aquabike, aquajump, aqua cross fit)		11,25
Activitées encadrées unitaire, 3 activités (aquabike, aquajump, aqua cross fit)	1.7	13,50
Activités encadrées annuelle, 1 activité (aquabike, aquajump, aqua cross fit)		247,50
Activités encadrées annuelle, 2 activités (aquabike, aquajump, aqua cross fit)		371,25
Activités encadrées annuelle, 3 activité (aquabike, aquajump, aqua cross fit) L'accès à la piscine éphémère et au Complexe Nautique de la Source sera gratuit en cas de fermeture de l'Ile Charlemagne pour des raisons de qualité de l'eau les weekends	GRATUIT	GRATUIT
Tarifs pour les associations sportives sur réservation de lignes d'e	au	
Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre, affiliés à une Fédération Française de sports aquatiques ou nautiques, Fédérations sportives aquatique ou nautique, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale ou Régionale.	GRATUIT	GRATUIT

Igne d'eau bassin 25 m 18,10 € 35,10 € 18,10 € 35,10 € 18,10 € 35,10 € 18,10 €	Toute autre association sportive ou personne morale passin d'apprentissage	58,50€	58,50
ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (EMIS) du d' d' (1992/2019 01/1992/2019		7,717,7	18,10
A: Oriéanais A: Oriéanais A: Oriéanais A: Oriéanais A: Oriéanais A: Non Oriéanais A: Oriéanais A: Non Oriéanai			
Sections annuelles sur la saison sportive (hors vacances scolaires). 01/09/2019 au au au au au au au au au au au au au	ACTIVITES DE L'ECOLE MUNICIPALE D'INITIATION	N SPORTIVE (EMIS)
(hors vacances scolaires). au 31/08/2020 31/08 A: Oriéanais A: Oriéanais A: Oriéanais A: Oriéanais A: Non Oriéanais B: Oriéanais B: Oriéanais B: Oriéanais A: Oriéanais B: Non Oriéanais A: Oriéanais		du	du
A: Orléanais	Sections annuelles sur la saison sportive	01/09/2019	01/09/2020
A : Orléanais 27,50 € 2. A : Non Orléanais 55,70 € 5. B : Orléanais 55,70 € 5. B : Orléanais 55,70 € 5. B : Non Orléanais 70,60 € 7. C : Orléanais 43,30 € 4. D : Non Orléanais 77,70 € 7. D : Orléanais 49,20 € 4. D : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5. E : Non Orléanais 52,50 € 5. E : Orléanais 52,50 € 5	(hors vacances scolaires).	au	au
A : Non Ortéanais B : Non Ortéanais C : Ortéanais B : Non Ortéanais C : Ortéanais C : Ortéanais C : Ortéanais D : Non Ortéanais C : Ortéanais D : Non Ortéanais D : Non Ortéanais E : Ortéanais E : Ortéanais E : Ortéanais E : Ortéanais E : Ortéanais E : Non Ortéanais E : Non Ortéanais E : Non Ortéanais E : Non Ortéanais F : Non Ortéanais F : Non Ortéanais G : Ortéanais G : Ortéanais G : Ortéanais G : Ortéanais G : Ortéanais G : Non Ortéana	The state of the s	31/08/2020	31/08/202
B : Oriéanais			27,50
B : Non Ortéanais C : Ortéanais C : Ortéanais C : Ortéanais C : Ortéanais C : Non Ortéanais D : Ortéanais D : Ortéanais D : Non Ortéanais E : Non Ortéanais E : Ortéanais E : Ortéanais E : Ortéanais E : Non Ortéanais E : Non Ortéanais E : Non Ortéanais E : Non Ortéanais E : Non Ortéanais E : Non Ortéanais E : Ortéanais E : Non Ortéanais E : Ortéanais E : Non Ortéanais E : Ortéanais E : Non Ortéanais			59,70
C : Oriéanais			38,50 70,60
C: Non Oriéanais 77,70 € D: Oriéanais 49,20 € D: Non Oriéanais 82,50 € E: Oriéanais 54,20 € E: Oriéanais 54,20 € E: Non Oriéanais 89,00 € F: Oriéanais 55,90 € F: Non Oriéanais 91,30 € G: Oriéanais 95,80 € G: Non Oriéanais 95,80 € H: Oriéanais 61,60 € H: Oriéanais 100,50 € H: Oriéanais 100,50 € H: Oriéanais 105,60 € J: Non Oriéanais 105,60 € J: Non Oriéanais 110,80 € A: Non Oriéanais 23,10 € A: Non Oriéanais 23,10 € B: Oriéanais 26,40 € C: Oriéanais 26,40 € B: Non Oriéanais 46,70 € B: Non Oriéanais 33,50 € B: Non Oriéanais 33,40 € C: Oriéanais 33,60 € D: Oriéanais 33,80 € <		7,77,77	43,90
0 : Oriéanais 49,20 € 4 D : Non Oriéanais 82,50 € 8 E : Oriéanais \$4,20 € 8 E : Non Oriéanais \$9,00 € 8 F : Non Oriéanais \$5,90 € 8 G : Oriéanais \$9,30 € 9 G : Oriéanais \$9,80 € 5 G : Non Oriéanais \$9,80 € 5 H : Oriéanais \$9,80 € 5 H : Oriéanais \$9,80 € 5 H : Non Oriéanais \$9,80 € 5 H : Non Oriéanais \$9,80 € 5 H : Non Oriéanais \$9,80 € 6 H : Non Oriéanais \$10,50 € 10 H : Non Oriéanais \$10,50 € 11 Noriéanais \$10,60 € 11 Noriéanais \$10,50 € 11 A : Non Oriéanais \$1,50 € 11 B : Non Oriéanais \$2,40 € 4 C : Oriéanais \$2,40 € 4 C : Oriéanais \$4,40 € 4 D : Non Oriéanais \$4,50 € 4 D : Non Oriéanais			77,70
D: Non Oriéanais 82,50 € E: Oriéanais 54,20 € E: Non Oriéanais 89,00 € F: Oriéanais 95,90 € F: Oriéanais 91,30 € G: Oriéanais 95,80 € G: Non Oriéanais 95,80 € H: Oriéanais 61,60 € H: Non Oriéanais 100,50 € 11: Non Oriéanais 64,60 € 12: Non Oriéanais 67,80 € J: Non Oriéanais 110,50 € J: Non Oriéanais 110,50 € J: Non Oriéanais 110,80 € J: Non Oriéanais 110,80 € A: Noriéanais 16,50 € A: Noriéanais 35,90 € B: Oriéanais 23,10 € A: Non Oriéanais 23,10 € B: Oriéanais 23,10 € C: Non Oriéanais 26,40 € C: Non Oriéanais 49,50 € C: Non Oriéanais 49,50 € E: Oriéanais 33,60 € E: Oriéanais 53,40 € E: Oriéanais 53,40 € E: Oriéanais 53,			49,20
E : Non Orléanais 89,00 € 8 F : Orléanais 55,90 € 5 F : Non Orléanais 91,30 € 5 G : Non Orléanais 95,80 € 5 G : Non Orléanais 95,80 € 5 H : Orléanais 100,50 € 10 H : Non Orléanais 100,50 € 10 H : Non Orléanais 105,60 € 10 J : Orléanais 67,80 € 6 J : Non Orléanais 110,80 € 11 J : Non Orléanais 110,80 € 1 A : Orléanais 16,50 € 1 A : Non Orléanais 35,90 € 3 B : Orléanais 23,10 € 4 A : Non Orléanais 23,10 € 4 B : Orléanais 26,40 € 4 C : Orléanais 42,40 € 4 C : Non Orléanais 49,50 € 4 D : Non Orléanais 49,50 € 4 E : Orléanais 33,60 € 5 E : Non Orléanais 33,60 € 5	D: Non Orléanais		82,50
F: Oriéanais	E: Orléanais	54,20 €	54,20
F: Non Orléanais 91,30 € 9 G: Orléanais 59,80 € 9 H: Orléanais 61,60 € 6 H: Non Orléanais 100,50 € 10 H: Non Orléanais 100,50 € 10 H: Non Orléanais 105,60 € 10 H: Non Orléanais 105,60 € 10 H: Non Orléanais 110,80 € 11 H: Orléanais 110,80 € 11 H: Non Orléanais 110,80 € 11 H: Non Orléanais 16,50 € 11 A: Orléanais 35,90 € 3 B: Orléanais 16,50 € 1 B: Orléanais 16,50 € 1 B: Orléanais 23,10 € 2 B: Non Orléanais 23,10 € 2 B: Non Orléanais 26,40 € 2 C: Orléanais 29,60 € 2 D: Orléanais 49,50 € 2 D: Orléanais 32,50 € 3 E: Non Orléanais 33,60 € 3 F: Non Orléanais 54,60 € 3 F: Non Orléanais 54,60	E: Non Orléanais		89,00
G: Orléanais			55,90
G: Non Orléanais 95,80 € 5			91,30
H: Orléanais 61,60 € 61,60 € 61,60 € 61,60 € 61,60 € 61,60 € 61,60 € 61,60 € 62,60 € 62,60 € 63,60 €			59,80
H: Non Orléanais 1: Orléanais 64,60 € 1: Non Orléanais 7: Non Orléanais 7: Non Orléanais 1: Non Orléanais			95,80
11: Orléanais 64,60 € 64,50 € 64,50 € 67,80 €		The second secon	61,60 100,50
11: Non Orléanais		The second secon	64,60
J: Orléanais 67,80 € 6 J: Non Orléanais 110,80 € 11 nscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas le places vacantes et de demandes spécifiques 16,50 € 1 40% sur le tarif annuel 16,50 € 1 35,90 € 3 A: Non Orléanais 23,10 € 2 4			
110,80 € 110,80 €	The state of the s		
de places vacantes et de demandes spécifiques 40% sur le tarif annuel A : Orléanais A : Non Orléanais B : Orléanais B : Orléanais C : Orléanais C : Orléanais D : Orléanais C : Non Orléanais D : Orléanais D	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		110,80
B : Orléanais 23,10 € 2 B : Non Orléanais 42,40 € 4 C : Orléanais 26,40 € 2 C : Non Orléanais 46,70 € 4 D : Orléanais 29,60 € 2 D : Non Orléanais 32,50 € 3 E : Orléanais 53,40 € 5 E : Non Orléanais 53,40 € 5 F : Orléanais 35,90 € 3 G : Orléanais 57,50 € 5 H : Orléanais 37,00 € 5 H : Orléanais 38,80 € 3 I : Orléanais 63,40 € 6 I : Orléanais 66,50 € 6 J : Orléanais 66,50 € 6 J : Non Orléanais 66,50 € 6 J : Non Orléanais 66,50 € 6 A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Règime général (CAF) 3,90 €	A STATE OF THE STA		16,50
B : Orléanais 23,10 € B : Non Orléanais 42,40 € C : Orléanais 26,40 € C : Non Orléanais 46,70 € D : Orléanais 29,60 € D : Non Orléanais 49,50 € E : Orléanais 32,50 € E : Non Orléanais 53,40 € F : Orléanais 33,60 € F : Non Orléanais 54,80 € G : Orléanais 35,90 € G : Orléanais 57,50 € H : Orléanais 37,00 € H : Non Orléanais 60,30 € I : Orléanais 63,40 € I : Orléanais 63,40 € J : Orléanais 66,50 € J : Orléanais 66,50 € J : Non Orléanais 66,50 € J : Non Orléanais 66,50 € A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Régime général (CAF) 3,90 € B : Régime général (CAF) 3,90 €			35.90
C : Orléanais 26,40 € 2 C : Non Orléanais 46,70 € 4 D : Orléanais 29,60 € 2 D : Non Orléanais 49,50 € 3 E : Orléanais 32,50 € 3 E : Non Orléanais 53,40 € 5 F : Non Orléanais 33,60 € 3 F : Non Orléanais 54,80 € 5 G : Orléanais 35,90 € 3 G : Non Orléanais 57,50 € 5 H : Orléanais 37,00 € 3 H : Non Orléanais 60,30 € 6 I : Non Orléanais 63,40 € 6 J : Orléanais 40,70 € 4 J : Orléanais 66,50 € 6 J : Non Orléanais 40,70 € 4 J : Non Orléanais<	A Laboratorium Company (Company)		
C: Non Orléanais 46,70 € 4 D: Orléanais 29,60 € 2 D: Non Orléanais 49,50 € 4 E: Orléanais 32,50 € 3 E: Non Orléanais 53,40 € 5 F: Orléanais 33,60 € 3 F: Non Orléanais 54,80 € 5 G: Orléanais 37,00 € 3 H: Orléanais 37,00 € 3 H: Non Orléanais 60,30 € 6 H: Non Orléanais 63,40 € 6 J: Orléanais 40,70 € 4 J: Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: A: Régime général (CAF) 2,00 € 4 A: Autres régimes (Taux plein) 4,80 € 4 B: Règime général (CAF) 3,90 € 4	B: Non Orléanais		42,40
D: Orléanais 29,60 € 2 D: Non Orléanais 49,50 € 4 E: Orléanais 32,50 € 3 E: Non Orléanais 53,40 € 5 F: Orléanais 33,60 € 3 F: Non Orléanais 54,80 € 5 G: Orléanais 35,90 € 3 G: Non Orléanais 57,50 € 5 H: Orléanais 37,00 € 3 H: Non Orléanais 60,30 € 3 I: Non Orléanais 63,40 € 6 J: Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais 60,50 € 6 J: Non Orléanais 60,50 € 6 J: Non Orléanais 60,50 € 6 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 60,50 € 6 J: Non Orléanais 60,50 € 6 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 60,50 € 6 J: Non Orléanais 60,50 € 6 J: Non Orléanais 60,5	AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE		26,40
D: Non Orléanais 49,50 € E: Orléanais 32,50 € E: Non Orléanais 53,40 € F: Orléanais 33,60 € F: Non Orléanais 54,80 € G: Orléanais 35,90 € G: Non Orléanais 57,50 € H: Orléanais 37,00 € H: Non Orléanais 60,30 € I: Non Orléanais 63,40 € J: Non Orléanais 63,40 € J: Non Orléanais 66,50 € J: Non Orléanais 40,70 € J: Non Orléanais			46,70
E : Orléanais 32,50 € E : Non Orléanais 53,40 € F : Orléanais 33,60 € F : Non Orléanais 54,80 € G : Orléanais 35,90 € G : Non Orléanais 57,50 € H : Orléanais 37,00 € H : Non Orléanais 60,30 € I : Orléanais 38,80 € J : Orléanais 63,40 € J : Orléanais 40,70 € J : Non Orléanais 66,50 € J : Non Orléanais 66,50 € A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Régime général (CAF) 3,90 €			29,60
E : Non Orléanais 53,40 € F : Orléanais 33,60 € F : Non Orléanais 54,80 € G : Orléanais 35,90 € G : Non Orléanais 57,50 € H : Orléanais 37,00 € H : Non Orléanais 60,30 € I : Orléanais 38,80 € J : Orléanais 63,40 € J : Orléanais 40,70 € J : Non Orléanais 66,50 € J : Non Orléanais 66,50 € J : Non Orléanais 60,30 € J : Non Orléanais 40,70 € J : Non Orléanais 60,50 € J : Non Orléa	The state of the s		49,50
F: Orléanais 33,60 € 3 F: Non Orléanais 54,80 € 5 G: Orléanais 35,90 € 3 G: Non Orléanais 57,50 € 5 H: Orléanais 37,00 € 3 H: Non Orléanais 60,30 € 6 I: Non Orléanais 63,40 € 6 J: Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais 60,20 € 6 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 40,70 € 6 J: Non Orléanais 40,70 € 6 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais			32,50 53,40
F: Non Orléanais 54,80 € 5 G: Orléanais 35,90 € 3 G: Non Orléanais 57,50 € 5 H: Orléanais 37,00 € 3 H: Non Orléanais 60,30 € 6 I: Non Orléanais 63,40 € 6 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 66,50 € 6 J: Non Orléanais <td></td> <td></td> <td></td>			
G : Orléanais 35,90 € 3 G : Non Orléanais 57,50 € 5 H : Orléanais 37,00 € 3 H : Non Orléanais 60,30 € 6 I : Orléanais 38,80 € 3 I : Non Orléanais 63,40 € 6 J : Orléanais 63,40 € 6 J : Non Orléanais 60,30 € 6 J : Non Orléanais 60,30 € 6 J : Non Orléanais 60,30 € 6 J : Non Orléanais 60,40 € 6 J : Non Orléanais 40,70 € 4 J : Non Orléanais 66,50 € 6 At a : Régime général (CAF) 2,00 € A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Régime général (CAF) 3,90 €	THE PARTY OF THE P		
H: Orléanais 37,00 € 3 H: Non Orléanais 60,30 € 6 I: Orléanais 38,80 € 3 I: Non Orléanais 63,40 € 6 J: Non Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 66,50 € 6 du 01/09/2019 01/09/2019 au 31/08/2020 31/08 A: Régime général (CAF) 2,00 € A: Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B: Régime général (CAF) 3,90 €			
H: Non Orléanais 60,30 € 6 I: Orléanais 38,80 € 3 I: Non Orléanais 63,40 € 6 J: Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 66,50 € 6 du 01/09/2019 01/09/2019 au 31/08/2020 31/08 A: Régime général (CAF) 2,00 € A: Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B: Régime général (CAF) 3,90 €	G: Non Orléanais	57,50 €	57,50
1: Orléanais 38,80 € 3 1: Non Orléanais 63,40 € 6 J: Orléanais 40,70 € 4 J: Non Orléanais 66,50 € 6 du 01/09/2019 01/09/2019 au 31/08/2020 31/08 A: Régime général (CAF) 2,00 € A: Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B: Régime général (CAF) 3,90 €			
1: Non Orléanais 63,40 € 6 J : Orléanais 40,70 € 4 J : Non Orléanais 66,50 € 6 du 01/09/2019 01/09/2019 au 31/08/2020 31/08 A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Régime général (CAF) 3,90 €			
J : Orléanais 40,70 € 4 J : Non Orléanais 66,50 € 6 du 01/09/2019 au 31/08/2020 01/09 au 31/08/2020 31/08/2020 A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Régime général (CAF) 3,90 €		The state of the s	
J: Non Orléanais 66,50 € 6 du 01/09/2019 01/09 au 31/08/2020 31/08 A: Régime général (CAF) 2,00 € A: Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B: Régime général (CAF) 3,90 €			
Stages pendant les vacances scolaires. tarifs journaliers du 01/09/2019 01/09 01/09 au 31/08/2020 31/08 A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Régime général (CAF) 3,90 €			
Stages pendant les vacances scolaires. tarifs journaliers 01/09/2019 au 31/08/2020 31/08 A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Régime général (CAF) 3,90 €	5. Non Oriednais		
Stages pendant les vacances scolaires, tarifs journaliers au 31/08/2020 31/08 A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Régime général (CAF) 3,90 €		11 (but 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	du
A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Régime général (CAF) 3,90 €	Stages pendant les vacances scolaires, tarifs journaliers		01/09/2020
A : Régime général (CAF) 2,00 € A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Régime général (CAF) 3,90 €		The second of th	34/08/202
A : Autres régimes (Taux plein) 4,80 € B : Régime général (CAF) 3,90 €			31/08/202
B: Régime général (CAF) 3,90 €			
D. Auges (Cultics Craux piciti)			
C : Régime général (CAF) 5,00 €			
> C : Autres règimes (Taux plein) 7,90 €	O I TRUMING GUIGIGI (OPI)	The state of the s	

> D: Régime général (CAF)	6,50€	6,50 €
> D: Autres régimes (Taux plein)	9,50 €	9,50 €
>E:	9,50€	9,50 €
>F:	10,00€	10,00€
>G:	10,60€	10,60 €
>H:	11,10€	11,10 €
>I:	11,70€	11,70 €
>J:	12,20 €	12,20 €
Pour les non-Orléanais :	6,10 €	6,10 €
majoration fixe forfaitaire en supplément des tarifs Orléanais		0,10 €
Pour l'ensemble des stages EMIS, le tarif acquitté par la famille est multiplié par la durée totale du stage définie par la Mairie d'Orléans.		
DISPOSITIF "Vivre ensemble à Orléan	s - Sport et Handican"	
DISCOSTILL VIVIE ensemble a Oriean		2012011
	du	du
Activité annuelle ou stage	01/09/2019	01/09/2020
riourno di diago	au	au
	31/08/2020	31/08/2021
Membre d'une association Orléanaise	48,40 €	48,40 €
Membre d'une association non Orléanaise	54,50 €	54,50 €
DISPOSITIF "Orleans voi	us Coach"	
	du	du
	01/09/2019	01/09/2020
Adhésion annuelle	au	au
	31/08/2020	31/08/2021
Orlánnais nos adháranta	0.1103.202	
Orléanais par adhérent :	1	
1 ^{ere} activité	45,50 €	45,50 €
Activité supplémentaire	10,10€	10,10 €
Non Orléanais par adhérent :	45	
1 ^{ère} activité	75,80 €	75,80 €
Activité supplémentaire	15,20 €	15,20 €
Inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de pla -30 % sur le tarif annuel	ices vacantes	
Orléanais par adhérent :	190	
1 ^{ere} activité	31,90 €	31,90 €
Activité supplémentaire	7,10 €	7,10 €
Non Orléanais par adhérent :	1 04.000	
1 ^{ere} activité	53,10€	53,10 €
Activité supplémentaire	10.70 €	10,70 €
Active supportentiale		
	du	du
Activité en famille	01/09/2019	01/09/2020
	au	au
	31/08/2020	31/08/2021
Orléanais par adhérent :		
Adulte	45,50 €	45,50 €
Enfant	10,10 €	10,10€
Non Orléanais par adhérent :		
Adulte	75,80 €	75,80 €
Enfant	15,20 €	15,20 €
Inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de pla -30 % sur le tarif annuel	ices vacantes	
Orléanais par adhérent :		
Adulte	31,90 €	31,90 €
Enfant	7,10€	7,10 €
Non Orléanais par adhérent :	17.	
Adulte	53,10€	53,10 €
Addite		

DISPOSITF de Sport Insertion « Orléans Mouv »		
	du 01/09/2019 au 31/08/2020	du 01/09/2020 au 31/08/2021
Tarif hedomadaire unique par jeune, stage du lundi au vendredi inclus, de 5 ou 4 jours en cas de présence d'un jour férié.	2,00€	2,00€

N° 36 - Salles municipales. Approbation du protocole sanitaire annexé au règlement général des salles municipales. Actualisation des tarifs pour la période d'avril à juin 2020.

Mme RASTOUL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 6 décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs de location des différentes salles mises à disposition des usagers dans les quartiers d'Orléans, dont les locations sont suivies par la direction de l'accueil, de l'état civil et de la citoyenneté, au cours de l'année 2020.

En raison de la crise sanitaire actuelle du COVID 19, la Mairie a annulé toutes les occupations des salles municipales entre le 17 mars 2020 et le 29 juin 2020; certaines occupations de salles ont été autorisées à partir du 30 juin 2020, à la condition de respecter un protocole sanitaire fixant les modalités particulières d'accès et les dispositions sanitaires mises en œuvre pour s'assurer du respect des gestes barrières et des distanciations physiques (type d'activités autorisées, nombre maximum de participants, installation préalable des mobiliers en place assise, mise à disposition des locataires d'équipements de protection nécessaires à la limitation de la propagation du virus, etc.).

Ce protocole s'inscrit dans le cadre du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment ses articles 1, 2, 3, 27 et 45.

Ainsi et afin de tenir compte du contexte sanitaire actuel imposant de nouvelles modalités d'utilisation des salles, le règlement général des salles municipales pris par arrêté en date du 27 décembre 2010 requiert une mise à jour afin d'y intégrer des dispositions spécifiques d'utilisation et d'occupation des salles en période pandémique, lesquelles sont transcrites dans un protocole sanitaire annexé au règlement des salles. Ce protocole, signé par chaque locataire simultanément à l'acte d'engagement, fera l'objet d'adaptations au regard des évolutions réglementaires liées à la sortie de l'état d'urgence.

Sur le plan tarifaire, les associations qui occupaient régulièrement les salles municipales dans le cadre de conventions signées avec la Mairie, ont été contraintes de suspendre leurs activités depuis le 17 mars dernier. Afin de ne pas pénaliser ces associations, il est ainsi proposé d'annuler la redevance demandée aux associations concernées par ces mesures et listées dans l'annexe n° 1, pour les mois d'avril, mai et juin 2020, et le cas échéant pour le mois de juillet 2020.

En outre, certaines associations ont déjà payé par anticipation les redevances d'avril à juin 2020, alors même qu'elles n'ont pas été autorisées à occuper les salles au cours de cette période. Aussi, est-il proposé de reporter ces sommes perçues d'avril à juin 2020 sur les prochaines conventions d'occupation allant de septembre 2020 à juillet 2021. Les associations concernées sont listées en annexe n° 2.

Considérant par ailleurs que le protocole susmentionné impose depuis le 29 juin dernier de nouvelles conditions aux locataires des salles (notamment une limitation de la capacité d'accueil, des activités réalisées comme l'interdiction de la danse dans les salles polyvalentes), modifiant les conditions initiales de location et contraignant, par voie de conséquence, les locataires à annuler leur évènement (fête privée, etc.), il est proposé d'opérer un remboursement de l'acompte initialement versé lors de la réservation de la salle.

Dans ce cadre, l'article 7 du règlement général des salles municipales (annexe n° 3) est actualisé afin d'élargir les cas de remboursement de l'acompte (ou du solde) en cas de force majeure, aux réservations annulées en raison d'une modification substantielle des conditions initiales de réservation et notamment lorsque les capacités d'accueil ont été diminuées de moitié en raison d'un contexte épidémique reconnu par l'Etat.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) annuler les redevances mensuelles des associations avec lesquelles la Mairie a signé des conventions, mentionnées en annexe 1 pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2020 ;
- 2°) considérer que les sommes perçues sur la période allant d'avril à juin 2020 sont applicables sur les futures conventions allant de septembre 2020 à juillet 2021 (associations en annexe 2) et autoriser le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires à cet effet ;
- 3°) autoriser le Maire ou son représentant à rembourser l'acompte des réservants souhaitant annuler leurs locations, pour faire une suite à une réduction de la capacité maximale d'accueil des salles en raison de l'application du protocole susmentionné;
- 4°) approuver la révision du règlement général des salles municipales dans les conditions susmentionnées afin d'y annexer un protocole sanitaire adapté au contexte particulier de l'épidémie COVID-19. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

	Annexe 1: liste des associations dont la re	edevance est à annuler	
nom de l'association	adresse	nom du réprésentant	mois concernés
AILES	46 Ter rue Sainte Catherine 45000 ORLEANS	CHEETHAM Geneviève	avril/mai/juin
DYNA GYM ORLÉANS	46 Ter rue Sainte Catherine 45000 ORLEANS	COUTURIER Nadia	avril/mai/juin
ÉTOILE SAINT MARC	1 rue du Pressoir Neuf 45000 ORLEANS	GEFFROY Anne	avril/mai/juin
FFEPGV Section Argonne	13 rue Marc Bloch 45000 ORLEANS	OGER Marie-Claude	avril/mai/juin
FIVA	46 Ter rue Sainte Catherine 45000 ORLEANS	HURST Anne	avril/mai/juin
EPSM DU LOIRET GEORGES DAUMÉZO	N I route de Chanteau BP 62016 45402 FLEURY LES AUBRAIS	HUVELLE Anne-Laure	avril/mai/juin
THEATRE IN ENGLISH	33 rue Porte Saint Jean 45000 ORLEANS	LUKE Lena	avril/mai/juin
Association Orléanaise de Loisirs et détente (AOLD)	de 46 ter rue Sainte Catherine 45000 ORLEANS	PICARD Claudette	avril/mai/juin/juillet
M2DANCE	46 ter rue Sainte Catherine 45000 ORLEANS	BOBEAU Jacky	avril/mai/juin
Scrabble Val de Loire Section Orléa (SVLO)	46 ter rue Sainte Catherine 45000 ORLEANS	BACHELLERIE Françoise	avril/mai/juin/juillet
GYM VOLONTAIRE	26bis rue du Coq St Marceau 45000 ORLEANS	MICHAUD Marie-Christine	avril/mai/juin
YOGA ET CREATIVITE	18 rue des Beaumonts 45000 ORLEANS	SAILLAU Benoit	avril/mai/juin
TANGO PORTENO	13 rue Albert Laville 45000 ORLEANS	ROBIN François	avril/mai

Annexe 2: Liste des associations dont les redevances perçues entre avril et juin 2020 pourront être reportées sur la prochaine convention allant de septembre 2020 à juillet 2021

ATTRICATE E I EISTE MES MISSOCIATIONS AC	ne res redevances pergaes entre arm et jam 2020 pour ont etre reportees sur la p	ordenance convention and the deptember 2020 a junior 2022
Nom de l'association	Adresse	Nom du réprésentant
SALSA DANSE	Maison des associations 46 ter rue Saint Catherine 45000 ORLEANS	Jorge FERREIRA
SALSA LATINA ORLEANS	Maison des associations 46 ter rue Saint Catherine 45000 ORLEANS	Yseult DURU
COUNTRY CLUB 45	54 rue des Chênes Centre du Larry 45160 OLIVET	Franck BOUCHERAUD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GESTION DES SALLES MUNICIPALES REGLEMENT GENERAL D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES

CONDITIONS GENERALES

La mairie d'Orléans dispose de salles polyvalentes et des salles spécialisées.

La fiche descriptive de la salle louée faisant apparaître la localisation, la capacité d'accueil, la disposition des lieux, les dimensions, le matériel, les équipements, la vocation et la typologie des utilisateurs, est annexée au présent règlement.

Ces salles sont destinées en priorité aux services de la Ville et aux activités qu'ils exercent ou contrôlent. Quand elles ne sont pas utilisées par la Ville, elles peuvent être mises à la disposition de toute personne physique ou morale qui en ferait la demande.

Ces salles permettent l'organisation d'activités et de manifestations telles que :

- réunions, conférences, séminaires, congrès, formations, examens ou expositions,
- réunions privées et/ou familiales
- activités de loisirs ou sportives ne nécessitant pas d'aménagements lourds.

Ces mises à disposition sont consenties à titre onéreux selon une grille tarifaire fixée par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Orléans.

RESTRICTIONS

Cette mise à disposition est accordée à titre précaire et il pourra y être mis fin à tout moment par la Ville. En particulier, la Ville se réserve la possibilité de neutraliser des jours de location pour permettre des travaux de gros entretien ou de remise en état des locaux, pour ses propres besoins et/ou pour des motifs d'intérêt public.

Les salles mises à disposition sont affectées à des usages spécifiques.

Ces restrictions sont applicables soit en fonction de la particularité et de la vocation de la salle, soit en fonction de la typologie des usagers.

Les utilisateurs s'engagent formellement à n'organiser dans ces salles aucune activité commerciale ou religieuse de quelque nature que ce soit, sauf dérogation accordée par Monsieur le Maire et sollicitée par écrit, notamment pour les associations.

Aucune réunion politique ayant le caractère répétitif d'une permanence ne sera admise. Des règles particulières seront adoptées à l'occasion des campagnes électorales pour l'accès à ces salles.

La Ville se réserve le droit de refuser l'accès à ces salles pour les motifs définis au dernier paragraphe de l'article 13 du présent règlement (sanctions).

Dans le contexte sanitaire visant à limiter la propagation du COVID 19, des mesures spécifiques d'accès aux salles municipales sont définies dans un protocole sanitaire annexé au présent règlement. Ce protocole engage le réservant à faire respecter l'ensemble des dispositions auprès des personnes participantes. Ces mesures spécifiques complètent les mesures générales de réservation et d'occupation des salles municipales.

HORAIRES D'UTILISATION

Les possibilités d'utilisation des salles sont fonction de leur localisation et de leur vocation (cf. annexe 1). Les horaires d'utilisation sont spécifiques à chaque salle.

En cas de problème entraînant notamment des nuisances particulières pour l'environnement, ces horaires d'occupation pourront être modifiés.

Article 2:

EQUIPEMENTS ET DESCRIPTIF DES LIEUX

L'annexe 1 comporte un descriptif de chacune des salles municipales. Celles-ci sont équipées en mobilier, en quantité suffisante, et dans la limite des possibilités définies par le règlement de sécurité qui porte la capacité d'occupation maximum des salles.

La location de la cuisine, si la salle en est équipée, pourra être refusée le vendredi pour garantir une mise à disposition en parfait état d'hygiène de l'ensemble des installations pour les forfaits week-end.

L'accès au parking intérieur, lorsqu'il y en a un, est autorisé aux utilisateurs pendant la durée de la location.

Article 3:

TARIFS ET CAUTION

Les tarifs de location et des diverses prestations accessoires sont fixés par délibération du Conseil Municipal pour chaque année civile, hors taxes et TVA comprise.

A ces prix, s'ajoutent toutes les prestations supplémentaires qui pourraient être fournies par la Ville, et qui feront l'objet d'une facturation.

Tout forfait de 4h entamé sera dû en totalité.

Cette mesure ne concerne pas les tarifications adoptées pour les week-end qui ont été établies selon des modalités forfaitaires spécifiques à chaque salle.

Les dépassements d'horaires au-delà des limites autorisées seront sanctionnés financièrement et pourront faire l'objet de sanctions administratives (cf. telles que définies à l'article 13 du présent règlement).

Une caution, sous forme de RIB, sera demandée à chaque utilisateur, le montant en sera révisé chaque année par délibération du Conseil Municipal. Le RIB sera fourni au nom de l'utilisateur de la salle (personne physique ou morale).

Le montant d'une seconde caution est prévu dans les mêmes conditions en cas de prêt de matériel audiovisuel.

Pour régler tout litige concernant la location de la salle, comme le règlement des dépassements horaires, le non-retour des clès dans le délai imparti, le défaut de fermeture à clé ou de remise en service de l'alarme, la dégradation du matériel audiovisuel, etc., il sera émis un titre à l'encontre de l'utilisateur. En cas de non règlement de cette facture, des poursuites seront engagées par la trésorerie municipale.

Article 4:

ATTRIBUTION - UTILISATION - ETAT DES LIEUX

Les locaux mis à disposition sont réputés en bon état de propreté et devront être rendus comme tels un nettoyage sera fait par les utilisateurs (balayage, déchets rassemblés dans des sacs poubelles).

Le tri sélectif des ordures ménagères devra être effectué à l'aide des bacs prévus à cet effet.

Tout nettoyage non effectué nécessitant une main d'œuvre supplémentaire autre que celle prévue pour un entretien courant sera facturé en fonction du temps passé.

Règlement général de la gestion des salles municipales

Page 2 sur 9

Sauf dans le cas particulier prévu dans l'annexe au présent règlement (protocole sanitaire COVID 19 pour la location des salles municipales), les chaises et les tables entreposées nécessaires pour l'utilisation de la salle seront installées par les utilisateurs selon leurs besoins dans le respect des règles de sécurité (notamment issues de secours, nombre d'accès...) et de la capacité de la salle. Elles seront rangées et entreposées ensuite par l'utilisateur à l'issue de la location.

Toute dégradation sera réparée aux frais des utilisateurs.

Afin de permettre d'assurer la remise en état de la salle, des plages horaires seront neutralisées si nécessaire en fonction du planning d'utilisation.

Une visite préalable des lieux est possible à la demande de l'utilisateur.

Les horaires de visite de la salle seront convenus avec les mairies de proximité et les Directions gestionnaires de l'équipement, en fonction des disponibilités du personnel affecté à l'entretien.

Un état des lieux contradictoire avant l'utilisation de la salle sera effectué, préalablement à la remise des clefs. Si l'utilisateur ne s'est pas présenté au rendez-vous fixé, l'état des lieux réalisé par l'agent municipal fera foi et lui sera opposable.

Pour les salles des établissements culturels qui nécessitent la présence de personnel municipal pendant la location de la salle, il ne sera pas réalisé d'état des lieux contradictoire.

Après utilisation et en cas de dégradation constatée par l'agent municipal, la présence de l'utilisateur sera exigée afin d'établir un état des lieux contradictoire.

Article 5:

MODALITES DE RESERVATION - OPTION

La prise d'option est effectuée auprès des agents de l'Hôtel de Ville, des mairies de proximité, ou des Directions gestionnaires, soit par téléphone ou à l'accueil des services concernés. Elle se fait pour un jour et un horaire déterminé, au moins 15 jours avant la date de réservation souhaitée, sauf dérogation accordée par Monsieur le Maire.

Pour tous les types d'utilisations, la réservation de la salle ne deviendra effective qu'après :

- La remise de l'acte d'engagement complété et signé au service gestionnaire, par lequel l'utilisateur atteste avoir pris connaissance des présentes dispositions, et s'engage à les respecter, et ce dans les 15 jours à réception de l'acte d'engagement,
- Ou la remise de la convention d'occupation signée par lequel l'utilisateur atteste avoir pris
 connaissance des présentes dispositions, et s'engage à les respecter, et ce dans les 15 jours à
 réception de la convention,

Ainsi que

- Pour les particuliers : la présentation d'une pièce d'identité et de justificatifs de domicile
- Pour les associations: la production des statuts de l'association ou pièces fondatrices de l'organisme pour les personnes morales et d'une pièce d'identité pour le mandataire
- Pour les organismes ou sociétés : l'extrait KBIS et une pièce d'identité pour le mandataire

et

- La production d'une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs
- Le versement d'un acompte de 25% du montant total estimé de la location (toutes prestations comprises) ou le versement des frais de dossier pour les occupants bénéficiant d'un tarif réduit.
 Cet acompte sera déduit lors du règlement de la location.
- Un RIB
- Un justificatif de reversement des fonds pour les activités caritatives
- Le document relatif aux consignes de sécurité incendie dûment complété pour les réservations des salles Pellicer et Eiffel lorsque l'effectif attendu est supérieur à 300 personnes.

Pour les réservations qui sont effectuées moins d'1 mois avant la date de réservation, le dossier complet devra être remis dans les 7 jours à réception de l'acte d'engagement

Règlement général de la gestion des salles municipales

Page 3 sur 9

Tous les documents (acte d'engagement ou convention, RIB, attestation d'assurance et paiement) devront être établis au nom d'une seule et même personne morale ou physique, responsable de la location.

A défaut de pouvoir produire l'attestation d'assurance au moment de la complétude du dossier, celle-ci sera exigée 15 jours au moins avant le début de la location ou dans les 7 jours à réception de l'acte d'engagement pour les réservations qui sont effectuées moins d'1 mois avant la date de réservation.

La confirmation de réservation est effectuée auprès des agents gestionnaires des salles selon les modalités définies ci-après ;

a) locations ponctuelles (tranches horaires de semaine et forfait week-end)

Les réservations devront être confirmées au plus tard dans un délai de 15 jours après la réception de l'acte d'engagement par la remise du dossier complet au service gestionnaire. Faute de dossier complet dans ce délai, l'option sera automatiquement levée.

Pour les réservations qui sont effectuées moins d'1 mois avant la date de réservation, le dossier complet devra être remis dans les 7 jours à réception de l'acte d'engagement.

Afin d'éviter que des options ne soient prises trop longtemps à l'avance, il ne sera accepté de réservation que jusqu'à l'année n+1.

Pour faciliter l'organisation du travail des équipes techniques, il ne sera pas accepté de réservation moins de 15 jours avant la date souhaitée, sauf dérogation accordée par Monsieur le Maire.

Toute annulation, quel que soit le délai, devra faire l'objet d'un courrier au service gestionnaire de la salle. Les modalités de prise en compte de cette annulation sont précisées à l'article 7 du présent règlement.

forfaits mensuels d'occupation (une, deux ou trois réunions par semaine) dans le cadre d'une convention d'occupation

A chaque début de saison, que celle-ci prenne effet en début d'année scolaire ou civile, l'occupant devra formuler sa demande de réservation de créneaux horaires par écrit. Tout changement en cours de saison devra faire l'objet d'un courrier. A défaut de ce courrier, aucune modification ne pourra être retenue. La réservation est effectuée par l'organisateur ou par le représentant légal de l'organisme qui occupera la salle.

Article 6:

PAIEMENT - REMISE DES CLES

locations ponctuelles

Le montant du solde de la location devra être acquitté au moment de la remise des clés.

Pour les salles des établissements culturels qui nécessitent la présence de personnel municipal, le montant de la location sera à régler au moins 1 semaine avant la date de la location auprès de la direction gestionnaire.

Pour les salles n'ayant pas de personnel municipal sur place, les clés seront à retirer auprès des mairies de proximité ou de l'Hôtel de Ville par l'utilisateur ayant procédé à la réservation, dans les conditions définies dans l'acte d'engagement, et devront y être rapportées soit le jour même à la fin de la location, soit le 1er jour ouvrable qui suit la location après le constat d'état des lieux.

En cas de non-restitution des clès dans ces délais, une pénalité sera appliquée dans les conditions définies à l'article 13.

En cas de perte ou de vols des clés, la Ville facturera à l'utilisateur les frais de remplacement des serrures et des clés.

forfaits mensuels d'occupation ou occupations récurrentes

Règlement général de la gestion des salles municipales Page 4 sur 9

Pour les salles n'ayant pas de personnel municipal sur place, la remise des clés sera effectuée au début de chaque saison.

L'utilisateur s'engage à ne pas pénétrer dans la salle en dehors des créneaux horaires qui lui sont attribués.

Le règlement mensuel de la location sera effectué par avance au plus tard avant le 5 de chaque mois.

En cas de non-restitution des clés à la fin de la saison, une pénalité sera appliquée dans les conditions définies à l'article 13.

En cas de perte ou de vols des clés, la Ville facturera à l'utilisateur les frais de remplacement des serrures et des clés.

Article 7:

DEDIT - ANNULATION

Dédit

Tout utilisateur qui n'aura pas utilisé la salle pour quelque cause que ce soit, sera redevable du montant intégral de la location. Il est rappelé que la sous-location est rigoureusement interdite.

Toutefois, pour les locations ponctuelles, le montant intégral de la location ne sera pas dû si la mairie ou la direction gestionnaire de la salle a été prévenue au moins 1 mois avant la date retenue ou si la salle aura pu être relouée à un autre utilisateur par la collectivité.

Dans tous les cas, il est rappelé que les sommes versées éventuellement en règlement préalable ou à titre d'acompte, resteront acquises au Trésor Public.

Annulation

Si la manifestation ou l'occupation ne peut avoir lieu dans les conditions initialement définies au moment de la réservation pour raison de force majeure (crise sanitaire, calamité publique, incendie, deuil national, émeutes, reprise des salles par la Ville, interdiction des autorités municipales, préfectorales ou autres), le montant de la location sera remboursé aux organisateurs ayant déjà réglé une partie ou le solde de la location. Ce principe vaut notamment en situation épidémique reconnue par l'Etat, lorsque les capacités d'accueil d'une salle municipale sont réduites de moitié.

L'occupation était par nature précaire, une indemnisation ne se justifie donc pas.

En cas d'annulation de la réservation par la Ville, pour quelque cause que ce soit, il ne sera dû aucune indemnité ou dommages et intérêts à l'utilisateur.

Article 8:

ASSURANCES

L'utilisateur devra justifier d'une assurance en cours de validité, par la production d'une attestation couvrant pour toute la durée de location, sa responsabilité civile et les risques locatifs liés à l'utilisation de la salle (art.1733 et 1734 du code civil : risques locatifs).

Il s'adressera, à cet effet, à une compagnie d'assurance solvable et agréée.

L'attestation d'assurance devra mentionner les risques couverts, le lieu et la date de la manifestation ou la période d'occupation ainsi que les conditions d'occupation.

L'utilisateur sera responsable de l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses activités au sein de la salle, tant aux personnes qu'aux locaux mis à sa disposition et s'engage à ce titre à ne pas mettre en cause la responsabilité de la Ville.

La Ville d'Orléans décline toute responsabilité dans le cas de pertes ou vols ainsi que tout acte délictueux pouvant survenir dans la salle louée et ses locaux annexes.

Tout dépôt de matériels, objets, ou d'effets dans la salle ou ses dépendances est soumis à l'accord préalable de la Ville. Il est effectué aux risques et périls de l'utilisateur.

Règlement général de la gestion des salles municipales

Page 5 sur 9

Article 9:

AFFICHAGE IRREGULIER ET ABUSIF

Toute publicité irrégulière et abusive sur des manifestations organisées dans la salle mise à disposition donnera lieu à des poursuites judiciaires par la Ville.

De plus, la Ville se réserve alors la possibilité d'annuler la location de la salle, même quelques heures seulement avant l'ouverture de la manifestation.

Tout affichage ou pose de calicot en dehors des emplacements réservés sera soumis à une autorisation spéciale de la Ville.

Article 10:

ROLE DU RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE SECURITE

L'application des mesures de sécurité incombe à Monsieur le Maire, qui est notamment chargé de s'assurer de manière permanente que les mesures prescrites, tant par le règlement de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, que par la commission communale de sécurité, soient respectées.

L'accès aux locaux techniques ainsi qu'au bureau du gestionnaire est interdit à toute personne étrangère à l'administration municipale.

Article 11:

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DES UTILISATEURS EN MATIERE DE SECURITE ET DE SURVEILLANCE

- a) L'utilisateur doit impérativement faire connaître aux mairies de proximité ou aux Directions gestionnaires de la salle, au moins un mois à l'avance, les installations particulières qu'il souhaite mettre en place, notamment en ce qui concerne :
 - . les mobiliers autres que ceux mis à disposition,
 - . les matériaux utilisés pour les décorations envisagées,
- , les installations électriques temporaires avec indication de leurs caractéristiques, puissances mises en œuvre, etc.

En tout état de cause, le matériel installé par les utilisateurs devra être disposé de telle façon qu'il n'entrave pas la circulation et l'accès aux sorties et qu'il ne présente aucun danger pour les occupants.

En tout état de cause, le matériel installé par les utilisateurs devra être disposé dans les horaires affectés à la location. Tout dépassement entraînera la facturation d'une nouvelle tranche horaire correspondante.

- b) Les capacités d'accueil de la salle telles que définies à l'article 1 (conditions générales) du présent règlement devront être strictement respectées. Cet effectif maximal est rappelé par affichage dans la salle.
- c) Le matériel de lutte contre l'incendie doit, en tout temps, être accessible et ne jamais servir à un autre usage que celui de sa destination.
- d) En aucun cas, les portes servant d'issues de secours ne doivent être inaccessibles, verrouillées ou fermées à clé pendant la durée de la manifestation.
- e) L'accès à l'appareil téléphonique, qui permet de joindre le poste de sécurité de la Police Municipale en cas d'urgence, doit être laissé libre.
- f) L'utilisateur doit prendre toutes les dispositions pour que la manifestation qu'il organise se déroule sans trouble à l'ordre public et pour que les règles applicables en matière de sécurité soient respectées.

Règlement général de la gestion des salles municipales

Page 6 sur 9

- g) Pendant l'occupation par le public, l'utilisateur ou son représentant qualifié doit se trouver dans la salle pour prendre, en cas de besoin, les premières mesures de sécurité, sachant qu'il a pris connaissance des dispositifs techniques de la salle.
- h) Le gardiennage et la surveillance de chaque activité ou manifestation organisée dans la salle doivent être assurés sous la responsabilité de l'utilisateur qui sera seul responsable des dommages pouvant survenir dans le cadre de la location, tant aux personnes qu'aux lieux loués.
- i) L'utilisateur doit respecter et faire respecter les règles applicables en matière de sécurité, d'hygiène et de salubrité, notamment lorsque l'effectif attendu est supérieur à 300 personnes dans les salles Pellicer et Eiffel.
- j) Afin de ne pas troubler le voisinage, l'utilisateur est tenu de ne pas porter la musique au-delà des valeurs admissibles définies par les articles R 1334-30 à R1334-37 du Code de la Santé Publique et de ne pas effectuer de sorties bruyantes en fin de location.

En cas de non respect de ces dispositions, l'utilisateur s'expose à une amende relevant des contraventions de 3ème classe conformément à l'article R 623-2 du Code Pénal.

- k) Les manifestations festives organisées par les associations et les particuliers, au cours desquelles est diffusée de la musique, doivent être déclarées à la SACEM (Loi du 6 janvier 1978). De même l'organisateur est tenu de veiller au respect de la législation sociale et fiscale en cas d'emploi de personnel.
- Enfin, les éventuels frais engendrés par l'intervention de la police et des pompiers sont à la charge de l'utilisateur.

Article 12:

INTERDICTIONS

- a) L'accès à la scène est interdit pour des raisons de sécurité, sauf autorisation expresse délivrée par la Ville pour certaines manifestations (représentations théâtrales notamment).
- b) Il est interdit d'utiliser les locaux pour un usage contraire à l'objet de leur mise à disposition ou à la destination des lieux.
- c) L'accès à la salle est interdit aux personnes dont le comportement pourrait porter atteinte à la tranquillité des usagers, au bon fonctionnement de l'établissement et aux bonnes mœurs.
- d) A l'intérieur de la salle, les utilisateurs sont tenus de se comporter correctement sous peine d'expulsion.
- e) Il est interdit de fumer dans les locaux mis à disposition (articles L3511-7 et R3511-1 et suivant du Code de la Santé Publique).
- f) Il est interdit d'entreposer ou d'utiliser dans la salle et ses locaux annexes tous liquides inflammables ou tous matériaux explosifs.
- g) Il est interdit d'apposer des tableaux, gravures, ou des décorations particulières en des lieux autres que ceux réservés à cet effet.
- h) Il est interdit de jeter des papiers ou autres détritus ou objets, hors les sacs poubelles devant être prévus à cet effet, de faire des inscriptions sur les murs, les sols, les meubles, les portes, etc... de souiller les lieux et, en général, de dégrader de quelque façon le matériel et les décors de la salle mis à la disposition du public.
 - i) Il est interdit de sortir le matériel mis à disposition à l'extérieur des salles.
 - j) L'accès de la salle est interdit à tous les animaux.

Règlement général de la gestion des salles municipales

Page 7 sur 9

- k) Il est interdit d'exploiter, dans la salle louée ou ses locaux annexes, un débit de boissons temporaire, tel que le définit le Code de la santé publique. Des dérogations peuvent être obtenues pour certaines activités ou animations. La consommation de boissons alcoolisées ou non, est possible au cours d'un vin d'honneur ou d'un repas de caractère privé, selon les dispositions du code ci-dessus.
- Il est interdit d'amener de l'extérieur des gros appareils électroménagers tels que four, friteuse, et d'utiliser des bouteilles de gaz.
- m) Pour les associations qui bénéficient du tarif réduit, il est interdit de pratiquer des activités ou manifestations payantes, de faire payer des droits d'accès à la salle ou des prestations liées à l'occupation de la salle.

Dispositions spécifiques pour faire face à l'épidémie de COVID 19 :

Dans le contexte particulier de crise sanitaire de COVID 19 amenant à adapter les principes et mesures d'accès aux salles municipales visant à limiter la propagation du virus, les dispositions générales prévues aux articles 11 et 12 du présent règlement sont complétées par des dispositions particulières figurant au protocole sanitaire joint au présent règlement. Durant toute la période imposant l'application de mesures barrières et de distanciation physique, le protocole sanitaire sera annexé à l'acte d'engagement et signé par le locataire.

Article 13:

SANCTIONS

L'utilisateur sera tenu de rembourser à la Ville tous les dommages causés aux lieux mis à disposition et notamment de prendre en charge le montant de la dépense supplémentaire pour tout nettoyage particulier nécessitant une main d'œuvre autre que celle prévue pour un entretien courant.

L'utilisateur est informé qu'en cas de non-observation des dispositions du présent règlement, notamment en ce qui concerne l'affichage irrégulier et les restrictions relatives à l'utilisation de la salle, il s'expose à une interdiction de la manifestation ou à une évacuation de la salle et, éventuellement, à des poursuites judiciaires.

Il est rappelé que toute occupation de la salle, au-delà des heures prévues, sera sanctionnée par une redevance d'un montant égal à la moitié de la caution..

En cas de non remise en service de l'alarme ou de fermeture incomplète des portes, il sera retenu une somme d'un montant égal au tarif plein de la location.

Il est expressément fait observer qu'en cas de désordres graves portant atteinte à la sécurité du bâtiment et à la salubrité publique, il pourra être décidé d'une évacuation de la salle.

Concernant les salles non gardiennées, en cas de non-restitution des clés dans les délais prévus à l'article 6, il sera appliqué aux utilisateurs une sanction dont le montant sera égal à celui de la caution.

Si une association bénéficiant du tarif réduit contrevient à l'interdiction prévue à l'article 12, il sera retenu une somme d'un montant égal au tarif plein, majoré de 50 %.

Tout manquement au respect du présent règlement pourra entraîner pour l'utilisateur une décision de refus de location en cas de demande ultérieure pour la salle louée et pour les autres salles municipales.

Article 14:

EXECUTION

Le présent règlement sera affiché sur place et porté à la connaissance des utilisateurs au moment de la réservation des lieux.

Toute modification sera notifiée au public par voie d'affichage ou dans la salle.

Règlement général de la gestion des salles municipales

Page 8 sur 9

Le présent règlement entrera en application dès sa publication.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Orléans sera chargé de l'exécution du présent règlement, dont expédition sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret.

Article 15:

Le présent règlement est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal de deux mois à partir de sa notification.

Règlement général de la gestion des salles municipales Page 9 sur 9

N° 37 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.

Mme LABADIE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 46 825 € pour l'exercice 2020.

A - ASSOCIATIONS

- M. MONTILLOT Santé

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2020
Association pour le		
Don de Sang		
Bénévole de	Subvention de fonctionnement.	500
l'Agglomération		
Orléanaise		
JALMALV	Subvention de fonctionnement.	1 000
Coup de Pouce 45	Subvention de fonctionnement.	400
AIDES	Subvention de fonctionnement.	1 425
	TOTAL	3 325

Imputation: fonction 412, article 65748, service gestionnaire SAN.

- Mme LABADIE

Proximité et Cadre de vie

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2020
Comité des Fêtes de l'Argonne	Subvention de fonctionnement.	1 900
Comité des Fêtes de la Barrière Saint- Marc	Subvention de fonctionnement.	3 200
	TOTAL	5 100

Imputations: fonctions 824 et 020, articles 6574 et 65748, service gestionnaire DVQ.

- M. CHANCERELLE

Arts et Economie créative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2020
	I - Théâtre	
Une Autre Histoire	Soutien au festival "Une autre histoire" au Parc Pasteur	7000
	Sous-total	7 000
A sala da a O sa sa sala	II - Musique classique & ancienne	
Amis des Orgues de Saint-Marceau	Soutien à la programmation annuelle	1 000
Ensemble Perspectives	Projet de diffusion et enregistrement de Playlist, programme phare de l'Ensemble Perspectives	1 000
	Sous-total	2 000
	III – Musiques actuelles	
L'Antirouille	Projet de captation et diffusion video de concerts pour la fête de la musique	4 000
La Mire	2 000	
Résonnances Diffusion	Aide à la production du 2e album de l'artiste CTRL-Z	1 500
Upseen	Soutien à la création d'un spectacle autour du nouvel EP d'Upseen (A Chennebault) qui sortira en 2020	1 500
	Sous-total	9 000
	IV – Arts visuels	
La Bande de l'écran	Soutien à la diffusion de films à la MAM	450
Ciné Mundi	Soutien au 11e festival "D'un bord à l'autre"	450
Citizens Carmes	Soutien à la diffusion de films en lien avec les ASELQO, sensibilisation au cinéma Art et essai	450
Couleur Vinaigre	Soutien d'un projet d'exposition au Campo Santo à l'occasion de leur 20 ans	5 000
Plan Libre Créations	Soutien à 2 projets de résidences au 108 l'un sur le huis clos et l'autre sur la recherche cinématographique automne hiver 2020-2021	1 000
Solidarité Loiret Algérie	Soutien à une exposition sur le Hirak	1 200
Société des Artistes Orléanais	Soutien du salon des AO	2 000
	Sous-total	10 550
	V – Pratiques amateurs : chorales-théâtre-musique	
Chœur de l'université d'Orléans	Soutien au projet "Beethoven et le Jazz 250 ans de R-Evolution", spectacles dans les quartiers d'Orléans	500
Ensemble Vocal Anonymus	Soutien au projet de concerts de 2020	500
Ensemble Vocal Cantamici	Soutien à l'organisation de concerts classiques : Requiem de CHERUBINI et Messe de Mozart avec l'ensemble professionnel du Lutetia	500
Orchestre des Jeunes du Centre	Soutien à l'organisation d'un stage orchestre symphonique au mois de juillet avec des actions à Orléans	1 500
Orchestre Symphonique Les Violons d'Ingres	Réalisation du programme "Les bêtes de scène" sur le thème des animaux	500
Pieds Blancs Les Aydes	Soutien d'un atelier théâtre aux Blossières avec un public empêché	450
Scène Ouverte	Soutien à leur projet de création musicale	500
	Sous-total Sous-total	4 450

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2020
	VI – Histoire & patrimoine	
Académie d'Orléans	Soutien aux projets de l'association	1 000
Association Guillaume Budé	Soutien aux projets de l'association	450
Société Archéologique et Historique de l'Orléanais	Soutien aux projets de l'association	1 000
	Sous-total	2 450
	VII – Ecriture & littérature, vie des idées	
Philomania	Soutien d'ateliers philo au Lycée Jean Zay	450
Mix Cité	Soutien à l'organisation d'un colloque à la Mediathèque à l'automne 2020. Thème : LES SORCIERES	1 000
	Sous-total	1 450
	VIII – Culture scientifique	
Somos	Soutien à la réalisation d'un ouvrage scientifique autour des punaises dans le Loiret	1 500
	Sous-total	1 500
	TOTAL	38 400

Imputation: fonction 311, nature 65748, programme 0001013, service gestionnaire AEC.

B-TOTAL:

- Subventions aux associations : 46 825 €

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 46 825 € pour l'exercice 2020 ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires ;
 - 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 38 - Soutien aux commerçants. Participation au fonds de solidarité. Approbation.

M. NANTIER – M. le Maire, chers collègues, il vous est demandé d'approuver l'abondement de la Ville d'Orléans au fonds national de solidarité au titre de son volet 3 pour les entreprises de son territoire ayant bénéficié des volets 1 et 2, et de décider de fixer le montant de cette abondement à 1 000 € par mois pour chaque entreprise bénéficiaire.

Pour rappel, c'était tout d'abord une promesse de campagne qui est adoptée dès ce premier Conseil Municipal opérationnel. Sachant que pendant la période de confinement, une majorité de commerces a été obligée de fermer complètement, ce qui était un événement jusqu'à présent jamais connu.

Cependant ces commerces ont dû continuer d'honorer leurs charges, de payer des charges fixes et engendrant une baisse de rentabilité conséquente et mettant en péril leur équilibre financier.

L'objectif est très simple. C'est de soutenir ces entreprises par une aide financière concrète venant compléter donc les volets 1 et 2 qui sont des volets nationaux et régionaux - pour le volet 1, généraux et pour le volet 2 ventiler sur des effectifs et des conditions de chiffre d'affaire. Cependant ces volets 1 et 2 ne permettant pas systématiquement de couvrir l'intégralité des pertes, c'est pour cela qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette délibération.

M. le Maire – Merci. M. GAUTIER puis Mme RIST.

M. GAUTIER – M. le Maire, mes chers collègues, en premier lieu je me félicite que les commerçants et les artisans puissent effectivement bénéficier d'une aide complémentaire au fonds de solidarité. Ils ont bien évidemment soufferts et ils souffrent encore, et M. CHAPUIS, vous le disiez tout à l'heure à propos des familles, les entreprises vont également avoir de gros problèmes et on peut que souhaiter qu'elles tiennent le coup afin que toutes les familles puissent bénéficier de ces emplois.

Je pense que cette aide vient effectivement compléter les volets 1 et 2 du fonds de solidarité comme vous le disiez M. NANTIER. Il est bien évident qu'il y a certains obstacles à ces aides puisque pour être éligibles au volet 3, il faut avoir rempli certaines conditions dont les volets 1 et 2, c'est-à-dire les avoir respectivement obtenus, et en particulier le Prêt Garanti par l'Etat (P.G.E.). Simplement, je vous donne quelques chiffres, cela peut tout de même vous intéresser. Sachez que le P.G.E. en Région, c'est 2,3 milliards pour 13 565 entreprises. Dans le Loiret, c'est 750 millions d'euros dont 4 500 entreprises et 50 % des T.P.E. ont obtenu ce P.G.E., ce qui est quand même très important et une T.P.E., c'est moins de 20 salariés pour une moyenne de 137 000 € par P.G.E.

Alors, sachez que le fonds de solidarité a représenté 23,5 millions d'euros dans le Loiret pour les volets 1 et 2. Si on différencie le volet 2, cela ne représente que 300 000 euros et 100 entreprises, donc c'est très faible. Enfin, il faut bien savoir que 27 % des commerçants et des artisans n'ont fait aucune demande de prêt ou de subvention à quelque organisme qu'il soit. Donc je pense qu'il serait quand même intéressant de les sensibiliser, puisque nous avons jusqu'au 31 août pour pouvoir leur demander d'obtenir les 1 500 €. Après bien évidemment, ce sera trop tard. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il serait utile – je ne connais pas le moyen aujourd'hui – soit de les voir directement, cela peut se faire, soit un mail, soit un SMS pour leur demander s'ils peuvent effectivement obtenir et aller capter ce prêt.

Et ma dernière question est de connaître aujourd'hui le nombre d'artisans et de commerçants qui peuvent en bénéficier; quel en est le montant et in fine, vers le mois d'octobre, faire un débriefe pour pouvoir savoir qui a pu obtenir cette initiative qui me paraît de toute manière bonne.

<u>Mme RIST</u> – Rapidement M. le Maire, il est important de soutenir notre économie locale et ceci me paraît être une bonne mesure. Ma question regroupe un peu celle de Gérard GAUTIER. A-t-on une estimation du nombre d'entreprises que cela va couvrir, au moins d'une fourchette de coût global ? Aura-t-on des indicateurs de suivi dans le cadre de ce Conseil Municipal ? Merci.

M. le Maire – S'il n'y a pas d'autres intervenants, M. NANTIER, vous voulez reprendre la parole.

M. NANTIER – M. GAUTIER, vous avez raison sur ces chiffres et Mme RIST, l'évaluation sera effectivement importante. Cela va être un petit peu technique entre les volets 1 et 2. Le volet 2, de mémoire, on a jusqu'au 15 août en date limite. La difficulté de l'évaluation revient sur le fait que ce sont des aides qui sont versées par les services fiscaux et que pour l'instant, on n'a pas complètement le retour de la quantification du nombre d'entreprises qui ont été subventionnées.

Il faut savoir aussi qu'il y a des volets que l'on ne va pas qualifier de 3 ou 4 par exemple parce qu'ils sont métropolitains ou régionaux, mais qui peuvent venir aussi compenser ces aides aux T.P.E. qui peuvent être à peu près complémentaires et qui peuvent être aussi versées à des entreprises qui étaient éligibles au P.G.E., donc qui n'ont pas droit au volet 3. C'est donc une mécanique un petit peu complexe et technique. Ce qui rend pour l'instant compliquée l'évaluation du nombre d'entreprises qui vont en bénéficier puisque de toute façon, en plus le P.G.E. est distribuable jusqu'au 31 décembre 2020. Donc on a une

espèce de poupée gigogne qui s'imbrique l'une dans l'autre mais avec des dates finales différentes. Mais premièrement, il faut garder à l'idée qu'il y a deux autres dispositifs complémentaires à ces 3 volets et deuxièmement, comme vous le disiez M. GAUTIER, il y a effectivement de la communication à faire sur ce sujet. Le service commerce va s'occuper de cette communication notamment pour les volets complémentaires qui ne sont pas le 1, le 2 et le 3.

M. GAUTIER – Simplement, vous pourrez peut-être vous renseigner parce que pour le volet 2, on s'adresse à la Région. Donc peut-être que la Région – et c'est même certain, je peux vous l'assurer – peut vous donner tous les chiffres du volet 2. En effet, elle le transmet à l'Etat et ensuite c'est redonné par les services fiscaux.

M. NANTIER - Mais le volet 2 étant sur 4 critères avec une fin de dépôt de dossier au 15 août.

<u>M. le Maire</u> – Merci de ces interventions, de ces précisions. C'est effectivement important et notamment sur la partie information, communication.

Je vous consulte donc sur cette délibération particulièrement importante.

M. NANTIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19, la Mairie a mis en place un plan d'urgence comportant une dimension de soutien à l'économie locale pour répondre aux besoins liés à l'impact de la crise économique sur le tissu d'entreprises de la commune. Parmi les mesures de ce plan d'urgence figure la volonté de venir abonder l'aide déjà versée aux entreprises orléanaises dans le cadre du volet 2 du fonds national de solidarité pour les mois de juillet et d'août 2020. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle et importante pour les entreprises concernées.

La pandémie mondiale de la COVID-19 frappe durement l'économie de notre pays et l'économie mondiale. Le nombre de demandeurs d'emploi en France a nettement augmenté depuis le 15 mars 2020 et de nombreuses entreprises, en particulier des très petites entreprises (TPE), sont fortement impactées dans leurs activités avec des conséquences financières qui mettent parfois en péril leur survie à court terme.

L'Etat et les régions ont créé le fonds national de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19. Il s'agit d'entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public selon l'article 8 du décret du 23 mars 2020, même si l'entreprise conserve une activité telle que la vente à emporter, la livraison et les retraits de commandes, « room service » ou qui ont subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % en mars 2020 par rapport à mars 2019 pour recevoir l'aide au titre du mois de mars. Pour bénéficier de l'aide au titre du mois d'avril et au titre du mois de mai 2020, la perte du chiffre d'affaires est calculée soit par rapport au C.A. de la même période en 2019, soit, si l'entreprise le souhaite, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur 2019.

Les entreprises bénéficiaires doivent également remplir les conditions suivantes :

- un effectif inférieur ou égal à 10 salariés ; ce seuil est fixé à 20 salariés pour les entreprises remplissant certaines conditions (cf. ci-dessous) ;
- un chiffre d'affaires sur le dernier exercice clos inférieur à 1 000 000 € ; ce seuil est fixé à deux millions d'euros pour les entreprises remplissant certaines conditions ;
- un bénéfice imposable inférieur à 60 000 €.

Le fonds comporte trois volets.

Le premier volet permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide d'un montant égal à la perte déclarée de chiffre d'affaires en mars, avril et mai 2020, dans la limite de 1 500 €.

Le second volet permet aux entreprises qui bénéficient du premier volet de percevoir une aide complémentaire d'un montant compris entre 2 000 euros et 5 000 euros. En application du décret n° 2020-757 du 20 juin 2020, le montant de l'aide au titre du volet 2 est relevé à un montant compris entre 2 000 € et 10 000 € pour les entreprises employant au moins un salarié qui appartiennent à un secteur d'activités prioritaire ainsi que pour les entreprises employant au moins un salarié qui appartiennent à un secteur d'activité très lié aux secteurs prioritaires et qui ont subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 80 % durant la période comprise entre le 15 mars 2020 et le 15 mai 2020 par rapport à la même période de l'année précédente ou, si elles le souhaitent, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ramené sur deux mois ou, pour les entreprises créées après le 15 mars 2019, par rapport au chiffre d'affaires réalisé entre la date de création de l'entreprise et le 15 mars 2020.

Conformément aux annonces du Premier Ministre au comité interministériel du tourisme du 14 mai, les entreprises des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture, les entreprises de secteurs connexes, qui ont subi une très forte baisse d'activité, font l'objet d'un soutien renforcé par l'Etat et sont considérées comme faisant partie des secteurs d'activité prioritaires. Les activités bénéficiant de ces soutiens renforcés sont réparties en deux catégories :

- les secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture qui sont les plus durablement affectés car soumis à des restrictions d'activité allant au-delà du 11 mai 2020 ;
- les activités amont ou aval de ces secteurs.

La demande d'aide au titre du volet 2 est réalisée auprès des services du conseil régional du lieu de domiciliation, par voie dématérialisée, au plus tard le 15 août 2020. Les services de cette collectivité instruisent la demande et transmettent les éléments aux services de l'Etat. La décision d'attribution de l'aide est notifiée conjointement au bénéficiaire par le représentant de l'Etat et l'exécutif du conseil régional.

Un troisième volet du fonds national de solidarité est désormais possible suite au décret n° 2020-757 du 20 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020. Ce volet 3 permet à une collectivité d'abonder le fonds national de solidarité pour les entreprises de son territoire ayant déjà pu bénéficier du volet 1 et du volet 2 du fonds.

A son initiative, la commune du lieu de domiciliation de l'entreprise, sur délibération de l'organe délibérant adoptée avant le 31 juillet 2020, peut apporter un abondement au fonds national de solidarité pour verser une aide financière aux entreprises de son territoire bénéficiaires de l'aide prévue au volet 2 ayant déposé leur demande avant le 15 août 2020.

La délibération précise le montant de l'aide complémentaire accordée aux entreprises domiciliées sur le territoire de la collectivité.

Une convention conclue entre le représentant de l'Etat, l'exécutif du conseil régional et l'exécutif de la commune souhaitant instituer une aide complémentaire précisera :

- le montant de l'aide complémentaire prévue ;
- les modalités de transmission aux services de la collectivité de la liste des entreprises bénéficiaires du volet 2 du fonds national de solidarité :
- les informations nécessaires à la vérification de l'éligibilité territoriale de l'entreprise à l'aide complémentaire ;
- les modalités selon lesquelles les dépenses correspondantes donnent lieu à versement de la commune, à due concurrence, sur le fonds de concours dédié du programme 357.

Etant donné l'ampleur exceptionnelle de la crise économique entrainée par la crise sanitaire du COVID-19 et la nécessité de soutenir les entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de COVID-19 et des mesures prises pour limiter sa propagation, il est proposé d'abonder le fonds national de solidarité au titre de son volet 3 pour les entreprises de son territoire ayant bénéficié du volet 2 à hauteur de 1000 € par mois pour chaque entreprise pour les mois de juillet et d'août 2020.

Compte tenu du nombre d'entreprises d'Orléans éligibles au volet 3 du fonds national de solidarité ayant déjà bénéficié des volets 1 et 2, un budget complémentaire serait potentiellement à mobiliser par la Ville d'Orléans pour verser son aide financière aux entreprises bénéficiaires de l'aide prévue au volet 2, les entreprises devant déposer leur demande avant le 15 août 2020.

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 17-II ;

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus COVID-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de COVID-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu le décret n° 2020-757 du 20 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de COVID-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'abondement de la ville d'Orléans au Fonds National de Solidarité au titre de son volet 3 pour les entreprises de son territoire ayant bénéficié des volets 1 et 2 ;
- 2°) décider de fixer le montant de cet abondement à 1000 € par mois pour chaque entreprise bénéficiaire pour les mois de juillet et d'août 2020 ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet abondement et notamment la convention formalisant l'engagement de la Mairie ;
 - 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 39 - Soutien aux commerçants. Approbation du principe de l'exonération de loyers et de charges des commerces locataires de la ville d'Orléans.

M. NANTIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La crise sanitaire du COVID-19, pandémie mondiale, frappe durement l'économie de notre pays et l'économie mondiale. Le nombre de demandeurs d'emploi en France a nettement augmenté depuis le 15 mars 2020 et de nombreuses entreprises, en particulier des TPE, sont fortement impactées dans leurs activités avec des conséquences financières qui mettent parfois en péril leur survie à court terme.

Les difficultés majeures rencontrées par les entreprises dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19 et de ses conséquences sur la consommation des ménages amènent la Ville d'Orléans à prendre des mesures exceptionnelles pour soutenir les commerces locataires hébergés dans ses locaux afin d'amortir les effets de la crise sanitaire et économique sur leur activité.

Les commerces hébergés dans les locaux de la Ville d'Orléans ont été victimes de la fermeture administrative décidée dans le cadre du confinement ce qui les a privés de chiffre d'affaires. Le commerce de centre-ville avait déjà subi les manifestations des « gilets jaunes » qui avaient eu de forts impacts sur leur activité du fait de la désaffection d'une partie significative de leur clientèle. À l'occasion de cette pandémie, les commerçants ont aussi découvert qu'ils n'étaient pas couverts pour de tels risques par leurs assurances.

Cette catégorie d'entreprises est donc particulièrement fragilisée par la crise. Pour mémoire, le secteur du commerce représente trois millions d'actifs en France. Les fermetures éventuelles auront donc également des conséquences sociales non négligeables. C'est pourquoi, il faut tenter de limiter celles-ci en accompagnant les commerces dans cette période marquée par d'importantes pertes de chiffres d'affaires.

Aussi, étant donné l'ampleur exceptionnelle de la crise économique entrainée par la crise sanitaire du COVID-19, il est proposé d'exonérer totalement de loyers et de charges, les commerces hébergés dans les locaux dont elle est propriétaire pour la période du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020 inclus.

Ces exonérations représentent une perte de recettes de 58 012,20 € T.T.C., pour le second trimestre 2020, et concernent 19 commerces.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) décider du principe de l'exonération totale de loyers et de charges des commerces locataires de la Ville d'Orléans pour la période du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020 inclus ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires à cet effet au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

LISTE DES COMMERCES

EXE	Equipement	Libellé	Nom	Loyer TTC mensuel	CHARGES MENSUELLES
2020	1156	BATEAU INXEPLOSIBLE	SAINT ANTONIO	800,00	200,00
2020	0163	CINEMA LES CARMES	CINEMA LES CARMES LES CARMELITES	2 663,75	0,00
2020	0953	KIOSQUE PLCE DE GAULLE	WURSTHORN	68,00	0,00
2020	0953	KIOSQUE PLCE DE GAULLE	BERSAMA	550,00	0,00
2020	1161	3 RUE DES CARMES	VITRAIL & CO	700,00	0,00
2020	1181	5 RUE DES CARMES	ARTISANS DU MONDE ORLEANS	500,00	0,00
2020	0868	217 RUE DE BOURGOGNE	LECOMTE	345,00	5,00
2020	0421	88 RUE DES CARMES	GOSSEC	350,00	0,00
2020	0421	88 RUE DES CARMES	ULMER	350,00	0,00
2020	0972	267 RUE BOURGOGNE	COULEURS PRIMAIRES	432,00	0,00
2020	0451	40/42 PORTE ST JEAN	SABROU	350,00	0,00
2020	0924	76 RUE DES CARMES	FULL BASE ART	800,00	0,00
2020	1192	6 RUE DES DAHLIAS	LIMA	516,98	0,00
2020	1173	BOULANGERIE HALLES CHATELET	NACH	5 000,00	4 166,67
2020	0998	80 RUE DES CARMES	MON ATELIER DE DESIGN	840,00	0,00
2020	0999	78 RUE CARMES	CLOTET	200,00	0,00
2020	0999	78 RUE CARMES	SIMON	200,00	0,00
2020	0999	78 RUE CARMES	BRUN	200,00	0,00
2020		2 RUE DES DALHIAS	BGE LOIRET	0,00	100,00

TOTAL 14 865,73 4 471,67 19 337,40

N° 40 – <u>Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE.</u>

M. GABELLE – Cette délibération s'inscrit bien évidemment dans le cadre des prochaines fêtes de Jeanne d'Arc qui, comme vous le savez, ont été déplacées et principalement axées sur le double centenaire : celui de la canonisation de Jeanne d'Arc et celui de la fête nationale par la loi de 1920.

Il nous a semblé effectivement qu'il n'était pas responsable, ni raisonnable de maintenir de grosses manifestations avec des jauges de plus de 20 000, 30 000, 40 000 personnes notamment le soir du set Electro. On a donc réduit les fêtes cette année, ce qui n'empêchera pas que tout ce qui avait été prévu cette année sera reconduit en 2021.

De nombreuses incertitudes sont liées au contexte sanitaire. Qu'en sera-t-il en septembre prochain ? Nul n'est capable de le dire. En effet et vous l'avez dit tout à l'heure, M. le Maire, il est compliqué à ce jour de se projeter sur l'évolution du virus et surtout à la sortie de l'été, avec les vacances, les échanges, etc.

Aussi lorsque nous avions présenté un pré projet à M. le Préfet, il nous a écrit le lendemain de la réunion en nous disant qu'il prenait note de nos souhaits, mais qu'il ne pouvait pas nous dire ce qu'il pourrait prendre comme décision trois jours avant pour peut-être tout annulé. Donc, je pense que la solution prise par M. le Maire est sage. Si vous le voulez, je peux simplement vous donner les 4 rendez-vous importants :

- la messe à la Cathédrale pour la canonisation qui aura lieu le dimanche 27 septembre ;
- le marché médiéval qui aura lieu du 24 au 27 septembre au Campo Santo, où l'on peut réguler les flux et en demandant éventuellement le port du masque à la fois pour les commerçants et les visiteurs ;
- la fête de La Source qui aura lieu le mercredi 23 septembre dans les mêmes conditions sanitaires ;

- des cycles de conférences qui regrouperont moins de personnes sur la loi de 1920, la canonisation et Jeanne d'Arc en tant que chef de guerre, ainsi qu'un film documentaire sur l'histoire de Jeanne d'Arc fêtée à Orléans depuis 1945 qui sera visible au cinéma des Carmes le 26 septembre et pour lequel il y a lieu d'approuver une convention de partenariat avec CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE.

M. GABELLE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du centenaire de la Loi du 10 Juillet 1920 instituant les Fêtes de Jeanne d'Arc comme fête nationale, la Mairie a souhaité faire réaliser par un prestataire un film documentaire de 26 minutes à partir des images d'archives des Fêtes de Jeanne d'Arc déposées auprès du « CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE, agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique ».

La Mairie souhaite que ce film documentaire exceptionnel sur les fêtes johanniques, particulièrement dense, puisse servir au travers de ce film, à valoriser le patrimoine culturel et historique de la ville et de ses fêtes, référencées au Patrimoine culturel immatériel de France.

CICLIC se positionne comme un partenaire essentiel pour la réalisation de ce projet dans la mesure où ses missions visent à assurer la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel en région Centre-Val Loire. CICLIC est par ailleurs mandataire des droits de reproduction et de représentation des films qui lui sont déposés.

La présente délibération a pour objet d'approuver les conditions du partenariat à passer avec l'agence CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE dans le cadre d'une convention.

Les obligations sont définies comme suit :

- Pour la Mairie, en contrepartie des images d'archives cédées par CICLIC à titre gratuit, la Ville s'engage à :
 - assurer la visibilité du partenaire sur le générique de fin du film ;
 - mettre en avant CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE sur tous les supports de communication produits par la Mairie pour ce film.
- ➤ Pour CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE, en contrepartie des images d'archives mises en valeur dans le film documentaire commandé par la Mairie, CICLIC s'engage à :
 - promouvoir le film sur ses différentes plateformes et à mettre en avant le partenariat avec la Mairie ;
 - être présent lors de la projection du film en avant-première au cinéma Les Carmes.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention de partenariat à passer avec CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE, dans le cadre de la mise à disposition, à titre gratuit, d'images d'archives des Fêtes de Jeanne d'Arc en vue de la réalisation d'un film documentaire sur les fêtes de Jeanne d'Arc d'Orléans ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – <u>Événementiel. Report des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020. Approbation de la modification des redevances et de la convention type d'occupation du domaine public pour les exposants du marché médiéval.</u>

M. GABELLE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Chaque année, Orléans commémore la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc au travers d'événements officiels et festifs dont le traditionnel marché médiéval initialement prévu du 5 au 8 mai dernier. La crise sanitaire majeure que vient de connaître notre pays, a conduit à l'annulation des Fêtes de Jeanne d'Arc prévues du 26 avril au 17 mai dernier.

Il a néanmoins été décidé de les reporter du 20 au 27 septembre 2020 en conservant les grands temps forts de ces fêtes dont notamment le marché médiéval. Ce dernier sera ainsi organisé, du jeudi 24 au dimanche 27 septembre 2020 au Campo Santo, et des exposants à vocation commerciale ont été sollicités pour animer cette manifestation médiévale.

En application du Code général de la propriété des personnes publiques, compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la Mairie en facilitant l'accueil de ces activités temporaires dans le cadre de l'organisation de l'événement, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2020.

Par délibération en date du 9 décembre 2019, les tarifs de redevance du domaine public du marché médiéval d'Orléans, prévu du 5 au 8 mai 2020, avait été préalablement fixés. Néanmoins, compte tenu de la moyenne haute des prix par rapport à ceux pratiqués dans les autres marchés médiévaux de France et de la nécessité de maintenir l'attrait de la manifestation pour les exposants qui ont été particulièrement touchés ces derniers mois par la crise sanitaire, il est envisagé de réviser le montant de ces redevances 2020 et d'appliquer ainsi une baisse exceptionnelle de 50 % sur les tarifs initialement approuvés par délibération du 9 décembre 2019.

Les nouveaux tarifs de redevances 2020 font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposée, à la signature des exposants, définissant les engagements de chacune des parties.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- $1^{\circ})$ abroger la délibération n° 48 en date du 9 décembre 2019 fixant les tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents sur le marché médiéval lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020 ;
- 2°) approuver les nouveaux tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents sur le marché médiéval prévu du 24 au 27 septembre 2020 lors des Fêtes de Jeanne d'Arc, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé ;
- 3°) approuver la convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour ces manifestations ;
- 4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions à passer avec les exposants et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;
- 5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie, fonction 023, nature 73154, opération XB1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

FETES DE JEANNE D'ARC 2020 - 24 au 27 septembre 2020 Redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public

Manifestations/	TARIFS forfaitaires 2020			
Lieux	Espaces ou linéaires mis à disposition sans abri fourni par la Ville	Durée	2020	
	Exposant non all mentalire - A1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la perouse	du 24 au 27 septembre 2020	208€	
	Exposant non alimentaire - A2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	du 24 au 27 septembre 2020	272€	
	Exposant non alimentaire - A3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	du 24 au 27 septembre 2020	348 €	
	Exposant non allmentaire - A4 = module de 7x3 m sur la pelouse	du 24 au 27 septembre 2020	394€	
	Exposant all mentains - Bt = module ds 3 x2 m sous aroades ou 4 x3 m aur la pelouse	du 24 au 27 septembre 2020	284€	
Marché médiéval Campo Santo	Exposant alimentaire - 82 = module de 4 x2 m sous arcades ou 5 x3 m aurila pelouse	du 24 au 27 septembre 2020	300€	
	Expos ant alimentaire - 83 = module de 5 x2 m sous arcades ou 6 x3 m sur la pelouse	du 24 au 27 septembre 2020	428€	
	Exposant alimentaire - 84 = module de 7x 3 m sur la pelouse	du 24 au 27 septembre 2020	496 €	
	Supplément angle, exposant alimentaire ou non a limentaine, tout module confordu	du 24 au 27 septembre 2020	3.5€	
	Exposant gagnant le concours de la plus belle échoppe	du 24 au 27 septembre 2020	gratuité	
	Villes ou associations invitées assurant la promotion de feur s'activés et parficipant à l'animation du site et/ou des fètes de Jeanne d'Arc dans le cadre d'un contrat	du 24 au 27 septembre 2020	gracino	

N° 42 – <u>Événementiel. Manifestations d'été 2020. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod. Approbation d'une convention-type d'occupation du domaine public. Attribution d'une subvention.</u>

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie organise et développe chaque été des manifestations culturelles et festives sur les quais de Loire. Cette année l'animation des Quais se déroulera du 1^{er} juin au 30 septembre 2020. Dans ce cadre, la Mairie souhaite soutenir les projets associatifs qui lui sont proposés et destinés au plus grand nombre.

Pour la dixième édition de la Fête des Duits qui se déroulera du 13 au 17 août inclus, l'association Nanoprod propose de mettre en place une résidence artistique suivie d'une exposition d'art contemporain intitulée « La Planète des Duits » sur une île de la rive sud. Le passage du public se fera par une passerelle dont la mise à disposition est valorisée à 21 000 €. Une convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod est donc proposée avec l'attribution d'une subvention de 15 800 € pour l'organisation de la Fête des Duits ainsi qu'un soutien logistique de la Mairie qui s'élève à 8 500 €. L'an passé le soutien logistique de la Mairie s'élevait à 13 000 € avec la mise à disposition de certains espaces de la Maison des Arts et de la Musique (M.A.M.).

Par ailleurs depuis 2017, l'association Nanoprod propose un espace culturel de plein air sur le quai de Prague à Orléans. Cet espace ouvert dans l'espace public à vocation à proposer une programmation pluridisciplinaire ainsi qu'un espace de restauration. La nouvelle saison estivale de la Paillote prendra place quai de Prague. En parallèle, l'association pilote le C.I.R.A. (Centre Indépendant de Recherches Artistiques) pour l'accueil d'artistes en résidence locaux et internationaux, dans un lieu original, le duit Saint-Charles. Il associe des propositions artistiques à des projets pédagogiques. Le programme répond à un besoin d'un espace de création de liberté d'expression et d'échanges pour les artistes et les publics. A cet effet, une subvention de 10 000 € est sollicitée par l'association afin de soutenir la saison estivale de la Paillote et les actions du C.I.R.A.

Enfin et de manière exceptionnelle, l'association Nanoprod a pris l'initiative de mettre en place un espace de diffusion artistique numérique des productions propres au confinement, l'AGORA-OFF. Cet espace novateur permet aux artistes de continuer à produire et à être diffusé malgré les restrictions sanitaires qui ont pu frapper le secteur culturel dans son ensemble. Un accompagnement de cette démarche à hauteur de 2 000 € est donc proposé.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public a été approuvée par le Conseil Municipal en date du 24 février 2020 en vue des manifestations estivales. Elle sera passée avec les occupants/exploitants pour définir les engagements de chacune des parties. Suite à des changements intervenus sur la régie de recette du service Evénementiel, l'article 9 « Redevance d'occupation du domaine public » de la convention a dû être modifié. Dorénavant, les occupants/exploitants devront effectuer le paiement de la redevance par virement et non plus par chèque. La nouvelle version de la convention est présentée en annexe de la convention.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod dans le cadre des animations estivales 2020 prévoyant une valorisation des actions menées par la Mairie dans le cadre de l'organisation des manifestations d'été 2020 ;
 - 2°) décider d'attribuer une subvention d'un montant total de 27 800 € à l'association Nanoprod ;
- 3°) approuver la convention-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer avec les occupants/exploitants pour les manifestations d'été et qui abroge celle approuvée par le Conseil Municipal en date du 24 février 2020 ;

- 4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- 5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 023 et 311, nature 65748, opérations XB1H002 et 0001013, services gestionnaires EVE et AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – <u>Événementiel. Marché de Noël 2020. Fixation des redevances, cautions et pénalités.</u>

Approbation d'une convention type d'occupation temporaire du domaine public.

M. CHANCERELLE – Cette délibération porte sur les redevances et la convention type d'occupation temporaire du domaine public pour le marché de Noël 2020.

M. le Maire – La parole est à M. DUPLESSY.

M. DUPLESSY – Merci de me donner la parole. Je voulais juste intervenir en effet sur ces grilles tarifaires. D'une part, souligner l'existence d'une catégorie particulière libellée sous le commerce équitable à destination des commerces et des producteurs locaux. Cela me semble un aspect important que cette manifestation serve directement à soutenir l'activité locale. D'ailleurs je m'étonne que dans les tarifs pour le marché médiéval, on n'ait pas l'équivalent c'est-à-dire un tarif préférentiel pour les producteurs locaux et les commerçants du territoire. Sachant que ce tarif-là ne suffit pas à atteindre l'objectif puisqu'aujourd'hui encore trop d'exposant sur les manifestations de la Ville sont en réalité assez éloignés du territoire et n'y participent que peu. Or il y a une vraie attente, je crois, chez nos concitoyens de pouvoir à la fois consommer responsable et surtout soutenir leur territoire, et savoir où va et qui ils soutiennent quand ils achètent quelque chose. Aujourd'hui, je pense que l'on a encore un travail à faire pour qu'il y ait encore plus d'exposants de l'Orléanais ou du département sur nos fêtes que ce soit Jeanne d'Arc, le marché de Noël ou n'importe quel événement.

Je vois que dans la délibération, il est fait référence à un appel à projets et un jury de sélection. Je me rends bien compte que finalement c'est peut-être à ce niveau-là que va se jouer notre capacité à sélectionner les candidats qui correspondent aux enjeux du territoire. J'aimerais donc savoir si cet appel à projets était conçu, si les critères d'évaluation avaient été élaborés. Ces documents-là seront-ils soumis à l'approbation du Conseil Municipal ? Dans tous les cas, notre groupe se tient à votre disposition pour travailler sur cet appel à projets pour qu'il puisse prendre en compte justement toute cette dimension de localité des produits exposés, de soutien au territoire, de qualité aussi et d'intérêt peut-être gastronomique ou culturel.

Dernier point de mon intervention pour ne pas être trop long, je tiens quand même à rappeler que le secteur de l'événementiel et des manifestations publiques est un secteur d'activités qui génère énormément de déchets souvent peu recyclables. Et donc je regrette que les conventions d'occupation du domaine public limitent les engagements des exposants à simplement respecter le tri sélectif – je crois que c'est une obligation qui pèse sur n'importe qui – et sur ces domaines-là, je pense qu'il y a une vraie réflexion et un vrai travail à mener pour réfléchir comment durablement on réduit les déchets sur ce genre de manifestations. Cela peut passer par utiliser de la vaisselle réutilisable. Je vois que là, on a des bouteilles d'eau mais c'est peut-être lié au coronavirus, alors que des carafes d'eau feraient l'affaire. Peut-être que sur certains stands, de la vaisselle réutilisable pourrait être présente. De plus, il y a la question du suremballage car certaines marchandises viennent énormément emballées, etc. Enfin, il y a de nombreux leviers pour réduire les déchets et dans la même logique, mon groupe se tient à votre disposition pour réfléchir sur ce sujet-là, mais pas d'ailleurs que sur le thème de l'événementiel. Je crois que toute la commande publique doit intégrer ces deux objectifs, à la fois soutenir l'économie locale et réduire l'empreinte écologique de nos activités. Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire – Merci beaucoup, M. CHANCERELLE.

M. CHANCERELLE – Je prends acte de vos propositions. Je trouve que c'est évidemment toujours plus intéressant quand on réfléchit à plusieurs. Donc je suis tout à fait ouvert sur ce genre de

propositions notamment sur la partie événementielle pour essayer de gérer la question des déchets qui est un vrai problème, on l'a encore vu durant tout le confinement et le post confinement. Je parle à la place du Maire, mais j'y suis pleinement favorable.

<u>M. le Maire</u> – Oui et notamment dans les conventions d'occupation du domaine public, on peut tout à fait regarder à intégrer des clauses relatives à la gestion des déchets, c'est une excellente proposition.

Sur la question de la tarification, je comprends la logique de votre proposition. Il faut vérifier mais je ne suis pas certain que légalement on puisse le faire parce qu'on introduirait une distorsion de traitement entre les personnes en fonction du territoire. Je comprends la logique mais là on se heurte aussi à un principe d'égalité. Dans les marchés publics, on peut parfois introduire des clauses spécifiques là-dessus, mais sur des conventions et sur des fixations de tarifs, je crains que l'on soit très limite. Ce sont des choses qui se regardent.

M. GABELLE, vous souhaitez rajouter quelque chose.

M. GABELLE – Concernant les entreprises locales effectivement que ce soit pour le marché de Noël – et j'ai eu l'occasion de m'en occuper également – mais aussi le marché médiéval et d'autres manifestations, on essaye d'avoir le maximum de locaux car c'est une belle image pour Orléans, pour le Département, pour la Région, mais ils sont très difficiles à avoir. Donc pour remplir un peu les places, on prend des personnes d'ailleurs. Mais sachez que dans les commandes, on commence par les entreprises locales et après on meuble, mais on peut revoir cela plus précisément.

M. le Maire – Bien, le sujet est ouvert.

Pour terminer, M. DUPLESSY, la question des bouteilles d'eau qui sont distribuées aimablement – d'ailleurs il commence à faire chaud ici –. Alors ce fut un long combat de ma part et je suis confus car je n'y ai pas prêté attention, c'est une erreur de ma part. Sur la proposition à l'époque – je remonte à un certain nombre d'années – de Mme Nino-Anne DUPIEUX, qui avait fait remarquer que nous avions déjà des bouteilles en plastique et elle avait dit que l'on pouvait peut-être mettre des carafes. Donc, je mettais emparé de cette proposition et il y avait des carafes. Mais là, l'administration a réponse à tout : c'est à cause du COVID. J'entends bien cette explication et dès que l'on sera sorti de ce problème, on remettra les carafes. J'espère qu'elles sont stockées et donc les carafes sont là. Mais vous avez raison parce que cela commence par des choses comme cela et sur ce plastique, c'est totalement effrayant. D'ailleurs, j'en profite pour faire une annonce importante, mes chers collègues, l'eau d'Orléans est excellente et donc ce n'est pas la peine d'acheter des bouteilles en plastique parce que vous foutez en l'air les océans notamment. Merci de m'avoir permis de dire cela.

Donc je vous consulte sur cette délibération relative au marché de Noël 2020.

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le marché de Noël 2020, organisé par la Mairie, suite à un appel à candidatures, accueillera dans des chalets, ou plus rarement en plein air, les commerçants, les artisans et les associations qui vendront ou mettront en valeur leurs produits et activités.

L'édition 2020, sous réserve de modification, ouvrira le vendredi 27 novembre 2020 pour l'ensemble des 3 sites habituels : place du Martroi, place de la République et place de la Loire. De nouveaux sites en centre-ville bénéficiant d'un flux piétonnier de moindre importance pourront être occupés par un ou deux chalets alimentaires. Toutes places confondues, le marché de Noël se finira le dimanche 27 décembre 2020, à l'exception de quelques chalets alimentaires de la place du Martroi situés autour des attractions, qui seront prolongés jusqu'à la fin des vacances scolaires, soit le 3 janvier 2021. Ce sera également le cas des animations des places de la République et de la Loire. Le marché de Noël comptera une cinquantaine de chalets.

Les occupants de ces espaces mis à disposition, équipés et aménagés pour l'événement, se verront appliquer des redevances.

En application du code général de la propriété des personnes publiques, compte-tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la collectivité, la Mairie est tenue de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les espaces publics qu'elle met à disposition et qu'elle gère.

Il est proposé de conserver des redevances 2020 identiques à celles de 2019, et de prévoir des redevances pour chaque type de chalet et d'activité sur l'ensemble des sites.

Les tarifs suivants, mis en place pour le marché de Noël 2019, sont également maintenus :

- un tarif de 49 € nets de T.V.A. est proposé pour les exposants situés sur de nouveaux sites de centre-ville bénéficiant d'un flux piétonnier de moindre importance ;
- un tarif de 60 € nets de T.V.A. sera demandé aux producteurs pour l'occupation d'un chalet 6 m. L'objectif est de favoriser l'accueil de producteurs fermiers développant un savoir-faire particulier sur le marché de Noël. L'occupation de ce chalet se fera par alternance à la semaine sur un dispositif identique à celui du pôle artisanal.

L'ensemble des redevances est indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public définissant les engagements de chacune des parties est également proposée.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public, la caution et les pénalités à appliquer pour le marché de Noël 2020 tels que présentés dans le tableau ci-annexé ;
- 2°) approuver la convention type d'occupation temporaire du domaine public à signer par les exposants ;
 - 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- 4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 73154, opération XC1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

MARCHE DE NOEL 2020

			Red	evances d'Occ	upation du	Domaine P.	ublic - Nets de	Redevances d'Occupation du Domaine Public - Nets de T.V.A Tarifs journaliers	
								NATURE DES ESPACES	
					11	SPACES A V	OCATION CC	ESPACES A VOCATION COMMERCIALE	ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE
LIEUX DU MARCHE DE NOEL	TYPE	TAILLE	PERCOE	ALIMENTARE	TAIRE	NON ALIN	NON AL IMENTAIRE	COMMERCE EQUITABLE, CREATEURS, ARTISANS, producteurs fermiers producteurs fermiers justifiant d'une existence juridique et d'une fabrication de produits issue d'un savoir faire particulier non industrie et maitriaent la production jusqu'à la commercialisation du produit	ESPACE PARTENAIRE (Convertion pour souten à l'événiment), ESPACES ASSOCIATIONS À VOCATION CARITATIVE ET MILES JUMEILES
				AVEC ABRI	SANS	AVEC	SANS ABRI	AVECABRE	AVEC ou SANS ABRI
	Challet	3 mc		130€		104€		35 € (artisans, créateurs, équitables)	
MARCHE DE NOB.	Chalet	4 8	Du 27/11/2020 au	154 €		116€			Santing
- Place du Martrol - Place de la Récublique	Challet	E Ø	3/01/2021	178€		158€		60 € (productions locaux formions)	
- Place du Châtraier	Exteriour	6 m max			49 €		38 6		
autori en ablacenta -	Chalet du Père- Noti		Du 27/11 au 24/12			M			
MARCHE DE NOEL:	Chalet	3.8	du 27/11 au 3/01 (mercredis, sameds et dimanches)	100					
Péraité pour non respect des jours et heures d'ouverture				150 €		120 €		30 €	
Caution par chalet				500 €					
Animation fixe 200 m² et plus	snyd		Du 27/11/2020 au	64 € net de TVA / jour	/A/ jour				
Animation fixe d'une suiface < 200 m²	ace < 200 m²		3/01/2021	31 € net de TVA / jour	VA. Jour				

N° 44 – Réseau des médiathèques. Dépôt légal imprimeur. Approbation d'une convention à passer avec la Bibliothèque Nationale de France pour les années 2020-2024.

M. CHANCERELLE – Il s'agit de renouveler la convention qui lie les bibliothèques d'Orléans avec la Bibliothèque Nationale de France (BnF) pour les années 2020 à 2024.

J'attire juste votre attention sur le fait que cette convention est pour nous importante à deux titres puisqu'elle met en valeur la lecture publique, absolument fondamentale, et d'ailleurs les publics des médiathèques sont en forte hausse, c'est important de le souligner, et puis cela nous permet de nous positionner aussi en tant que bibliothèque de patrimoine écrit assez exceptionnel. Concernant la BnF, on aura l'occasion d'y revenir, mais il y a un appel à candidatures de la part de la BnF pour délocaliser certaines de ses archives en région.

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de ses missions de collecte et de conservation du patrimoine national, la Bibliothèque Nationale de France (BnF) « coopère avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation français ou étrangers, notamment dans le cadre des réseaux documentaires » et « participe, dans le cadre de la politique définie par l'État, à la mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises » : la médiathèque d'Orléans est un des pôles associés de la BnF. Une convention quinquennale pose les principes et l'organisation de cette coopération.

Dans le cadre de la convention passée pour les années 2015-2019 et approuvée par délibération en date du 16 février 2015, celle-ci portait essentiellement sur le dépôt légal imprimeur (dont la médiathèque d'Orléans est attributaire depuis 1943 pour les six départements de la région Centre - Val de Loire) élargi aux archives de l'Internet. La nouvelle convention est proposée pour la période 2020-2024, soit une durée de 5 ans.

Les évolutions notables visant à renforcer le lien et développer la coopération documentaire entre les deux établissements permettent de poser les objectifs suivants pour cette nouvelle convention :

- le signalement des fonds patrimoniaux, anciens, locaux et spécialisés de la Bibliothèque municipale d'Orléans et leur valorisation :
- la valorisation numérique des collections patrimoniales conservées par la Bibliothèque municipale d'Orléans ;
- la collecte, le signalement, la conservation et la communication des documents déposés au titre du dépôt légal imprimeur. La consultation des archives de l'internet par l'accès distant aux serveurs de la BnF et optionnellement la participation du pôle associé à la sélection des sites internet collectés par la BnF;
- la conduite de projets scientifiques et culturels susceptibles d'accompagner de manière pertinente les actions décrites ci-dessus (journées d'études, colloques, etc.) ;

Par ailleurs, la BnF et le pôle associé pourront mener des actions communes en matière de formation (sensibilisation au plan d'urgence en bibliothèque, enrichissement des métadonnées des documents numériques, etc.), ou d'éducation artistique et culturelle, en particulier dans le domaine du patrimoine documentaire, d'ateliers d'epub enrichis, etc.

Les programmes d'actions concourant à la réalisation de ces objectifs seront définis sur la base des propositions énoncées par le pôle associé dans une note d'orientation, validée conjointement par les parties.

La BnF peut participer financièrement sur demande motivée du pôle associé, le cas échéant de l'un de ses membres s'ils sont plusieurs à constituer le pôle associé, à la réalisation d'actions de coopération dont les objectifs sont définis à l'article 2 de la présente convention. Ces subventions seront versées sur présentation de notes de projet soumises à validation par la BnF et le montant de ces subventions sera fixé par décision d'attribution financière signée de la Présidente de la BnF.

La BnF s'engage par ailleurs à verser au pôle associé de dépôt légal imprimeur une subvention forfaitaire annuelle pour l'accomplissement exclusif des obligations qui lui incombent. Cette subvention est attribuée dans la mesure où l'emploi de la subvention de l'année antérieure est justifié. À titre indicatif, la subvention perçue en 2019 s'élevait à 44 986 €.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la Bibliothèque Nationale de France pour le dépôt légal imprimeur au titre de la période 2020-2024 ;
 - 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- 3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 313, nature 7476, gestionnaire MED. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 - Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association l'Antirouille au titre de l'année 2020. Attribution d'une subvention.

M. CHANCERELLE – Après ce beau moment d'union municipale, je vous propose d'approuver la convention de soutien à l'équipement avec l'association Antirouille qui gère l'Astrolabe.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme CORRE.

<u>Mme CORRE</u> – Merci M. le Maire. Je profite de ces délibérations sur la culture pour exprimer notre point de vue, nos inquiétudes et notre soutien au secteur culturel.

La culture est source d'émancipation et de lien qui font une société et un territoire, et le confinement a montré qu'en période de crise, la culture est peut-être encore plus indispensable. Elle a pu donner du sens, permettre de dépasser cet événement qui était même une épreuve pour certains. Mais l'impact de la crise sur les différents secteurs culturels se révèle particulièrement violent et les projections du ministère de la culture montrent que les mois s'annoncent comme une étape très difficile à passer pour le spectacle et le patrimoine, les structures culturelles bien sûr, mais encore plus pour les hommes et les femmes qui font de la culture leur métier et leur vie. Alors que pouvons-nous faire ? Que devons-nous faire en tant que pouvoir public local pour aider ce secteur, ces hommes, ces femmes, pour maintenir l'accès à la culture au plus grand nombre ? Et tout simplement, que pouvons-nous faire pour l'avenir de la culture sur notre ville et sur notre métropole ? Bien sûr, l'Etat doit jouer son rôle primordial dans ce domaine, mais Orléans Métropole qui souhaite rayonner à l'échelle nationale et internationale doit prendre sa part de responsabilité. Nous venons de voter des mesures de soutien pour les commerces et je m'en félicite. Et la culture est tout aussi indispensable à notre ville, à notre bien-être, c'est un bien précieux et de première nécessité. Il faudra donc avoir la même attention.

Beaucoup d'événements culturels n'ont pas pu se dérouler tout comme de nombreuses saisons régulières. En conséquence, un certain nombre de structures, d'artistes, de compagnies, de techniciens et de techniciennes confirmés ou émergents vont se trouver précarisés et fragilisés. Il nous faut donc agir vite et c'est un véritable plan de soutien au secteur culturel que nous devons engager. D'abord par le maintien des aides financières. Pour nous, il est indispensable que la somme allouée pour la culture par la Ville d'Orléans pour 2020 soit sanctuarisée même si tout ou partie des événements programmés sont ou seront annulés et s'il y a un reliquat, en faire un fonds de soutien indépendant du budget culture 2021. Et puis, il faudra envisager la suite et là, c'est même avec les acteurs culturels eux-mêmes que nous devons coconstruire le devenir culturel d'Orléans parce que si beaucoup de structures et d'acteurs culturels survivent à 2020 grâce aux subventions versées et aux engagements pris, il n'en est pas certain que ce soit pareil en 2021. Le risque est que l'année 2021 soit plus difficile encore pour le secteur culturel : difficultés de

programmation, difficultés d'accès des publics, problèmes de rentabilité par rapport au remplissage des salles, difficultés pour mener les projets d'éducation artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information, difficultés encore pour organiser des rencontres entre artistes et public. Sans oublier aussi que les artistes et les techniciens du spectacle vont avoir des difficultés à maintenir ou à obtenir leur statut d'intermittent à la suite de l'accroissement des annulations, statut qui leur permet de vivre dans un milieu professionnel souvent précaire.

M. le Maire, mes chers collègues, nous comptons sur vous pour que le secteur culturel trop souvent utilisé comme une variable d'ajustement des politiques publiques et notamment budgétaire soit considéré à Orléans comme un acteur indispensable du lien social, de la relance et de l'attractivité de notre territoire. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci Mme CORRE. M. CHANCERELLE.

M. CHANCERELLE – Je vous remercie beaucoup Mme CORRE et je partage pleinement votre point de vue. Evidemment les acteurs culturels comme beaucoup de secteurs, sont touchés mais ils sont particulièrement touchés et ils ont été les premiers et ils seront sans doute les derniers à sortir de la crise.

Dans l'immédiat, le maintien des cachets des artistes, c'est notre engagement premier. Ainsi, un artiste qui n'aura pas joué obtiendra quand même son cachet; maintien des subventions également, c'est pour le court terme, il faut finir l'année du moins mal possible. La co-construction évidemment, je crois que dès la rentrée, il faut essayer de se réunir de manière la plus pertinente sans aller dans la réunionnite, mais je pense qu'il y a des choses à construire avec les artistes locaux. On doit repenser aussi notre façon d'envisager la culture de la même manière qu'on repense la ville en la rendant plus verte et moins bétonnée. Il faut à mon avis repenser la culture en commençant par parler et faire voir les artistes locaux. J'aurai particulièrement à cœur de les mettre en avant, de les mettre en valeur et d'en faire des acteurs, des partenaires pour essayer de bâtir cette nouvelle vision de la culture à Orléans et évidemment toute proposition qui ira dans ce sens-là sera pour moi la bienvenue.

M. le Maire — J'ajoute que dans ces difficultés, il y a a priori quand même plutôt une bonne nouvelle à vérifier. La capacité des intermittents à bénéficier de leur statut est prorogé pendant un an. C'est important. Vous avez raison, la question est presque plutôt sur l'année prochaine quand cela va s'arrêter, car cela va forcément s'arrêter. Sauf s'il y a une reprise suffisante d'activités culturelles qui leur permettrait de disposer des heures nécessaires pour bénéficier des implications du statut. On va donc le suivre, on va le regarder. Pour le reste, William CHANCERELLE a bien donné l'état d'esprit qui est le nôtre. Il faut que l'on accompagne rapidement. Dans le plan d'urgence, il y avait le triptyque professionnel de l'économie, il y a le volet social et le volet culturel. Il faut voir comment on peut aider avec des gratuités pour les acteurs culturels et de la commande publique. Cela rejoint un peu votre idée de fonds de soutien. Je pense que cela se rejoint. Je vous consulte.

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association l'Antirouille a sollicité le soutien financier de la Mairie pour des investissements relatifs au remplacement des consoles analogiques de la grande salle de diffusion de l'Astrolabe par des consoles numériques plus adaptées aux besoins actuels d'une scène de musiques actuelles. L'association a présenté un plan d'investissement d'un montant prévisionnel de 78 541,20 € T.T.C.

En cohérence avec la convention d'objectifs pluriannuelle 2020-2023 et dans le but de permettre aux équipes techniques de l'Astrolabe et des artistes accueillis de pouvoir travailler avec du matériel conforme aux normes actuelles, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association l'Antirouille dans le cadre d'une convention de soutien à l'équipement pour l'année 2020.

Pour mémoire en 2019, l'association l'Antirouille avait été soutenue à hauteur de 17 000 € pour des investissements relatifs à du matériel de régie vidéo, des systèmes de communication radio mobiles, du matériel informatique, ainsi que pour l'aménagement de nouveaux bureaux situés au 2^{ème} étage du complexe du baron. Ce soutien à l'investissement avait été réalisé dans le cadre d'une convention de soutien à l'équipement 2019 et d'un avenant n° 1 à cette convention approuvés par délibération en date du 8 juillet

2019 et du 18 novembre 2019.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association l'Antirouille au titre de l'année 2020 ;
- 2°) dans ce cadre, attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association l'Antirouille ;
 - 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- 4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 20421, opération 05A273, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

- N° 46 Art et économie créative. Conservatoire. Théâtre Gérard Philipe. Frais de dossier et de scolarité, de location d'instruments de musique, et de locations de salles. Entrées aux spectacles organisés par la Mairie. Actualisation des tarifs pour 2020-2021.
- <u>M. le Maire</u> C'était la délibération dont il était question tout à l'heure et M. CHANCERELLE, vous allez nous apporter des éléments sur l'actualisation des tarifs, mais je pense qu'elle est un petit peu compliquée celle-là.
- <u>M. CHANCERELLE</u> Il vous est effectivement proposé d'appliquer l'augmentation de 1 %, qui est l'augmentation annuelle habituelle, des tarifs pour le théâtre Gérard Philipe.

Je voudrais juste apporter quelques précisions sur cette augmentation de la tarification. Elle concerne uniquement les frais de scolarité, de location d'instruments et de locations de salles, mais pas, et c'est quand même important de le souligner, les frais de dossier, les frais de stages et d'ateliers pratiques artistiques, des prestations régisseurs, de la caution pour les locations et des entrées aux spectacles.

En outre, nous allons changer les modalités de facturation des frais de scolarité qui jusqu'à présent étaient annuelles et vont désormais être étalées en trois fois. Pourquoi ce choix ? Tout simplement en cas de fonctionnement dégradé, si par exemple on a une seconde vague de pandémie, on pourra appliquer une décote de 30 % sur une de ces périodes-là, ce qui n'était pas possible auparavant.

M. le Maire – C'est la raison pour laquelle c'est difficile de séparer les choses. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de la garder en l'état avec les explications de M. CHANCERELLE, sinon je crains que l'on n'y arrive pas techniquement.

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs du Conservatoire (frais de dossier et scolarité, location d'instruments et de salles) et les tarifs d'entrées aux spectacles organisés par la Mairie au Conservatoire et au Théâtre Gérard Philipe (T.G.P.), applicables au 1^{er} juin 2019, ont été adoptés par le Conseil Municipal du 20 mai 2019.

Pour 2020-2021, il est envisagé d'augmenter les tarifs des frais de scolarité, de location d'instruments, de location de salles, dans les mêmes proportions que les autres établissements de la Mairie (soit 1 % en moyenne, les tarifs étant arrondis à l'euro), avec les spécificités suivantes :

- pas d'augmentation des frais de dossiers, des frais de stages/ateliers pratiques artistiques, des prestations régisseurs, de la caution pour les locations ni des entrées aux spectacles. Il est rappelé

que la location des salles fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, approuvée par le Conseil Municipal du 18 mai 2015 ;

- passage de la facturation des frais de scolarité à 3 fois (novembre, mars, mai) uniquement ;
- en cas de fonctionnement dégradé des cours sur une durée de plus de 4 semaines consécutives ou non sur une des 3 périodes, application de 30 % de réduction sur l'ensemble des frais de scolarité de ladite période.

Les tarifs seront applicables pour l'année scolaire 2020-2021. Les tarifs relatifs aux frais d'inscriptions prendront effet au 1^{er} août 2020, tous les autres tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2020, au redémarrage de l'année culturelle 2020-2021.

Les frais de dossiers s'ajoutent aux frais de scolarité lors de la première facture et seront recouvrés par le Trésor Public.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver pour l'année 2020-2021 les tarifs relatifs aux frais de dossiers et de scolarité, de location d'instruments de musique pour le Conservatoire, aux frais de stages/ateliers pratiques artistiques, les tarifs de salles et les tarifs d'entrée aux spectacles organisés par la Mairie pour le Conservatoire et le Théâtre Gérard Philipe présentés dans les tableaux annexés ;
- 2°) décider que ces tarifs entreront en vigueur le 1^{er} août 2020 pour les frais de dossier et de scolarité du Conservatoire et le 1^{er} septembre 2020 pour les autres tarifs du Conservatoire et du Théâtre Gérard Philipe : location d'instruments, locations de salles, frais de stages/ateliers pratiques artistiques, entrées aux spectacles ;
- 3°) décider que les frais de scolarité pourront faire l'objet d'une réduction en cas de fonctionnement dégradé des cours lié à un risque majeur ;
- 4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 311 et 316, natures 7062, 7088 et 752, services gestionnaires CTO et TGP. »

ADOPTE PAR 46 VOIX. IL Y A 9 ABSTENTIONS.

Ville d' Orléans
Conservatoire à tayonnement départemental
Musique , Cante, Thétire

Tarifs 2020-2021 - Frais de dossier et de scolarité Conservatoire

L'inscription au Conservatoire comprend le palement des frais de dossier et des frais de scolarité

ATTENTION : Il ne peut être procèdé à une réinscripton si les frais de scolanté de l'année antérieure ne sont pas acquittés auprès du Trésor Public

	Tarifs (Année scolaire 2019-2020		Tarifs (Année scolaire 2020-2021
Frais de dossier-	25,00 €	25,00 €	Patement après de Trésor Public au moment de la tien trobas Somme forfattere / personne, quelles que soient les disoplines. Montant fixe, le gustient familiai ne cappique pas. Not remouvable.
Frais de scolarité	Voir tarifs ci-dessous	Voir tarifs ci-dessous	Variation par cycle ou parcours, elements supplementaires, parcours scolaire, leu dirustation, quotient familiai pour Oneans, (Capotent July The De Challer , Ballement July St. One Fusion 2 Hoogston de la facture

Frais de scolarité pour chaque élève

			TARIFS	2019-20	20				TARIFS	2020-20	21	
Elêve (moine ou 18 ans) , habitant à ->		en fondio	Orléans on du Quotient			Autres villes		en fonction	Orléans du Quotient Fr	undted (Q.f.)		Autres villes
	Tarif 1 *	Tarif 2 *	Tarif 3	Tarif 4 *	Tarif 5 *		Tanf 1 *	Tarif 2 *	Tarif 3 *	Tarif 4 *	Tarif 5 *	
Niveaux de tarif applicables -> admit heritens guitest herites	STATEMENT OF A S C OF C OF C OF C OF C OF C OF C OF C	Date of Care	ENCHE SEFAG SLOFT MAL NO UNLINE	Tarches de H.S.I du Q.F.* (1980,013 108,76)	belf plan a partr de J du Q.F.* o raw, re,	Tarif unique extérieurs	tanches de A a C du Q F * p muss	tranches on D a E ou Q F * moust a must)	Tarches on Fa G du Q.F.	transmit or H a 1 or G.F.*	but peen a partr de J ou Q.F.*	Tarif unique extérieurs
					Cycles d'é	tude						
CYCLE INITIAL CYCLE INITIAL MUSIQUE ET DANSE	63 €	74 €	95 €	111€	126 €	251 €	64 €	75.€	96 €	112€	127 €	254 €
* CYCLE 1 (y compre classes uniques musiques - 60000/ente du trétare)	85 €	95 €	105 €	125 €	147 €	294 €	86 €	96 €	106 €	127 €	148 €	297 €
* CYCLE II	110€	120 €	137 €	158 €	185 €	370 €	111 €	122 €	138 €	160 €	186 €	373 €
* CYCLE III amelieur	137 €	152 €	179 €	203 €	229 €	462 €	138 €	154 €	180 €	205 €	231 €	466 €
*CEPIT, Perfectionnement, CYCLE Spécialisé, parcours préparatoire à l'enseignement supérieur	137 €	152 €	179 €	203 €	229 €	462 €	138 €	154 €	180 €	205 €	231 €	466 €
CURSUS SUPPLEMENTAIRE		20 % de réduct	ton our le terf o	ly cursus comple	mentalle			0 % de réductio	n sur in tarif du	cursus compièn	entaire	
INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE	63 €	85 €	105 €	125 €	147 €	294 €	64 €	16 €	106 €	127 €	148 €	297 €
				Pra	tiques hon	s cursus						
PARCOURS PERSONNALISE			200 €			400 €			202 €			404 €
PARCOURS ADULTE			368 €			736 €			372 €			744 €
PRATIGUES COLLECTIVES SEULES			0.511						1			
Culture musiciale, Chooses (phoeur des euresichoeur des enfants/choeur pilote), Ensembles rationierduss, Chohesthes, Musicipie de chamore, Chredion onchestre Percussions digitales, Jazz, atellen Doneso Remaissance et Banoque			86€			171 €			87 €			172 €
Choese Dymphoniques			86 €			171 €			87 €			150 €
CLASSES A HORAIRES AMENAGES	5	gratuité des fr	aio de acolar	hé , après paren	rent des frais de	dooser .	1	-> gratuité d	es frais de so	planté , aves se	emery are that a	- JUST -

- Pour info : augmentation terific du Conservatoire en 2020/2021 : • 1% (arrondi à l'euro), sauf frais de dossier et stagee* : 0% --

En cas de fonctionnement degrade des cours sur une durée de glas de 4 semaines consécutives ou non sur une des 3 périodes, application de 30 % de réduction sur l'ensemble des trais de scolarité de tadite période. Le caractère degradé des cours, le a un naque majeur, sera apprecié par le Conservatoire en ten avec la Direction de la Culture, des Arts et de l'Economie Créative.

Paiement des frais de dossier et de scolarité

Paiement des frais de dossier

- . Des frais de dossier de 25 € par personne seront exigés au moment de l'émission de la première facture.
- . Pas de remboursement possible des frais de dossier en cas de désistement

L'établissement des frais de scolarité

- Les frais de scolarifé: le sont déterminés en fonction de la aituation de l'élève à la date de la 1ère franche de facturation concernant l'élève, soit au demier trimestre 2020 (année compléte) ou plus tard, si démarrage en cours d'année.
- . Ils restent fixes pour 1 an : aucune révision possible en cours d'année si la situation évolue (changement de domicile, de QF...).
- Pour les inscrits oriéanais de moins de 18 ans : le tarif prend en compte le Quotient Familiai (Q.F.).

Transhe QF	QF planoher	GF plafond	TransheC.R.D.*			
A		413,05	T1			
8	413,06	524,31				
c	524,32	634,81				
D	634,62	746,22	TZ			
E	746,23	856,57				
	956,58	967,98	Ta			
0	967,99	1 076,24				
н	1 074,25	1.188,69	T4			
1	1 188,70	1 299,04				
J	au desaus de 129	9,05 : tanf plein	76			

- . Le quotient familial (Q.F.) de la Ville d'Orléans n'est pas applicable :
- , aux adultes , aux élèves non-orléanais
- aux inscrits en pratiques collectives seules, en parcours personnalisé ou en stage
- Les personnels en activité des collectivités " Mairie d'Orléans" et "Orléans Métropole" 'ainsi que leurs conjoint ou concubin ou partensire et leurs enfants scolarisés au moment de l'inscription
- bénéficient du tarif plein Orieanais (TS).
- . Les tarifs sont déterminés par cursus suivi, et comprennent pour un cycle d'étude les disciplines suivantes :
- . Une dominante principale (instrumentale ou danse, ou théâtre) de la formation et de la culture musicale des pratiques collectives, parfois des masterclasses, et la gratuité à l'ensemble des concerts de l'institut.
- . En cas d'inscription à un second cursus, une réduction de 20% est appliquée sur le tarif concerné.
- . Des tarifs complémentaires sont prévus :
- pour des disciplines non comprises dans le cursus principal. Chaque instrument en plus fera l'objet d'une facturation
- Pour des pratiques hors cursus : pratiques collectives seules, culture musicale seule, parcours personnalise, adulte, stages

Chaque pratique fera l'oblet d'une facturation spécifique.

. Entrée à partir du 1er février 2021 : elle peut être accordée par le Directeur du Conservatoire, à titre exceptionnel sur demande justifiée et sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, un farif reduit de moitié est appliqué.

Paiement des frais de scolarité

Le non-paiement pourra entraîner la radiation après mise en demeure du Trésor Public restée sans effet (Art. 3,3 du Régiement intérieur)

- : La facturation des frais de scolarité se fait en 3 fois (novembre, mars, mai).
- Le palement s'effectue auprès du Trésor Public à réception de la facture dans un délai d'un mois
- En cas de difficultés de palement, la famille étudiera avec le Trésor Public, les suites possibles. Aucun remboursement n'est accorde au-delà de 3 mois de cours à compter de la date fixée pour le premier cours
- à l'exception des cas de remboursement cités à l'article 3.2 du réglement intérieur.

UTILISATION DES PASS-LOISIRS JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2020 POUR L'ANNEE 2020

En cas de fonctionnement dégradé des cours sur une durée de plus de 4 semaines consécutives ou non sur une des 3 périodes, application de 30 % de réduction sur l'ensemble des trais de scotarité de tadite periode. Le caractère dégrade des cours, lié à un risque majeur, sera appréclé par le Conservatoire en lien avec la Direction de la Culture, des Arts et de l'Economie Créative. Ville d' Orléans Conservatoire à rayonnement départemental Musique , Danse, Theâtre

CM 2020

Tarifs des locations d'instruments

applicables à partir du 1er septembre 2020

- . La location d'instruments peut concerner :

 - Les élèves du Conservatoire d'Orléans à un oursus, et s'être acquifié de ses droits. Les élèves d'un autre établissement d'enseignement artistique du Département, après avis du directeur, en fonction des disponibilités restantes
 - . Un conservatoire ou une école de musique du Décartement souhaitant emprunter un instrument pour un concert
 - après avis du directeur, en fonction des disponibilités restantes, pour une durée de moins d'1 mois
- Disponibilité des instruments à louer, en respectant les priorités précisées oi-dessous (priorité aux élèves du Conservatoire d'Orléans, à l'initiation et aux débutants)
- Signer un contrat de location, et payer les droits afférents, en 1 seule fois
- Fournir, avant ou à la remise de l'instrument, une attestation d'assurance tous risques (ans. vol, rigets...)
- En cas de location pour l'année scolaire, faire réviser l'instrument avant sa restitution, prévue au plus tard au 1/09/2021

Location instruments de musique (sein deposition)	Tarifs forfaitaires 2019/2020 (CM mai 2019) - hors quatest familiar palament as 1 assab fails, quie apartes order in leaths. It writes distribute fractions		Tarifs forfaitaires applicables à partir du 01/09/2020 from guident fondui palement en 1 anche folia, anne applice comm de la comm et monte deputier fonceme		Priorités de location
	Ellevan	du Conservatoire d'Ories	ns - Tartfannuel		
Ellevec Conservatoire débutants	150 €		152 €		après satisfaction des prontes C.H.A.M.
Elitres Concervatoire à partir de la 2ème année	169 €		170 €		apres satisfaction des priorites debutants
Elèves incorts en C.H.A.M. classe à horaires aménagés musique	. <u>Stoutents</u> : gratuité . <u>A past Jenne année</u> : réduction de 90 N		. debutants : grafute A partir 2eme année : 86 € (réduction de 60 %)		Elèves inscrits en C.H.A.M.
1		ire d'Ortéans - Tartf pou trunentale ou inscription à p		anvier	
- Debutants - à partir de la Zème année	92 € 101 €		93 €		après satisfaction des priorités débutants
EM	ves du Conservatoire	d'Orleans - Tarif mens	usi pour besoins excep	otonnels	
Tous niveaux	30 € par mols		31 € par mole		si instrument disponible
	Autres établissen	nents d'enseignement an Après avis du directes		nt.	
	avant le 31/13/2019	8 parts du 01/01/2000	avent #: 31/12/0000	4 parts du 01/01/0001	
Elévec ou autres établissements	306 €	185 €	309 €	187 €	après satisfaction de toutes les priorités
tutrec concervatoires et écoles de musique : locaton exceptionnelle d'un instrument pour un concert	gratune si la location est inferieure à 1 mois		grasumé si la location est interieure a 1 mois		Conservatoire d'Oriéans

Pour info : % augmentation tarifs de location des instruments 2020/2021 : + 1% en moyenne (arrundi à l'euro)

En cas de démission, l'instrument doit être rendu. Aucun remboursement n'est possible sauf cas prévus par le réglement interieur, ou découlant d'une décision pédagogique spécifique Ville d' Orléans Conservatoire à rayonnement départemental Musique , Danse, Theatre

CM 2020

Tarifs des locations d'instruments

applicables à partir du 1er septembre 2020

CONDITIONS DE LOCATION D'UN INSTRUMENT

- . La location d'instruments peut concerner :
 - Les élèves du Conservatoire d'Oriéans à un cursus, et s'être acquitte de ses droits
 - Les élèves d'un autre établisement d'enseignement artistique du Département, après avis du directeur, en fonction des disponibilités restantes.

 - Un conservatoire ou une école de musique du Département, souhaitant emprunter un Instrument pour un concert

après avis du directeur, en fonction des disponibilités restantes, pour une durée de moins d'1 mois

- . Disponibilité des instruments à louer, en respectant les priorités précisées ci-dessous
 - (priorité aux éléves du Conservatoire d'Orléans, à l'initiation et aux débutants)
- Signer un contrat de location, et payer les droits afférents, en 1 seule fois
- . Fournir, avant ou à la remise de l'instrument, une attestation d'assurance tous risques _(pre. voi, rajen. _)
- En cas de location pour l'année scolaire, faire réviser l'instrument avant sa restitution, prévue au plus tard au 1/09/2021

Location instruments de musique (seron disponibilités)	(CM mai 2019) polement en 1 seute fo	aires 2019/2020 - hors quotient familial R. apris agrante motel de addeddon familiar	applicables à par hot quoi painment en que spotre	orfaltaires tir du 01 / 09 / 2020 lent familial 1 1 ceule fails, control de landin, dust familians	Priorités de location
	Elleves o	tu Conservatoire d'Orles	ns - Tarif annuel		
Elleves Conservatoire debutants	1	50 €	11	52 €	après salisfaction des priorités C.H.A.M.
Elèves Conservatoire à partir de la Jenie année	1	69 €	17	10 €	après satisfaction des priorités débutants
Elevec incords on C.H.A.M. classe 3 horaires amenages musique		ts: gratuité e, réduction de 50 %	Apartir 2en	s: gratuite e année : 86 € n de 60 %)	Eleves inscrits en C.H.A.M.
1		ire d'Orieans - Tarif pou trumentair ou inscription à pi		anvier	
- Débutants - à partir de la Zême année	15)2 € 01 €		12 €	après satisfaction des priorites débutants
Ele	ves du Conservatoire	d'Oriéana - Tarif mensu	el pour besoins excep	dionnels	
Tous niveaux	30 € \$	par mols	31 € p	ar mole	si instrument disponible
11 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 -	_Autres établissem	ents d'enseignement ar Après avis du drecteu		М	
	avant le 31/12/2019	8 partr du 01/01/0020	avant le 31/12/2020	a partir du 01/01/2021	
Eléves ou autres établissements	30€ €	185 €	309 €	187 €	agres satisfaction
Autres conservatoires et écoles de musique : location exceptionneile d'un instrument pour un concert		atulteli Inferieure à 1 mais		suite inferieure à 1 mois	de toutes les priorités Conservatoire d'Onéans

Pour info : % augmentation terifs de location des instruments: 2020/2021 : + 1% en moyenne (arrondi à l'euro)

En cas de démission, l'Instrument doit être rendu. Aucun remboursement n'est possible, sauf cas prévus par le réglement intérieur, ou découlant d'une décision pédagogique spécfique.

Ville d' Orléans Conservatoire à rayonnement départemental Musique , Danse, Théâtre

CM 2020

Tarifs de location de salles applicables à partir du 01/09/2020

CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES

- Les différentes salles du Conservatoire peuvent être louées , sous réserve de leur disponibilité, sachant que les activités du Conservatoire restent prioritaires.
- Les manifestations culturelles sont prioritaires sur les autres types de manifestations
- Demarches pour louer la salle :
 - . Signature d'une convention d'occupation des locaux (+ fiche technique et consignes de sécurie)
 - Remise d'une attestation d'assurance de la part de "l'occupant"
 - . Palement : frais de dossier + tarif salles + personnels prévus + caution (RIB)
- . Responsabilités de Toccupant des locaux" :
- (Prevues dans le regienni d'occupation des sales du Conservatoire, remis à l'occupant à la signature du contrat).
 Responsabilité des matériels, de la propreté et de la remise en bon état de la salié.
 Responsabilité de la sécurité pendant la tenue de la manifestation :
 l'occupant doit prévoir le nombre de personnes nécessaire, forme à la sécurité

I - TARIF SALLES	au 01/09/2015)	à partir du 01/09/	2020
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €

TARIF	SALLES USA	GERS ORLE	EANAIS			
á	a . Salle de Sale de concen location du lunc	- 380 places -				
Locations pour manifestations culturelles	Forfalt 4 h	315,63	375	Forfat 4 h	318,78	383
Associations avec convention de partenariat culturel, association à vocation caritative, Classes maternelles, primaires, collèges, lycées et organismes intervenant en milleu scolaire	Portat 4 h	gratut	gratuit	Forfalt 4 h	gratuit	gratuit
Manifestations à caractère commercial, économique et/ ou promotionnel	Fortat 4 h	437,67	525	Forfat 4 h	442,04	530
Location d'un plano de l'institut	Fortat 4 h	90,06	108	Forfat 4 h	90,96	109
	b . Salles location du lur					
occupations ponctuelles	Portat 4 h	28,62	34	Forfalt 4.h	28,90	35
occupations régulières						
"I seance par sernaine (forfait de base)	Forfalt mensuel	47,13	57	Forfalt mensuel	47,60	57
'2 séances par semaine	Forfalt mensuel	69,86	84	Forfalt mensuel	70,56	85
"3 séances par semaine	Forfalt mensuel	80,80	57	Forfalt mensuel	81,61	36
Location du plano de la salle de cours	Portat 4 h	10,94	13	Forfall 4 h	11,05	13
location de salle avec convention de partenariat culturel, y compre piece et prestations techniques	sulvant termes convertion	gratut	gracut	sulvant terries convertion	gratuit	gratut

7	ARIF SALLES USAGERS NON - ORLEANAIS	
	L'ensemble des tarifs ci-dessus esf majoré de 50%, hors prestations techniques	L'ensemble des tarifs ci-dessus est majoré de 50%, hors prestations techniques

II - PRESTATIONS TECHNIQUES, FRAIS DE DOSSIER ET CAUTION A rajouter, pour toutes salles	- 2	u 01/09/201	9	à pa	rtir du 01/09/	2020
frala de dosaler	tortat	19,36	25	forbit	19,55	23
technicien/entretien/surveillance - Toutes charges comprises - <u>du lund au samed</u> →	Taux horaire		35	Taux horaire		39,5
- Toutes charges comprises - le dimanche ->	Taux horaine		75	Taux horaire		80

Caution a verser a la réservation sous forme de la fourniture d'un RIB utilisé en cas de besoin : 610 €

Pour info : raux d'augmentation tants : + 1% en moyenne (arrondi- à l'euro) , Sauf RIB : 0 %

Ville d' Orléans Conservatoire (Musique, Danse et Théâtre) Théâtre Gérard Philippe

CM 2020

CONSERVATOIRE ET THEATRE GERARD PHILIPE Spectacles organisès par la Ville

Tarifs d'entrée applicables à partir du 1er septembre 2020

	s entrées spectacles Ville Conservatoire et TGP	
Tarifs	applicables a partir du 1er septembre 2019	applicables a partir du 1er septembre 2020
	TTC par personne	TTO par personne

Plein tarif et abonnement

Plein tarif		- 11241
Spectacles Conservatoire et grande salle TGP	11€	11 €
Abonnement		
Abonnement pour 5 spectacles	44€	44 €

Tarifs spécifiques

Tarif réduit Tarif reduit Conservatore, grande salle TGP		
. Jeunes de 16 à 25 ans Demandeurs d'empios, détenteurs du Pass Culture, . Elèves adutes des écoles de musique du Loiret, . Adherents APEC [Assumbto des filosophis Consentire d'Orients] Personneis Vite d'Orienns et Orienns Métropole		
. Jeunes de moins de 16 ans, . Défenteurs des cartes PAC et J. Pass, . Elèves du Conservatoire d'Oneans pour les spectacles TGP, . Spectacles payants de fin d'année du Conservatoire, . Groupes d'usagers d'au moins 10 personnes	6€	6€
. Tarifs spécifiques . Groupes d'elèves de colège ou de lycée, . Raprésentations dans la salle "petites formes" du TGP (nouveau zant)		
Gratuité élèves du Conservatoire Gratuté pédagogique	grafult pour les spectacles du Conservatoire	gratuit pour les spectacles du Conservatoire
Tarif scolaires et centres de loisirs Groupes creches, écoles maternelles, primaires, écoles spécialibées, centres de loisirs		
. Orleanais	2 €	2€
, Non oneanals	4€	4€
. Accompagnateur groupe (dans la limite d'1 accompagnateur pour 5 personnes)	gratuit	gratuit

Stages / Ateliers pratiques artistiques (Musique, Dance, Thétire) tortat 1/2 journée, sans traits de doccier

	TARIFS 2019-2020	TARIFS 2020-2021
Orléanais	15 € par 1/2 journée*	15 € par 1/2 journée*
Non Orléanais	25 € par 1/2 journée*	25 € par 1/2 journée*

⁻ Pour info : augmentation tarifs du Conservatoire en 2020/2021 : + 1% (wood 4 Novs), sauf frais de dossier* et stages* : 0% --

THEATRE GERARD PHILIPE LOCATION DE SALLES TARIFS applicables à compter du 1er septembre 2020

		TARIFS CM DU 20 MAI 2019	I DU 20 MA	2019				TARIFS 2020		
ESPACES	Périodicité	ORLE	ORLEANAS	NON OR	NON ORLEANAIS	Périodicité	ORLE	ORLEANAIS	NON OR	NON ORLEANAIS
	tant	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €	Tarif	HT en €	TTCen€	HT en €	TTC en €
Salle de spectacle 542 places										
Location de la Salle Représentation	onunge	403 €	484 €	755€	9 206	ogunol	407 €	488€	762€	914€
Location de la salle de spectacle hors représentation : installation et répétitions (y compris location du cyclorama)	joumée	192 €	230€	334€	401 €	journée	194 €	233€	337 €	404 €
Conférences à caractère institutionnel, culturel et social	onmee	230 €	377€	462 €	553 €	journée	232 €	278€	467 €	360€
Manifestations à caractère commercial, économique et/ou promotionnel	joumée	857 €	1 029 €	3 ∠ 58	1029 €	journée	965 €	1 039 €	3998	1 039 €
* association en convertion de partenariat culturel avec la Ville * association à vocation caritative	joumée	Gra	Gratuit	Sans	sans objet	eeumol	Gra	Gratuit	sans	sans objet
 dasses maternelles, primaires, collèges, lycées et organismes intervenant en milieu sociaire 	journée	Gratuit	tuit	sans	sans objet	jonmée	Gra	Gratuit	suns	sans objet
Salle petites formes 80 places										
Salle Pettes Formes 80 places	joumée	128 €	155€	259 €	310 €	journée	130 €	156 €	262 €	314€
Occupation régulière - Forfait mensuel	mois	46€	399	92€	110€	mois	47 €	399	93 €	112€
Occupation régulière - Forfait annuel	année	250 €	310€	429 €	515 €	scolare	282 €	314€	433€	520 €
Associaton en convention de partenariat culturel avec la Ville hors activité commerciale	joumée	Gratuit	gratuit	gratut	gratuit	journée	Gratuit	gratuit	gratuit	gratuk
Manifestations à caractère commercial, économique et/ou promotionnel	Journée	429 €	515€	429 €	515 €	journée	433€	520€	433€	520 €
Prestations techniques et de surveillance										
Prestation régisseuriheure jusqu'à 23h	par perce	32€	38€	32€	38 €	par heure	32€	38€	32 €	38 €
Prestations techniques, régisseurs et surveillance au delà de 23 heures/heure	par heure	989	311	929	3 11	par heure	9 99	362	9 99	79 €
* association avec convention de partenariat culturel	per heure	gratuit	uit	53FG	sans objet	par houre	gra	gratuit	59D5	sans objet
 classes maternelles, primaires, et organismes inferverant en milleu sociaire 	par heure	9.3	gratuit	sans	sans objet	par houre	9.9	gratuit	sans	sans objet
* classes (collèges, lycées)	parheure	gratuit	uit	Sans	sams objet	par houre	gratuit	tut	Sans	sans objet
Caution sur Rib			G							s.lb/
Caution location de salles			622€	- 62	622 €	8		628 €	928 €	3.6

N° 47 - <u>Musées municipaux. Maison de Jeanne d'Arc. Modification des droits d'entrée.</u> Approbation.

M. CHANCERELLE – Juste une chose sur cette délibération importante. Prenant en compte effectivement tous les sujets dont on a parlés ce soir, que ce soit le réchauffement climatique, la pandémie, etc, il vous est proposé de changer aussi la tarification pour la Maison de Jeanne d'Arc en adoptant un droit d'entrée gratuit à partir du moment où la Préfecture active le plan canicule ou pandémie.

M. le Maire – La parole est à M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – Juste une petite intervention et ce ne sera pas sur la tarification. On en a déjà parlé et pour préparer ce Conseil Municipal, je suis retourné voir les commentaires qui sont faits sur la Maison de Jeanne d'Arc. C'est plutôt: « A éviter », « Honteux », « Une visite inutile », « Décevant », « Pauvre Jeanne d'Arc » ... et ce n'est qu'une petite partie des commentaires que j'ai pu lire sur les réseaux, sur Tripadvisor et d'autres plateformes. Pour y être allé il y a quelques mois maintenant, j'ai été très déçu de l'offre qui est faite aujourd'hui et très clairement heureusement que le billet est couplé avec deux autres musées. Parfois, j'ai un petit peu – on ne va pas dire de la honte comme c'est évoqué dans les commentaires – mais je n'envoie plus les personnes qui viennent sur Orléans la visiter. Je la montre sans y entrer. En effet, à part le petit film qui est plutôt bien fait, je trouve donc que les tarifs sont très élevés pour ce qui est proposé à la Maison de Jeanne d'Arc. Je pense qu'il faudrait que l'on porte une réflexion de ce que l'on met dans cet espace à destination du public. Je sais que c'est un centre de ressources, cela peut être autre chose. Si on l'ouvre au public et notamment aux touristes, il faut vraiment que l'on ait une vraie réflexion sur le contenu. Pour ceux qui se limitent à la Maison de Jeanne d'Arc et peut-être à la visite de la Cathédrale, ils peuvent repartir avec un sentiment de déception qui est exprimé de manière très forte sur les réseaux.

M. le Maire – Vous n'avez pas tort. Je crois qu'on est à peu près tous d'accord là-dessus. C'est pour cela qu'à l'époque, on avait essayé d'améliorer les choses avec le film dont vous parlez et puis de changer un peu la scénographie. Malgré tout, ce n'est pas formidable. Il faudrait que l'on ait un vrai projet et qui n'est peut-être pas seulement lié à la Maison de Jeanne d'Arc. A l'intérieur dans sa configuration, ce sera toujours assez difficile de faire quelque chose de très attractive.

Là le problème est que l'on a parlé – M. MARTIN n'est pas là remarquez alors on peut en profiter! (rires). Donc on pourrait concevoir un très grand projet. Blague mise à part, j'ai souvent réfléchi à cela. Oui, je pense qu'Orléans est une ville d'histoire, une bonne partie de l'histoire de France est passée par ici. On pourrait donc certainement concevoir un projet important mais je vois bien le coût d'un tel projet. J'ai pensé à cela en allant visiter il y a un certain temps, le mémorial de Caen. Je ne sais pas si certains d'entre vous le connaissez. Vous imaginez quelque chose de cet ordre-là qui parlerait de l'histoire et qui intégrerait Jeanne d'Arc, cela aurait de la « gueule »! Sauf que M. MARTIN va revenir avant que l'on ait abouti sur le projet, vous voyez ce que je veux dire, et il aurait raison d'ailleurs parce que c'est un projet lourd – j'avais regardé un peu, je n'ai plus le chiffre en tête sur le mémorial de Caen –. Je crains de ne pas pouvoir porter quelque chose comme cela dans ce mandat. Pour la suite, on a un vrai sujet aussi là. Ce sont des choses qui se réfléchissent, mais comme on ne peut pas tout faire, il faut choisir. Je pense que ce que l'on a dit tout à l'heure notamment sur les questions d'énergie, sur d'autres projets dont on a moins parlé ce soir mais qui sont importants, je pense qu'il faut s'atteler à ces projets-là, mais il y a un très beau truc à faire dans l'avenir. Cela, j'en suis persuadé. Alors pour l'instant, comment faire ?

M. CHAPUIS – Je suis désolé de vous interrompre, M. le Maire, mais peut-être interroger des artistes orléanais qui pourraient aussi produire des œuvres autour de Jeanne d'Arc en lien ou non avec les festivités, ou créer des animations autour de la Maison de Jeanne d'Arc ou enfin s'interroger sur l'opportunité de la laisser ouverte. Je le redis, je sais que c'est assez tragique de dire cela, mais peut-être s'interroger sur une fermeture provisoire pour éviter de faire venir des touristes qui souvent ressortent très déçus de ce lieu.

M. le Maire – L'idée d'avoir des événements, cela me paraît intéressant. Il y avait eu, si vous vous souvenez au moment du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc, les 600 œuvres et des projections un peu partout notamment devant la Mairie. Il y a donc des choses comme cela qui peuvent être réfléchies en termes d'événements. M. GABELLE, vous êtes mandaté avec M. CHAPUIS pour continuer la réflexion. Alors, il y a un autre lieu consacré à Jeanne d'Arc qui est impressionnant et vous n'arrivez à mettre

un pied quand vous y entrez. Il y en a absolument partout, c'est fabuleux. C'est vrai qu'on a un des personnages les plus célèbres de l'histoire du monde. Nous avons les fêtes de Jeanne d'Arc, on y tient bien sûr, mais en dehors de cela la question mérite peut-être d'être posée. M. CHANCERELLE.

M. CHANCERELLE – J'entends aussi l'argument de M. CHAPUIS de l'image catastrophique que peut renvoyer ce petit musée. Pourquoi pas envisager au moins, en attendant d'avoir un projet, une gratuité ? Je profite que M. MARTIN ne soit pas là. (rires).

M. le Maire – On va regarder cela.

<u>M. LEMAIGNEN</u> – M. MARTIN devra quitter chaque séance pendant une demi-heure, cela libèrera complètement la parole !

M. le Maire – On va lui dire, il va être content. Je vous consulte néanmoins pour l'instant sur cette délibération.

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 18 novembre 2019, et afin d'accroître la fréquentation des établissements et d'améliorer la lisibilité de la tarification entre les musées relevant d'Orléans Métropole et ceux relevant de la Mairie d'Orléans, il a été proposé de modifier et d'ajouter des cas de gratuité et de tarif réduit à la Maison de Jeanne d'Arc.

Il est envisagé d'y apporter de nouvelles modifications, à compter du 1^{er} août 2020, notamment liées aux périodes d'alerte sanitaire ou environnementale (canicule, épidémies, etc.) activées par le Préfet ou le Maire d'Orléans.

Les tarifs d'entrées sont inchangés. Le billet d'entrée proposé est valable une journée et permet l'accès à l'ensemble des musées de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole. Le Pass Musées (Solo ou Duo) est nominatif et permet l'accès à tous les musées pendant une année de date à date.

L'ensemble des tarifs proposés et leur modalité d'application sont présentés dans le tableau annexé.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les modifications de certains cas de gratuité et de tarif réduit et le maintien des tarifs d'entrée
 - 2°) décider que les tarifs et les conditions d'application entreront en vigueur le 1^{er} août 2020 ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet :
- 4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Musées d'Orléans – Tarifs d'entrée applicables au 1er août 2020

ETABLISSEMENTS	Maison de Jeanne d'Arc Ville d'Orléans
	Billet groupé valable une journée : donnant droit à l'entrée de tous les établissements et à toutes les activités proposées par les musées (collections permanentes et expositions temporaires) sauf celles listées ci-dessous
TARIF PLEIN	6€
TARIF REDUIT	3€
	Pass Musées Annuel donnant droit à l'entrée de tous les établissements et à toutes les activités proposées par les musées sauf celles listées ci-dessous
Pass Musées Solo	15 €
Pass Musées Duo	25 €

MODALITES D'APPLICATION DES TARIFS

GRATUITE APPLICABLE AUX TARIFS INDIVIDUELS (HORS PASS MUSEES)	TARIF REDUIT APPLICABLE AUX TARIFS INDIVIDUELS (HORS PAS: Musees)
1er dimanche du mois	Groupes de 10 personnes et plus
Journées nationales, régionales et départementales inscrites dans la programmation des musées d'Orléans	Groupes de sociétés d'Amis de musées partenaires
Périodes exceptionnelles d'alerte sanitaire ou environnementale (canicule, épidémie) activée par le Préfet ou le Maire d'Orléans	
SUR PRESENTATION DES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS	SUR PRESENTATION DES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS
Moins de 26 ans	Personnes de 65 ans et +
Enseignants en art, histoire de l'art et INSPE (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation)	Demandeurs d'emploi
Etudiants	Titulaires d'une carte de réduction famille nombreuse
Personnes handicapées et leur accompagnateur	Détenteur du guide du Routard mentionnant l'offre
Titulaire d'une carte presse	
Titulaire d'une carte ICOM (conseil international des musées et/ou ICOMOS (conseil international des monuments et des sites)	
Membres de la société des Amis des musées d'Orléans	
Membres de la Société pour le Muséum d'Orléans et les Sciences	
Membres de l'Association Générale des Conservateurs et Collections Publiques de France	
Guides-conférenciers	
Personnes bénéficiant de minima sociaux sur présentation du courrier de la CAF	
Détenteurs d'une carte de la maison des artistes	
Prêteurs dans le cadre d'expositions dans les musées d'Orléans	
Titulaires de carte nationale CNAS	
Détenteurs du Pass Education	
Membres de l'association « Musées en Centre-Val- de-Loire »	
Participants au Week-end Télérama	
Porteurs d'une contremarque délivrée par les musées métropolitains	
City Pass	
Membres de la société archéologique et historique de l'orléanais	

TERRITOIRES ET PROXIMITE

N° 48 - <u>Vie des quartiers. Quartier Madeleine. Embellissement du Parc Peteau. Acceptation d'un don du collectif des commerçants et artisans du quartier Madeleine.</u>

Mme LABADIE – Moi, je regrette que M. MARTIN ne soit pas là, parce que je pense que cela lui aurait fait plaisir, mais cela va faire plaisir aussi à Jean-Paul IMBAULT et bien sûr aux habitants de la Madeleine.

Le collectif des commerçants et des artisans du quartier Madeleine était en veille et n'avait plus du tout d'activité depuis 2013. Donc les membres du bureau ont décidé de dissoudre leur association cette année et il s'avère que le solde de leur compte bancaire s'élève à 4 539,57 € et ils ont choisi de faire un don de cette somme à la Ville d'Orléans. Par contre, ils ont émis une condition à savoir, ils veulent absolument que cet argent contribue à l'embellissement du parc Peteau et va permettre de poursuivre les opérations de plantations qui ont déjà été réalisées. Donc on a prévu de faire une petite plaque pour notifier le fait qu'ils nous ont fait un don.

M. le Maire – Donc le budget de M. IMBAULT a progressé sensiblement ce soir.

M. IMBAULT – On plantera un arbre pour symboliser le don, mais pas un arbre de 4 500 €!

M. le Maire – Je remercie le collectif et je vous consulte.

Mme LABADIE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le collectif des commerçants et artisans du quartier Madeleine (C.C.A.Q.M.) avait pour objet l'animation du quartier via la participation de ses adhérents commerçants et artisans. Il s'était également attaché à suivre le chantier de la ligne B du tramway jusqu'à son ouverture en 2012, afin de rapporter chaque semaine aux adhérents l'état d'avancement des travaux et de faire remonter au groupe de pilotage de ce chantier toutes les observations nécessaires à la bonne adaptation des aménagements vis-à-vis des commerces et des habitants (questions d'accessibilité, livraisons, sécurité, etc.).

Le C.C.A.Q.M. est entré en dormance depuis 2012-2013. Il a donc été décidé de dissoudre cette association qui n'avait plus lieu d'être. Cette dissolution a été votée lors d'une dernière assemblée générale réunie le 1^{er} février 2020.

Le C.C.A.Q.M. a décidé à cette occasion de faire bénéficier la Ville d'Orléans du solde de ses comptes bancaires, soit 4 539,57 €, afin d'apporter sa participation à un aménagement d'intérêt public pour les habitants du quartier Madeleine.

Ce parc a été complètement réaménagé depuis 2018, avec la création d'allées de promenade, d'une aire de jeux, d'un terrain de pétanque et des bancs et tables de pique-nique, ce qui a permis d'en faire un parc familial, complémentaire du Parc Anjorrant.

Le don du C.C.A.Q.M. permettra de poursuivre les opérations de plantations déjà réalisées.

Une plaque est en cours de réalisation, où ce soutien du Collectif de commerçants y sera mentionné.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) accepter le don sous réserve que cette somme soit utilisée pour l'embellissement du Parc Peteau dont l'aménagement est en cours depuis 2018 sous l'impulsion du comité consultatif de quartier et la volonté soutenue de certains habitants, demandé par le donateur le C.C.A.Q.M.;

- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les démarches nécessaires à cet effet :
- 3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, article 1318, opération QA1P001E, service gestionnaire DVQ. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 49 - Espace public. Droits de voirie applicables aux taxis. Suspension des droits pour le 2ème semestre 2020.

M. LEMAIGNEN – Je profite du fait que M. MARTIN ne soit pas là pour vous demander une très grosse dépense. Vous savez que les taxis ont beaucoup souffert pendant la période du COVID bien sûr et ils payent des redevances de voirie pour stationner sur les places autorisées et nous vous proposons de suspendre ce versement pour le deuxième semestre 2020. Je rappelle quand même le montant semestriel qui est de à 56,11 €.

M. le Maire – C'est raisonnable. Je vous consulte.

M. LEMAIGNEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2019, les tarifs relatifs aux droits de voirie et redevances pour occupation du domaine public applicables à compter du 1er janvier 2020 ont été approuvés. La rubrique 17 fixait notamment les permissions de stationnement sur les emplacements autorisés pour les taxis.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, les taxis n'ont pas pu exercer normalement leur activité professionnelle. Afin de soutenir cette profession, il est proposé de suspendre ce droit de voirie pour la période du second semestre 2020.

Le montant semestriel de ce droit de voirie s'élève pour 2020 à 56,11 €.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir suspendre l'application du droit de voirie 2020 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 concernant la rubrique 17 − permission de stationnement sur les emplacements autorisés pour les taxis, pour le second semestre 2020, dont le montant semestriel est fixé à 56,11 €. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>RESSOURCES</u>

N° 50 - Relations humaines. Actualisation du tableau des emplois.

Mme RASTOUL – Nous vous proposons la mise à jour du tableau des emplois notamment avec les postes de collaborateurs de groupes que nous avons déjà vus tout à l'heure et ceux de collaborateurs de Cabinet qui suivent.

M. le Maire – La parole est à Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Merci M. le Maire. Je vais en terminer et je souris à l'avance parce que vous comprendrez bien qu'en regardant le tableau des emplois, ils sont tous rédigés au masculin sans exception. Pour moi, je sais bien que la femme est un homme comme un autre, mais j'aurais tendance à dire que

finalement les hommes pourraient être aussi des femmes comme les autres. Vous le savez, il y a la loi du 4 août 2015 qui propose que chaque année, les villes de plus de 20 000 habitants fassent un rapport sur l'égalité hommes-femmes. Là très concrètement, en féminisant avec soit un point médian « e » ou simplement en mettant « homme-femme » à chaque fois, cela permettrait de rappeler de rentrer dans le rapport à l'égalité, de progresser et de visibiliser enfin les femmes qui sont même dans cette assemblée. Donc, je le demande tout à fait officiellement, M. le Maire, y aura-t-il possibilité pour les prochaines fois de faire une féminisation des titres qui sont dans nos emplois. Et je travaillerai avec Mme de FILIPPI, très volontiers, sur ces sujets. Merci beaucoup.

M. le Maire – Ecoutez, je ne saurais vous refuser cela. Simplement, je suis très attaché à la langue française et que les « .e » et autres, je trouve que c'est très moche! Je trouve que l'on a bien abîmé la très belle langue française et Voltaire doit se retourner dans sa tombe. Oui, Mme TRIPET.

Mme TRIPET — Je termine pour vous dire que cette fameuse langue française, c'est l'Abbé Bouhours qui a dit que : « le sexe noble devait l'emporter sur le sexe qui l'est moins » et le sexe qui l'est moins, c'est nous. Alors moi, que ce soit l'Abbé Bouhours ou d'autres grammairiens, je vous le dis : j'en ai un petit peu marre. Cela date de la création de l'Académie Françoise qui est quand même une institution extrêmement misogyne. Or, le temps avance et l'Académie Françoise a même reconnu qu'il pouvait y avoir la féminisation des titres et des métiers. Donc il y a des efforts à faire. Je vous ai proposé homme/femme avec un slash entre les deux. J'ai d'autres choses à proposer, mais pour le coup, il est temps que cela avance. Merci.

Mme RASTOUL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Il est proposé de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le tableau des emplois fixe la liste par filière, catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) et cotation des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel. Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agents contractuels correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Ce tableau présente ainsi la situation des emplois de la collectivité au 20 juillet 2020.

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le tableau des emplois de la Mairie annexé à la présente délibération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

COTATION	POSTES PERMANENTS
POSTES	(en ETP)
The second second	au 20/07/2020

Collaborateurs de cabinet		
Directeur de cabinet	AP1	1,00
Collaborateurs de cabinet	A4	3,00

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Catégorie A		
Adjoint au responsable du service Vie associative	A3	1,00
Chargé d'animation	A4	1,00
Chargé de mission	A4	2,00
Chargé de mission arts visuels et numériques	A4	1,00
Chargé de mission musiques actuelles et arts émergents	A4	1,00
Chargé de mission relations internationales	A4	1,00
Chargé de mission restauration	A4	1,00
Chargé de mission santé publique	A3	1,00
Chargé de mission spectacles vivants	A4	1,00
Chargé d'événements	A4	3,00
Chef de projet cité éducative	A4	1,00
Chef de projet évolution logiciel famille	A4	1,00
Chef de projet MOBE (musées)	A4	1,00
Chef de projet stratégie sanitaire sociale - santé	A4	1,00
Collaborateur de groupe majorité	A4	1,00
Collaborateur de groupe opposition	A4	1,00
Collaborateur de groupe opposition	(A4)	0,25
Collaborateur de groupe opposition	A4	0,25
Collaborateur technique chargé de mission proximité	. A4	1,00
Collaborateur technique chargé de mission suivi des réclamations	A4	1,00
Coordonnateur	A3	1,00
Coordonnateur CLSM	A4	1,00
Coordonnateur réussite éducative	A3	0,80
Coordonnateur service prévention médiation (SPM)	A3	1,00
Directeur	A1	1,00
Directeur de la Culture, des arts et de l'économie créative	AP1	1,00
Directeur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs	A1	1,00
Directeur de la Petite Enfance	A1	1,00
Directeur de la Sécurité	AP1	1,00
Directeur de la Vie des Quartiers	A1	1,00
Directeur de l'Accueil, état civil et citoyenneté	A1	1.00
Directeur de l'Education	AP1	1.00
Directeur de l'Information et de la Communication	AP1	1.00
Directeur du Bureau du Cabinet et des Relations Publiques	A1	1,00
Directeur du Développement social	AP1	1.00
Responsable administratif du Conservatoire	A3	1.00
Responsable administratif petite enfance	A2	1,00
Responsable de foyer-logement	A3	2.00
Responsable de l'action culturelle de la médiathèque	A3	1.00
Responsable de l'action culturelle du conservatoire	A3	1,00
Responsable de l'espace info 3ème âge	A3	1.00
Responsable de mairie de proximité	A2	6.00
Responsable de secteur territorialisé (éducation)	A2	4.00
Responsable des actions éducatives	A3	1.00
Responsable du Carrefour des parents	A3	0.80
Responsable du pôle accompagnement social et conseiller technique RSA	A3	1.00
Responsable du pôle accueil social et conseiller technique domiciliation	A3	1,00
Responsable du pôle Autorisation du Droit des Sols	A3	1.00
Responsable du pôle gestion immobilière	A3	1,00

mairie d'Orieans		
	COTATION	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 20/07/2020
	-	
Responsable du pôle manifestations	A3	1,00
Responsable du service administratif et ressources	A2	1,00
Responsable du service Animation sportive et jeunesse	A2	1,00
Responsable du service Arts et économie créative	A2	1,00
Responsable du service Citoyenneté	A2	1,00
Responsable du service Démarches scolaires, actions éducatives et restauration	A2	1,00
Responsable du service des Aînés	A2	1,00
Responsable du service Etat civil cimetières	A2	1,00
Responsable du service Evénementiel	A2	1,00
Responsable du service Prévention réussite	A2	1,00
Responsable du service Protocole et mémoire	A2	1,00
Responsable du service Qualité et expertise métier	A2	1,00
Responsable du service Relation aux usagers	A2	1,00
Responsable du service Solidarité et insertion sociale	A2	1,00
Responsable du service Vie associative	A2	1,00
Responsable du service Vie citoyenne	A2	1,00
Responsable du service Vie sportive	A2	1,00
Secrétaire général des Musées	A3	1,00
Catégorie B		
Adjoint au responsable de mairie de proximité	B1	6.00
Adjoint au responsable du Carrefour des parents	B1	0,50
Assistant de direction mutualisé du Cabinet	82	1.00
Chargé d'accompagnement des clubs sportifs	82	2,00
Charge d'accueil usagers	82	1,00
Chargé d'affaires (commission de sécurité / accessibilité)	B2	2.00
Charge d'arraires (commission de securite / accessibilité) Chargé des associations	B2	0,81
Chargé des manifestations protocolaires	B2	1,00
Chargé du projet de Loire	B2	1,00
	B2	1,00
Chargé du suivi de la participation citoyenne Chargé du suivi instances et projets de jeunes	B2	1,00
Coordonnateur administratif	82	1,00
	B2	1,00
Coordonnateur travaux d'intérêt général Gestionnaire administratif	82	6.00
Gestionnaire administratif Gestionnaire cellule d'appui	B2	1,00
Gestionnaire ceilule d'appuil Gestionnaire immobilier	82	
Référent administratif	B1	2,00 1,00
Référent des déplacements vers les équipements sportifs	B2	1,00
Référent des séjours, classes de découverte et autres actions éducatives	B2	1,00
Référent élections, recensement et étrangers	B1	1,00
Référent métiers et formation	82	1,00
		- 1
Responsable administratif du Théâtre Gérard Philipe	B1	1,00
Responsable de la planification des événements	81	1,00
Responsable démarches scolaires et appui administratif	B1	1,00
Responsable de maison de la réussite	B1 B1	2,00
Responsable d'équipe accueil		
Responsable des conseils d'école	B2	1,00
Responsable du pôle régie Secrétaire particulier Maire - Président	B1 B2	1,00 2,00
account of both and the contract of	UL	2,00
Catégorie C		
Adjoint au régisseur (musées)	C2	1,00
Agent d'accueil	C2	30,00
Agent d'accueil - assistant administratif	C2	8,00
Assistant administratif	C2	53,10
Assistant administratif (emploi tremplin)	C2	1,00

Mairie d Oriedis		
	COTATION	POSTES PERMANENTS (en ETP)
		au 20/07/2020
Assistant culturel	C2	1,00
Assistant de direction	C2	8,00
Assistant de projets	C2	1,00
Assistant espace info	C2	1,00
Assistant protocole et mémoire	C1	2.00
Assistant scolarité (conservatoire)	C2	3.00
Chargé d'accueil des maisons des associations	C1	1.00
Chargé d'accueil polyvalent	C2	1.00
Chargé d'accueil usagers	C2	1.00
Chargé de l'hygiène et de la sécurité des écoles	C2	1,00
Chargé des cartes scolaires - dérogations	C2	2.00
Chargé des prestations	C2	2.00
Chargé du magasin scolaire	C2	1.00
Conseiller usagers	C2	52.00
Conseiller usagers (emploi tremplin)	C2	2.00
Coordonnateur logistique ALSH	C2	1.00
Correspondant comptable (emploi tremplin)	C2	2.00
Correspondant comptable (emploi bemplin) Correspondant comptable COS	C2	0.50
Hôte(sse) d'accueil	C2	7.00
Intendant	C2	2.00
Pré-instructeur (urbanisme)	C2	6.00
FILIERE TECHNIQUE Catégorie A		
Categorie A Chargé de facilitation du quotidien	A4	2.00
Charge de hacilitation du quoudlen	A4	2.00
Chef de projet stratégie patrimoniale	A4	1.00
Chef de projet utilisateurs (CPU)	A4	1.00
Chef de projets équipements publics	A4	4.00
Coordonnateur	A3	1.00
Responsable de secteur maintenance des bâtiments	A3	2.00
Responsable du pôle chauffage et gestion des énergies	A3	1,00
Responsable du pôle régie (événements)	A3	1,00
Responsable du pôle sécurite et maintenance	A3	1,00
Responsable du service Entretien et rénovation (immobilier)	A2	1,00
Responsable du service Equipement matériel et suivi du patrimoine	A2	1.00
Responsable du service Maintenance et gestion immobilière (immobilier)	A2	1,00
Responsable du service Projets structurants (immobilier)	A2	1,00
Responsable du service Sécurite, Accessibilité, Hygiène et Habitat	A2	1.00
	1	
Catégorie B Chargé de facilitation du quotidien	B2	2.00
Charge de facilitation du quotidien Chargé de suivi contrôle réglementaire (immobilier)	B2	1,00
	B2	
Chargé d'opérations Chargé d'opérations équipements publics	B2	3,00 1,00
	B2	1,00
Chargé du parc extincteur et des formations incendie Chargé du suiví du patrimoine sportif	B2	1,00
Charge du suivi du patrimoine sportif Chef de projet utilisateurs (CPU)	B2	2,00
Coordonnateur régie entretien des bâtiments	B2	6,00
		1,00
Coordonnateur revue de projets (vie des quartiers) Dessinateur projeteur	B2	
Dessinateur projeteur Gestionnaire de patrimoine	B2	2,00
	B2	2,00 2,00
Inspecteur salubrité	B2	
Instructeur droit des sols Instructeur référent droit des sols	B2	5,00
Insulucieur reierent droit des sois	B1	5,00

Mairie d'Orleans		POSTES PERMANENTS
	POSTES	(en ETP) au 20/07/2020
Référent accessibilité	B2	1,00
Référent bureau d'études	B2	1,00
Référent technique	B2	2,00
Régisseur	B2	6,00
Régisseur des événements	B2	1,00
Responsable de l'équipe technique (régie événementiel)	B1	1,00
Responsable d'équipements sportifs	B1	3,00
Responsable des cimetières	B1	1,00
Responsable du pôle sécurite - accueil (musées)	B1	1,00
Responsable du soutien technique	B1	1,00
Technicien génie climatique	B2	1,00
Technicien habitat et ERP	B2	1,00
TO WITH THE PROPERTY OF THE PERTY OF T		1,000
Catégorie C	1 21	
Adjoint au responsable des salles	C1	1,00
Agent auprès d'enfants	C2	36,11
Agent CSO	C2	3,00
Agent d'accueil et entretien	C2	5,00
Agent d'accueil et réservations	C2	1,00
Agent d'accueil et sécurité	C2	5,00
Agent de facilitation du quotidien	C2	6,00
Agent de maintenance	C2	1,00
agent de restauration et entretien des documents patrimoniaux (réseau des médiathèques)	C2	1,00
Agent de stationnement sur la voie publique	C2	14,00
Agent de surveillance	C2	36,20
Agent d'entretien	C2	185,75
Agent d'entretien des salles	C2	9,41
Agent d'entretien équipe sols (écoles)	C2	3,00
Agent d'entretien équipe transport (écoles)	C2	3,00
Agent d'entretien et de restauration	C2	5,91
Agent d'intervention (événements)	C2	17,00
Agent polyvalent des cimetières	C2	8.00
Agent technique audiovisuel et basse tension	C1	1,00
Agent technique audiovisuel et basse tension	C2	3,00
Agent technique des réceptions officielles	C1	1,00
Agent technique polyvalent	C2	17,50
Agent technique polyvalent patrimoine	C1	1,00
Assistant régisseur bâtiment (conservatoire)	C1	1,00
Assistant regisseur spectacles orchestre (conservatoire)	C1	1,00
Assistant technique (médiathèque)	C1	1,00
Chargé de contrats - électricité	C2	1,00
Chargé de planning (régie - événementiel)	C1	1,00
Chauffeur (cabinet)	C1	1,00
Chef d'équipe (Service de Prévention Médiation)	C1	2,00
Cuisinier	C2	9,50
Electricien	C2	9,00
Gardien de foyer logements	C2	1,72
Gardien de la maison des associations	C2	1,00
Gardien de la maison des associations Gardien d'équipements sportifs	C2	52,00
	C2	
Maçon		2,00
Manutentionnaire	C2	1,00
Menuisier	C2	7,00
Peintre	C2	4,00
Plombier	C2	6,00
Référent des équipements sportifs	C1	3,00
Responsable de l'entretien des salles municipales	C1	1,00

		POSTES PERMANENTS (en ETP) au 20/07/2020
Responsable de l'équipe logistique (écoles)	C1	1,00
Responsable du pôle technique - entretien (musées)	C1	1,00
Serrurier	C2	6,00
Surveillant de patrimoine	C2	1,00

Catégorie A		
Adjoint au directeur (réseau des médiathèques)	AP2	1,00
Bibliothécaire (musées)	A4	2,50
Bibliothécaire service public et numérique (réseau des médiathèques)	A3	1,00
Chargé de la politique documentaire (réseau des médiathèques)	A4	1,00
Chargé de mission réouverture MOBE (musées)	A4	1,00
Conseiller aux études (conservatoire)	A4	1,00
Conservateur arts graphiques (musées)	A4	1,00
Conservateur chargé des antiquités - médiéval - hôtel Cabu	AP3	1,00
Conservateur chargé des collections anciennes (musées)	AP2	1,00
Conservateur chargé des projets éducatifs (musées)	AP3	1,00
Coordonnateur technique en archéologie	A4	0,80
Directeur des Musées et conservateur des collections modernes	AP1	1,00
Directeur du Conservatoire	A2	1,00
Directeur du réseau des Médiathèques	AP1	1,00
Directeur pédagogique (conservatoire)	AP2	1,00
Médiathécaire - responsable du réseau nord (médiathèques)	A3	1,00
Professeur (conservatoire)	A4	37,56
Responsable de la politique documentaire (réseau des médiathèques)	AP2	1,00
Responsable des collections (musées)	A4	1,00
Responsable des collections patrimoniales (réseau des médiathèques)	A3	1,00
Responsable des fonds anciens et spécialisés (réseau des médiathèques)	A3	1,00
Responsable d'opérations (archéologie)	A4	3,00
Responsable d'opérations (archéologie)	AP3	1,00
Responsable du pôle animation au public (musées)	A3	1,00
Responsable du pôle Archéologie	AP2	0,60
Responsable du pôle numérique (réseau des médiathèques)	AP2	1,00
Responsable du pôle technique - régie (musées)	A3	1,00
Responsable moyens généraux et logistique (réseau des médiathèques)	A3	1,00
Responsable scientifique MOBE (musées)	AP2	1,00
Responsable Ville d'Art et d'Histoire	A4	1,00
Restaurateur des arts graphiques	A4	1,00

Catégorie B		
Animateur culturel	B2	3,80
Assistant d'enseignement (conservatoire)	B2	21,48
Chargé de collections et de médiation (réseau des médiathèques)	B2	19,00
Chargé de coordination Ville d'Art et d'Histoire	B2	1,00
Chargé de planning et suivi public (musées)	B1	1,00
Chargé de projet médiation scientifique (musées)	B2	2,00
Chargé des collections (musées)	B2	1,00
Chargé des collections patrimoniales (réseau des médiathèques)	B2	1,00
Documentaliste	B2	4,00
Graphiste (musées)	B2	1,00
Intervenant en milieu scolaire	B2	4,65
Médiateur référent numérique (réseau des médiathèques)	82	1,00
Régisseur des expositions	B2	1,00
Responsable de bibliothèque de proximité	B1	2,00
Responsable du dépôt légal imprimeur (réseau des médiathèques)	B1	1,00

		POSTES
	COTATION	PERMANENTS
	POSTES	(en ETP)
	1.00123	au 20/07/2020
		30 20/01/2020
Responsable unité (réseau des médiathéques)	B1	3,00
Catégorie C		
Agent d'accueil et suivi des collections	C2	30.00
Agent de préparation des collections	C2	0.50
Agent de récolement	C2	6,00
Agent des collections patrimoniales (réseau des médiathèques)	C2	4,00
Agent jeux vidéo (réseau des médiathèques)	C2	1,00
Assistant des centres de documentation (musées)	C2	3.00
Assistant géomatique	C2	0,50
Médiateur culturel (réseau des médiathèques)	C1	1,00
FILIERE SPORTIVE		
Catégorie A		
Responsable du service établissements aquatiques	A2	1,00
Catégorie B		
Chargé de la planification et du patrimoine des établissements aquatiques	B2	1,00
Chef de bassin et adjoint au responsable	B1	2,00
Educateur	B2	10,00
Maître nageur sauveteur	B2	13,00
Responsable d'établissement aquatique	B1	2,00
Responsable du pôle dispositifs éducatifs	B1	1,00
Responsable du pôle lle Charlemagne	B1	1,00
EN IEDE CAMITAIDE ET COCIAL E		
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE Catégorie A		
Adjoint au responsable d'établissement	A4	9,50
Animateur de Relais d'Assistant Matemel	A4	4,50
Coordonnateur CLIC	A4	1,00
Coordonnateur Petite enfance	A4	1,00
Educateur de jeunes enfants	A4	5,40
Infirmier	A3	0,70
Infirmier	A4	3,60
Médecin de prévention	A4	0,60
Pédiatre	AP3	1,00
	A4	
Référent de parcours Responsable d'établissement Petite Enfance	A3	4,00 14,95
Responsable médecine préventive	AP2	1,00
Travailleur social	A4	13,05
Travallicus social	1 ~	15,05
Catégorie B		4.00
Diététicien	B2	1,00
Catégorie C		
Aide soignant	C2	4,00
Assistant maternel	C2	17,16
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	C2	191,00
Auxiliaire de puériculture	C2	95,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Catégorie A	1	4.00
Directeur de la police municipale	A1	1,00

	POSTES
COTATION	PERMANENTS
POSTES	(en ETP)
	au 20/07/2020

Catégorie B		
Adjoint au directeur	B1	1,00
Directeur adjoint de la police municipale	B1	1,00
Responsable de brigade	B1	5,00
Resonsable du service formation et achats	B1	1,00
Responsable poste de quartier	B1	1,00
Catégorie C Adjoint au responsable	C1	9,00
		9.00
Agent de surveillance des écoles	C2	14,43
Gardien de Police Municipale	C2	81,00
Responsable de brigade	C1	3,00
Responsable du centre de sécurité orléanais (CSO)	C1	1,00
Responsable poste de quartier	C1	3,00

FILIERE ANIMATION		
Catégorie B		
Adjoint au manager	82	16,00
Manager	B1	15,00
Référent logiciel métier - directeur ALSH	B2	1,00
Catégorie C	AP AND A	- 1200mm
Référent relais	C1	50,76
Animateurs périscolaire	C2	60,00

HORS FILIERE		
Syndicat CFDT	3,50	
Syndicat CGT	2,00	

Emplois saisonniers	
Accroissements temporaires d'activité	
Apprentis	
Adultes-relais	
Service Civique	
Vacataires	

EMPLOIS NON PERMANENTS	
130	
50	
53	
19	
1	
200	

N° 51 - Relations humaines. Création des emplois de collaborateurs de Cabinet. Approbation.

Mme RASTOUL – Il s'agit d'approuver la création de quatre postes de collaborateurs de Cabinet de M. le Maire : un directeur de Cabinet et trois chargés de mission.

M. le Maire - C'est classique et c'est pareil.

(Propos hors micro de la part de Mme TRIPET).

M. le Maire – Je vous rassure, Mme TRIPET, ce sont des emplois de collaboratrices et de collaborateurs. Je vous consulte.

Mme RASTOUL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Aux termes de l'article 110 de la loi 84-54 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut pour former son cabinet recruter librement des collaborateurs de cabinet.

Ces personnels sont régis par les dispositions du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 qui fixe les conditions de recrutement, et le nombre de collaborateurs en fonction de la strate démographique de la collectivité.

Ils sont placés auprès de l'autorité territoriale, et leurs fonctions prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale.

Il appartient au Conseil Municipal d'ouvrir au budget de la commune, les crédits affectés à ces recrutements.

Conformément à l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces postes sont pourvus par la voie contractuelle.

La rémunération est fixée par l'autorité territoriale, par référence aux grilles de la fonction publique, assorties du régime indemnitaire correspondant, avec versement de la prime de fin d'année, dans les mêmes conditions que les autres agents municipaux.

Conformément à la réglementation, ces emplois sont soumis à un double plafonnement de la rémunération :

- Le traitement indiciaire ne peut excéder 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi fonctionnel de direction le plus élevé occupé par un fonctionnaire ou du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité.
- Les primes allouées ne peuvent dépasser 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué dans la collectivité, et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence.

Il est proposé d'ouvrir 4 postes de collaborateurs de cabinet pour la durée du mandat, soit :

- 1 poste de Directeur de Cabinet ;
- 3 postes de chargés de mission.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 :

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 110 ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales :

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'ouverture de 4 postes de collaborateurs de cabinet ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer toute décision de recrutement, tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Mairie ;
 - 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – Encore un petit moment d'attention, ce n'est pas complètement terminé. J'ai une annonce importante à vous faire. Je vous confirme que les Conseils Municipaux auront lieu le jeudi à 18 heures. Je pense que c'était un souhait très largement partagé et d'ailleurs par moi aussi. Je pense que pour tous celles et ceux qui sont très chargés dans la journée, pour des raisons diverses et variées notamment d'emplois, ce sera plus convenable, si je puis dire, qu'en début d'après-midi.

Pour les Adjoints au Maire, mes chers collègues, vous avez très bien travaillé mais vous avez juste oublié une petite chose : il faut que vous signez un formulaire dans la salle des Pas Perdus afin que vous puissiez avoir la signature électronique et c'est obligatoire, sinon vous n'êtes plus Adjoint au Maire! Je sens la motivation de tous.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

* *

La séance est levée à 20 h 25.

*